

Semestriel  
numéro 7  
juin 2009

# Les Mondes du **Travail**



**ÉDITORIAL** Retour critique sur le contrat de travail  
Pierre-Yves Verkindt

**GRAND ENTRETIEN** Lorsque la recherche et  
l'engagement se rencontrent Annie Thébaud-Mony et  
Henri Pezerat, un couple de chercheurs militants

**DOSSIER** Mondes des migrants, mondes du travail

**Introduction** Denis Blot et Alain Maillard / **Migrations  
internationales vues de l'Europe** Maks Banens /  
**Les migrants polonais dans l'Irlande en crise**  
Torben Krings, Alicja Bobek, Elaine Moriarty, Justyna  
Salamoska, James Wickham / **Travailleurs immigrés et  
invalidité en Suisse** Cristina Ferreira / **Travailleurs  
sans papiers : la précarité interdite** ASPLAN /  
**Le travail invisible de nettoyage de bureau**  
Fabienne Scandella / **Le racisme au travail, effet de  
la précarisation ?** Nouria Ouali

**ARCHIVES** Retour sur l'« operaismo » et l'enquête  
ouvrière

**CONTRECHAMP** D'une crise à l'autre : le retour de  
l'économie politique Stephen Bouquin

**NOTES DE LECTURE**

## ÉDITORIAL

**Retours critiques sur le contrat de travail  
et le paradigme contractuel en droit du travail contemporain**

Pierre-Yves Verkindt

**1 grand entretien****Un couple de chercheurs militants :****Annie Thébaud-Mony et Henri Pezerat**

Entretien réalisé par Nathalie Frigul et Catherine Pozzo di Borgo

7

**Hommage à Henri Pezerat**

Texte lu lors des funérailles d'Henri Pezerat

21

**2 dossier****Mondes des migrants, mondes du travail**

## Introduction

Denis Blot, Alain Maillar

25

**Les migrations internationales vues de l'Europe**

Maks Banens

31

## Flux migratoires en temps de récession.

**Les migrants polonais dans l'Irlande en crise**

Torben Krings, Alicja Bobek, Elaine Moriarty, Justyna Salamoska, James Wickham

43

**Travailleurs immigrés et invalidité : une condition (toujours)  
problématique en Suisse**

Cristina Ferreira

53

**Travailleurs sans papiers : la précarité interdite**

Asplan

63

**Travail invisible dans un secteur de relégation :  
la double condition des nettoyeuses de bureaux.**

Fabienne Scandella

75

**Le racisme au travail à Bruxelles et à Londres : un effet de la précarisation**

Nouria Ouali

87

**3 archives****Retour sur l'enquête ouvrière et les origines de l'operaismo**

103

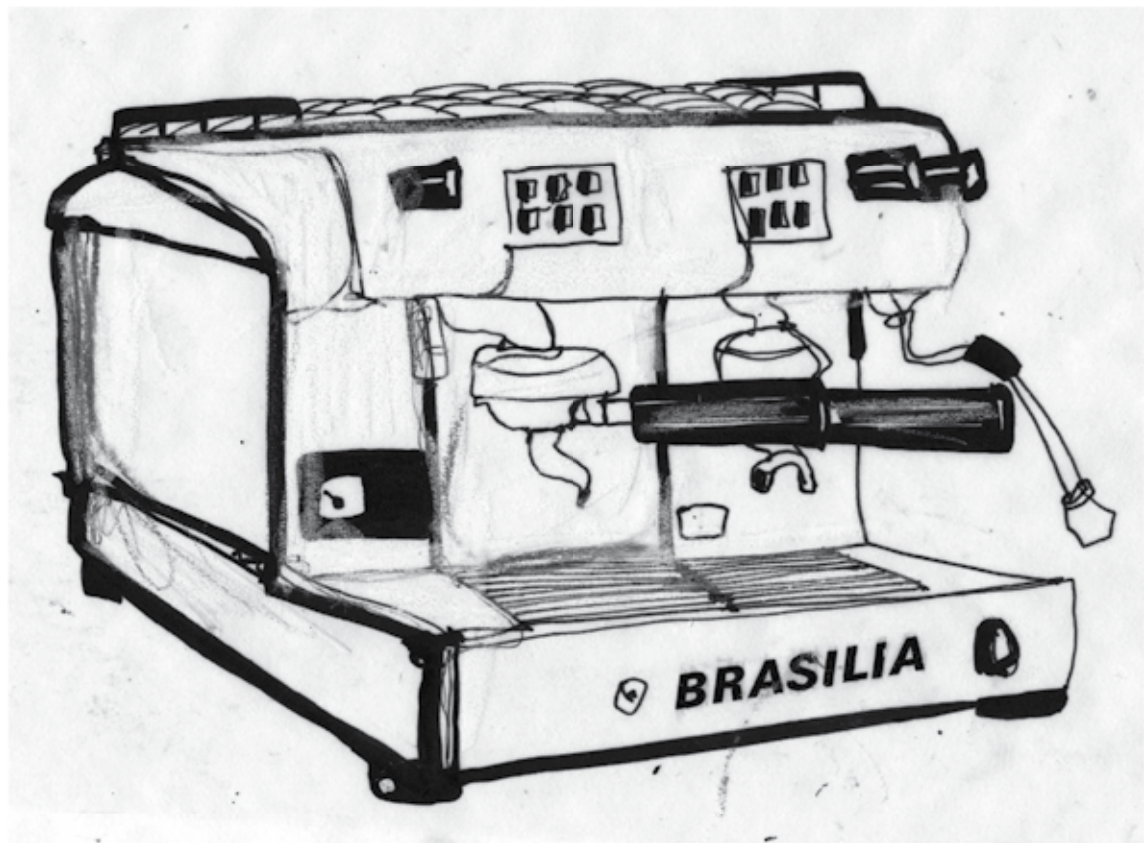
**4 contrechamp****D'une crise à l'autre****Le retour de l'économie politique et de sa critique**

Stephen Bouquin

123

**5 notes de lecture**

137



## Retours critiques sur le contrat de travail et le paradigme contractuel en droit du travail contemporain

Pierre-Yves Verkindt \*

\* Professeur à l'Université de Lille 2 – Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
1, Place Déliot  
59000 Lille  
pierre-yves.verkindt@univ-lille2.fr

Comme le relève R. Castel (Castel, 2009 : 21), le compromis social du capitalisme industriel avait permis de dépasser les impasses de la « première modernité libérale restreinte<sup>1</sup> » par la construction de régulations collectives, une extension de la protection sociale des citoyens et « une certaine redistribution des ressources »<sup>2</sup>. L'équilibre relatif (et non dénué de conflits) atteint au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle avait inscrit la condition salariale dans différents collectifs brisant ainsi la domination des notables et des propriétaires (Castel, 2009 : 23) et la « prééminence du contrat » dans l'agencement du rapport de travail. Pour l'exprimer autrement, le capitalisme industriel avait conduit à la *désindividualisation*<sup>3</sup> des relations de travail. C'est un mouvement inverse qui s'est installé tendant à la *décollectivisation* et à la *réindividualisation* des rapports sociaux et parmi ceux-ci des rapports de travail. Au cœur de cette évolution, le contrat et le « contractuel » retrouvent une nouvelle vigueur dans la pratique juridique comme dans le discours politique<sup>4</sup>.

En droit du travail, la « redécouverte » du contrat et spécialement du contrat individuel se déploie, sur fond de précarité, dans un contexte où les employeurs sont à la recherche d'une plus grande flexibilité dans la gestion de la force de travail. C'est dire si, à la question de savoir s'il faut revenir une fois encore sur le contrat de travail, une réponse affirmative s'impose pour au moins deux raisons. La première est de nature technique et s'appuie sur l'idée que la qualification de contrat de travail donnée à une relation de prestation de service est loin d'être neutre sur le plan économique et sur le plan sociologique. En effet, la reconnaissance de l'existence d'un tel contrat entraîne mécaniquement l'application du droit du travail et la soumission à une protection sociale plus complète. En d'autres termes, le travail de qualification<sup>5</sup> sous des apparences purement techniques est lourd de conséquences politiques et sociales. La seconde raison qui autorise un retour sur la notion de contrat tient à la prégnance des références contractualistes dans le discours juridique et politique. Le vocabulaire du contrat est alors très souvent convoqué au soutien d'une démonstration présentant les règles collectives et l'État comme des obstacles à la fluidité exigée sur les marchés. Sous les deux aspects, la référence contractuelle participe du mouvement que R. Castel caractérise comme la *décollectivisation* des rapports sociaux (Castel, 2009).

1. Telle que la caractérise P. Wagner (1996)

2. (Castel, *ibid.*)

3. *ibidem*

4. Centre R. Demogue de droit des contrats et de théorie du droit (S. Chassagnard, D. Hiez, 2007a, 2007b, 2008)

5. La qualification est l'opération par laquelle une situation de fait est inscrite dans une catégorie juridique dont elle va alors suivre le régime, entrelacs de droits et d'obligations. Ainsi, un prestataire de service dont la prestation s'inscrit dans un contexte de subordination pourrait-il être considéré comme titulaire d'un contrat de travail (quelle que soit d'ailleurs la dénomination apparente du contrat) et donc bénéficier des règles du Code du travail. A l'inverse, s'il est établi qu'il exerce son activité en toute indépendance, celle-ci restera régie par les règles civiles du contrat d'entreprise.

La tentative avortée en 2007 de promouvoir un contrat de travail unique<sup>6</sup>, le débat autour du contrat « nouvelles embauches » dont chacun sait qu'il a largement débordé le cénacle des « spécialistes »<sup>7</sup>, les réflexions engagées sur la promotion (possible ? souhaitable ?) du travail indépendant<sup>8</sup> sont autant de signes d'une interrogation sans cesse renouvelée sur le support juridique des relations de travail. Les années quatre-vingt dix ont vu le contrat de travail revenir sur la scène juridique porté en partie par une certaine vulgate libérale selon laquelle le développement du contrat dans tous les domaines de la vie civile et de la vie sociale offrirait une alternative au Tout État. Au contrat, la souplesse (forcément valorisée), à la loi, la rigidité (forcément à combattre) !.

Il se pourrait que l'« euphorie »<sup>9</sup> contractualiste laisse place désormais à une situation plus difficile à appréhender et à analyser notamment en droit du travail. En effet, si les origines du contrat de travail permettent de mettre en évidence que la reconnaissance de sa spécificité a participé à la diffusion des mécanismes de protection du travailleur, le droit du travail semble être aujourd'hui le siège d'une double tension. D'une part, la référence au contractuel reste vivace et porte en germe la volonté d'une forte individualisation des relations de travail ; dans le même temps, les thuriféraires du contrat découvrent qu'il n'offre pas en droit la souplesse qu'ils imaginaient. D'autre part, à mi-chemin du contrat et de la loi, les accords et conventions collectifs ont pris une place déterminante dans l'architecture normative des relations de travail. Ils participent à leur manière à la définition du paradigme contractuel en droit du travail.

### Aux origines du contrat de travail

L'expression « contrat de travail » s'est imposée progressivement dans une partie de la doctrine juridique française de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle attentive aux transformations sociales engendrées par les révolutions industrielles successives<sup>10</sup>. Il semble que son emploi résulte cependant d'un coup de force dogmatique<sup>11</sup> opéré en 1886 par Glasson dans son ouvrage intitulé « Le Code civil et la question ouvrière »<sup>12</sup>. À vrai dire, le Code civil n'évoquait le contrat de louage d'ouvrage que dans une partie consacrée plus largement au louage. Le louage « gens de travail qui s'engagent au service de quelqu'un »<sup>13</sup> y est présenté comme une espèce de « louage d'ouvrage et d'industrie », lui-même une des deux sortes de louage<sup>14</sup>. L'histoire du contrat de travail et du droit du contrat de travail se confond en partie avec l'histoire du droit du travail lui-même. En effet, c'est la reconnaissance de l'existence d'un contrat de travail qui conditionne l'application du droit du travail. Cette reconnaissance passe par l'identification d'un lien de subordination juridique entre le donneur d'ouvrage et celui qui le réalise. La subordination juridique (l'employeur donne des directives ou des ordres, en contrôle l'exécution et le cas échéant, en sanctionne l'inexécution) est consubstantielle au contrat de travail. Sans elle, le contrat de travail n'est qu'un contrat de prestation de services ou un contrat d'entreprise lors du champ d'action du droit du travail. Avec elle, le contrat de travail, une fois reconnu, peut s'analyser comme un acte-condition opérant le déclenchement d'un statut dont les composantes doivent être recherchées dans le Code du travail (Pasquier, 2008). En

6. Sur ce débat assez viv dont l'origine se trouve dans les rapports Cahuc et Kramarz (2005) et Blanchard et Tirole (2003) ; voir aussi Barthélémy, Cette et Verkindt (2007) notamment pour la critique de la notion de contrat de travail unique.

7. Après le retrait du « contrat première embauche » au printemps 2006, le contrat « nouvelles embauches » a été abrogé par la loi du 25 juin 2008 ( dite loi de modernisation du marché du travail ) non sans qu'entre-temps sa conformité avec le droit international et spécialement la convention n° 158 de l'OIT eût été mise en cause (Bonnechère, 2008 : 933)

8. En dernier lieu, Antonmattéi et Sciberras (2008), Dr. social 2009, p. 221 et E. Peskine (2008 : 371)

9. N'a-t-on pas été jusqu'à inventer un « contrat de responsabilité parentale » qui, notamment, « rappelle les obligations des titulaires de l'autorité parentale et comporte toute mesure d'aide et d'action sociales de nature à remédier à la situation » (C. Act. Soc. Fam., art. L. 222-4-1 et décret n° 2006-1104 du 1<sup>er</sup> sept. 2006 )

10. Le Crom J-P. (dir) (2004); voir spécialement dans la première partie de l'ouvrage. Voir aussi les deux volumes consacrés à l'histoire du contrat de travail par les Cahiers de l'Institut régional du travail de l'Université de la Méditerranée (n° 12/2004 et 13/2005)

11. Cottereau A. (2002); celui-ci signale cependant que Glasson a pu emprunter l'expression à l'auteur belge Delacroix. Sur l'histoire de l'expression, voir notamment O.Tholozan, « L'apparition de la notion de contrat de travail dans les thèses des facultés de droit ( 1890-1901 ) » in Le Crom (op. cit.) p. 59.

12. Code civ., art. 1779 (1°)

13. L'autre sorte étant le louage de chose (C. civ., art. 1708). Hordern F. (2004), « L'invention d'un nouveau contrat », in *Cahiers de l'IRT* n° 12/2004, p. 13

14. Il ne suffit pas cependant qu'un lien de subordination soit constaté juridiquement pour qu'un contrat soit qualifié de contrat de travail. Il faut encore pouvoir établir l'existence d'un « travail ». La question est parfois discutée mais cette exigence explique pourquoi je ne considère pas pertinent de reconnaître au participant à un jeu comme celui de l'Ile de la Tentation la qualité de salarié. J'estime au contraire qu'une telle reconnaissance constitue un dévoiement du droit du travail. Voir Verkindt (2009).

15. Ce qui explique une partie des mécanismes d'externalisation des activités vers des travailleurs indépendants ou le recours à de tels travailleurs pour éviter les charges inhérentes à l'emploi de travailleurs salariés (cotisations sociales...). Par ailleurs, de très nombreuses règles du droit de travail étant conditionnées par l'atteinte d'un seuil d'effectifs (ainsi un comité d'entreprise ne doit-il être mis en place qu'une fois atteint le seuil de cinquante salariés...), la tentation est forte d'externaliser vers des travailleurs indépendants une partie des tâches de l'entreprise pour éviter des embauches qui auraient pour effet de faire franchir un seuil à l'organisation.

d'autres termes, contrat de travail et droit du travail sont liés, le premier offrant la clé d'entrée dans le second<sup>15</sup>. Pour autant, en s'inspirant de la formule de Durkheim selon laquelle « tout n'est pas contractuel dans le contrat » (Durkheim, 1893 : 189), il faut constater que le droit du travail ne tient pas tout entier dans le droit du contrat de travail.

D'une part, parce qu'en la matière les règles d'ordre public restent nombreuses et que ces règles n'appartiennent pas au domaine du négociable. Ainsi la protection de l'intégrité physique et psychologique du travail ou encore ses droits fondamentaux ne sauraient constituer les objets d'une négociation. D'autre part, parce que la relation de travail ne peut se réduire au seul « face à face » de l'employeur et du salarié comme le voudrait une doctrine contractuelle classique. Enfin, parce que l'objet même du contrat de travail implique le travailleur dans toutes les composantes de sa personne, sans qu'il soit besoin au demeurant de considérer que la personne serait elle-même objet du contrat. Dès lors, le « renouveau » ou la « renaissance » du contrat de travail ou plus exactement du discours qui fait de lui l'*alpha* et l'*omega* de la relation de travail doit être remis à sa juste place.

### **Renouveau du contrat ou renouveau de la légitimation par le contrat ?**

Dans le sillage de la montée en puissance du discours néo-libéral, très présent à partir des années quatre-vingt et paradoxalement conforté par le discours sur le droit à l'« autonomie », s'est progressivement acclimatée l'idée que le contrat pourrait être le mode naturel de construction des normes juridiques. De façon plutôt surprenante, un anti-étatisme de gauche et un anti-étatisme de droite se sont un temps rejoints dans la même critique du « Tout-Etat » qui caractérisait à la fois la pensée socialiste et la pensée gaulliste des années d'après guerre. Rencontrant l'option idéologique du libéralisme économique qui faisait du contrat l'outil idéalisé de la rencontre de l'offre (de travail) et de la demande (de travail) sur le marché (du travail), l'anti-étatisme a culminé dans le discours sur la flexibilité, maître-mot des relations de travail des années quatre-vingt-dix structurant un schéma de pensée qui mettait la rigidité nécessairement du côté de la loi (étatique) et la souplesse, tout aussi nécessairement, du côté de la convention (surtout de la convention individuelle). Il s'en suivit le développement de pratiques d'ingénierie contractuelle et un enrichissement des contrats de travail<sup>16</sup>. Les employeurs et leurs conseils qui disposaient, de fait, de la maîtrise de la construction du contrat se sont employés à multiplier les clauses contractuelles permettant d'individualiser la relation de travail pour l'adapter aux besoins de l'entreprises et à leur évolution. Clauses de mobilité, de non concurrence, de dédit-formation, d'exclusivité (etc) ont alors proliféré, donnant l'illusion que le contrat pouvait tout, pour peu que le socle d'ordre public soit respecté. C'était oublier un peu vite que le contrat une fois conclu et légalement formé devenait la « loi » des parties et que cette « loi contractuelle » n'était pas moins exigeante ni moins rigide que la loi étatique. C'était oublier aussi que l'enrichissement des contrats par la multiplication des clauses ne pouvait que conduire à des contentieux et par conséquent à l'insertion du juge dans le dispositif contractuel. C'était oublier enfin que la dynamique naturelle du droit dans la sphère de l'action en justice pouvait conduire ce juge à « découvrir » dans le contrat,

des obligations que les parties n'avaient pas eu nécessairement à l'esprit lors de la conclusion, ce que les juristes appellent parfois le « forçage » du contrat. C'est ainsi que furent affirmés d'abord par la jurisprudence (avant d'être parfois légalisés) le devoir pesant sur l'employeur d'assurer l'adaptation du salarié à l'évolution de son emploi, l'obligation de bonne foi ou encore l'obligation de sécurité de résultat.

Pour autant, le discours de légitimation par le contrat est loin d'avoir totalement disparu comme en témoigne par exemple l'organisation légale de la rupture conventionnelle du contrat de travail par la loi du 25 juin 2008<sup>17</sup>. L'idée avancée par le MEDEF d'une « rupture par consentement mutuel » du contrat, excluant *a priori* le droit du licenciement, a pu prospérer et trouver l'assentiment d'une partie des partenaires sociaux dans l'Accord national interprofessionnel sur la modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008 en raison de la puissance maintenue du paradigme contractuel. Reste que ledit paradigme s'exprime encore en droit du travail dans l'existence de ces formes hybrides de normes que sont les normes produites par la négociation collective.

### Montée en puissance et transformation des normes conventionnelles collectives

Nées de la pratique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les conventions collectives disposent d'un premier statut légal avec l'adoption de la loi du 25 mars 1919. Elles sont alors une forme spéciale de contrat et la logique contractuelle domine leur régime juridique. Avec la législation du Front Populaire et l'adoption de la loi du 24 juin 1936, le paysage se modifie en profondeur puisqu'apparaissent de nouvelles conventions dites étendues qui, après avoir été négociées selon une procédure spéciale impliquant l'intervention des pouvoirs publics et la signature par les organisations syndicales « les plus représentatives », ont vocation à s'appliquer à l'ensemble d'une branche professionnelle ou d'un territoire sans considération de l'appartenance syndicale des employeurs.

En d'autres termes, la convention collective étendue s'apparente à une « loi de la profession » plus qu'à un contrat. La dichotomie entre convention collective « simple » et convention collective « étendue » s'est maintenue et l'hybridité de la convention collective n'a pas été remise en cause. Celle-ci participe toujours d'une logique contractuelle (qui domine dans la phase de conclusion) et d'une logique réglementaire (qui domine dans la phase d'exécution et qui culmine lorsque la convention fait l'objet d'une extension).

Quatre phénomènes principaux caractérisent cependant l'évolution la plus récente de cette source normative. Le premier est celui de la montée en puissance de la pratique conventionnelle qui tend à faire de la convention collective la source « normale » de production du droit du travail. Le deuxième, corrélé au premier, conduit à admettre, spécialement depuis l'adoption de la loi du 4 mai 2004, que la négociation peut conduire à la réduction de certains droits que les travailleurs tiraient jusqu'à présent de la loi et que le « principe de faveur »<sup>18</sup> interdisait jusqu'à présent de remettre en cause. Le troisième résulte du déplacement du niveau de négociation vers celui de l'entreprise<sup>19</sup>. Le quatrième phénomène – et le plus récent

16. Jusque là, le contrat verbal ou la seule lettre d'embauche rédigée dans le seul but probatoire suffisaient amplement à caractériser le contrat sur un plan juridique. La jurisprudence adoptait de son côté une démarche très pragmatique qui, sans accorder une grande influence à la lettre de la convention, privilégiait la constatation concrète du travail subordonné pour qualifier de contrat de travail une relation d'emploi

17. Sur cette rupture conventionnelle voir Chassagnard et Verkindt (2008)

18. Le principe de faveur est celui qui consiste lorsque deux normes sont en conflit de privilégier l'application de celle qui est plus favorable au salarié quand même elle occuperait un rang inférieur dans la hiérarchie des normes

19. La loi Auroux du 13 novembre 1982 instaure en effet une obligation de négocier à ce niveau avec l'idée d'un rapprochement du résultat de la négociation des besoins spécifiques des acteurs

puisque'il résulte de la loi du 20 août 2008 – est celui de l'incidence des processus électoraux dans les mécanismes de validation des accords d'entreprise. En effet, la loi nouvelle – elle-même issue d'une Position commune adoptée par une partie des partenaires sociaux le 9 avril 2008 – modifie sensiblement les règles de la représentativité syndicale mais surtout conditionne la validité d'un texte conventionnel à l'établissement par le (ou les) signataire(s) d'une certaine audience électorale lors des élections professionnelles (élections des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise) et à l'absence d'opposition d'organisations syndicales qui établissent par ailleurs disposer d'une audience électorale. Il ne saurait être ici question d'aborder les détails techniques de cette nouvelle réglementation. Il suffira de constater que l'irruption du résultat électoral dans le processus de création de normes conventionnelles opère une rupture radicale dans la tradition syndicale française méfiante par tradition essentialiste à l'égard de l'élection. Dans le nouveau contexte social, la question sera désormais celle de la capacité des organisations syndicales à gérer la nouvelle donne résultant de la redistribution de la part du légal et du conventionnel dans le droit du travail français. Autrement dit, celle de savoir si les organisations professionnelles sauront déployer une nouvelle conception du contrat collectif dont elles seront les actrices à part entière sans faux-semblant et sans instrumentalisation du droit.

L'exemple de la convention collective montre que le contrat n'est nullement le lieu nécessairement apaisé, exclusif du conflit, comme on le prétend parfois. Il est le lieu et l'expression d'un rapport de pouvoir en partie occulté par la capacité reconnue aux contractants de construire la règle à laquelle ils seront soumis. Le contrat qu'il soit individuel ou collectif n'est pas juste par le seul fait qu'il est contrat. Il n'approchera la justice que si les acteurs sont situés dans un rapport d'égalité ; c'est là que réside principalement la limite du « contractuel ». Prendre le contrat au sérieux, c'est avant tout regarder avec lucidité le fait qu'il met en présence des personnes ou des groupements dont l'égalité ne peut être présentée comme naturelle ou simplement postulée. C'est spécialement vrai dans la relation individuelle de travail mais un constat du même ordre s'impose en matière de convention collective. L'oublier ou feindre de l'oublier discrédite alors d'emblée tout discours sur la supposée souplesse du lien contractuel.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Antonmattéi P.H. et Sciberras J.-C. (2008), « Le travail économiquement dépendant : quelle protection ? », *Rapport au ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité*, miméo.
- Barthélémy J. Cette G. et Verkindt P.-Y. (2007), *Contrat de travail, sécurisation des parcours professionnels et efficacité économique* [Communication au Conseil d'orientation pour l'emploi] JCP S 2007, act. 66 & 74)
- Blanchard et Tirole (2003), *Protection de l'emploi et procédures de licenciement*, Conseil d'analyse économique.
- Bonnechère M. (2008), *Les résiliations sans motivation*.
- Cahuc P. et Kramarz (2005), *De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle*, *La Documentation Française*.



- Castel R. (2009), *La montée des incertitudes*, Seuil, Paris.
- Chassagnard S. et Verkindt P-Y. (2008), La rupture conventionnelle du contrat de travail, JCP S
- Chassagnard, S. et Hiez, D. (2007), *Approche critique de la contractualisation*, LGDJ, coll. Droit et société
- Chassagnard, S. et Hiez, D. (2007), *Approche renouvelée de la contractualisation*, PUAM,
- Chassagnard, S. et Hiez, D. (2008), *La contractualisation de la production normative*, Dalloz.
- Cottureau A. (2002), « Droit et bon droit. Un droit ouvrier instauré puis évincé par le droit du travail », in *Annales*, n° spécial « Histoire du droit ».
- Durkheim E. (1893), *De la division du travail social*, Paris.
- Le Crom J-P(dir) (2004), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, PU Rennes
- Pasquier T. (2008), *L'économie du contrat de travail*, Paris Ouest Nanterre La Défense, n° 47.
- Peskine E. (2008), *Entre subordination et indépendance : en quête d'une troisième voie*, RDT.
- Verkindt P-Y. (2009), *Prendre le travail (et le contrat de travail ) au sérieux*, JCP S, act 41.
- Wagner P. (1996), *Liberté et discipline. Les deux crises de la modernité*, Métailié, Paris.

# grand entretien

## Un couple de chercheurs militants : Annie Thébaud-Mony et Henri Pezerat

Entretien réalisé par Nathalie Frigul et Catherine Pozzo di Borgo

*Annie Thébaud-Mony, sociologue, est directeur de recherches à l'INSERM. Henri Pezerat, toxicologue, a été directeur de recherches au CNRS. Tous deux ont fait des maladies professionnelles le combat de leur vie. Nous leur avons demandé d'où leur venait cet engagement militant qui n'a jamais faibli malgré tous les obstacles qu'ils ont pu rencontrer.*

**Henri Pezerat :** J'ai été engagé politiquement bien avant de m'engager sur les problèmes de santé au travail. Et cette expérience acquise dans le travail militant politique m'a servi par la suite au plan organisationnel, relationnel, aux plans de la parole et de l'écriture... Je suis rentré au Parti Communiste en 1952. J'étais alors étudiant à Lyon et les seuls copains que j'avais dans la maison des étudiants étaient tous au PC, des étudiants en médecine, comme par hasard ! C'était une époque où la seule force d'opposition en France, c'était le PC. C'était encore le grand parti de la classe ouvrière. À partir du moment où tu avais un regard critique sur la société et sur les inégalités sociales il n'y avait pas d'autre force que le PC ... ou les chrétiens de gauche mais je suis un athée. A l'UNEF où je militais également, les seuls militants qui avaient du poids et une réflexion politique appartenaient au PC. Mais très vite, dès 1954-55, je suis entré en opposition, pendant la guerre d'Algérie d'abord, concernant l'indépendance de l'Algérie et le vote du PC pour l'envoi du contingent, en découvrant ensuite le stalinisme avec le rapport Krouchtchev. J'ai alors milité longtemps dans un groupe d'opposition au sein du Parti Commu-

niste. On peut dire que ma formation de militant ne s'est pas faite au sein du PC, mais dans le groupe d'opposition auquel j'appartenais et qui était d'inspiration trotskyste. D'ailleurs le Parti Communiste n'a jamais pu former des militants capables ensuite de se battre sur des questions comme la santé au travail. Je suis resté membre du PC jusqu'au moment où j'ai fini par en être exclu, en 1965. Et c'est l'expérience de 1968 et la dérive politique du groupe où je militais qui m'ont amené à rompre avec le militantisme politique. Voir l'immense décalage entre les dirigeants du PC et de la CGT d'une part et les ouvriers et étudiants en lutte d'autre part obligeait à réaliser que la lutte pour une transformation révolutionnaire du PC était une lutte parfaitement vaine. Il ne me restait donc plus que le militantisme sur des luttes concrètes aux côtés de ceux qui subissent l'exploitation de classe. Quelques années avant cette période charnière j'ai également été interdit de séjour sur mon lieu de travail. Je travaillais alors à l'Institut de recherche chimique appliquée dans un bâtiment qui appartenait à la Direction des Poudres, de statut militaire. J'étais aussi à l'époque secrétaire national du syndicat des ingénieurs au sein de la fédération de la Chimie CGT. J'avais donc des responsabilités nationales au sein de la CGT et j'avais une responsabilité syndicale au sein de mon entreprise où j'avais mené une action importante pour changer les statuts de l'établissement. Et un jour, le directeur de l'Institut me convoque pour me signifier qu'à partir de telle date je n'aurai plus le droit de rentrer au laboratoire. Ordre du propriétaire des lieux ! » Ce que l'on m'a fait savoir alors, c'est que j'étais « un individu jugé dangereux dans un lieu jugé sensible ». Le fait du prince ! Il est probable qu'aux yeux des autorités, je fréquentais trop certains groupes de révolutionnaires latino-américains ! J'ai alors négocié un détachement provisoire à la Sorbonne pour pouvoir terminer les travaux d'une thèse de doctorat. En janvier 1968, je suis entré au CNRS, d'abord à la Sorbonne puis, en 1971, à Jussieu où j'ai fait toute ma carrière. Voilà un peu mon parcours professionnel. De formation, je suis ingénieur chimiste de l'École de Chimie de Lyon et professionnellement je suis devenu cristallographe. De là j'ai dévié vers la réactivité de surface des solides. Et quand je me suis rendu compte qu'à Jussieu l'amiante nous tombait sur la tête et que les médecins auxquels on en parlait n'avaient aucune justification au fait que c'était un matériau cancérigène – une évidence pour tout chercheur ayant accès aux publications scientifiques – j'ai compris que médecins et biologistes n'étaient pas les mieux placés pour comprendre et expliquer pourquoi tel ou tel matériau solide était cancérigène et pas tel autre. Spécialiste de la réactivité de surface des solides, il me semblait évident qu'il fallait chercher les explications au niveau de cette réactivité – discipline étrangère aux milieux médicaux – réactivité variable d'un matériau à l'autre qui devait entrer en jeu au niveau de l'interface solide/milieu biologique. De cette réflexion est née une nouvelle orientation scientifique de l'équipe de recherche dont j'assumais la direction. De fait et sans même en avoir pleinement conscience l'équipe développait d'année en année une nouvelle discipline, la toxico-chimie inorganique, ayant pour objectif d'expliquer à travers les caractéristiques chimiques et physiques des matériaux minéraux pourquoi tel ou tel polluant est capable d'engendrer telle ou telle pathologie dans tel ou tel organe. Le premier qui a lancé cette discipline,

c'est André Picot, bien avant moi, mais lui était beaucoup plus orienté vers la toxicité des composés organiques. Je me suis donc spécialisé dans la toxico-chimie inorganique à partir de 1977, en marge des disciplines officielles, à la frontière de la chimie et de la biologie alors que je relevais d'une commission CNRS de physique ! La toxicologie ne figurait même pas parmi les mots clef que devait cocher tout chercheur sur ses rapports d'activité. Mais pour moi il y avait le grand avantage de travailler dans un domaine en harmonie avec mon activité militante en santé-travail. Ma mise à la retraite en 1993 a eu pour conséquence la fin des programmes de recherche en toxico-chimie inorganique, le CNRS n'ayant jamais manifesté le moindre intérêt pour cette discipline qui a permis, entre autres résultats, de comprendre le rôle du stress oxydant, déclenché par l'activité de surface de certains matériaux, dont l'amiante, dans l'initiation du processus de cancérogenèse. Comme je publiais nos travaux dans des revues internationales de qualité, je n'ai jamais eu d'ennuis importants en termes d'avancement...sauf bien sûr un retard de plusieurs années dans ma nomination comme directeur de recherche. Le pire a été le blocage de tout engagement de jeunes chercheurs, ce qui a conduit à l'extinction des recherches en toxico-chimie après mon départ en retraite. Mais la répression, les brimades contre les hommes et même contre certaines disciplines est logique dans un système dominé par les intérêts des défenseurs du capital. En tant que militant on sait que l'on va devoir s'opposer aux autorités et que cela entraînera des conséquences difficiles à gérer mais l'on assume et on avance et puis c'est tout.

*Annie Thébaud-Mony* : mon histoire est très différente. La guerre d'Algérie a été pour moi un moment de prise de conscience politique, dans les années 1962-63. Je me suis trouvée dans une situation paradoxale, avec un frère qui avait été appelé du contingent en Algérie et un autre qui travaillait avec les travailleurs immigrés algériens en France. J'étais jeune à l'époque, j'ai passé le bac en 63, mais ça m'a beaucoup marquée dans le sens d'une révolte par rapport à la répression, par rapport à l'exploitation. Mon frère faisait de l'alphabétisation auprès des immigrés algériens. Il avait cinq ans plus que moi. Pour moi, ça a été le début d'une prise de conscience politique, alors que j'étais dans un contexte familial chrétien plutôt ouvert, mais pas chrétien de gauche. Cet engagement m'a marquée dans le choix de mes études, la sociologie. Puis très rapidement, je suis partie au Brésil. C'est le Brésil qui pour moi a été le moment de l'engagement politique. Je suis arrivée au Brésil en mai 68, donc je n'étais pas en France à cette époque. Au Brésil c'était une période d'effervescence assez paradoxale. Il y avait eu un premier coup d'État militaire en 1964, mais le régime laissait encore une certaine ouverture. Entre 64 et 68, parallèlement à des mouvements en Europe et dans plusieurs pays d'Amérique Latine, les deux mêmes forces, le Parti communiste et les Chrétiens de gauche, notamment le mouvement de la théologie de la libération, ont été très engagés dans la lutte contre l'exploitation et contre les dictatures qui s'installaient progressivement en Amérique Latine. J'ai pu participer, dans les favelas, au mouvement d'éducation de base<sup>1</sup>, un travail d'alphabétisation politique – « *a conscientização* » – dans des milieux populaires ne participant pas au travail industriel. Il s'agissait de leur faire prendre conscience des

1. Paulo Freire (1974)  
*Pédagogie des opprimés*  
*suivi de Conscientisation*  
*et révolution*, Paris,  
Ed. François Maspero

systèmes d'exploitation quasi-féodaux dans lesquels ils étaient, en milieu rural et dans les quartiers défavorisés comme les favelas. Par ailleurs, au niveau universitaire, j'ai été associée à des programmes de recherche menés par des chercheurs brésiliens très engagés.

Ma formation politique vient de là, avec les différentes composantes des mouvements progressistes au Brésil. Puis il y a eu le coup d'État militaire de décembre 68 avec des militaires partout, des copains disparus, la torture, la censure totale, la destruction de tous les réseaux dans lesquels on travaillait ou leur passage à la clandestinité. Pour moi, c'était une prise de conscience extrêmement brutale dans un pays où les inégalités étaient extrêmes. C'était tellement insupportable de voir dans les rues de Rio ce qu'on ne voyait pas en France dans les années soixante : la misère... et puis la répression. Dans la clandestinité, des réseaux se sont constitués, soutenus par de nombreux militants « non affiliés ». En fait, je n'ai jamais été dans des mouvements organisés, ni au Brésil ni en France, ni dans les autres pays où j'ai vécu. J'ai plutôt été dans des réseaux très progressistes. C'est ça qui m'a fait basculer dans une sociologie que je voulais engagée d'une manière ou d'une autre. Ensuite, le problème était de trouver comment. J'avais 24 ans. J'ai voyagé pendant dix ans, période pendant laquelle j'ai fait un doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle sur les problèmes de discrimination dans les lycées de Dakar au lendemain de l'indépendance du Sénégal et un doctorat d'État sur les inégalités de santé, d'abord à Alger puis à New York. L'Algérie libérée depuis dix ans était en phase de construction d'une « médecine gratuite » que des médecins engagés tentaient de soustraire aux schémas dominants d'organisation sanitaire. Cette question des inégalités de santé rejoignait pour moi celle de l'exploitation. Je voulais comprendre comment se construisent, où se forment les inégalités, la discrimination. Bien sûr, c'est le système économique. Parallèlement, j'ai beaucoup lu les auteurs marxistes. Mon directeur de thèse, Louis Vincent Thomas, philosophe, sociologue, anthropologue, m'a formée à une compréhension du marxisme en me dégageant des écoles et des dogmes. Il me disait, « *il faut que tu construises ta propre pensée sur ces bases* ». Et il m'a beaucoup poussée dans mes retranchements pour aller au bout d'une analyse, ce qui a débouché sur les questions de santé au travail, quand j'ai eu fini cette thèse d'État.

Je suis rentrée en France en 1980. Mes expériences étrangères avaient renforcé mon souhait de m'impliquer politiquement, mais davantage sur du contenu que dans une formation politique. Ce qui était important pour moi, c'était de partir des valeurs que je voulais défendre, de ce qui était fondamental pour moi d'un point de vue existentiel, de ce que je n'acceptais pas dans cette société, de ce que j'avais envie de changer. À mon retour, j'ai soutenu ma thèse<sup>2</sup> – c'était la deuxième thèse d'État en France en sociologie de la santé – sans avoir fait acte d'obédience à quiconque. J'avais lu, énormément lu... Mais la sociologie de la santé était un domaine en friche à ce moment-là. Je n'en avais pas conscience puisque j'avais été formée, notamment à New York, à l'Université de Columbia, dans l'école de santé publique où il y avait déjà cette discipline de la « sociologie de la santé ». Là aussi, une minorité scientifique, politiquement active sur la transformation sociale, sur les inégalités, sur la santé au travail, sur les problèmes de santé internationale, montrait l'ineptie de vouloir transposer les schémas

2. Thébaud-Mony A. (1980) *Besoins de santé et politique de santé - analyse des travaux de l'OMS 1974-1978. Deux études de cas: tuberculose, nutrition et politique de santé en Algérie et au Québec*. Thèse pour le doctorat d'état ès lettres et Sciences Humaines. Université R. Descartes, Paris V Sorbonne.

des systèmes de santé occidentaux dans des pays qui n'en n'avaient pas les moyens. Ces chercheurs dévoilaient aussi toute la construction d'un impérialisme économique à travers la santé qui propulsait les industries pharmaceutiques, la technologie médicale et autres utilisant la santé et la mort comme objets pour faire de l'argent. Cette minorité très pluridisciplinaire de chercheurs travaillant dans le champ de la santé et de la maladie débattait de ces questions, notamment dans le cadre du *Socialist Caucus* formé dans les années 70 au sein de la santé publique américaine. À cette époque, j'ai rencontré Meredith Turshen qui est devenue une amie. Féministe et marxiste, elle m'a introduite dans ce groupe. C'était encore une fois quelque chose de très informel. Il ne faut pas oublier que c'était la fin de la période du maccarthysme... Je suis donc rentrée en France pour soutenir ma thèse. Et comme je n'étais pas inféodée à ceux qui avaient pignon sur rue dans cette discipline, je me suis fait recevoir fraîchement ! Heureusement que j'avais un directeur de thèse et d'autres membres du jury qui ont apprécié mon travail et m'ont défendue. Je suis rentrée ensuite dans l'unité 88 de l'Inserm comme vacataire, pour un travail de recherche sur les accidents du travail. C'est là que j'ai commencé à travailler vraiment sur les questions de santé au travail.

*C.P.B. : et toi, Henri, de quand date ton engagement sur les problèmes de santé au travail?*

*H.P. :* Je me suis engagé sur les problèmes de santé essentiellement à partir de l'affaire de l'amiante à Jussieu, en 1975. Nationalement, puisque pour moi, ça n'avait aucun sens de ne poser que localement un problème d'une telle ampleur. Il fallait avoir au minimum la dimension nationale en y incluant prioritairement les travailleurs des usines d'amiante. D'où les contacts avec Amisol à Clermont-Ferrand, d'où nos tentatives, qui d'ailleurs n'ont pas toujours été suivies d'effet, d'associer au sommet à cette bataille le mouvement syndical, notamment les deux confédérations CGT, CFDT, d'où la création du Collectif amiante, qui était une structure ouverte, non hiérarchisée, plutôt qu'un mouvement intersyndical, structuré, classique. On était alors dans une période extrêmement riche de militantisme où on a tous beaucoup appris.

Le Collectif a dû être dissout en 1980, parce que les syndicats ouvriers nous ont lâchés et que cette lutte était très liée à l'engagement du mouvement ouvrier. On a eu cet engagement pendant un temps et puis on l'a perdu parce que le gouvernement a pris tout un ensemble de mesures plutôt positives mais démobilisatrices – l'interdiction du flocage de l'amiante, la loi de 1977 sur les premières protections de prévention, l'assainissement du métro, etc. Dans les entreprises où les gens travaillaient l'amiante, comme à Condé-sur-Noireau, les gars n'avaient plus qu'un souci, c'était de faire respecter la nouvelle législation et ils ne voulaient pas entendre ce qu'on disait, à savoir que cette législation était très insuffisante et qu'il fallait aller bien au-delà. À partir de 1979 on pédalait dans la semoule, c'est sûr... Là encore, c'est le même esprit qui a prévalu ; on a dit : « on arrête ». On ne maintient pas une structure qui n'a pas prise sur la réalité des entreprises et sur la lutte des travailleurs. On a donc arrêté en 1980. Ce n'était pas un échec ; c'était une étape dans

une lutte plus générale. On a créé aussitôt une deuxième association, le collectif *Risques et maladies professionnels*, qui a vécu de 1980 à 1986. Il y aurait bien des choses à dire sur les activités très positives de ce collectif. En particulier l'édition en un très petit nombre d'exemplaires d'un gros rapport sur les effets toxiques du plomb et d'une belle brochure contre le plomb dans l'essence, également d'une brochure sur les risques dans les garages, d'une autre sur les risques liés au soudage, etc. Mais là encore le soutien des syndicats ouvriers nous a manqué. Puis on a créé l'ALERT, l'Association pour l'étude des risques du travail, en essayant d'élargir le champ des militants concernés, en particulier dans les milieux médicaux et syndicaux. Aujourd'hui l'ALERT est morte. Il reste à l'enterrer et à créer une nouvelle structure avec peut-être des militants plus jeunes, moins prisonniers des institutions. (*S'adressant à Annie Thébaud-Mony*) Le collectif *Risques et maladies professionnelles*, c'est la première structure dans laquelle on a travaillé ensemble ...

*A.T.M.* : Oui, je vous ai rejoints dans le collectif *Risques et maladies professionnels* en 1984. À partir de 1986, on est passé à l'ALERT. Cette association est née d'une volonté des auteurs d'un livre « Les risques du travail – pour ne pas perdre sa vie à la gagner », paru en 1984. Ces auteurs constituaient un réseau de chercheurs et de syndicalistes impliqués dans les questions de santé au travail. L'objectif du livre était de donner une information accessible à tous. Les auteurs venaient de disciplines très différentes, la toxicologie, l'ergonomie, la sociologie, la psychologie, les médecins du travail, quelques syndicalistes... avec une volonté commune au-delà des différences et des divergences – il y avait des contradictions bien sûr – de fournir un outil accessible. Je pense que ce livre a vraiment joué son rôle. Je n'ai pas collaboré à ce livre, donc j'en parle d'autant plus à l'aise que je ne prêche pas pour ma chapelle ! J'étais récemment arrivée dans cette configuration. L'ALERT s'est donc appuyée sur le travail de coordination qui avait été fait pour le livre et sur le travail du collectif *Risques et maladies professionnelles*. Mais une tension a été présente dans l'association pendant toute son existence. Il y avait ceux qui défendaient – nous en étions – le fait que cette association devait être militante et s'engager dans des luttes pour une transformation sociale sur les questions de santé au travail, aux côtés de collectifs ouvriers, sur des sites industriels. C'est l'histoire de la mine d'or de Salsigne avec les cancers dus à l'arsenic, celle des mineurs du Nord-Pas-de-Calais et le problème de la silicose, etc. Il y avait une autre orientation : faire de cette association un groupe de professionnels qui réfléchit sur les pratiques professionnelles. On a réussi à se mettre d'accord sur des objectifs qui étaient d'une part l'information, d'autre part le fait de peser dans le champ social pour une transformation, pour l'adoption de nouvelles réglementations. On a réussi à tenir en équilibre ces points de vue divergents pendant toutes les années 1990 avec un certain nombre d'initiatives sur les cancers professionnels, sur la silicose, sur la sous-traitance qui recoupaient des thèmes de recherche sur lesquels Henri et moi nous étions impliqués. À partir de 1993-94, la question de l'amiante est revenue en force avec un travail qui a été mené en particulier par Henri, au sein de l'ALERT mais bien au-delà.

*H.P.* : L'ALERT effectivement a joué un rôle dans cette affaire de l'amiante. La deuxième bataille de l'amiante a commencé en 1993 à Jussieu. Pourquoi est-ce que je me suis à nouveau engagé dans ce combat ? Une des raisons était que j'étais alors à la retraite, donc, j'avais du temps. Il se trouve aussi qu'en 93, un de mes collègues à Jussieu s'est retrouvé avec une pleurésie et je savais très bien pourquoi – en 68, il avait caché pas mal de choses dans les faux plafonds de la fac, bourrés d'amiante ! Cela a alerté à nouveau des groupes de chercheurs, en particulier en mathématiques. J'ai obtenu des sessions devant les deux CHS-CT de l'Université de Paris VI et de l'Université de Paris VII où j'ai défendu l'idée qu'il fallait régler l'affaire de l'amiante, que le statu quo n'était pas admissible, qu'il y avait des risques. De leur côté, les présidents d'université faisaient venir systématiquement à nos réunions des gens du Comité permanent amiante, le CPA, c'est-à-dire le lobby de l'amiante. On a recommencé une bataille, force contre force. Et moi, je me suis appuyé sur l'ALERT. Il me fallait une couverture, ce n'était pas moi tout seul... On a eu des réunions à l'ALERT et l'association a décidé de s'engager. Parallèlement, j'ai commencé à saisir la presse. J'étais aussi en contact avec Julian Peto, l'épidémiologiste le plus côté au monde sur les problèmes de l'amiante. On était assez copain tous les deux. Son père était communiste et il lui en était resté quelque chose... Quand j'ai commencé à répandre en France les résultats de Peto sur les milliers de morts qu'il fallait attendre, ça a commencé à faire du bruit dans la presse. Les articles ont foisonné, des titres énormes dans France-Soir etc. et là, ça a été la panique au ministère du Travail. Un jour, un responsable du ministère m'appelle – je le connaissais parce que je siégeais à la Commission des maladies professionnelles en tant qu'expert de la CGT – et me dit : « J'ai le cabinet sur le dos. Ça ne va plus du tout cette affaire d'amiante. Qu'est-ce que vous en pensez, qu'est-ce qu'on peut faire ? » J'ai proposé de convoquer une réunion, sans les gens d'en face, sans le lobby, où j'expliquerais comment je vois les choses et comment il faut que les choses évoluent à mon avis. Il a convoqué cette réunion. Il y avait une foule, et le CPA n'était pas là... J'étais seul, isolé, mais j'ai réussi à présenter l'essentiel de mes idées, en particulier sur les risques de mésothéliome, sur ce qu'il se passait dans l'industrie, sur ce qu'il fallait changer, à savoir en finir avec l'usage contrôlé de l'amiante. La question centrale était : « est-ce qu'il est vrai qu'il y a autant de risques de mésothéliome que vous le dites ? » C'est ça qui a fait basculer la réunion. Goldberg, épidémiologiste, savait très bien de quoi je parlais. Il s'est alors prononcé en disant : « on ne peut pas dire le contraire de ce que dit Henri Pezerat », à savoir qu'il n'y a pas loin d'un millier de morts dus au mésothéliome par an et que ça ne peut que continuer. C'est là qu'il a proposé au ministère de confier à l'INSERM une étude d'expertise sur cette question. Et cette expertise de l'INSERM a par la suite servi de caution scientifique à la décision politique d'interdire l'amiante.

*A. T.M.* : de mon côté, j'avais commencé à travailler sur les maladies professionnelles à l'INSERM, avec un programme financé par le ministère du Travail à la fin des années 1980 et une partie de cette étude portait sur le mésothéliome et sur l'amiante. J'avais même eu droit en



1991 à une visite du Comité permanent amiante qui était venu me dire que mes données étaient fausses, que l'amiante n'était plus un problème et qu'ils avaient des données complètement différentes. Je leur ai demandé qu'ils me fournissent leurs données, ce qu'ils n'ont jamais fait... Ça, c'était en 1991. Quand l'expertise collective a été décidée, à ma grande surprise, les deux chercheurs qui travaillaient sur l'amiante, moi et surtout Henri – Henri était le seul chercheur en France, en sciences fondamentales, à avoir des travaux publiés sur l'amiante – nous ne figurions pas dans le groupe de travail. J'étais alors le seul chercheur en santé publique de l'INSERM à travailler sur les maladies professionnelles liées à l'amiante. Par contre Jean Bignon, Patrick Brochart, universitaires, membres du Comité permanent amiante, y figuraient. J'ai donc appelé le collègue qui était en charge de cette expertise collective en m'étonnant que ni Henri Pezerat ni moi ne soyons dans ce comité. J'ai dit : « Je comprends – même si je ne suis pas d'accord – les raisons pour lesquelles la sociologie vous semble hors du champ de l'expertise, mais nous sommes les deux seuls chercheurs en France à avoir des travaux de recherche publique, indépendants de l'industrie, concernant l'amiante et la santé, alors que dans le groupe d'expertise vous avez par exemple des épidémiologistes qui n'ont jamais travaillé sur l'amiante et des membres du Comité permanent amiante créé et financé par l'industrie de l'amiante ». Ce monsieur m'a répondu : « oui, mais vous êtes trop engagés ». À quoi j'ai rétorqué : « parce que ceux que vous avez choisis, ils ne sont pas engagés ? Ils le sont, mais de l'autre côté, bien sûr »...

*N.F. : Comment expliquez-vous ce déni de vos travaux ?*

*A.T.M. :* Ce type de démarche sociologique sur la santé des travailleurs est une recherche considérée comme militante, donc suspecte d'absence de rigueur, aux yeux de ceux qui se considèrent comme les « Scientifiques ». C'est d'ailleurs pour ça que je suis dans la même situation qu'Henri : je n'ai pas réussi à ce que des jeunes ayant travaillé avec moi passent les concours INSERM ou CNRS malgré de très bons candidats. La sociologie a eu un peu plus pignon sur rue à l'INSERM dans les années 80/90. Quelques sociologues ont été recrutés. Mais ... mes travaux ont des implications directement en conflit avec le système industriel, le système productif, puisque je mets en évidence les conséquences sanitaires des choix d'organisation du travail sur la santé et la vie des travailleurs. Pour cette raison, ils sont qualifiés de travaux « idéologiques ». C'est Louis-Vincent Thomas qui disait : « *c'est bien connu, une thèse de droite est scientifique et une thèse de gauche est idéologique* ». Voilà, ça résume ce qui s'est passé pour moi. Je dois toujours démontrer la rigueur du travail que je fais. Je suis continuellement suspectée de ne pas être objective, de sortir de la neutralité. Mais, il n'y a pas de neutralité dans la recherche ! Il y a ceux qui montrent dans quel système de représentations et de valeurs ils inscrivent leurs travaux scientifiques et j'en fais partie. Il y a ceux pour lesquels ça reste implicite. Dans une institution comme la mienne, à partir du moment où il y a un engagement politique, non pas au sens d'appartenance à un parti, mais de militantisme sur la transformation sociale, sur la réduction des inégalités, sur la dénonciation d'injustices,

il y a une suspicion qui s'installe sur la rigueur scientifique du travail, surtout en sociologie. Bourdieu a connu cela en son temps. Quand on voit la construction partisane du déni des causes professionnelles et environnementales du cancer, c'est impressionnant ! Un rapport de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, sorti en septembre 2007, est une honte pour la science ! Mais qui est suspect dans l'histoire ? Quelqu'un comme moi qui – dans une enquête pour laquelle nous nous sommes donné les moyens de la rigueur et qui est reconnue telle – montre que 85% des patients atteints de cancer dans trois hôpitaux de la Seine-Saint-Denis ont été lourdement exposés à des cancérogènes tout au long de leur carrière professionnelle ? Ces résultats sont suspects (celle qui les produit aussi) parce que de tels résultats questionnent la version officielle selon laquelle moins de 3% des cancers seraient liés aux facteurs professionnels. Quand, devant le congrès de médecine du travail à Tours, dans un amphithéâtre bourré, je présente ces résultats, certains me disent : « vos résultats sont faux », sans accepter de reconnaître que j'ai mis en place une méthodologie qui me permet de mettre en évidence une réalité des expositions professionnelles et cancérogènes qui n'a rien à voir avec l'idéologie officielle.

*H.P.* : la sociologie est mal perçue par les institutions, on comprend bien pourquoi, la toxicologie également parce qu'elle dévoile les risques liés aux produits mis sur le marché sans que l'impact sur la santé soit jamais questionné ; la seule préoccupation étant un intérêt économique, celui de se faire toujours plus d'argent. En conséquence, la toxicologie en France est mourante ; il n'y a plus grand monde qui en fait. Quand il s'agit de trouver des toxicologues français pour siéger dans les commissions européennes, il n'y a presque plus personne. La toxicologie est dérangeante. Quand je suis allé trouver le président de l'université Paris VI où je travaillais en lui proposant qu'il y ait un enseignement de cette discipline... cela n'a pas été possible. C'est vrai que depuis trois, quatre ans, des voix s'élèvent de plus en plus au niveau des institutions pour dire qu'il faut absolument redonner vie à la toxicologie. Mais ce sont souvent des voix dissidentes. La situation est un peu la même dans le reste de l'Europe. Cependant, il y a en Italie, en Hollande, au Danemark ou même en Belgique plus de toxicologues qu'en France. En France, on n'a quasiment plus de travaux en ce domaine.

*A.T.M.* : j'irai même au-delà de ce que tu décris en disant qu'au niveau international aujourd'hui on a une véritable offensive des industriels contre les chercheurs qui travaillent à mettre en évidence les problèmes de santé liés aux risques industriels. Une revue américaine, *International Journal Occupational Environmental Health*, qui a publié en 2005 un dossier intitulé « The corruption of science » (la corruption de la science) montre comment, systématiquement, notamment aux États-Unis et au Canada, les chercheurs mettant en évidence les risques liés à telle ou telle industrie sont immédiatement poursuivis dans des procès dans lesquels ils se ruinent puisqu'ils sont obligés de se faire défendre par des avocats. Ils ont beaucoup de mal à se défendre, mais aussi à garder par la suite un minimum d'espace dans les institutions scientifiques. Le néo-libéralisme,

l'impérialisme économique sont très présents aujourd'hui dans la recherche. Soit tu es un chercheur qui accepte de travailler sous contrat avec l'industrie et tu es « dans le sens de l'histoire », soit tu t'inscris en recherche indépendante et là tu vas te heurter à toutes sortes d'obstacles. Des collègues suédois me disaient récemment que le principal institut suédois pour la santé au travail avait été dissout il y a un an. Les chercheurs ont été obligés de se recaser dans les universités. Pourquoi ? Parce que cet institut, qui était le meilleur institut d'Europe en santé au travail, qui contenait toutes les disciplines de la santé au travail, gênait les industriels. Là on est au coeur d'un conflit fondamental sur le contrôle de la connaissance en santé au travail.

*N.F. : ce qui est intéressant et ce que vous démontrez très bien, c'est que la connaissance n'est pas donnée comme ça. Tu parles des difficultés à faire reconnaître et inscrire une nouvelle discipline, il y a donc une lutte à mener pour y parvenir ?*

*H.P. :* Aborder la question de la production des connaissances en santé au travail implique de parler de l'épidémiologie. C'est une discipline que ses représentants ont tendance à présenter comme la reine des disciplines dans ce domaine de la connaissance. Or notre expérience tend à montrer que, dans la pratique, l'épidémiologie tend surtout à renforcer l'invisibilité des atteintes à la santé en milieu de travail. Il serait trop long de relater toutes nos expériences sur cette question. Une des premières concerne notre engagement aux côtés des mineurs et des fondeurs d'or à Salsigne dans l'Aude. Il y avait à l'évidence un net excès de cancers broncho-pulmonaires chez les deux catégories de travailleurs, mais l'enquête épidémiologique que nous avons réussi à obtenir, diluait les effectifs exposés, ne tenait pas compte des temps de latence des maladies et aboutissait, certes, à la conclusion d'un effet mais très minoré par rapport à la réalité. Au fil des années, nous nous sommes, chacun de notre côté ou ensemble, heurtés à toute une série de travaux en épidémiologie : chez les sidérurgistes de Dunkerque, les agents de France Télécom, les chimistes de Pont-de-Claix, les enfants handicapés des ouvriers d'une fonderie de zinc avec exposition au cadmium, les enfants d'un quartier de Vincennes exposés aux polluants issus d'une friche industrielle, les travailleurs du nucléaire où les enquêtes ignorent les travailleurs sous-traitants les plus exposés aux rayonnements, etc. Toutes enquêtes qui minoraient ou occultaient les atteintes à la santé dans les populations concernées, d'où chaque fois des notes et mémoires critiques restées en général sans réponse.

Actuellement nous intervenons, depuis plusieurs années, sur un agrégat de cas de cancer (un cluster) dans une usine de chimie à Commentry dans l'Allier. C'est un cas exemplaire d'intervention où opèrent, en complète coopération, un syndicat CGT très mobilisé sur les problèmes de santé au travail, une association de malades de la chimie très présente, très active, et deux chercheurs, Annie et moi. Il nous faut, une fois de plus, nous opposer aux épidémiologistes qui ne tiennent pas compte des cancers chez les plus exposés, les travailleurs sous-traitants, des tumeurs bénignes dans les mêmes organes que les tumeurs malignes et qui ont été jusqu'à inventer une explication de l'excès de cancers par l'effet

d'un dépistage en échographie. Et la bataille continue, dans le silence des épidémiologistes, pour obtenir le remplacement du produit cancérigène par des molécules non dangereuses. En conclusion dans la quasi-totalité des cas nous vérifions le titre, « La recherche captive »<sup>3</sup>, d'un article que nous avons écrit dans les années 1980, à propos, déjà, d'une enquête épidémiologique au Canada.

*N.F. : En d'autres termes vous semblez affirmer que la production de connaissance en santé-travail ne relève pas que des seuls scientifiques mais implique une collaboration étroite avec des acteurs de terrain.*

*H.P. :* C'est exact, c'est la conclusion de trente ans de lutte. L'exemple de l'épidémiologie se tenant soigneusement à distance des acteurs de terrain, les ignorant, conduit les chercheurs à se rendre dépendants des forces adverses car, qu'on le veuille ou non la recherche en santé-travail s'inscrit dans le cadre des rapports de production et de la lutte des classes pour s'exprimer plus schématiquement. Ce que l'on constate en effet, systématiquement, c'est que le patronat nie la nocivité des produits employés, nie les expositions, nie les maladies et exerce une pression continue sur tous les acteurs de cette discipline, ensemble d'actes révélateurs de la lutte du patronat contre la classe ouvrière. C'est d'ailleurs la même chose dans le domaine santé-environnement. Avec les mêmes difficultés, en particulier la difficulté à mobiliser des acteurs de terrain. Il n'est pas évident, dans une entreprise, de découvrir un syndicat acceptant de se mobiliser sur cette question. Même chose vis-à-vis du milieu associatif. Autre difficulté, illustrée par les combats menés sur l'amiante : j'ai été l'un des principaux acteurs de la création d'un véritable mouvement de masse rassemblant les victimes de l'amiante, l'Andeva et les dizaines d'associations régionales et locales. Or aujourd'hui, Annie et moi, nous y sommes complètement marginalisés parce que nous avons soutenu une ligne de totale indépendance par rapport aux institutions et au patronat. Or la pratique constante de ces derniers quand le mouvement de résistance prend de l'ampleur c'est de l'emprisonner dans la collaboration. Tous les moyens sont bons : subvention, décorations, y compris la légion d'honneur, postes divers dans des institutions, etc. Et ça marche ! Même chose d'ailleurs dans le mouvement anti-nucléaire. Certains responsables régionaux, avec l'appui de la direction nationale, en sont arrivés à convoquer des réunions publiques où ils invitaient l'avocat du MEDEF ! S'y ajoute une lutte ouverte pour le pouvoir où les représentants ouvriers des victimes ont les pires difficultés pour se faire entendre des personnes en place à la direction, ex- responsables politiques ou intellectuels en mal de position médiatique. Nous ne continuons donc à travailler qu'avec quelques associations régionales avec lesquelles nous sommes en phase.

*A.T.M. :* tu as des acteurs de la société civile qui s'impliquent. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, une intersyndicale sur les cancers professionnels s'est constituée depuis deux ans. L'alchimie est toujours un peu la même. Il y a des chercheurs, un mouvement social, ce sont les deux acteurs principaux, et il y a aussi la justice et les médias.

3. Pezerat H., Thébaud-Mony A. "La recherche captive". in *Sciences Sociales et Santé*. Juin 1985, 3 : 67-74.

Et généralement, ça marche quand on a les quatre. Dans le cas des cancers du rein des travailleurs de l'usine ADISSEO à Commentry, il y a eu reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, ce qui est exceptionnel puisqu'il s'agissait de cancers professionnels non inscrits dans des tableaux, non recensés dans l'épidémiologie. C'est la première fois qu'une commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles n'ose pas aller contre l'évidence toxicologique. En Seine-Saint-Denis, en Île-de-France, où on n'a pas les mêmes forces sociales, les cancers ne sont pas reconnus chez des patients multi-exposés professionnellement à des cancérogènes. Dans mon équipe, une jeune collègue prépare une thèse là-dessus, avec l'étude systématique des dossiers de patients atteints de cancer qui ont été exposés pendant trente ou quarante ans à des cocktails de cancérogènes classés comme tels par le Centre International de Recherche sur le Cancer. La représentation dominante du cancer est fondée sur le présupposé que le cancer naîtrait d'un seul risque. Or c'est faux. Le cancer, c'est une histoire dans laquelle plusieurs cancérogènes jouent un rôle. Mais les commissions de reconnaissance en maladie professionnelle ont un parti pris qui est de dire : « la victime a fumé donc ce n'est pas un cancer professionnel ». Certes le tabac est un cancérogène ! Mais, par exemple, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) contenus dans les fumées de combustion respirées sur les lieux de travail sont au moins aussi toxiques que ceux présents dans la fumée de cigarette. Aucun médecin, aucun scientifique n'a le moyen de « choisir » entre les uns ou les autres pour qualifier la cause du cancer présenté par un individu ayant respiré l'un et l'autre ! Les pouvoirs publics ont une position qui renforce cette contradiction dans laquelle se trouvent les travailleurs. Ils ne feront rien pour rendre les industriels responsables, non seulement des questions de santé, mais aussi des questions d'emploi. Voyons ce qui s'est passé pour les ouvrières d'Amisol, filature d'amiante installée aux portes de Clermont-Ferrand, fermée en 1974. L'usine a été occupée par les salariés pendant neuf ans. Elles ont réussi à imposer dans leurs revendications le fait qu'on les reclasserait. Elles ont continué à occuper l'usine tant qu'elles n'avaient pas été reclassées, ou qu'elles n'avaient pas obtenu la retraite anticipée et la reconnaissance en maladie professionnelle. Ce qui n'existe pas pour la majeure partie des situations auxquelles on a affaire. Et là, les pouvoirs publics sont entièrement complices des industriels. Pour protéger la sacro-sainte compétitivité, ils ne les obligent pas à payer. Au niveau de l'emploi, c'est comme si les entreprises n'avaient aucune responsabilité par rapport aux gens qu'ils mettent au chômage. Et ça, c'est quelque chose qui est continuellement en toile de fond dans nos bagarres.

*C.P.B. : cette contradiction entre l'emploi et la santé, nous l'avons vécue avec l'histoire de la mine d'or de Salsigne<sup>4</sup> où toi et Henri étiez en contact avec le CHS-CT pour mener une lutte autour des cancers professionnels dus à l'arsenic. Lorsque la mine s'est trouvée en difficulté et a mis la moitié du personnel en chômage technique, le CHS-CT a décidé d'arrêter son action sur les cancers et de se concentrer sur la sauvegarde de l'emploi. Il y a même eu quelques tentatives de la CGT pour que j'arrête le tournage du film que je faisais avec vous.*

4. « Les Vaches bleues », un film documentaire de Catherine Pozzo di Borgo, 1991

*H.P.* : En entreprise, cette question de l'emploi a été la plus difficile de celles que nous avons rencontrées. Il y a toujours, et c'est normal, une partie de la population ouvrière qui a de la peine à faire face au chantage patronal à l'emploi, chantage qui accompagne toujours la riposte des employeurs aux demandes de prévention des risques dans l'entreprise. Dans le cas de Commentry, quand on a lancé l'affaire des cancers professionnels, on a tenu une conférence de presse avec la CGT, à la suite de quoi, les gens de FO ou influencés par FO dans l'entreprise ne voulaient plus serrer la main de leurs camarades CGT. Ils leur tournaient le dos. Il y a eu toute une offensive de FO avec des communiqués de presse insistant sur les risques pour l'emploi. On a mis quatre ou cinq ans à gagner un appui de toutes les forces du mouvement ouvrier dans l'entreprise, en particulier grâce au travail d'information de l'Association, à son action pour la reconnaissance des maladies professionnelles, pour la condamnation en justice de l'employeur pour faute inexcusable, etc. Seule une telle action forte et suivie sur le terrain peut permettre de venir à bout des hésitations des travailleurs face aux menaces sur l'emploi.

*A.T.M.* : Ce qui est vrai en ce qui concerne la gestion de tous les sites contaminés, c'est qu'il y a une résistance commune des exploitants et des pouvoirs publics et un refus de respecter les principes élémentaires de la substitution et d'une décontamination en sécurité. À Commentry, il n'y a pas moyen d'obtenir la substitution, par un produit non toxique, du cancérigène à l'origine de l'épidémie de cancers du rein observée chez les travailleurs permanents et les sous-traitants de cette entreprise, alors que la substitution, c'est le premier article du décret sur les cancérigènes du point de vue de la prévention. Si on prend la décontamination, c'est impossible de l'obtenir. À Aulnay-sous-Bois, six associations se bagarrent depuis dix ans pour obtenir la déconstruction du site d'une ancienne usine de broyage d'amiante qui, pendant 50 ans, a pollué tout le voisinage. L'enjeu du conflit est uniquement l'application de la réglementation pour la protection de la santé des travailleurs et des riverains. L'ancienne exploitante et les pouvoirs publics ne veulent faire qu'un « dépolluage » ! Quand ils ne peuvent pas faire autrement et que la justice intervient, les pouvoirs publics cèdent sur la question de l'indemnisation des victimes. Mais, ils ne vont pas au-delà. Un autre aspect est celui du transfert international des risques vers les pays dits « *low costs* », ce qui sous-entend : pas de réglementation, pas de syndicats, pas de protection sociale, des salaires de misère, le travail des enfants, etc... Par exemple, quand en 1993 la lutte sur l'amiante a recommencé ici, les entreprises de fibrociment implantées en France avaient à ce moment-là une ligne sans amiante (pour le marché des pays du Nord) et une ligne avec amiante (pour le Sud). À cette époque, lors d'une réunion à Milan, pour la première fois, Fernanda Giannasi, du Brésil, est venue exposer la situation de son pays, montrant le rôle des multinationales, française (Saint-Gobain) et suisse (Eternit), par exemple à Minaçu, la « ville minière », créée de toute pièce autour de l'exploitation des mines d'amiante au Nord-Est du Brésil. Un réseau international Ban Asbestos<sup>5</sup> (« Interdire l'amiante ») s'est constitué qui mène une véritable guerre aux industriels de l'amiante. Avec la participation de scientifiques reconnus au

5. <http://www.ban-asbestos-france.com/>

plan international, ce réseau a travaillé sur la diffusion des connaissances sur les effets sanitaires de l'amiante au niveau mondial et s'est opposé à la stratégie de l'industrie. Celle-ci a essayé à un moment donné, voyant que la partie était perdue en Europe, d'imposer un autre message : l'usage contrôlé bien sûr, mais aussi la légitimité de l'amiante dans les pays du Sud parce qu'il y a des problèmes de logements sociaux (l'amiante, ce n'est pas cher), d'adduction d'eau (la lutte contre le choléra) et que de toute façon, les pays pauvres ont une espérance de vie limitée, donc les gens mourront avant de développer un cancer. Un numéro de la revue *International Journal Occupational Environmental Health*, titrait : « La guerre de l'amiante ». Il illustre le cynisme industriel : les industriels savent très bien ce qu'ils font en maintenant le marché de l'amiante dans des pays comme l'Inde, le Brésil ou le Pérou. L'épidémie des cancers et autres maladies liées à l'amiante est désormais en forte croissance dans ces pays. Mais d'autres problèmes se posent : par exemple la gestion et le démantèlement des équipements en fin de vie comme les bateaux – l'histoire du Clémenceau par exemple – ou comme les déchets électroniques – le cas de Dakar est un autre exemple. Aujourd'hui, Ban Asbestos et d'autres réseaux internationaux – le réseau des pesticides par exemple ou Basel Action Network (réseau pour l'application de la convention de Bâle sur l'interdiction d'exporter les déchets)– luttent ensemble. Ils s'opposent par exemple à ce choix politique – adopté au mépris des règlements internationaux – de faire gérer nos équipements en fin de vie par les travailleurs des pays du Sud, dans le cadre de la mondialisation, au nom de la compétitivité. Et l'outil de référence de ces réseaux, c'est la Justice. Les militants portent plainte, vont en justice pour déclarer qu'une situation est inadmissible. C'est ainsi qu'on arrive à faire avancer les choses.

**H.P.** : Le Bureau technique syndical européen auprès de la Confédération européenne des syndicats<sup>6</sup> joue aussi un rôle. Et puisqu'on parle de l'international, je viens de passer une semaine sur une demande d'ouvrières de Hong Kong qui travaillent sur des batteries cadmium-nickel qui autrefois étaient fabriquées en Europe ou aux États-Unis et sont maintenant très largement délocalisées vers des pays comme la Chine. Le cadmium-nickel les empoisonne. Il n'y a pas que le problème de l'amiante. Il y aurait de quoi occuper trois vies, c'est ça le problème !

**N.F.** : *pour revenir à la question de départ : est-ce que dans le champ scientifique, parmi vos confrères, vous avez trouvé des soutiens sur les luttes que vous menez ?*

**H.P.** : les soutiens, on peut les compter sur les doigts de la main. Dans mon domaine, quand j'ai besoin d'aide, je peux en discuter avec deux ou trois personnes, c'est tout. À condition de ne pas leur demander de s'engager trop loin, en restant à un niveau de conseils d'ami à ami. On a de la peine par exemple à former une équipe qui demain pourrait prendre la succession de ce qu'on fait. Mais des jeunes manifestent leur intérêt pour ce type d'action et peut-être attendent-ils que nous leur laissions la place.

6. <http://hesa.etui-rehs.org/>

*A. T.M.* : Ce qu'on me renvoie souvent, c'est que je vais trop loin. Par exemple, mettre en cause radicalement certains choix politiques en matière de recherche : je suis une des seules chercheuses à l'INSERM qui n'ait jamais touché un sou de l'industrie et qui ait toujours résisté à la pression d'accepter des contrats du privé. Parce que je considère que, travaillant sur la santé des travailleurs, c'est éthiquement et politiquement impossible. Mais ce type de prise de position dérange. Il y a des réseaux, parfois implicites, de gens avec lesquels on peut faire un bout de chemin dans la recherche et l'action. Ainsi se renouvellent les formes de résistance, dans et hors du champ de la recherche.

*Henri Pezerat nous a quitté peu avant que nous mettions sous presse. Sa disparition laisse un grand vide. Il aura été un des rares à jeter des passerelles entre le monde des ouvriers et celui de la recherche.*

### HOMMAGE À HENRI PEZERAT\*

Les vœux qu'Henri nous a adressés cette année se terminaient ainsi : « et que 2009 soit une année de révoltes contre cette société de brigands... »

TOUT ETAIT DIT !

Tout de l'état de la société, et tout sur le regard, sur la manière dont il envisageait de la faire évoluer.

Henri n'était pas un tiède, pas non plus un adepte des petits arrangements, c'était un militant !

Un militant au sens le plus accompli du mot.

Un militant pour qui « l'insolence sociale » était un réflexe.

Un militant pour qui le partage tout court, le partage des connaissances, des expériences, étaient une conduite.

Un militant pour qui le débat, la lutte, le conflit même, entraînent le progrès, le progrès des idées et celui de la société.

C'est cette démarche qui l'a conduit à Clermont-Ferrand.

Henri et nous, ça date des années 1975.

Quand Amisol était occupé, Jussieu découvrait l'amiante et le collectif intersyndical dans lequel il s'activait parcourait la France pour rencontrer les ouvriers qui « baignaient » dans l'amiante, l'ignorance et l'indifférence générale.

Quelle rencontre !

Les O.S. et le chercheur, la fac et l'usine. C'est en effet Henri qui a dû nous aider à... compter nos morts pour que l'on se convainc bien de ce que nous vivions.

C'est Henri encore qui, progressivement, sans rien heurter, sans rien brusquer, rien casser, nous a amenés à accepter l'idée qu'Amisol – l'usine cercueil – ne devait pas rouvrir. Pourtant c'était de nos emplois qu'il s'agissait !

Aurions-nous pu faire ce chemin sans lui ?



Henri écrit, je cite :

« Il nous a fallu dire qu'à notre avis, vu son état, l'usine ne pouvait, ne devait plus rouvrir, avec pour seul argument leur santé, leur vie, dont pourtant eux seuls étaient comptables. Et quel droit avions-nous d'intervenir sur ces questions, avec le risque de créer la peur, l'angoisse, alors que nous cherchions à susciter la lucidité et le courage ? De cette réunion, comme des quelques autres qui ont suivi, nous sommes repartis – disons la vérité – abattus, écrasés parfois par les difficultés rencontrées. »

Il en faut du respect de l'autre, du courage, de l'humanité, pour assumer ces moments, en regardant les gens dans les yeux, sans le moindre paternalisme, et jamais de condescendance.

C'était ça, Henri Pezerat !

Quand on a vécu ça ensemble, on peut en avoir des liens !

Je ne veux pas revenir sur le drame d'Amisol, sur la lutte contre l'amiante, la naissance de l'ANDEVA, à laquelle il a tant travaillé, qu'il a portée. Je veux par contre rappeler que s'il est aujourd'hui banal de dire L'AMIANTE TUE, pendant des années, Henri Pezerat a quasiment porté ce message seul, seul contre vents et marées, et, pire même, avec les ricanements d'une grande partie de la communauté dite scientifique qui niait l'évidence, et déniait même à Henri sa compétence – scientifique elle – pour le coup. Et pendant ce temps-là, se tissaient ces relations douteuses avec les industriels qui accouchaient du CPA de sinistre mémoire grâce à qui on devait apprendre à vivre avec l'amiante, avec le partage des rôles, toujours le même, les patrons prenaient le fric, les experts gagnaient des titres et quelques avantages, et les ouvriers avalaient la poussière.

Aussi quand, en 1994, on a rappelé Henri, pour dire « on n'en peut plus de voir partir et souffrir les Amisol, on veut refaire quelque chose, tu viens, on repart ? » C'était comme si on s'était quittés la veille, vous connaissez la suite.

On avait besoin de lui, pour se sentir en sécurité ; il connaissait tellement de choses. Sans doute aussi nous a-t-il confortés dans l'irrespect assez naturel chez nous, face à certaines institutions et pouvoirs, conçus pour nous impressionner et nous tenir à distance.

Il était content que le CAPER – c'est lui qui avait trouvé le nom – voit le jour. La première association ouvrière de Victimes de l'Amiante en France – à Clermont – a la marque d'Henri.

Une page a été écrite, est écrite maintenant pour l'amiante qui a été le combat de sa vie. Le bilan formidable de cette lutte est en très grande partie à mettre à son actif. Mais il reste tout ce qui pollue et tue dans les usines et dans beaucoup de lieux de travail.

Voilà pourquoi Henri a été celui qui a fait exploser l'affaire des cancers du rein chez Adisseo – à Commentry, dans l'Allier –, qui a aidé les militants des Ancizes, de Pechinay, etc.

Voilà pourquoi Henri était sur l'affaire des cancers à la poste de Riom-es-Montagne, dans le Cantal, ces dernières semaines et sur tant d'autres dossiers brûlants. Parce qu'il ne pouvait supporter l'idée que les maladies professionnelles soient traitées de façon inégalitaire, il a ouvert des pistes. Ce combat est bien celui d'aujourd'hui !

Mourir au boulot, y être mutilé, empoisonné, quel que soit le toxique ou le processus en cause, c'est insupportable !

Il y a donc encore à faire, il y a toujours tellement à faire. Henri, lui, n'a jamais lâché, malgré la maladie et la fatigue, jamais lâché le bureau et le téléphone, et jamais lâché sur le fond, le sens des choses. Il va forcément rester avec nous, nos cœurs ont une mémoire bien sûr, notre conscience aussi !

Henri, sois tranquille, on va faire tout ce qu'on peut pour que 2009, et après, et toujours, soient des années de révolte contre ce régime de brigands, celui-là ou un autre, d'ailleurs.

**RESPECT HENRI ! Merci d'être venu à notre rencontre.**

**Josette Roudaire**  
une ancienne d'Amisol

*\* Texte lu lors des funérailles d'Henri Pezerat*



# dossier

# 2

## **Mondes des migrants, mondes du travail** Introduction

Denis Blot, Alain Maillard\*

### **Migrations et marchés du travail**

La globalisation du travail, c'est-à-dire l'intégration des marchés du travail, emprunte trois voies (Jaumotte et Tytell, 2007) : la production des marchandises pour l'exportation, les délocalisations de la production de biens intermédiaires et l'immigration laborieuse. Malgré leur impact incontestable sur certaines régions industrielles, les délocalisations pèsent relativement peu dans cette dynamique de globalisation. De même, les flux migratoires demeurent marginaux si on les compare avec le développement des échanges commerciaux. Les migrations internationales sont à juste titre considérées comme étant la « dernière frontière » de la globalisation (Moses, 2006 ; Pritchett, 2006). La mobilité des personnes a connu des restrictions, par la fermeture des frontières en Europe et aux États-Unis, qui expliquent en grande partie la relative faiblesse des migrations dans la globalisation. La mise en relation de la force de travail de l'ensemble des pays s'est surtout réalisée par l'ouverture des frontières au capital et par la libéralisation des échanges commerciaux.

Pour autant, les migrations restent liées aux marchés du travail, aux conditions d'emploi, aux statuts et aux revenus salariés. Selon le BIT (2007), le nombre total de travailleurs immigrés dans le monde passe de 84 millions en 2000 à 94 millions en 2005. Cela représente plus de la moitié du stock des étrangers dans le monde entier. La part totale des migrants en âge de travailler ne s'est pas significativement accrue, mais il existe des secteurs d'activités et des régions du monde qui sont plus que d'autres

\* Maîtres de conférences à l'Université de Picardie-Jules Verne et membres de l'ÉA Habiter – Processus identitaires – Processus sociaux

concernés par ce phénomène pour des raisons quantitatives (évolution démographique) ou qualitatives (système éducatif, niveau de rémunération moyen). Dans l'Europe des 25, selon les projections démographiques de la Commission (2007), la population en âge de travailler passerait de 67,2% en 2004 à 56% en 2050, ce qui équivaut à une chute de 52 millions. Cette projection sur plus de quarante ans est évidemment un peu hasardeuse, elle fut néanmoins à l'origine de nombreuses prises de position de la part des milieux d'affaires et patronaux en faveur d'une nouvelle immigration, ciblée ou par quotas<sup>1</sup>.

Mais la politique de fermeture des frontières n'est pas nécessairement incompatible avec les intérêts patronaux. Elle s'explique par des raisons politiques et par le déni de la demande de main-d'œuvre que les marchés du travail locaux ne peuvent satisfaire. L'intérêt économique que représente la nature clandestine et irrégulière de cette main-d'œuvre, notamment au niveau de la pression exercée sur le coût de son emploi, joue aussi manifestement son rôle. La concurrence globalisée avec des marchés stagnants pousse des entreprises à enfreindre les lois sociales. Il n'est guère étonnant que la figure sociale du pourvoyeur de main-d'œuvre ait fait sa réapparition, notamment grâce aux processus de sous-traitance en cascade. Les passeurs de clandestins entretiennent des liens directs avec « l'entrepreneuriat » ethnique ou communautaire et renouvellent ou étendent ainsi la réserve « globale » de force de travail. On peut en voir une illustration dans le quartier du Sentier à Paris, qui emploie dans des ateliers de confection des dizaines de milliers d'étrangers sans papiers.

Reconnaître l'existence d'une main-d'œuvre surexploitée signifie aussi qu'il faut mesurer son ampleur... Les estimations sur l'ampleur du phénomène de migration clandestine sont très variables. Pour les États-Unis, les estimations convergent vers un stock de 10 millions de travailleurs étrangers sans papiers tandis qu'en Europe, le nombre se situerait entre 4 et 7 millions sur plus de 320 millions d'habitants. En règle générale, on ne dépasse pas 2 à 3% de la population totale pour les pays de l'OCDE, de 3,6 à 4% pour les États-Unis. Il n'y a donc pas de vague irrépressible, incontrôlable de migrants clandestins, contrairement à ce que laisse croire les images médiatiques d'embarcations de fortune fonçant sur les côtes européennes. L'imagerie populaire considérant les pays de destination comme « victime » d'une migration irrégulière est entièrement fautive puisqu'elle résulte en premier lieu des politiques restrictives d'immigration (la fermeture des frontières).

Il existe en revanche une tolérance tacite de la puissance publique à l'égard de la présence de travailleurs migrants sans papiers ou sans statut (Wickramasekara, 2008). Étant donné que les rémunérations sont inférieures au salaire minimum et que les employeurs n'acquittent pas leurs obligations sociales voire fiscales, l'emploi de cette main-d'œuvre se révèle extrêmement profitable et devient une ressource de compétitivité accrue et un facteur de souplesse organisationnelle. Quand certains secteurs concentrent un nombre significatif de salariés ainsi surexploités, des phénomènes d'évitement, de substitution et de concentration s'opèrent très vite. Dans une situation de forte concurrence, les entreprises privilégient les moindres

1. Cette réduction de population en âge de travailler a servi d'« argument » en faveur d'une augmentation du taux d'emploi/d'activité et d'un allongement de la carrière et donc de l'âge de la retraite à 70 ans voire plus.

coûts et les travailleurs nationaux tendent à ne pas accepter des salaires d'embauche en deçà de leur salaire de réserve ou d'efficience.

Les politiques répressives (dite de *containment*) n'affectent que très marginalement l'évolution du nombre de migrants irréguliers. En revanche, les profits du trafic humain augmentent et les conditions de vie et de travail des salariés sans papiers s'en trouvent dramatiquement affectés : « Construire des murs entre les USA et le Mexique et augmenter les patrouilles navales entre l'UE et l'Afrique ne fait qu'augmenter le taux de mortalité et le taux de profit des passeurs mais ne résout pas le problème »<sup>2</sup>.

## Du côté des sciences sociales

Nous avons assisté depuis une trentaine d'années à un essor et à un renouveau des recherches sur les processus migratoires (Rea et Tripier, 2008 ; Martiniello, 1995). Il a fallu pour cela un changement radical de contexte historique à l'échelle locale et mondiale et de « paradigmes ». L'immigration avait été étudiée depuis longtemps aux États-Unis (cf. les enquêtes de la première génération des sociologues de Chicago). En Europe et surtout dans une « république une et indivisible » comme la France, il a fallu une déconstruction du grand récit national, de la conception unitaire et essentialiste de la nation et sans doute aussi des classes sociales, pour qu'elle fasse l'objet d'une réévaluation radicale. La mondialisation néo-libérale, le développement conjoint de l'Union européenne et de la régionalisation ont mis à mal les États nationaux et les diverses idéologies de la nation. De même, la crise du mouvement ouvrier participe de cet affaiblissement des configurations sociopolitiques constituées au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle. C'est dans cette situation propice aux crispations identitaires et à leur instrumentalisation politique que les sciences humaines et sociales se sont intéressées aux migrations.

Conjointement, l'affirmation de mouvements sociaux apparus dans les années 1970 en faveur de groupes discriminés, tels les femmes, les homosexuels et les minorités raciales, ont suscité des changements d'approches. Les notions de « relations de pouvoir » et de la « biopolitique » d'un Michel Foucault ont par exemple contribué à redéfinir les champs d'études, en particulier aux États-Unis : « *Feminist Theory* », « *Gender and Sexuality Studies* », « *Queer Studies* », « *Postcolonial and Race Studies* », « *Subaltern studies* »... Les recherches sur le monde des migrants ont ainsi acquis un statut épistémologique et politique inédit. On a appris à appréhender les relations entre « race, nation et classe », ces « identités ambiguës », pour reprendre le titre d'un ouvrage d'Étienne Balibar et d'Immanuel Wallerstein (paru en 1988). La construction de l'altérité devient l'objet d'une réflexion sociologique (Cossée *et alii*, 2004) et les travaux de Gérard Noiriel sur l'État, la nation, les immigrations et le racisme, tout en se démarquant des approches post-coloniales, ont permis d'envisager autrement l'histoire française...

Parallèlement, on a connu un déferlement des démarches culturalistes : le « travailleur immigré » étudié naguère par un Abdelmalek Sayad (1999) a été remplacé par l'immigré confronté aux relations « interculturelles » dans la famille, le quartier et à l'école. Comme si on avait voulu surmonter la crise de légitimité des identités nationales et des identités de classe en

2. Fait significatif : le mur entre les USA et le Mexique a fait dix fois plus de morts en neuf ans que le Mur de Berlin en trente ans (2 750 décès enregistrés à la frontière USA-Mexique contre 239 pour le Mur de Berlin). Voir Wickramasekara, Piyasiri (2008).

instituant de nouvelles formes d'appartenance légitimes ayant pour nom : l'identité culturelle. Ce cadre d'analyse a sans doute permis de développer une approche moins économiste des immigrants et moins abstraite du vivre-ensemble, mais il a aussi créé un nouveau type d'essentialisation, appelé parfois « primordialisme ». Maryse Tripier notait à ce propos, en 1990, au début de son ouvrage, *L'immigration dans la classe ouvrière en France* : « Malheureusement l'abandon d'une vision réductrice qui assimile les étrangers à une force de travail s'est accompagnée d'un recentrage sur les problèmes d'intégration et d'assimilation en évacuant les déterminations sociales des comportements des immigrés au profit, quasi exclusifs, d'explication en termes culturels » (p. 11).

Face aux assignations culturalistes, il nous paraît opportun de reconsidérer le monde des migrants comme un monde du travail : un monde où rapports sociaux de classe, de genre et ethnicisation s'entrecroisent et prennent des formes mouvantes qu'il convient de mettre au jour.

## Le dossier : migrations, précarisation, ethnicisation

Ce dossier touche à trois aspects du fait migratoire et présente sur chacun d'eux deux articles qui apportent un éclairage différent et complémentaire. Le premier aspect est celui de la migration comme déplacement impliquant le franchissement d'une frontière nationale. Contrairement à une représentation répandue, beaucoup de migrants en Europe ont franchi les frontières d'un pays dont ils possédaient la nationalité. Dans le cas inverse, le statut de migrant est source de discriminations en particulier pour les droits sociaux ; c'est la deuxième dimension qui est abordée. Enfin le troisième aspect est celui des situations de travail que connaissent ceux qui dans les interactions quotidiennes sont perçus comme des « gens venus d'ailleurs », qu'ils aient ou non vécu eux-mêmes la migration.

Dans une perspective de rupture avec les conceptions courantes associant les migrations au problème de contact culturel et d'intégration, l'article de Maks Banens revient sur un peu plus d'un demi-siècle de mouvements migratoires en Europe. Le tableau est inattendu puisqu'on y voit que les migrations les plus importantes sont le plus souvent ignorées, que certaines régularités résistent aux modifications conjoncturelles et que, chacun à leur tour, en fonction de facteurs économiques, politiques et démographiques, les pays européens d'émigration deviennent des pays d'immigration.

Le deuxième article s'intéresse également aux mouvements migratoires avec une approche très différente puisque ce sont les motivations des migrants en fonction des contextes d'emploi qui y sont analysées. Les migrations européennes de l'est vers l'ouest sont anciennes et elles ont connu une expansion notable avec l'élargissement oriental de l'Europe. L'Irlande, dont la croissance économique a longtemps passé pour un modèle, accueille de nombreux travailleurs polonais. Torben Krings, Alicja Bobek, Elaine Moriarty, Justyna Salamo et James Wickham étudient les effets de la récession sur la situation d'emploi des travailleurs polonais. Ces derniers sont plus touchés par la crise que les travailleurs irlandais, mais cela a peu d'impact sur leurs stratégies migratoires. Leurs motivations ne dépendent donc pas uniquement du marché du travail.

Les quatre autres articles explorent certaines caractéristiques du monde des travailleurs migrants en Suisse, en France, en Belgique et en Grande-Bretagne dans cette première décennie du 21<sup>e</sup> siècle. Cristina Ferreira s'arrête sur un aspect peu connu : on sait que les travailleurs immigrés exercent souvent des tâches pénibles et sont plus exposés aux risques d'accidents du travail. Mais qu'arrivent-ils lorsqu'ils deviennent partiellement ou complètement invalides ? L'étude des procédures d'obtention de prestations de l'assurance-invalidité en Suisse fait apparaître les inégalités de traitement que subissent ceux qui sont de nationalité étrangère.

L'article du collectif ASPLAN porte sur une autre dimension de la précarité des migrants : celle des sans-papiers travaillant ici dans la restauration en région parisienne et déclenchant en 2008 un mouvement de grèves pour leur régularisation. Les auteurs mettent en relief les ambiguïtés de la relation entre travail et emploi qu'implique la régularisation de ce type de salariés précaires, du point de vue des pouvoirs publics, des patrons, des grévistes, des militants syndicalistes et associatifs.

La précarisation est aussi celle que connaissent les très nombreux migrants qui sont embauchés à temps partiels dans le secteur du nettoyage. Fabienne Scandella mène son enquête dans le quartier européen de Bruxelles. Les équipes de nettoyage des locaux des hauts fonctionnaires sont mobilisés tôt le matin ou tard le soir afin d'éviter ces « cols blancs ». Les ouvriers d'entretien sont contraints d'accepter des horaires flexibles et d'entrer dans des « rapports serviciels » qui sont aussi des rapports de domination fortement sexués et ethnicisés.

L'ethnicisation de la main-d'œuvre est enfin abordée sous l'angle de ses manifestations les plus humiliantes : le racisme, ou plutôt les différentes formes de racisme, sur le lieu de travail. Nouria Ouali les examine à partir de ses enquêtes dans les transports publics et les grands magasins de Bruxelles et de Londres. Les dégradations des conditions de travail dans ces secteurs entraînent des tensions, des discriminations et des stigmatisations de la part de collègues, de managers ou de la clientèle. Quelles réponses pratiques peuvent apporter les syndicats ? Comment ne plus en faire une question privée ? Comment, s'interroge l'auteur, « collectiviser la lutte contre le racisme » ?

On voit ainsi que les relations entre travail et emploi, droits sociaux et droits civils sont des dimensions fondamentales de la « migration ».

#### RÉFÉRENCES

Cossée C., Lada E., Rigoni I., Tripiet M. (2004), *Faire figure d'étranger : Regards croisés sur la production de l'altérité*, Armand Colin, Paris.

European Commission (2007), « Towards a comprehensive European Migration Policy: cracking down on employment of illegal immigrants and fostering circular migration and mobility partnerships », Press release IP/07/678, 16 May 2007, consultable sur : [http://ec.europa.eu/justice\\_home/news/intro/news\\_intro\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/news/intro/news_intro_en.htm).

ILO (2007), « International Labour Migration and Development: The ILO Perspective », Geneva, International Migration Programme, ILO, 2007, consultable sur : [http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/mig\\_brief\\_development.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/mig_brief_development.pdf).



- Jaumotte, F. & Tytell, I. (2007), « How Has The Globalization of Labor Affected The Labor Income Share in Advanced Countries ? », *IMF Working Paper* WP/07/298, 54p.
- Martiniello M. (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines* P.U.F., "Que sais-je?", n° 2997, Paris.
- Moses J. (2006), *International Migration: Globalisation's Last Frontier*, London, Zed Books.
- Pritchett L. (2006), *Let their People Come: Breaking the Gridlock on Global Labor Mobility*, Washington DC, Center for Global Development.
- Rea A. et Tripier M. (2008), *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris, 120 p.
- Sayad A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, 438 p. Coll. « Liber ».
- Tripier M. (1990), *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan, Paris, 332p.
- Wickramasekara, Piyasiri (2008), « Globalisation, International Labour Migration and the Rights of Migrant Workers », in *Third World Quarterly*, 29:7, pp. 1247-1264

**Résumé :** *La mondialisation des échanges et la supposée augmentation de l'immigration illégale ont projeté la question de la migration internationale sur le devant de la scène politique et médiatique. En prenant le contre-pied d'une vision trop actuelle, cette étude tente de décrire les migrations internationales à une échelle relativement large (l'Europe) et sur une durée relativement longue (depuis 1945). On constatera ainsi quelques caractéristiques structurantes derrière la variabilité conjoncturelle. Parmi celles-ci, il y a d'abord le retour des colonies qui a lieu dans la plupart des pays européens peu après 1945. Ce retour concerne les anciens empires français, britannique, belge et néerlandais, mais a été plus massif encore en Allemagne, où affluent des « colons » vivant dans les pays de l'Est, souvent depuis de nombreuses générations. Autre caractéristique fondamentale : l'inversion du sens de la migration européenne. Après un siècle d'émigration massive, l'Europe se transforme en continent d'accueil. L'inversion a été annoncée en France dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, a gagné l'Europe du Nord dans l'après guerre, notamment au cours des années 60, puis l'Europe du Sud dans les années 1990. Seule l'Europe de l'Est ne l'a pas – encore – connue.*

La démographie a la réputation d'étudier des phénomènes durables et massifs, dont les transformations tant qualitatives que quantitatives seraient lentes et qui, pour cette raison, auraient la précieuse qualité d'être assez prévisibles. Or, à première vue, les migrations internationales ne correspondent pas à cette image. Elles donnent l'impression d'être changeantes et réactives aux conjonctures politiques et économiques, ce qui rend leur compréhension plus difficile et leur prévision plus hasardeuse. De nombreuses études ont décrit des épisodes migratoires et proposé des éléments de compréhension, distinguant généralement des facteurs « push » (répulsifs) et « pull » (attractifs), autrement dit, des conditions sociales qui, dans le pays d'origine, poussent les individus à migrer et celles qui, à partir des pays de destination, incitent les individus à venir. Au croisement des facteurs push et pull se trouve le plus souvent le rapport entre marché d'emploi et population active, à la fois dans le pays d'origine et celui de destination, mais d'autres facteurs jouent un rôle, comme les persécutions politiques, religieuses ou sociales, les regroupements familiaux, les besoins de formation ou de soins, etc. Pour chaque épisode particulier, on identifie sans difficulté les différents facteurs. Cependant, ils ne sont pas toujours transposables à d'autres contextes. Pour l'instant, aucun modèle général ne semble validé au-delà d'un contexte et d'une région particulière (El Mouhoub et Oudinet 2006; Massay, 1993; Chesnais, 1987).

Ce texte procède différemment. Il se limite à la description des principales migrations internationales dans l'espace européen au cours des cinquante dernières années, en excluant toute tentative explicative. La description est volontairement globale et simplifiée. L'objectif est de voir si un regard détaché peut faire ressortir des régularités et des inerties que les

\* Maître de conférences  
à l'Université de Lyon 2  
Chercheur au MoDyS  
Maks.Banens@univ-lyon2.fr

A hand-drawn sketch of a rectangular sign. The sign is drawn with thick, dark lines, giving it a rough, hand-painted appearance. Inside the sign, the words "NIGHT - SHOP" are written in a bold, sans-serif font. The sign is attached to a horizontal bar at the top, which is also drawn with thick lines. On the right side of the bar, there is a small, square-shaped object with four circular elements, possibly representing a light fixture or a sensor. The entire drawing is done in black ink on a light-colored background.

**NIGHT - SHOP**

comportements capricieux d'une année à l'autre auraient dissimulées. Je me contenterai donc d'ordres de grandeurs, de périodisations et de localisations grossières, dans l'espoir de faire ressortir une image, peut-être floue, mais significative, qui aurait échappé au regard rapproché. Cette image risque en contradiction avec la réalité du moment, car nous vivons aujourd'hui, vraisemblablement, l'un de ces soubresauts migratoires qui inversent les flux sur la courte durée. Les premiers témoignages de travailleurs polonais quittant l'Irlande et retournant en Pologne nous arrivent par la presse. Il est tout à fait probable que la crise actuelle modifie les migrations des années récentes et que les flux de 2009 ne ressembleront pas à ceux de 2006 et 2007. Il est moins probable que ces perturbations inversent durablement le sens des migrations internationales. En tout cas, tel est le défi de ce texte : décrire des configurations migratoires dont la logique et la portée temporelle sont plus longues que la conjoncture économique actuelle.

## I. Clarifications terminologiques

Plusieurs difficultés particulières sont à surmonter auparavant. Les premières sont d'ordre terminologique : qu'entend-on par « migration » et par « migrant » ? L'ONU a proposé une définition simple qui devrait être appliquée par toutes les administrations nationales : est « migrant » toute personne qui s'établit dans un pays pour une durée prévue de douze mois minimum, après avoir résidé dans un autre pays pendant une période de même durée au moins (UN, 1998). Inutile de préciser que le même « migrant » est alors « immigré » du pays d'établissement et « émigré » du pays qu'il quitte.

Cette définition permet de ne pas définir comme migrant les touristes qui visitent un pays pour une durée de moins d'un an, les transporteurs et autres professionnels qui voyagent d'un pays à l'autre, les étudiants qui effectuent un stage ou une formation ne dépassant pas douze mois, les retraités qui passent six mois par an dans un pays étranger, etc. Ces personnes non-migrantes représentent plus de 99% des passages de frontière dans un pays touristique comme la France. Mobilité et migration sont donc à distinguer soigneusement. Si la première augmente incontestablement, il n'est pas sûr que ce soit le cas pour la deuxième.

Il est à noter également que la définition ne fait pas de distinction entre nationaux et étrangers. Un Français ayant résidé plus de douze mois à l'étranger et rentrant en France est un immigré au même titre que le réfugié afghan. Une partie de l'élite française compte donc parmi les immigrés de France. Je me dépêche de signaler que la statistique française n'applique pas cette définition de l'ONU. Je reviendrai sur ce problème qui concerne les sources et la mesure plus que les définitions.

Une deuxième distinction est nécessaire : le « solde migratoire », ou « migration nette » qui est son synonyme, se définit par la différence entre le nombre d'immigrés et le nombre d'émigrés pour un pays au cours d'une année donnée. Distinguer entre immigrés et solde migratoire est devenue essentiel depuis l'accélération de la mondialisation. En effet, de plus en plus de pays connaissent des flux migratoires importants, liés aux activités professionnelles, d'études ou de loisirs, et qui vont aussi bien vers l'étranger que vers le pays en question. En 2006, par exemple, près de 662 000 non-

résidents sont venus s'installer en Allemagne, tandis que 636 000 résidents ont quitté le pays (Eurostat, 2009) ; le solde est de 26 000 personnes, il est plus de 20 fois plus faible que le nombre d'immigrés. Cet écart entre flux et solde, bien connu à l'échelle des villes et des villages, est relativement récent à l'échelle des pays. De petits pays comme le Luxembourg et la Suisse y sont habitués depuis longtemps, tout comme le Royaume-Uni. D'autres pays, en revanche, et ce fut le cas pour tous les pays dans le passé, connaissent des flux migratoires dont l'un des sens est fortement prédominant. La distinction est importante car les conséquences d'un flux en double sens sont très différentes de celles en sens unique. Le Royaume-Uni en est un exemple. Pendant longtemps, le Royaume-Uni a connu des flux doubles : des immigrés venant du Commonwealth « remplaçaient » ceux qui partaient vers les États-Unis et l'Australie. Le solde migratoire fut négatif de 1950 à 1980. Or, pendant ce temps, le nombre de résidents britanniques nés à l'étranger n'a cessé d'augmenter pour atteindre, en 1980, trois millions et demi de personnes, ce qui correspond à 6,3 % de la population résidente cette année-là (UN, 2005). Cela signifie que plus de trois millions et demi de Britanniques ont quitté le territoire au cours de la même période. Comparons avec l'Espagne. L'Espagne a, elle aussi, eu un solde migratoire négatif sur la période 1950-1980. En 1980, le nombre de résidents nés à l'étranger est d'environ 240 mille, à peine 0,6 % de la population espagnole. Même soldes migratoires, mais flux dans les deux sens pour le Royaume-Uni, en sens unique pour l'Espagne. Les conséquences sociales et économiques sont, bien entendu, très différentes.

Une dernière définition : le « stock » de migrants se définit comme le nombre de résidents d'un pays qui n'y sont pas nés. Une fois de plus, la nationalité ne rentre pas en jeu. Le stock de migrants ne correspond donc pas au nombre d'étrangers, car une partie des immigrés a obtenu la nationalité du nouveau pays, et inversement une partie des étrangers, notamment les enfants d'immigrés, est née dans le pays sans toujours en avoir la nationalité. L'obtention de la nationalité pour les immigrés et pour leurs descendants étant très variable d'un pays à l'autre, il est important de ne pas confondre stock de migrants et population étrangère. Par ailleurs, le stock de migrants n'est pas non plus identique à la somme de tous les immigrés des années précédentes. Certains ont pu migrer une nouvelle fois, d'autres sont décédés, et, dernière complication, les immigrés natifs du pays (ceux qui y sont nés, qui ont émigré puis sont revenus), comptaient bien parmi les immigrés au moment de leur retour au pays, mais ne comptent plus dans le stock. Dans certains pays, anciennement d'émigration comme l'Irlande, l'Italie ou l'Espagne, aujourd'hui la Pologne, ces flux de retour peuvent être considérables.

Toutes ces clarifications terminologiques ne sont pas là pour brouiller les pistes, mais, au contraire, pour préciser des réalités migratoires qui sont de plus en plus complexes au fur et à mesure que la mobilité internationale s'accroît. Cependant, si les réalités sont définies précisément, leur mesure reste très approximative. En effet, celle-ci se heurte à de grandes difficultés. Une partie de la migration échappe volontairement à la mesure, qu'il s'agisse d'immigrations illégales, de touristes ou d'étudiants dont le séjour dépasse douze mois, mais aussi, et il s'agit là de flux tout aussi importants, d'émigrations de nationaux ou d'anciens immigrés, avec ou sans papiers.

Tous les pays procèdent à des estimations du nombre d'illégaux, par des méthodes très variées, plus ou moins validées aux moments des campagnes de régularisation (Bardet et Dupâquier 1999). Le Royaume-Uni, aidé par son insularité, est parmi les rares pays à appliquer les définitions de l'ONU aux frontières mêmes. L'incertitude vient alors des intentions déclarées concernant la durée de séjour. D'autres États utilisent l'enregistrement des domiciles, rendu obligatoire par exemple en Belgique et aux Pays-Bas. D'autres encore, comme la France, utilisent un ensemble de statistiques concernant les étrangers ainsi que les recensements de la population. Ici, ce n'est pas le lieu pour détailler les nombreuses méthodes mises en oeuvre, ni d'évaluer leur efficacité. Puisque l'objectif est d'arriver à une image globale, j'utiliserai les estimations venant des différents services nationaux et unifiés par Eurostat et par le Département de la Population des Nations Unies.

## 2. La situation mondiale actuelle

La fin du vingtième et le début du vingt-et-unième siècle ont connu non pas une augmentation des migrations internationales, mais une concentration de celles-ci en destination des pays développés. Certes, entre 1990 et 2005 le stock mondial d'immigrés est passé de 159 à 191 millions de personnes, mais cela correspond globalement à l'accroissement de la population mondiale elle-même. Le stock des migrants est resté stable aux alentours de 3 %. Ce qui est plus remarquable, c'est son déplacement : le pourcentage a diminué dans les pays moins développés – passant de 1,8 % à 1,4 % – et augmenté dans les pays développés – de 7,2 % à 9,5 %. La diversité des populations se concentre donc dans les pays développés. L'Amérique du Nord (13,5 %) et l'Océanie (15,2 %) connaissent les pourcentages de migrants les plus importants, perpétuant une tradition d'immigration presque ininterrompue. La principale nouveauté dans ces régions du monde se situe dans la diversification des origines migratoires. La période des restrictions raciales, que les États-Unis ont mis en place à partir de 1882, culminant dans l'Immigration Act de 1924 qui fermait la porte à l'immigration non-blanche, y compris celle venant du bassin méditerranéen, a été close en 1965 et depuis, la part des non-Européens dans la population des États-Unis n'a cessé d'augmenter. L'Australie et le Canada ont suivi le même chemin. La diversité de la population y est par conséquent non seulement quantitativement la plus importante, mais aussi en termes d'origines géographiques et culturelles. L'Europe, en 2005, est la troisième région en termes de diversité : 8,8 % de sa population n'est pas né dans le pays où il/elle réside. À l'inverse, l'Asie et l'Amérique du Sud ne dépassent pas 1 % de résidents non natifs, l'Afrique recense 2 % de migrants dont un sur six est reconnu comme réfugié par les Nations Unies.

## 3. Les dynamiques européennes depuis 1945

Si l'Amérique du Nord et l'Océanie ont toujours connu une immigration importante, le plus souvent encouragée et encadrée par une politique volontariste, ce n'est pas le cas de l'Europe. Jusqu'à la fin des années 1960,

l'Europe est restée un continent où l'émigration l'emportait sur l'immigration. Et même si les nécessités du marché de l'emploi ont amené différents États à mettre en place des politiques d'immigration, notamment au cours des années 1960, l'idéologie dominante est toujours restée réticente, à l'opposé de l'Amérique du Nord et de l'Australie. L'Europe semble être devenue un continent d'immigration malgré elle. Les sections suivantes en décrivent les principales étapes.

### **Réfugiés politiques et retour des colons**

À la sortie de la guerre, l'Europe est le théâtre de migrations qu'on aurait tendance à considérer comme exceptionnelles, si elles ne s'étaient pas répétées si fréquemment, ici comme ailleurs. Les plus dramatiques parmi ces migrations sont celles des populations juives ayant échappé à la mort. Environ un million et demi de juifs survivants se déplacent sur le continent, certains réussissant à rentrer chez eux, d'autres, très nombreux, n'ayant plus de chez soi et optant finalement pour rejoindre Israël (Bardet et Dupâquier, 1999). Leur situation fut certainement la plus tragique mais elle était loin d'être la plus massive. Le nombre de travailleurs immigrés en Allemagne à la fin de la guerre, le plus souvent forcés, s'élève à près de huit millions et tous tentent de rentrer dans leur pays (Chesnais, 1995). Ainsi, des millions de personnes quittent l'Allemagne dans l'immédiat après-guerre. En même temps, d'importantes migrations ont lieu en sens inverse. Entre 1945 et 1948, environ 4,5 millions d'Allemands fuient ou sont expulsés des pays de l'Est, dont plus de trois millions de la Tchécoslovaquie, et près d'un million de la Yougoslavie, la Hongrie et la Roumanie (BMI, 2009). Il s'agissait de ceux que l'Allemagne appelait les *Aussiedler*, littéralement ceux qui se sont établis à l'étranger. En d'autres termes, il s'agissait des colons allemands, établis dans les pays de l'Est au cours des nombreux siècles de la « poussée vers l'Est » (*Drang nach Osten*). Ils étaient 8,6 millions en 1939 (BMI, 2009). Leur retour en Allemagne, souvent forcé, fut vécu comme la sanction de leur collaboration avec l'occupant allemand. Or, on peut également y voir la première des grandes migrations de retour de colons telles que l'Europe allait en connaître d'autres au cours des décennies suivantes.

Comparés aux retours allemands, ceux des empires britannique, belge, néerlandais et français seront plus modestes. Le Royaume-Uni ouvre la voie par le Nationality Act de 1948, instaurant la liberté de migration pour tous les citoyens du Commonwealth. Un peu plus de 400 000 Jamaïcains, Indiens et Pakistanais immigrèrent au Royaume-Uni au cours de la période 1948-1962. Ce nombre, très faible comparé aux retours allemands, suffit pour que la loi de 1948 soit durcie. Deux nouveaux Commonwealth Immigration Acts, en 1962 et 1968, suivis de l'Immigration Act en 1971 et de la loi sur la citoyenneté en 1983, limiteront fortement l'accès des habitants des anciennes colonies au Royaume-Uni (Bardet et Dupâquier, 1999).

Le retour des colons néerlandais a été du même ordre de grandeur : près de 400 000 habitants de l'Indonésie reviennent au début des années 1950. Comme en Allemagne, et contrairement au Royaume-Uni, il s'agit en grande majorité de populations originaires des Pays-Bas ou de leurs descendants. Seuls 12 000 Moluquois, compromis par leur collaboration militaire aux côtés de l'Etat néerlandais, se trouvaient parmi eux.

En France, le retour, en 1962, d'un million de « Français » d'Algérie, dont très peu, en réalité, avaient des ascendants français, a constitué la troisième phase de retour des anciennes colonies. Comme ailleurs, les Français d'Algérie furent accompagnés de populations indigènes, les harkis, au nombre relativement faible, environ 90 000, mais dont l'intégration fut aussi lente et difficile que celle des Moluquois aux Pays-Bas. Ce retour vers la métropole française ne sera pas le dernier épisode des retours des colonies. Au milieu des années 1970, environ 200 000 Surinamais immigrèrent aux Pays-Bas suite à l'indépendance du Suriname en 1975. Enfin, c'est l'Allemagne, qui clôt la série des retours par une nouvelle vague d'Aussiedler venant de l'Est. L'ouverture progressive des frontières à l'Est fait revenir environ cinq millions « d'Allemands » vers l'Allemagne, venant, cette fois-ci, de l'(ex)-URSS, de la Pologne et de la Roumanie principalement (BMI, 2009). Cette deuxième vague atteint son point culminant entre 1988 et 1993 (trois millions de retours durant ces quelques années), mais a démarré bien avant et continue jusqu'à aujourd'hui. Contrairement à la première vague, entre 1945 et 1948, cette deuxième vague concerne en grande partie des populations qui n'étaient allemandes que par leur ascendance, ayant perdu la langue et la culture allemande depuis longtemps. Sans avoir eu d'empire colonial au même titre que ses voisins britanniques, néerlandais, belges ou français, l'Allemagne accueille donc de loin le rapatriement le plus nombreux : depuis 1945, le nombre de colons allemands rentrés au pays se situe entre 9 et 10 millions. C'est sans commune mesure avec les autres pays.

### **Pendant ce temps, l'émigration continue**

Les retours des colonies sont des immigrations de fait, massives et durables dans le cas de l'Allemagne, plus ponctuelles et plus modérées dans celui des autres pays anciennement colonisateurs. Elles sont considérées, toutefois, non pas comme des immigrations mais comme des gestes de solidarité nationale ou des prises de responsabilité historique. Parallèlement, les comportements migratoires traditionnels se maintiennent. Dès la fin de la guerre, les pays européens reprennent l'émigration transatlantique, temporairement interrompue par la crise économique des années 1930 et par la guerre (Kirk 1946). Ainsi, l'Allemagne, championne des retours de colons, voit émigrer vers l'Amérique environ deux millions de personnes au cours de la période 1945-1955. L'Italie et l'Espagne voient, chacune, partir un million de personnes au cours des années 1950. Leur émigration se maintiendra à un niveau élevé jusqu'à la fin des années 1960. Au Royaume-Uni, l'émigration traditionnelle vers les États-Unis et l'Australie reprend également et dépasse le nombre d'immigrants jusqu'à la fin des années 1970. Tout en accueillant des centaines de milliers de migrants de leurs anciennes colonies, le Royaume-Uni garde donc un solde migratoire négatif pendant toute la période des trente glorieuses.

Deux pays arrivent en tête de l'émigration européenne, non pas en nombres absolus, car il s'agit de petits pays, mais en taux migratoires : l'Irlande et le Portugal, situés le plus à l'Ouest de l'Europe, le plus tournés vers l'Amérique. Entre la fin de la guerre et la fin des années 1960, ces deux pays voient partir l'équivalent d'un cinquième de leur population. Or, l'émigration est un comportement de toutes les populations européennes, à l'exception de la France sur laquelle je reviendrai. En cela, l'Europe ne



fait que continuer les migrations initiées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et dont le ressort s'est maintenu à travers les soubresauts économiques et politiques du début du 20<sup>e</sup> siècle.

En nombres absolus, les départs sont les plus fréquents à partir des pays méditerranéens, ceux-là même qui avaient été les derniers à adopter le comportement de l'émigration. Du Portugal à la Grèce, les pays méditerranéens voient partir 3,5 millions d'habitants au cours des années 1950 et près de 4 millions au cours des années 1960. Aucun des pays méditerranéens ne revient à l'équilibre migratoire avant 1970.

Au Nord de l'Europe, l'arc allant de l'Irlande à la Finlande, l'émigration reprend après la deuxième guerre mondiale et se maintient dans les années 1950. En Irlande, au Royaume-Uni et en Finlande, elle se maintient à un niveau élevé. Dans les pays scandinaves, elle est plutôt en recul et l'équilibre entre immigration et émigration est atteint dès le début des années 1960. En Suède, le solde migratoire devient positif même dès la sortie de la guerre.

Les pays de l'Est reprennent, eux aussi, l'émigration traditionnelle. La pression à l'émigration y devient si forte, que les pays finissent par fermer la frontière en direction de l'Occident. Le cas de l'Allemagne de l'Est est particulier, mais illustratif pour l'ensemble des pays de l'Europe Central-Est. Entre 1949 et 1961, date de la construction du mur, environ trois millions de personnes quittent la RDA pour la RFA, ce qui correspond à un habitant sur six. Il ne s'agissait pas d'un retour de colons, car les habitants de la RDA n'ont jamais été des *Aussiedler*. Selon la situation politique de l'époque, il s'agissait d'une émigration internationale. La construction du mur a freiné cette émigration, mais celle-ci a repris dès la réouverture des frontières à la fin des années 1980. Peu de temps après, l'émigration à partir de l'ex-RDA se transforme en migration intérieure, échappant ainsi aux statistiques de la migration internationale, mais elle est bien réelle, tout comme celle venant des autres pays de l'Est, dont en premier lieu la Pologne (entre deux et trois millions de départs entre les années 1980 et aujourd'hui) et la Roumanie (plus d'un million de départs). Toute l'Europe de l'Est, à l'exception de la Hongrie et de la Slovaquie, a maintenu une dynamique de l'émigration jusqu'à ce jour.

Les pays de l'Europe de l'Ouest ont eux aussi ré-entamé la dynamique de l'émigration à la sortie de la guerre. J'ai déjà mentionné les deux millions d'émigrants allemands dès la période 1945-1955, les nombres sont moins élevés mais significatifs en Autriche et aux Pays-Bas. Or, c'est dans cette partie de l'Europe que le mouvement séculaire de l'émigration prend fin le premier. Dès le milieu des années 1950, l'émigration se tarit en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse et en Autriche. Ces pays seront bientôt rejoints par la plupart des pays de l'Europe du Nord, exception faite de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la Finlande d'où l'émigration continuera encore jusque dans les années 1980. L'arrêt de l'émigration, dans cette partie de l'Europe, initie une nouvelle phase de la migration internationale, que l'on devra certainement qualifier de tout aussi séculaire.

### **La grande inversion des migrations**

Jusqu'ici, j'ai laissé de côté le cas de la France, qui est atypique dans le contexte européen. La France n'a pas participé à la grande dynamique de l'émigration européenne du milieu du 19<sup>e</sup> au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. La

France fut également le premier pays d'immigration en Europe, et ce depuis 1880. Les raisons sont multiples, mais la baisse précoce de la natalité et la faible croissance démographique qui en résulte comptent parmi les plus importantes. Quand arrive la fin de la Deuxième guerre mondiale, la France reprend donc bien son comportement migratoire habituel, mais celui-ci va dans le sens de l'immigration. Pour les années 1950, le solde migratoire français s'élève à un million de personnes. Pour les années 1950, il s'élève à deux millions de personnes, dont la moitié environ de rapatriés. L'immigration est organisée à la demande des employeurs qui, les générations « creuses » des années 1935-1945 entrant sur le marché du travail, peinent à trouver de la main-d'œuvre. D'autres pays suivront cet exemple : la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède. Pour les années 1960, le solde migratoire de l'Europe de l'Ouest (sans le Royaume-Uni), s'élève à 4,4 millions de personnes. Contrairement à l'immigration par rapatriement, l'immigration des travailleurs est volontaire, décidée et organisée par les États. Toutefois, et là aussi le contraste est grand avec l'immigration par rapatriement, cette immigration de travailleurs se veut temporaire. L'expression consacrée dans les pays germaniques est « travailleur invité » (*Gastarbeiter*). On invite le travailleur, on n'invite pas sa famille. Et en effet, au départ, les hommes jeunes et célibataires sont largement majoritaires.

L'émergence d'une zone de demande d'immigration à l'intérieur de l'Europe a des répercussions importantes sur l'ensemble du continent. Le Sud continue l'émigration traditionnelle, mais elle change de destination. Au lieu de traverser l'Atlantique, elle se dirige vers des pays voisins : la France pour le Portugal et l'Espagne, l'Allemagne pour les Italiens, les Yougoslaves et les Grecs. Pendant que l'Europe de l'Ouest accueille 4,4 millions d'immigrés, l'Europe du Sud, durant les années 1960, en perd 3,8 millions. L'essentiel des migrations internationales en Europe est intra-européenne. En réalité, le partage de l'Europe ne se situe pas aux frontières nationales mais à l'intérieur des pays, notamment en Espagne et en Italie. Des flux très importants « montent » vers le Nord, pour s'établir en partie dans les centres urbains du Nord de l'Espagne et de l'Italie, en partie dans les pays plus au Nord. Cette situation n'a duré qu'une décennie environ, mais elle a marqué les esprits par la diversification intra-européenne qui en a été le résultat.

Au cours des années 1970, la demande d'immigration reste forte en Europe de l'Ouest. Le solde migratoire pour l'ensemble de la décennie, pour les seuls pays de l'Europe de l'Ouest (sans le Royaume-Uni), s'élève à près de trois millions de personnes. Or, les seuls flux venant de l'Europe du Sud ne sauraient plus suffire. En effet, l'émigration des pays méditerranéens se tarit brusquement. Leurs soldes migratoires deviennent même positifs dès les années 1970, grâce notamment au retour de nombreux Portugais et Grecs. L'immigration allemande provient désormais de la Turquie, la française des pays maghrébins.

L'inversion des migrations touche donc les pays de l'Europe du Sud et l'Irlande dès les années 1970. Les premières années, il s'agit avant tout d'un retour des nationaux. En Irlande, ils ont constitué la majorité des immigrés jusqu'à la fin des années 1990 (Herm, 2008). Mais ici aussi, des étrangers viennent s'ajouter rapidement aux rapatriements des nationaux. En 2006, le pourcentage des nationaux parmi les immigrés n'est plus que de 18 %.

L'inversion du sens de la migration est un mouvement de fond. Elle s'impose à travers les aléas économiques et sociaux des années 1980, 1990 et 2000 dans tous les pays de l'Europe du Sud, ainsi que dans les deux pays de l'Europe du Nord qui avaient maintenu l'émigration jusqu'en 1970 : l'Irlande et la Finlande. Elle s'est même considérablement accrue au cours de la période 2000–2008. Les soldes migratoires de l'Espagne et de l'Italie au cours des dernières années sont historiques : ensemble, les deux pays ont une migration nette dépassant un million de personnes par an pour chaque année entre 2002 et 2007, dont deux tiers environ en provenance de pays hors l'Union européenne, et un sixième en provenance de la Roumanie (Herm, 2008). Au Royaume-Uni et en Irlande aussi, l'immigration s'est accélérée, mais en nombre absolu (500 000/an pour l'UK, 100 000/an pour l'Irlande) comme en nombre relatif, rapporté à la population du pays, elle vient loin derrière les deux pays méditerranéens. La provenance des migrants est également différente. Au Royaume-Uni et en Irlande, l'immigration polonaise est devenue significative (60 000/an), même s'ils ne constituent qu'un dixième de l'ensemble des immigrants qui continuent de venir d'abord du Commonwealth.

L'Europe de l'Est sera le dernier groupe de pays à inverser le sens de la migration. On n'en voit pas encore les prémises. En effet, la grande phase d'émigration des pays de l'Est a commencé avec l'ouverture des frontières, à partir de la fin des années 80, puis avec l'élargissement de l'Union européenne au début des années 2000. La Pologne et la Roumanie fournissent l'essentiel de l'émigration des pays de l'Est. L'Allemagne, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni sont les pays de destination privilégiés des migrants polonais, l'Italie et l'Espagne ceux des migrants roumains.

## Quelques régularités

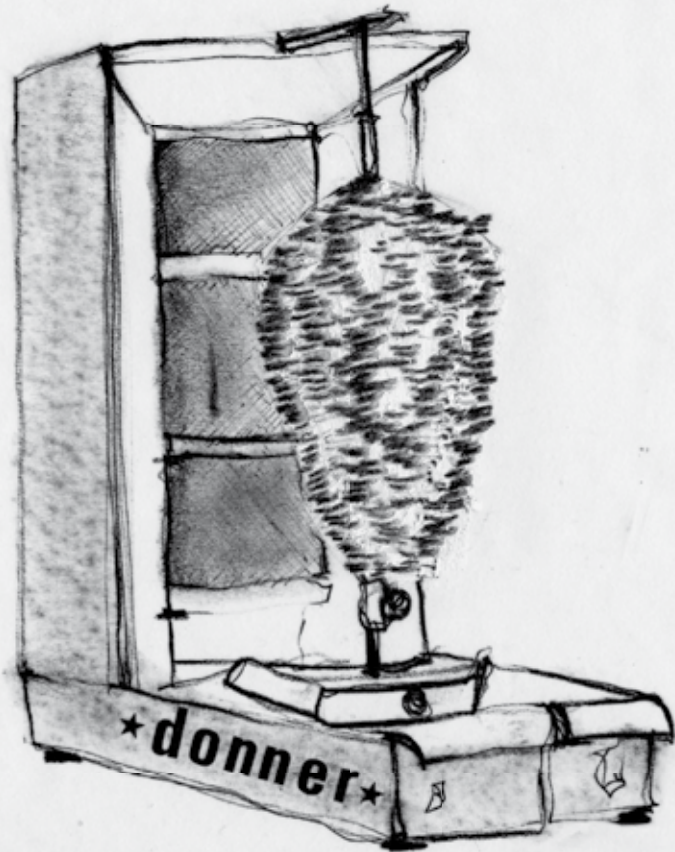
Plusieurs comportements migratoires semblent pouvoir se repérer à travers cette esquisse des migrations internationales en Europe. Le premier est celui du siècle d'émigration qui a pris fin et a laissé la place à l'immigration. En effet, le siècle des émigrations s'est ouvert en 1848, pour gagner ensuite tout le continent européen. Il s'est refermé à partir des années 1950, progressivement, en laissant pour l'instant l'Europe de l'Est hors de ce mouvement d'ensemble, qui concerne tous les autres pays de l'Europe, sauf la France. Une durée si longue et un retournement si progressif, mais massif et durable, exclut l'explication basée sur la simple conjoncture économique ou l'unique différentiel de développement. Il sera nécessaire de se tourner vers des phénomènes d'ordre démographique et notamment vers l'évolution des populations actives qui de toute évidence dépend de l'évolution démographique générale.

Une deuxième tendance générale est l'augmentation de la mobilité. Il est devenu fréquent, en Europe, que les immigrations et émigrations soient dix fois plus grandes que le solde migratoire du pays en question. Cela n'était pas le cas durant la phase de l'émigration. Les pays à forte émigration ne voyaient pas arriver en même temps de forts contingents d'immigrés. La superposition des deux migrations est apparue avec les retours des rapatriés dans les pays (l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas) qui

parallèlement voyaient partir un nombre important d'émigrés. Cependant, elle tend à se généraliser par la plus grande mobilité résidentielle qu'a amenée la mondialisation au cours des dernières décennies. Les pays petits et moyens sont les premiers concernés. Ainsi, le stock de migrants en Suisse dépasse 20 % depuis 1990 déjà. En 2005, dernière estimation connue, il était de 22,9 %. Au Luxembourg, le stock en 1990 et en 2005 était respectivement de 30,2 et de 37,4 % (UN, 2008). Cette augmentation de la mobilité, résultant en un développement du transnationalisme (Fibbi et D'Amato, 2008), n'est pas à confondre avec celle, supposée, des migrations définitives. Il n'est pas sûr que ces dernières soient plus importantes que celles qui ont peuplé l'Amérique du Nord.

#### RÉFÉRENCES :

- Bardet J.-P. et Dupâquier J., 1999, *Histoire des populations de l'Europe*, vol 3, Paris, Fayard  
[http://www.bmi.bund.de/dn\\_012/Internet/Content/Common/Anlagen/Themen/Vertriebene\\_\\_Spaetaussiedler/Statistiken](http://www.bmi.bund.de/dn_012/Internet/Content/Common/Anlagen/Themen/Vertriebene__Spaetaussiedler/Statistiken), Bundesministerium des Innern, consulté mars 2009
- Chesnais J.-Cl., 1986, *La Transition démographique*, Paris, PUF
- Chesnais J.-Cl., 1995, *Le crépuscule de l'Occident*, Paris, Robert Laffont
- El Mouhoub M. et Oudinet J., 2006, « Migrations et marché du travail dans l'espace européen », *Economie internationale*, 105, 7-39
- Eurostat 2009, Demographic Outlook – National reports on the demographic developments in 2007, Methodologies and working papers, 1-69
- Fibbi R. et D'amato G., 2008, « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », *Revue européenne des migrations internationales*, 24, 7-22
- Herm A., 2008, « Recent migration trends : citizens of EU-27 Member States become ever more mobile while EU remains attractive to non-EU citizens », *Eurostat Statistics in focus*, 98, 1-12
- Içduygu A., 2006, « A Panorama of the International Migration Regime in Turkey », *Revue européenne des migrations internationales*, 22, 11-21
- Kirk D., 1946, *Europe's Population in the Interwar Years*, Genève, Princeton University Press
- Marchiori L. et Schumacher I., 2009, *When Nature Rebels : International Migration, Climate Change and Inequality*, Cahier n° 2009-04, Ecole Polytechnique-CNRS, 29 p.
- Massey D.S., 1993, Theories of international migration : a review and appraisal, *Population and Development Review*, 19, 3, 431-466
- Sardon J.-P., 2004, Evolution démographique récente des pays développés, *Population*, 59, 2
- Tapia S. (de), 2006, "Les Turcs expatriés en 2005-2006: combien sont-ils? Où sont-ils ? Les étrangers en Turquie : combien sont-ils ? D'où viennent-ils ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 22, 3, 229-251
- United Nations, 1998, *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1*, New York
- United Nations, 2005, *World Migrant Stock: The 2005 Revision*, Population Database, consulté le 31 mars 2009
- United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division, 2009, *International Migration Report 2006 : A Global Assessment*, United Nations, www.unpop. consulté le 26 mars 2009



## Flux migratoires en temps de récession. Les migrants polonais dans l'Irlande en crise

Torben Krings, Alicja Bobek, Elaine Moriarty, Justyna Salamoska, James Wickham\*

**Résumé :** *L'Irlande incarnait un «El dorado» pour des travailleurs des pays de l'Est. Le nombre de travailleurs migrants, essentiellement d'origine polonaise, a continué à s'accroître en réponse aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et de la restauration. La récession économique a-t-elle changé la donne ? D'un pays avec un taux de chômage très bas, l'Irlande est devenue un pays avec un taux des plus élevés. Cet article étudie les réactions des travailleurs migrants à la crise, leur volonté de rester ou de partir et les motivations qui président à leurs choix.*

Après des années de croissance, l'économie mondiale est touchée de plein fouet par une crise qui risque d'être plus grave encore que celle de 1929. Cette crise a des répercussions non seulement sur le commerce mondial des biens et des services, mais aussi sur les mouvements migratoires à grande échelle. Ces dernières années, en Europe, et plus particulièrement depuis l'élargissement de l'Union européenne en 2004, les flux migratoires les plus importants se sont faits d'Est en Ouest. Comment la crise économique a-t-elle affecté ces migrations ?

Notre étude concerne l'immigration en Irlande, un pays qui non seulement a vu affluer une forte migration venue des nouveaux pays membres (ci-après PECO), mais qui a aussi été très sérieusement touchée par la récession. L'effondrement spectaculaire de l'immobilier dans un contexte de crise financière mondiale a considérablement bouleversé le paysage économique irlandais. Après deux décades de croissance sans précédent (l'ère du tigre celtique), il est peu probable que l'économie reparte à la hausse avant 2010. Le taux de chômage, qui était l'un des plus bas d'Europe, a plus que doublé en l'espace d'un an pour atteindre 10 % de la population. Quelles répercussions cela a-t-il sur la main-d'œuvre d'origine étrangère ?

En nous appuyant sur une étude qualitative de la situation des travailleurs immigrés polonais et sur les statistiques officielles sur l'immigration, nous pouvons dire que l'idée selon laquelle ces travailleurs auraient tendance à rentrer chez eux lorsque « les temps sont durs » est pour le moins simpliste. Certes, la crise va probablement pousser un certain nombre d'entre eux à retourner au pays, mais beaucoup vont rester, du moins tant qu'il y a aura des offres d'emploi. Et même s'ils devaient perdre leurs emplois, la législation irlandaise leur garantit une certaine protection. Selon les entretiens que nous avons menés, il apparaît que la décision de partir ou de rester n'est pas uniquement prise en fonction de la situation économique. D'autres facteurs entrent en jeu, comme le rôle des réseaux d'entraide et la recherche d'une meilleure qualité de vie. S'il est prématuré de tirer des conclusions définitives, nous avons jusqu'ici peu de

\*Sociologues et chercheurs au Trinity College de Dublin (contact : tkrings@tcd.ie)

raisons d'affirmer que la crise actuelle va provoquer un retour massif des travailleurs immigrés chez eux. Au contraire, notre enquête semble indiquer que la majorité des travailleurs immigrés ont l'intention de rester en Irlande, du moins pour l'instant.

## I. Migration et récession

Il nous semble ici nécessaire de remettre la crise actuelle dans son contexte historique. Par le passé, l'immigration avait tendance à ralentir lorsque l'économie était en récession, d'une part parce que les mouvements de population sont sensibles aux conditions du marché, mais aussi parce qu'en période de crise les gouvernements ont davantage tendance à durcir les conditions de l'immigration. Ceci fut particulièrement visible dans les années 1970 lorsque le choc pétrolier et la récession qui s'ensuivit entraînèrent le bouclage des frontières en Europe de l'Ouest. Toutefois à l'époque, beaucoup de travailleurs immigrés demeurèrent dans leur pays d'accueil. S'il est vrai que dans les années 1930 certains pays furent amenés à expulser les travailleurs étrangers (Castles, 2009), cette politique ne fut pas celle des démocraties occidentales au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Holli-field, 1992). Certains pays à l'époque tentèrent bien d'inciter les étrangers à partir, mais ces initiatives n'eurent qu'un succès relatif (Slater, 1979). Si beaucoup de travailleurs immigrés perdirent alors leur emploi, ils purent bénéficier des différentes protections sociales mises en place en Europe occidentale (Bommes, Geddes, 2000). Et si on cessa d'embaucher des travailleurs immigrés à la suite de la crise pétrolière, l'immigration se poursuivit dans la plupart des pays occidentaux, notamment avec le regroupement familial. En conséquence, l'Europe devint un continent d'immigration (Castles, Miller, 2003). On voit donc comment sur le plan historique on a peu d'éléments prouvant que les travailleurs immigrés quittent leur pays d'accueil en période de crise économique.

La crise actuelle se fait le plus durement sentir dans les secteurs qui emploient la plus grande proportion de travailleurs immigrés, à savoir le bâtiment, les produits manufacturés (en particulier les travailleurs migrants à l'intérieur de la Chine), les hôtels et la restauration. Les travailleurs les moins qualifiés (par exemple dans le bâtiment) sont généralement les plus touchés par la crise. Mais celle-ci n'affecte pas uniquement les bas salaires. Elle peut aussi atteindre des travailleurs immigrés plus qualifiés (les analystes financiers, les ingénieurs et les architectes, par exemple) (Martin, 2009 ; Papademetriou *et al.*, 2009). Ce qui caractérise la crise actuelle, c'est sa dimension à l'échelle planétaire. On n'a pas une région qui profiterait économiquement aux dépens d'une autre, comme ce fut le cas lors du choc pétrolier de 1973. À l'époque, tandis que l'Europe fermait ses frontières, de nouvelles voies s'ouvraient à l'immigration, notamment dans les pays du Golfe. Aujourd'hui, on voit un ralentissement des flux migratoires à travers le monde. Ceci est vrai non seulement pour les mouvements d'Est en Ouest, mais aussi, entre autres, pour l'immigration illégale vers les États-Unis. Même les riches pays pétroliers du Proche-Orient sont moins demandeurs d'une force de travail étrangère en raison du déclin du secteur du bâtiment (Castles, 2009 ; Martin, 2009).

## 2. L'immigration dans la période post-tigre celtique

Comme dans d'autres pays, l'immigration a sensiblement ralenti en Irlande au cours des derniers mois. Cela est particulièrement vrai concernant les travailleurs des nouveaux pays entrants. Alors qu'en 2006, près de 94 000 numéros de sécurité sociale avaient été délivrés à des ressortissants polonais, lesquels constituent le plus gros contingent de travailleurs immigrés en Irlande, le chiffre était tombé à 42 000 en 2008. Cela semble être dû au fait que de nombreux jeunes Polonais – la frange la plus mobile de la société – ont déjà quitté la Pologne. Mais la baisse des offres d'emploi en Irlande peut aussi expliquer ce ralentissement. S'il ne fait aucun doute que le flux de travailleurs immigrés en Irlande a ralenti ces derniers temps, rien ne permet de dire que ceux qui se trouvent actuellement dans le pays sont prêts à le quitter en grand nombre en raison de la récession. De fait, pendant toute l'année 2008, le nombre de ressortissants étrangers âgés de plus de 15 ans a légèrement augmenté, passant de 468 000 à 478 000, selon les statistiques officielles (*Quarterly National Household Survey*). Dans la mesure où le nombre de travailleurs immigrés a légèrement baissé dans la même période, passant de 355 000 à 349 000, il semblerait qu'il y ait eu d'autres formes d'immigrations comme le rapprochement familial (Castles, Miller, 2003).

Le meilleur indicateur de la conjoncture actuelle est la hausse conséquente du chômage. 80 000 emplois ont été perdus en Irlande en 2008. À la fin de cette année, le taux de chômage était de 8 %. Les chiffres montrent que le taux de chômage chez les Irlandais de souche est passé de 4,3 à 7,3 %, tandis que celui des travailleurs étrangers passait de 5,6 à 9,5 %. L'accroissement du chômage était encore plus sensible chez les travailleurs immigrés venus des pays PECO, puisqu'il est passé de 5,3 à 10 %. Cela s'explique sans doute par le fait qu'il y a une forte concentration de ces travailleurs dans le bâtiment où 46 000 emplois ont été perdus en 2008, ce qui en fait le secteur le plus touché par la crise.

Autre indicateur du ralentissement actuel, on note un accroissement des inscriptions au chômage parmi les travailleurs étrangers. Entre décembre 2007 et décembre 2008, le nombre de travailleurs immigrés qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi a fait un bond de 130 %, passant de 23 234 à 54 455. Pendant la même période, le nombre de citoyens irlandais inscrits au chômage a connu une hausse de 60 %, passant de 147 142 à 236 908. En ce qui concerne les travailleurs venus des pays PECO, qui jusque-là connaissaient le plus fort taux d'emploi de toute la main-d'œuvre immigrée, le nombre de demandeurs d'emploi a connu une hausse de 200 %, passant de 7 934 à 26 089.

## 3. Comment les migrants réagissent à la récession

Nous présenterons dès à présent les informations recueillies à partir d'entretiens avec des migrants polonais. Notre échantillon compte 22 migrants, dix femmes et douze hommes, âgés de 22 à 38 ans et qui sont presque tous arrivés sur le marché du travail irlandais après 2004. Si certains ont un niveau d'études équivalent au secondaire, une majorité est détentrice d'un diplôme du supérieur. Presque tous sont employés dans la manutention,



secteur des services, mais certains ont su se hisser à des positions de responsabilité ou exercent une activité professionnelle dans les secteurs de la construction, de la restauration, des NTIC ou du secteur financier.

Nous avons eu trois entretiens avec chaque membre de ce panel qualitatif, depuis le printemps 2008. Les questions afférentes à la récession ont surtout été abordées lors du dernier entretien, à l'automne 2008. Jusqu'à présent, la plupart des personnes interrogées expriment le souhait de rester en Irlande, malgré le contexte économique dégradé. La première raison provient du fait qu'ils sont encore tous employés, malgré la détérioration du marché de l'emploi. Mais, disent-ils, s'ils se retrouvent au chômage, ils ne seront pas nécessairement tentés de repartir. Tout comme la plupart des salariés irlandais, ils sont éligibles pour bénéficier des prestations sociales de chômage et pensent pouvoir sécuriser leur situation socio-professionnelle par-delà la récession. Il est également important de prendre en compte que la décision de rester ou non n'est pas seulement prise en fonction de considérations économiques mais mobilise aussi d'autres facteurs tel que les réseaux de sociabilité et l'objectif d'atteindre un niveau de vie meilleur. En fait, l'attitude qui prédomine pourrait se résumer par un « *wait and see* », ou, autrement dit, l'attentisme tout en essayant de garder toutes les options ouvertes dans un moment d'incertitude économique croissante.

Les migrants polonais sont, tout comme le reste de la population, en premier lieu préoccupés par le maintien de leur insertion dans l'emploi. Surtout, ceux qui travaillent dans la construction et dans les professions liées à ce secteur semblent davantage affectés par la détérioration du marché de l'emploi. Un architecte nous disait les choses de la manière suivante :

*« J'ai essayé d'avoir un aperçu global de la situation du marché en ce moment. C'est clair, il y a zéro opportunités à saisir. Dans toutes nos entreprises, selon ce que j'ai pu entendre de mes collègues qui travaillent, on ne garde que les seniors et on licencie les autres » (homme, 33).*

Les employeurs ont enregistré l'incertitude croissante parmi les salariés :

« Depuis le début de la récession, depuis qu'il est difficile de trouver un job sur le marché Irlandais, le patron met la pression sur son personnel pour les faire travailler plus vite » (homme, 24). Une autre ajoute : « Il n'est plus possible de changer d'employeur, de permuter, de partir ou de menacer de le faire. Trouver un autre job dans la construction est un cauchemar actuellement » (femme, 28).

Dans des secteurs comme la restauration, les employeurs ont tendance à répondre à une réduction d'activité par une réduction du volume horaire (Martin, 2009: 13). L'analyse du *Quarterly National Household Survey (Survey Trimestriel des Ménages ou QNHS)* montre que sur l'année 2008, seulement 3 000 postes de travail ont été supprimés alors que la construction en a perdu 46 000 et 13 000 dans le secteur du commerce et de la distribution et autant dans le secteur manufacturier (QNHS, 2009). Au même moment, les hôtels et restaurants sont moins enclins à recruter des salariés à temps plein mais vont simplement essayer d'alourdir davantage la charge de travail :

« Ils n'engagent plus de personnel à plein temps : si il y a des postes vacants, si par exemple quelqu'un a quitté l'hôtel au niveau du nettoyage ou de la cuisine, ils ne le remplacent pas » (femme, 24). Un autre abonde dans le même sens : « Quand je dirigeais les fonctions de 200 personnes, j'avais toujours 12 personnes en service, aujourd'hui, je n'en ai que 6 ou 7 le soir, il n'y a plus qu'une seule personne au bar pour faire des économies » (homme, 23).

Dans un secteur où les arrangements flexibles sont légion et où les personnes travaillent souvent « à l'appel » (à la journée), la récession va d'abord générer plus de précarité et une surcharge de travail pour le personnel en poste (Wickham *et al.*, 2008).

De tels développements peuvent s'étendre à des secteurs avec un taux élevé d'emploi peu qualifiés comme dans le secteur hôtelier. Dans le secteur financier, la charge de travail va également s'alourdir :

« Le manager me donne plus de tâches, surtout lorsque les gens s'affolaient au sujet de leurs dépôts. Je fais toujours mon boulot mais le stress a augmenté » (femme, 27).

En Irlande, les pertes d'emploi dans ce secteur touchaient en premier lieu les contrats temporaires et les intérimaires (Reddan, 2008). Toutefois, même en temps de crise, l'utilisation du travail temporaire ne recule pas puisque les agences d'intérim sont d'abord des « pourvoyeurs de flexibilité » (Peck/Theodore, 2007). Inévitablement, dans un marché du travail plus volatile, les questions sur la présence à long terme des migrants ont commencé à être posées. Les médias, en particulier, ont commencé à promouvoir l'idée que les « non-nationaux » devraient quitter l'Irlande à cause de la récession. Lorsqu'on tient compte de l'expérience historique ou des motivations des migrants eux-mêmes, ceci n'est toutefois pas l'hypothèse la plus probable.

### Vont-ils partir ou rester ?

Le débat public sur l'immigration a été polarisé par la question de savoir si les migrants seraient susceptibles de rester ou de partir dans le contexte de la récession économique. Ce débat concerne surtout la migration Est-Ouest, notamment parce que celle-ci semblait plus instable, temporaire ou saisonnière. Ce questionnement a été amplifié par des titres de journaux annonçant « 1 300 départs hebdomadaires en direction de la Pologne » (*Irish Independent*, 8 décembre 2008) ou « 3000 Polonais quittent l'Irlande tous les mois » (*Sunday Tribune*, 18 Janvier 2009). Il est certainement correct de noter qu'un nombre de migrants des nouveaux États membres ont déjà quitté le territoire et que beaucoup envisagent de le faire. Toutefois, ce que les titres de journaux ne disent pas, c'est le fait que les migrations en provenance des nouveaux États membres ont un caractère beaucoup plus circulaire et transitoire, facilité par les services de voyages à bas prix et le régime de libre circulation (Favell, 2008). Ces nationaux issus des PECO ne sont peut-être pas rentrés pour toujours mais simplement retournés dans leur milieu d'origine en attendant que la conjoncture économique se retourne. Comme le dit une des personnes interrogées :

« Je vois la Pologne comme un endroit où je peux retourner pour un petit temps, dans l'attente de trouver quelque chose de meilleur, d'autres opportunités où je peux, alternativement, et pour une période courte, gagner un peu plus d'argent » (femme, 25).

Même si le départ de migrants des pays PECO a augmenté récemment, il y a encore un flux continu d'entrée non négligeable. Par exemple, de septembre 2008 à janvier 2009, le nombre de Polonais arrivant chaque mois avoisinait toujours les 2000 par mois (DSFA, 2009). Ce qui est significatif, par-delà les discours sur « les Polonais qui quittent le pays », c'est le fait que le stock de migrants des PECO comme d'autres pays est resté remarquablement inchangé, malgré la récession. S'il y avait près de 203 000 migrants des PECO, âgés de plus de quinze ans, à la fin de 2007, ce nombre n'est descendu qu'à 199 000 à la fin de 2008, au moment où le pays connaît une récession dramatique avec une croissance négative de près de 5%. Cette situation va probablement perdurer dans un avenir proche. Il est important de tenir compte du fait que même lorsque l'économie est en récession, les opportunités d'emploi dans le pays d'origine peuvent être encore plus défavorables que dans le pays d'accueil (Castles, 2009). Comme nous l'expliquait un de nos interlocuteurs qui travaille dans les services financiers :

« En juillet dernier, je pensais retourner en Pologne mais en fait, après vérification, je peux dire que les choses ne vont pas beaucoup mieux en Pologne, au contraire » (homme, 32 ans).

Si un certain nombre de migrants ont perdu leur emploi ces derniers mois, une nette majorité (76% des migrants de plus de quinze ans des nouveaux États membres) est employée (QNHS, 2009). Même si les migrants devaient perdre leur emploi, le départ n'est pas le premier choix puisqu'ils sont éligibles pour une grande partie du *Welfare* et qu'ils en sont très conscients : « On peut toujours bénéficier des allocations de chômage... Je ne voudrais pas mais c'est toujours possible » (homme, 30 ans).

Un aspect qui est parfois négligé dans les débats sur l'éventualité de partir ou de rester est le fait que la décision d'émigrer, et par conséquent, celle de rester ou non dans le pays d'accueil, est composite. Il est admis que les phénomènes de migrations répondent à des facteurs d'attraction et de répulsion. Dans ce cas concret, le différentiel de salaire entre la Pologne et l'Irlande est d'une telle taille et le sous-emploi bien plus élevé en Pologne que l'Irlande a gardé une certaine attractivité. Toutefois, dans une seconde phase, les facteurs de répulsion et d'attraction agissent en moindre mesure car ce sont les réseaux qui prennent le relais (Massey *et al.*, 1993 ; Wal-dinger/Lichter, 2003). Plusieurs personnes interrogées nous indiquaient : « Mes amis sont venus plus tôt, ils ont trouvé un emploi et un appartement et je n'ai donc fait que les rejoindre » (homme, 27). Les réseaux sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit de trouver un emploi :

« Le fait que mon mari ait trouvé un emploi par l'intermédiaire d'une connaissance a joué un rôle important dans notre choix de nous établir ici ; moi, je n'avais qu'à prendre la suite de mon côté » (femme, 29 ans).

Les réseaux migratoires fonctionnent comme des relations sociales qui permettent d'accéder à des biens de ressource comme un emploi ou un salaire plus élevé (Arango, 2004 : 28). Les réseaux migrants ne sont pas seulement importants dans le choix d'émigrer ou encore au niveau du choix de la destination mais fonctionnent aussi comme ressource de soutien à ces processus. Plus longtemps les migrants restent à l'étranger, plus ils seront immergés dans des réseaux de sociabilité du pays d'accueil : « Je n'ai quasiment plus d'amis là-bas (en Pologne) ; mais ici, j'en ai beaucoup et toute ma vie est désormais centrée sur ce qui se passe ici » (femme, 28 ans). De nouvelles relations interpersonnelles se développent : « Au début, c'était dur mais maintenant, je suis de plus en plus « acclimatée » en termes d'amis, de connaissances et ce genre de choses » (femme, 24 ans). Les réseaux de sociabilité aident à soutenir le processus de migration, quels que soient les changements économiques comme par exemple une récession (Portes, 1995).

La qualité de vie est un autre aspect qui entre en compte. La plupart des recherches sur la mobilité intra-européenne reconnaissent en général une division Est-Ouest dans les motivations et les destinations de l'émigration. La possibilité d'obtenir des revenus plus élevés est la première motivation des migrants des PECO tandis que la qualité de vie représente le premier motif pour les personnes originaires des pays de l'Europe de l'Ouest (EU, Commission 2008, Recchi, 2008). Les propos tenus par les membres de notre panel qualitatif confirment cette grille de lecture : « en général, on est venu ici pour les salaires, pas pour y vivre bien et dans un bel appartement » (homme, 27). Mais plus ils restent, plus leurs besoins et aspirations tendent à se rapprocher de ceux ayant émigré d'un pays européen de l'ouest : « j'aime bien vivre ici ; j'aime le style de vie des gens, leurs façon d'être » (homme, 27 ans). Ceci vaut aussi pour l'expérience de travail. Les personnes interrogées mentionnent les conditions de travail très dures, une surexploitation mais continuent à considérer cela comme une amélioration par rapport à leur situation d'emploi en Pologne. Comme nous l'expliquait un architecte :

*« Quand je suis venue ici, mon patron m'a fait confiance dès le début. Il a dit : " écoute, tu feras ceci et cela " et vraiment, je suis très heureuse d'avoir eu la possibilité de le faire. (...) En Pologne, on travaille toujours avec des rapports autoritaires, du genre " je suis ton patron et tu es mon subalterne et je suis meilleur que toi " » (femme, 28 ans).*

De plus, les qualifications et l'expérience de travail qui ont été acquises en Irlande ne sont pas si facilement transférables dans le pays d'origine. Comme nous l'expliquait un des participants à plusieurs entretiens collectifs d'embauche avec des entreprises en Pologne :

*« J'ai été très longtemps à l'étranger. Je n'ai jamais vraiment travaillé en Pologne et initialement, j'avais même des problèmes pour communiquer avec eux (en polonais) car tout mon savoir professionnel est en anglais. J'espérais que mon expérience internationale me permettrait de mieux me vendre mais il n'en est rien. Les entreprises avaient besoin d'expérience en milieu d'entreprise polonaise et donc rien n'en est sorti » (homme, 32 ans).* »

Nos interviews montrent que les migrants opèrent avec un double cadre de référence (Waldinger/Lichter, 2003) lorsqu'ils comparent une situation dans le pays d'accueil et leur pays d'origine. La comparaison ne se limite pas aux différentiels de salaire mais inclut également la relation d'emploi et plus généralement l'horizon de vie. Même si on ne peut pas tirer de conclusion à ce stade-ci, il semble que ceux qui ont migré en Irlande pour des motifs de revenus sont les plus disponibles au départ pour d'autres pays avant d'envisager un scénario de retour ; tandis que ceux qui ont acquis une meilleure maîtrise de l'anglais et qui disposent d'une expérience de travail conséquente ne vont certainement pas se précipiter pour le départ :

*« Pour le moment, je reste ici et, quelque part, l'idée de rentrer en Pologne ne me fait pas plaisir. Je pense qu'il est mieux pour moi que je reste vivre ici. J'ai beaucoup d'opportunités ici » (homme, 27 ans).*

De ce point de vue, les migrants apparaissent comme des acteurs rationnels qui fondent leur décision de rester ou de rentrer sur la base d'une variété de facteurs économiques et non-économiques en comparant le pays d'accueil et d'origine. Nonobstant, la rationalité de la décision migratoire doit être qualifiée comme contingente. Beaucoup de membres de notre panel semblaient incertains sur leur choix présent ou futur : « Je veux continuer à voyager, à aller d'un pays à l'autre. La vie ne peut pas être programmée. On dit une chose aujourd'hui et autre chose demain » (femme, 29). Cette incertitude apparaît encore plus fortement dans la situation présente. Beaucoup adoptent une attitude attentiste et tentent de garder leurs options ouvertes. Il s'agit-là d'une sorte d'indécision intentionnelle (Eade *et al.*, 2006) qui rend des analyses prospectives difficilement réalisables. Les billets d'avion de retour sont pris au dernier moment tant chacun peut être dans l'attente d'une nouvelle opportunité, une nouvelle offre d'emploi. « Même avec un salaire inférieur, le job qu'on vient de m'offrir à présent fait que je vais rester » (femme, 25 ans). Indépendamment des fluctuations du marché du travail et des incertitudes au sujet des plans de carrière des migrants, il apparaît peu probable que la présente crise économique pourrait alimenter un retour massif de la migration d'Irlande vers les PECO.

## Conclusion

L'Irlande est entrée dans les années 2000 avec l'image du « tigre celtique ». Cela ne l'a pas immunisé par rapport à la récession présente, au contraire. Dans ce papier, nous avons analysé l'impact de la crise économique sur les migrants originaires des PECO. Les résultats provisoires de notre enquête suggèrent que les migrants polonais sont déjà et seront à l'avenir davantage touchés par la crise que les travailleurs irlandais. Les statistiques montrent en tout cas un chômage plus élevé et des nombres significatifs inscrits au *Live Register* (aide sociale). Mais nous n'avons trouvé beaucoup de données ni de chiffres indiquant qu'ils seraient tentés par un retour à cause de la récession. La situation en Irlande est moins détériorée que celle que peut connaître le pays d'origine et la décision de rester est arbitrée en fonction

de plusieurs critères. Les réseaux de sociabilité agissent aussi en faveur d'un maintien sur le territoire irlandais. Il est certain que, pour ce qui concerne les migrants des PECO, toute prédiction sur leurs intentions futures est non seulement rendu difficile par la situation du marché de l'emploi mais aussi par leur propre « indécision intentionnelle » (Eade *et al.*, 2006). Il est néanmoins permis de considérer que si une frange significative pourrait quitter le pays lorsque la détérioration économique se prolongera, beaucoup d'autres seront tentés de rester. Les projections prévoient un retour important mais le solde migratoire resterait positif dépassant de 27 000 unités les retours (FAS, 2008). Tout ceci invite à penser que la population active irlandaise ne connaîtra pas de bouleversements profonds les prochaines années.

Ceci pose quelques questions importantes aux décideurs, aux partenaires sociaux et autres parties prenantes lorsqu'ils agissent par rapport à la crise économique présente. Existe-il assez de « goodwill » (de bonne volonté) pour défendre les droits sociaux et l'emploi des migrants au moment où il existe une compétition plus importante pour des emplois et des ressources ? Est-ce que les migrants qui ont perdu leur emploi auront les mêmes possibilités de suivre des formations et de reconversions ? Ou est-ce plutôt une idée tacitement admise qu'ils n'ont qu'à « rentrer chez eux » et sinon accepter de survivre dans des conditions de vie moins bonnes que les autres. Il semble que le second scénario soit le plus probable même si, comme nous avons essayé de le montrer dans cet article, leur présence sera durable, indépendamment de la récession présente.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arango, J. (2004), « Theories of International Migration », in Joly, D. (ed.): *International Migration in the New Millennium: Global Movement and Settlement*, Aldershot, Ashgate.
- Bommes, M. and Geddes, A. (eds), *Immigration and Welfare: Challenging the Boundaries of the Welfare State*. London, Routledge
- Castles, S. (2009) *Migration and the Global Financial Crisis: A Virtual Symposium* (Update 1a February 2009)
- Castles, S. and Miller, M.J. (2003), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World* (3rd ed.), Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan.
- DSFA (2009) « Personal Public Service Numbers: Allocation By Nationality: All Countries 2008 », [http://www.welfare.ie/EN/Topics/PPSN/Pages/ppsn\\_all\\_month08.aspx](http://www.welfare.ie/EN/Topics/PPSN/Pages/ppsn_all_month08.aspx)
- Eade, J., Drinkwater, S. and Garapitch, M.P. (2006), *Class and Ethnicity: Polish Migrants in London*, Surrey, University of Surrey
- EU Commission (2008), *Employment in Europe*, Brussels
- FÁS (2008), *Quarterly Labour Market Commentary* (3rd Quarter)
- Favell, A. (2008), « The new face of East-West migration in Europe », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34 (5): 701-716.
- Martin, P. (2009), *The Recession and Migration: Alternative Scenarios* (Working Paper No. 13) Oxford, International Migration Institute
- Massey, D., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, E. (1993), « Theories of international migration: a review and appraisal », *Population and Development Review*, 19 (3): 431-466.
- Hollifield, J. (1992), *Immigrants, Markets, and the State: The Political Economy of Postwar Europe*, Cambridge, Harvard University Press.

OECD (2008) *International Migration Outlook 2008*

Papademetriou, D.G., Sumption, M. and Somerville, W. (2009), *Migration and the Economic Downturn: What to expect in the European Union*, Washington, Policy Institute.

Peck, J. and Theodore, N. (2007), « Flexible recession: the temporary staffing industry and mediated work in the USA », *Cambridge Journal of Economics* 31(2): 171–192

Portes, A. (1995) « Economic sociology and the sociology of immigration: an overview », in Portes, A. (ed.) *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York: Russell Sage Foundation

QNHS (2008), *Quarterly National Household Survey: Quarter 4*

Recchi, E. (2008), « Cross–state mobility in the EU: trends, puzzles and consequences », in *European Societies* 10 (2): 197-224

Reddan, F. (2008), « Spectre of lay-offs hangs heavily over financial sector », in *Irish Times*, 10 November 2008

Slater, F. (1979), « Migrant employment, recessions, and return migration: some consequences for migration policy and development », in *Studies in Comparative International Development*, Fall-Winter; 14(3-4):3-22.

Waldinger, R. et Lichter, M. (2003), *How the Other Half Works: Immigration and the Social Organization of Labor*, Berkeley, University of California Press.

Wickham et al. (2008), « Working in the Gold Rush: Polish migrants' careers and the Irish hospitality sector », in Bolton, S. et Houlihan, M. (eds) 2009 *Work Matters: Critical Perspectives on Contemporary Work*, Palgrave.

# Travailleurs immigrés et invalidité : une condition (toujours) problématique en Suisse

Cristina Ferreira\*

**Résumé :** *L'articulation entre le travail et les migrations sera discutée dans ce texte à partir de situations identifiées comme politiquement problématiques : le basculement du travailleur de nationalité étrangère dans une condition d'invalidité. Parce que l'accident est survenu ou parce que la maladie affecte la capacité productive, ce dernier vient à solliciter le système de protection sociale du pays d'accueil pour obtenir un revenu de compensation. Bien que du point de vue légal l'accès aux droits sociaux soit formellement reconnu, il en va autrement de la légitimité de plus en plus questionnée de cet accès et de l'octroi de prestations sociales .*

## Introduction

La demande d'une protection sociale contre les risques subis d'invalidité est une démarche qui place d'emblée le travailleur de nationalité étrangère dans une position inconfortable. Arrivé dans le pays d'accueil pour participer au marché économique, le voici, suite à une situation médicale d'incapacité de travail, requérant de droits sociaux. Cette requête, comme l'a si finement analysé Abdelmalek Sayad (1999), met à jour les paradoxes constitutifs de la condition sociopolitique de l'immigré. La figure du travailleur immigré devenu invalide est en quelque sorte un contresens, une situation qui n'aurait jamais dû se produire.

L'état provisoire constitutif à la condition de l'immigré est un état particulièrement entretenu dans le contexte suisse. En raison d'une politique très restrictive en matière de naturalisation, la Suisse est l'un des pays en Europe qui compte un pourcentage particulièrement élevé de résidents de nationalité étrangère (20%). Dans ce pays, la situation des assurés de nationalité étrangère a été discutée dès l'élaboration de la Loi fédérale sur l'Assurance-invalidité de 1959. L'accès pour ces populations à des droits sociaux devait faire l'objet d'un traitement restrictif et spécifique. L'égalité de droits et de traitement avec des assurés ressortissants suisses n'a jamais été posée comme une évidence<sup>1</sup>. Jusqu'au 31 décembre 1996, les étrangers et les apatrides n'avaient droit aux prestations qu'aussi longtemps qu'ils conservaient leur domicile civil en Suisse et que si, lors de la survenance de l'invalidité, ils comptaient au moins dix années entières de cotisations ou quinze années ininterrompues de domicile en Suisse. De ce fait, les travailleurs saisonniers se trouvaient d'emblée exclus d'une protection contre les risques d'invalidité. Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, avec l'entrée en vigueur de la dixième révision de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), cette disposition, qui apparaissait contestable sous l'angle du droit à l'égalité de traitement, a été modifiée. À partir de cette date, il suffit d'une année entière de cotisations, ou de dix années de résidence ininterrompue en Suisse, pour avoir le droit à des prestations.

\* Sociologue :

Haute Ecole de santé  
Unité de recherche  
47 avenue de Champel  
1206 Genève  
Suisse  
Cristina.Ferreira@hesge.ch  
Tél : 00.41.22/3209855

1. Au sein même de la population étrangère il existe des inégalités de traitement et des conditions d'accès aux droits sociaux en fonction des permis d'établissement, des accords bilatéraux entre la Suisse et les États d'origine des ressortissants étrangers. Les catégories les plus vulnérables sont celles qui ne disposent que de permis de durée provisoire. Et les clivages s'accroissent entre les ressortissants des pays de l'Union européenne et les autres. Voir à ce propos: Fibbi (1999) et Chauder et al. (2003).



Ces avancées juridiques timides d'une égalisation des conditions viennent de connaître un revirement. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la 5<sup>e</sup> révision de la loi sur l'Assurance-invalidité réintroduit des restrictions spécifiques. Pour tous les assurés, les conditions de droit à des prestations sont désormais soumises à une durée minimale, non plus d'une année, mais de trois années de cotisations. Mais l'argument politique a mis l'accent sur la catégorie d'assurés qui justifiait une telle réforme: ceux qui font une demande de prestations après seulement un an de séjour en Suisse. Cette décision s'inscrit dans un contexte récent où les politiques de l'invalidité sont soumises à la rigueur budgétaire. Le déficit financier de l'Assurance-invalidité a fait l'objet d'âpres discussions et a donné l'occasion à la droite conservatrice d'instaurer un climat de soupçons. Favorable à une révision plus restrictive de la loi, l'Union démocratique du centre a fait campagne sur le thème des « faux invalides » et des abus explicitement associés à la population étrangère résidant en Suisse. À travers ces polémiques a été repoussée une fois de plus la question de l'accès des étrangers aux droits sociaux et la menace qu'une extension jugée démesurée de ces droits pourrait représenter pour les intérêts des nationaux. C'est une telle vision divisée du monde social qui est largement au cœur des discours des acteurs populistes de droite : à la figure de l'étranger, est associée autant la fraude sociale que la criminalité. Ces messages ne sont pas sans influencer les représentations populaires, des fractions qui s'estiment les plus menacées, du « qui a droit à quoi » (Staerklé et al., 2007). La crise économique actuelle tend à fragiliser le système de garanties dont les migrants se croyaient bénéficiaires, en témoigne la crispation dans la mise en application de leurs droits sociaux. La légitimité de leur présence repose sur la participation au marché économique et à leur contribution au financement du système de sécurité sociale. En revanche, le passage du statut de contributeurs à celui de bénéficiaires ne va pas de soi ; il est attendu qu'ils retournent à leur pays d'origine et, de fait, pour beaucoup ce retour est un choix obligé faute de moyens de subsistance adéquats (Fibbi, 1999).

## I. La précarité de la condition du travailleur de nationalité étrangère

Si la vacance produite par l'invalidité est particulièrement problématique lorsqu'il s'agit de travailleurs immigrés c'est aussi parce que ce sont ces catégories de la population qui présentent le plus de risques de connaître cette infortune. Ainsi, selon les statistiques publiques de l'Assurance-invalidité, en janvier 2007, 192 338 suisses et 102 940 étrangers bénéficient de rentes d'invalidité. Compte tenu du fait que 20% de la population résidante en Suisse est de nationalité étrangère, nous tirons le constat d'un risque plus élevé pour cette population de devenir invalide.

En amont, ce risque se produit sur le marché du travail. Employés pour la plupart dans les secteurs économiques les plus néfastes du point de vue de la santé et les plus sensibles aux crises économiques conjoncturelles, les travailleurs étrangers peu qualifiés font l'objet de discriminations salariales qui entravent leur élévation au sein de la hiérarchie professionnelle (Flückiger et Ramirez, 2003)<sup>2</sup>. En outre, ce sont également eux qui ont le plus de probabilités d'être victimes d'un accident sur les lieux de travail : un accident

2. Selon les données de l'Enquête Suisse sur la population active, en 2007, le taux de sans-emploi de la population étrangère (7,1%) reste nettement supérieur à celui de la population suisse (2,7%). Par rapport aux femmes Suisses (3,3%), les femmes étrangères sont particulièrement touchées par le chômage (9,4%). Wanner (2004) montre que le fait d'être naturalisé ne diminue pas les risques de précarité. Par rapport aux Suisses d'origine, la probabilité d'être sans emploi est multipliée par 2,6 chez les Suisses dont les parents sont étrangers.

professionnel reconnu sur trois concerne une personne d'origine étrangère. La main-d'œuvre étrangère est plus masculine (61% contre 53,1% pour la main-d'œuvre Suisse) et plus jeune (58,8% d'étrangers contre 46,1% des Suisses sont âgés de moins de 40 ans). Les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées dans le secteur secondaire. Or, ce secteur est du point de vue quantitatif le plus dangereux en termes d'accidents de travail reconnus (Tabin, Probst et Waardenburg, 2008).

Pour revenir aux statistiques officielles sur les bénéficiaires de prestations de l'Assurance-invalidité, rien de précis n'est fourni sur les caractéristiques socioprofessionnelles de ces individus. En conséquence, cette production statistique ne permet pas de relier les conditions objectives de travail et les risques inégalement distribués de devenir invalide (Ferreira *et al.*, 2008). Une telle invisibilité produite par la statistique publique est en grande partie due à la définition juridique de l'invalidité. Souvent rappelé dans la jurisprudence fédérale, si un assuré ne trouve pas un travail approprié en raison de son âge, d'une formation insuffisante ou de difficultés linguistiques à se faire comprendre ou à comprendre les autres, l'Assurance-invalidité n'a pas à en répondre. Seules les atteintes à la santé sont prises en considération comme des facteurs pouvant justifier une incapacité de travail.

Légalement les assurés de nationalité étrangère peuvent accéder à une protection contre les risques d'invalidité dans le pays dit d'accueil. En raison du cumul d'une série d'inégalités et des chances faibles qui sont les leurs pour retrouver un travail adapté à leurs problèmes de santé, ces assurés sont ceux qui présentent le plus de probabilités de devenir des bénéficiaires de prestations de l'assurance. Récemment, ces probabilités sont discutées en tant que problème gestionnaire urgent à résoudre. Pour preuve, une étude a été mandatée par l'administration fédérale pour mieux connaître les catégories d'assurés à qui sont octroyées des « prestations indûment perçues » (Ott, Bade et Wapf, 2007). Ces cas de figure ne sont pas présentés comme des cas de fraude, mais comme des situations contraires à l'esprit plus restrictif de la loi. Sont concernées, entre autres, des personnes peu qualifiées du point de vue professionnel, de formation élémentaire, souvent immigrées, ne maîtrisant guère l'une des langues officielles du pays. Autrement dit, cette étude identifie des catégories de la population qui en raison même de leurs « déficiences » sont considérées comme un « risque » pour la survie financière de l'Assurance-invalidité<sup>3</sup>. Par ce genre de considérations, on assiste à un déplacement de la légalité vers la légitimité des droits. Un tel déplacement, analyse Fassin (1997), est révélateur d'une régulation des populations étrangères, mais aussi de toutes celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité, qui se veut à la fois répressive et humanitaire.

## 2. La judiciarisation des problèmes de santé au travail

La condition du travailleur immigré qui se trouve dans une situation d'incapacité de travail sera analysée dans ce texte à partir du champ judiciaire. Conséquence d'une politique plus austère en matière d'octroi de prestations, nous observons une montée des contentieux dans le domaine de l'Assurance-invalidité. Les recours en justice contre des actes administratifs rendent en partie visibles les parcours professionnels de ces assurés de

3. Le 28 novembre 2008, l'Office fédéral des assurances sociales a annoncé dans un communiqué de presse l'intensification de la lutte contre la fraude dans l'Assurance-invalidité. Désormais, les contrôles ne se limitent plus à la Suisse, mais sont également effectués à l'étranger. Deux entreprises privées ont reçu le mandat – à titre d'expérience – de réaliser des « observations » au Kosovo et en Thaïlande. L'argument central étant que le retour au pays d'origine améliore l'état de santé et la situation économique des personnes, ce qui peut entraîner une révision de leur taux d'invalidité et du montant de leurs rentes.

nationalité étrangère. Toutefois, comme nous verrons plus loin, les catégories de la pensée administrative, médicale et juridique contribuent à leur tour au gommage des conditions objectives qui ont conduit à une situation d'incapacité de travail. La politique de la responsabilisation, qui caractérise la nouvelle conception de l'octroi de droits sociaux, participe de la dénégation des risques socialement construits.

Dans le cadre d'une étude menée à Genève, nous avons analysé un corpus de décisions de justice rendues entre 2003 et 2007 par le tribunal des assurances sociales de Genève<sup>4</sup>. Ce tribunal, mis en place en août 2003, instruit des recours interjetés par des assurés qui ont reçu de l'administration des réponses négatives à leurs demandes de prestations. Les litiges portent le plus souvent sur le refus de rentes ; ceux qui font recours contestent l'estimation de la capacité de travail retenue par l'administration<sup>5</sup>. Au regard des données qui figurent sur les arrêts de justice, trois propriétés se démarquent nettement et qui en disent long sur les chemins qui mènent à des situations d'invalidité.

La première est celle d'une surreprésentation dans notre corpus d'assurés d'origine étrangère (80%), sans qualifications professionnelles, ayant exercé des métiers dans les secteurs d'activité les plus pénibles : hôtellerie-restauration, construction, industrie, commerce et transports, nettoyage. Peu scolarisés, ces assurés sont arrivés pour la plupart d'entre eux au cours des années 1980 dans un contexte où la demande de main-d'œuvre étrangère était importante. Les données sur leur passé professionnel, montrent qu'en bonne santé ces travailleurs, peu voire non qualifiés, sont parvenus tant bien que mal à compenser leurs handicaps scolaires sur le marché des emplois non qualifiés. Malades et/ou accidentés, ces travailleurs de force voient leurs chances s'amenuiser dans les secteurs d'activité exigeants en efforts physiques.

Certains indicateurs montrent que « l'espérance de vie » professionnelle de ces travailleurs n'est pas étrangère aux types de métiers exercés et à la pénibilité des tâches qui étaient les leurs. Les sorties du marché du travail qui conduisent à des demandes de prestations d'invalidité arrivent relativement tôt dans leurs vies (à plus de vingt ans de l'âge officiel de la retraite) : lors de l'arrêt définitif de travail, les recourants avaient une moyenne d'âge de 42 ans<sup>6</sup>. Non seulement ils sont encore relativement « jeunes » mais, en raison de la longueur des procédures, de leur état de santé et de leur difficulté à retrouver un travail, ces individus restent pendant une longue période en dehors du marché du travail. Depuis l'année du certificat médical attestant une incapacité totale de travail jusqu'à la décision du tribunal ces individus ne travaillent plus en moyenne depuis 6,67 ans.

La deuxième propriété commune à ces assurés est le déficit de reconnaissance de leur condition sanitaire. La grande majorité d'entre eux s'est trouvée en incapacité de travail en raison de maladies de l'appareil locomoteur et d'états dépressifs. Les pathologies musculaires et squelettiques figurent avec constance dans les rapports signés par leurs médecins traitants. Pourtant, ces affections sont considérées dans le champ médico-administratif de l'assurance comme des atteintes à la santé « difficilement objectivables ». En dépit des plaintes exprimées par les assurés, les examens médicaux ne permettent pas de certifier avec certitude des lésions organiques irrémédiables. À l'issue des expertises médicales, le diagnostic de trouble somatoforme douloureux est souvent posé. Officialisé en 1980 par

4. Les analyses proposées dans cet article se fondent sur une recherche collective, menée par moi-même, Danièle Lanza et Anne Dupanloup, portant sur la pratique de l'expertise médicale dans le domaine de l'Assurance-invalidité. Cette étude a été financée par le fonds stratégique de recherche des Hautes écoles spécialisées (HES).

5. À l'issue de ces procédures judiciaires, sur les 275 arrêts analysés, 56% aboutissent à des rejets des recours, 44% à des recours admis ou partiellement admis. Dans ces derniers cas, le tribunal corrige des erreurs de procédure commises par l'administration et/ou constate que des expertises complémentaires sont requises pour se déterminer sur le sort de l'assuré.

6. Dans leur étude basée sur un échantillon de 442 personnes immigrées âgées de 55 à 64 ans, de nationalité espagnole et italienne, Bolzman *et al.* (1999) montrent qu'entre 55 et 59 ans, un homme sur cinq a quitté définitivement le marché du travail et, parmi eux, plus de trois quarts touchent une rente d'invalidité. Des résultats de cette étude, il ressort que les migrants âgés courent des risques importants d'indigence du fait des salaires bas liés aux emplois exercés, aux cotisations incomplètes dues à leur entrée tardive dans le système de protection sociale suisse, à l'ignorance de leurs droits et à leur prise en charge inadéquate.

l'Association américaine de psychiatrie lors de la publication du DSM-III, cette catégorie diagnostique est considérée par certains comme un avatar de la sinistrose, dite névrose de la revendication ou encore névrose d'assurance<sup>7</sup>. La symptomatologie douloureuse, dont souffrent ces assurés, les fait basculer dans le champ de la psychiatrie. Par là, s'opère un travail de relativisation des atteintes physiques à la santé et de la pénibilité des conditions de travail qui en est à l'origine, au profit d'une évaluation de la motivation des assurés et des ressources psychiques qui leur permettent d'affronter les douleurs dans le monde du travail.

La troisième propriété manifeste dans ces arrêts de justice tient à la manière dont la condition du travailleur immigré est prise en considération par ceux qui instruisent sa demande. D'une part, il est souvent répété que cette condition sociale et économique ne doit pas être exposée comme motif pertinent à l'attestation d'une incapacité de travail. D'autre part, l'examen psychiatrique met souvent en exergue l'expérience de l'immigration sous un angle individualisé. Les états dépressifs dont ils souffrent seraient une conséquence des « échecs des projets d'immigration », des difficultés d'adaptation sociale et des problèmes financiers. En effet, il n'est pas rare que ces assurés soient soupçonnés par la médecine administrative de vouloir des rentes pour sortir définitivement du monde du travail, mais aussi pour quitter le pays et rejoindre leur famille dans le pays d'origine. Un tel soupçon discrédite les motifs de leur demande. Au fond, ils solliciteraient l'Assurance-invalidité pour des raisons uniquement pécuniaires et pour quitter un pays où ils ne se sont jamais intégrés.

Au sujet d'un assuré, polisseur d'origine égyptienne, l'expert psychiatre constate qu'il ne souffre pas de « dépression endogène » mais que « ses revendications de prestations couvertes par des assurances-maladie perte de gains à travers ses plaintes psychiques traduisaient l'existence d'un exofacteur medical ». Selon l'expert, « il pouvait y avoir une motivation consciente ou non à mettre en avant des symptômes physiques ou psychiques car, à travers l'incapacité de travail générée et en dehors des aspects strictement médicaux, cette situation permet d'éviter la situation de chômage et la perte de revenus y attenante. Il pouvait aussi exister une motivation volontaire ou non de l'assuré à retourner vivre en Egypte; les arrêts de travail peuvent aussi correspondre à des besoins de reconnaissance non apportés par la désinsertion professionnelle brutale » (ATAS/646/2005).

Dans ce qui suit, nous allons examiner la manière dont l'instruction du dossier demeure structurée par une certaine représentation du travailleur sans qualifications. Parce qu'il a occupé une place par le passé sur « le marché des activités simples et répétitives », le message qui lui est le plus souvent adressé est celui d'un vaste champ des possibles de reconversion professionnelle, ceci en dépit des limitations fonctionnelles qui sont les siennes. A l'arrière-plan de ce message se trouve l'idée que l'Etat social n'est plus un pourvoyeur anonyme et bureaucratique de ressources, mais une instance qui par des traitements individualisés évalue objectivement les capacités à la reconversion et à la plasticité professionnelles autorisant l'exercice de l'autonomie. Confrontés à ces entreprises d'évaluation, ceux pour qui l'intégration professionnelle était associé jusqu'à un passé récent à

7. Analysant la généalogie du traumatisme sous l'angle de l'économie morale, Fassin et Rechtman (2007) rappellent les usages passés de la sinistrose, catégorie qui a servi à disqualifier les plaintes des ouvriers accidentés et tout particulièrement ceux qui étaient originaires des pays de l'Afrique du Nord. Voir également à ce propos Sayad (1999).

### 3. Les rapports de force au sein de l'atelier de l'observation professionnelle

Au cours de la procédure administrative, certains assurés qui prétendent à des prestations sont soumis à des stages d'observation professionnelle, voire à des stages de « réentraînement à l'effort », dans les centres attitrés, pour un examen pratique de leur capacité de travail. Ces stages durent normalement quatre semaines. Dans notre corpus d'arrêts, sur 275 assurés, 56 ont suivi des stages d'observation professionnelle et 22 d'entre eux ont dû les interrompre essentiellement pour des raisons médicales.

Le recours aux services des Centres d'observation professionnelle de l'Assurance-invalidité (COPAI) concerne avant tout deux catégories d'assurés. La première est celle d'assurés « *qui se déclarent incapables de travailler et prétendent à une rente mais pour lesquels une réadaptation dans l'économie libre paraît exécutable, compte tenu d'une atteinte à la santé relativement faible* ». La deuxième catégorie est celle des assurés « *qui ont une capacité résiduelle de travail (médicalement attestée), mais que l'office AI n'est pas en mesure d'objectiver pour un domaine particulier (p.ex. un domaine voisin de l'activité précédemment exercée)* ».

Les COPAI produisent à l'issue des stages des rapports d'expertise rédigés par les maîtres professionnels et auxquels s'ajoutent parfois des rapports des médecins-conseil de ces centres. Dans ces rapports, il est question des capacités fonctionnelles de l'assuré, de l'estimation de la capacité de travail, d'indications de métiers ou de postes de travail qu'il peut théoriquement occuper en fonction de ses problèmes de santé. Les constats des maîtres en réadaptation sont souvent les mêmes : la personne ne peut plus exercer son dernier métier, mais conserve une capacité résiduelle de travail dans d'autres secteurs d'activité. Sont alors recommandés des « postes de travail adaptés » comportant des tâches légères et des activités simples comme des travaux de surveillance. Or, ces activités sont celles qui sont le plus souvent automatisées ou ont été délocalisées à l'étranger (Tack, 1999)<sup>8</sup>.

Il revient également aux experts en réadaptation d'observer, de mesurer, d'apprécier la motivation manifestée au cours du stage. L'esprit de coopération et de collaboration, les efforts consentis pour s'engager avec sérieux, constance et conviction sont les signes par lesquels les maîtres en réadaptation peuvent juger des qualités morales du « stagiaire ». Dans nombre d'arrêts, nous pouvons lire que les attentes d'un investisseur volontariste sont rarement satisfaites. Les rapports indiquent régulièrement que les assurés « ne se sont pas engagés dans la mesure » et qu'ils « ne semblent pas décidés de réintégrer le circuit économique normal ». Dans le cadre des stages d'observation professionnelle le rapport de forces a lieu pour ce qui est de l'appréciation de ce que l'assuré peut encore faire. S'il manifeste des douleurs, ralentit son rythme, présente des variations de rendement, dès lors les spécialistes peuvent interpréter ces attitudes sous l'angle de la suspicion. Contre quoi les assurés peuvent se manifester en soulignant bien que les maux du corps les empêchent de travailler normalement.

8. Se basant sur les statistiques de 1996 du COPAI d'Yverdon, Tack (1999) constate qu'au terme de quatre semaines de stage, 42,9% des individus ont une incapacité totale de travail. Il constate également que 29% des stagiaires arrivant au COPAI sont sans revenu et dépendent des services sociaux de leur commune de résidence, 53,9% sont en arrêt de travail depuis 24 à 36 mois. « Ce sombre tableau nous donne un aperçu des difficultés que rencontreront ces personnes pour entrer dans un processus de réadaptation ou de reclassement professionnel en vue de retrouver un emploi » (Tack, 1999 : 88).

L'esprit qui gouverne les mesures de réadaptation, les programmes de réinsertion et d'activation, les stages de remise à niveau des compétences est, dans tous les domaines où ils ont lieu, de maintenir le souffle et le mouvement de celui et de celle qui ne croit plus. « Désormais le fait de bénéficier de la solidarité collective doit s'échanger contre un comportement bien particulier : s'activer. S'activer consiste à apporter des preuves que l'on veut s'en sortir par soi-même et à partir de soi-même » (Astier, 2007 : 21). Dans ces lieux, où l'activité n'est pas à proprement parler « productive », n'est pas inscrite dans le quotidien laborieux des travailleurs ordinaires, monter une pièce, coller une étiquette, déplacer un appareil, sont des gestes perçus d'emblée comme vains et pathétiques. Aux mises en scène du travail, les stagiaires répondent parfois, selon les avis des maîtres professionnels, par des gestes théâtraux : leurs mouvements seraient excessivement lents, leurs postures corporelles seraient inappropriées.

« Dans leur rapport partiel du 11 décembre 2001, les maîtres de réadaptation [...] ont expliqué qu'il leur était difficile de se prononcer sur la capacité résiduelle de travail de l'assuré, compte tenu du fait qu'il n'avait suivi le stage que quinze jours. Ils ont cependant estimé, au vu de la grande fatigabilité et des rendements très faibles de celui-ci, qu'il n'était pas pensable de le réadapter dans le circuit économique normal. Selon eux, les chances de succès d'un reclassement étaient quasiment inexistantes. *L'assuré présentait une lenteur excessive dans la gestuelle, il ne se sentait pas concerné par les notions de rentabilité et de délais et il manquait de sens des responsabilités.* Pour le surplus, ils ont noté qu'il ne s'engageait pas réellement dans une mesure de réadaptation, qu'il avait une vision très pessimiste de l'avenir sur le plan professionnel et qu'il affichait sa conviction d'être complètement invalide » (Alves, peintre en bâtiment portugais, ATAS/109/2006).

« Les responsables ont toutefois relevé que les quatre semaines à l'atelier COPAI avaient mis en évidence une capacité résiduelle de travail difficilement exploitable dans le circuit ordinaire dans la mesure où *l'assuré était persuadé qu'il ne pouvait plus travailler. Les chances d'une réadaptation étaient très faibles, ses capacités d'intégration sociale suite à sa démonstrativité n'étant pas compatibles avec un emploi dans le circuit économique normal.* Appelé à se déterminer, le docteur V, médecin conseil du COPAI, a souligné dans son rapport du 8 février 2003 que l'appréciation resterait très vraisemblablement théorique car il *apparaissait totalement irréaliste d'imaginer une reprise de travail dans un contexte psychologique aussi démonstrati* » (Daniel, maçon portugais, ATAS/875/2004).

La « mauvaise volonté » n'est pas qu'une qualification devenue courante dans les programmes d'activation ; elle est aussi une épreuve pour les agents de l'encadrement. Par les résistances et les dérobades que ces stagiaires manifestent à l'encontre des mesures qu'ils mettent sur pied, c'est leur propre travail de professionnels qui est disqualifié. La mauvaise volonté des stagiaires fait violence à la bonne foi des maîtres convaincus qu'ils sont du bien-fondé des reprises du travail, même s'ils n'ignorent pas les chances objectives de la réadaptation réelle.

Les expertises professionnelles ne sont pas sans fournir des informations contradictoires. Les experts peuvent constater à la fois des problèmes de santé handicapants et recommander toute une série de métiers qui *a priori* semblent incompatibles avec les atteintes à la santé de l'assuré. Cette contradiction est lisible dans les multiples constats des interruptions prématurées des stages en raison des maux persistants et de l'hospitalisation soudaine.

« Le stage au COPAI (stage de réentraînement à l'effort) a été interrompu prématurément en raison de la découverte d'une nouvelle hernie. Toutefois, le bilan conclut à une capacité de travail de l'assuré comprise dans une marge de 70% à 80% dans une activité à temps plein, comme coursier, surveillant ou encore pompiste. Il est également relevé que l'assuré ne s'est pas engagé dans cette mesure et qu'il ne semble pas décidé à réintégrer le circuit économique normal » (Abel, maçon portugais, ATAS/656/2004).

Entre la loi et les assurés, les agents intermédiaires participent à la violence structurelle qui consiste à soumettre aux épreuves de réhabilitation des travailleurs à productivité faible. La mission assignée aux spécialistes en réadaptation et en réentraînement à l'effort est, à bien des égards, une mission impossible. Pour des individus non qualifiés, qui ont souvent plus de 40 ans, avec un rendement limité et nécessitant le plus souvent une adaptation du poste de travail, le marché est un horizon peu prometteur. C'est un tel constat critique qui est dressé en 1999 par le directeur d'alors du Centre d'observation professionnelle d'Yverdon : « Viser à tout prix la réintégration professionnelle de ceux qui sont devenus en plus des "invalides économiques" suite à la perte de leur emploi peut apparaître comme un jeu cynique consistant à les renvoyer à la case départ. Il faut bien admettre que le travail ne constitue plus la solution des problèmes sociaux, étant lui-même devenu le problème social par excellence » (Tack, 1999 : 90). Et plus loin : « (...) pour les assurés de plus de en plus nombreux plus âgés et/ou n'ayant aucune qualification, ayant fonctionné la plupart du temps comme manœuvres dans le bâtiment ou l'industrie, la réadaptation dans l'économie de marché se situe au niveau de l'illusion » (Tack, 1999 : 91).

Théoriquement, l'Assurance-invalidité offre des prestations et des ressources permettant aux personnes atteintes dans leur santé de se reconverter du point de vue professionnel. La loi reconnaît aux assurés le droit à un reclassement dans une nouvelle profession, à condition que l'invalidité le rend nécessaire et si la capacité de gain peut, en toute vraisemblance, être préservée ou améliorée de manière notable. Sont alors proposées des mesures de formation. Néanmoins, la loi prévoit également que si la personne a été réadaptée de manière suffisante et acceptable (par exemple, à travers les stages proposés par l'assurance), et s'il est possible de lui proposer sans formation supplémentaire un poste de travail approprié, le reclassement n'est dès lors pas nécessaire. L'évaluation des droits aux mesures professionnelles est soumise à la rigueur. Parce que le coût de ces mesures est élevé, il est prévu d'effectuer un pronostic sur les chances de succès de telles mesures ; lorsque l'administration estime que ces mesures seraient vouées à l'échec, dès lors se justifie le refus d'une allocation<sup>9</sup>. Les mesures de réadaptation professionnelle sont donc un *investissement* de l'Assurance-invalidité, d'où

9. En 2006, l'Assurance-Invalidité a versé 6,4 milliards de francs en rentes et seulement 1,7 milliard a été destiné aux mesures individuelles de réadaptation professionnelle. Le coût de ces mesures (24'000 francs suisses en moyenne annuelle par personne) permet d'expliquer les politiques très restrictives en matière d'aide à la reconversion professionnelle (Statistiques AI, 2007).

le fait que dans les cas des travailleurs immigrés peu qualifiés, ces investissements soient considérés comme vains.

Le refus de l'octroi de mesures de reconversion professionnelle fait partie des mécanismes administratifs de reproduction des inégalités. Ce refus est appuyé par un autre argument souvent déployé lorsqu'il s'agit d'envisager les retours des travailleurs non qualifiés au marché du travail : le marché des activités dites simples et répétitives offre théoriquement une palette de métiers qui ne nécessitent pas de formations supplémentaires. Cet argumentaire s'accompagne d'un autre plus pénalisant et qui renvoie les échecs à la seule responsabilité individuelle : le refus de la deuxième chance se justifie le plus souvent par le constat dressé notamment par les médecins de l'assurance d'une absence manifeste chez les assurés d'une volonté de travailler. Parce que l'assuré est convaincu de ne plus pouvoir travailler et qu'il se déclare invalide, dès lors toutes les mesures visant sa réhabilitation seraient inutiles<sup>10</sup>.

## Conclusion

L'étude des transformations des politiques publiques suppose renoncer à une vision du monde technocratique qui se veut purement rationnelle et égalitaire ; sans cet effort de déconstruction, on risque de passer sous silence d'autres modes de relation qui sont au principe des pratiques concrètes de l'administration de la question sociale. Cela revient à analyser la part non juridique des actions ayant pour base apparente le droit (Bourdieu, 1990).

La condition des travailleurs immigrés dans le champ de l'assurance-invalidité est particulièrement éclairante lorsqu'il s'agit d'analyser les déterminants sociaux de la régulation juridique des demandes de protection. Les longues procédures litigieuses qui opposent les assurés de nationalité étrangère à l'administration réactualisent les paradoxes de la condition de l'immigré. Cette condition est toujours appréhendée sous l'angle du provisoire, même si ce provisoire finit par être durable. Privés de droits politiques, les assurés malades et pour qui les retours au marché du travail relèvent de l'improbable, sont condamnés à ne se manifester que dans le champ administratif voire judiciaire. L'exercice de la citoyenneté dans le pays d'accueil se réduit aux rapports d'un allocataire aux administrations chargées de la prévoyance et de l'assistance. C'est donc une citoyenneté passive qui ne permet pas aux individus d'agir dans le sens d'une transformation démocratique de leur statut (Fougère, 2007).

La régulation judiciaire croissante des demandes de prestations de l'Assurance-invalidité est symptomatique d'une politique de l'hospitalité déficitaire à l'encontre de ceux qui, sans avoir le choix, prennent en charge dans une société donnée les travaux pénibles. Sur ce point Michael Walzer (1997) fait remarquer que si historiquement l'organisation économique de toutes les sociétés comporte inévitablement l'accomplissement de ces travaux, encore faut-il penser les modalités de reconnaissance politique de ceux qui les exercent afin de leur assurer à la fois la garantie d'une protection et les conditions concrètes de l'autodétermination<sup>11</sup>.

10. De la Rosa (2002) a montré pour sa part la contribution des procédures administratives à la reproduction des inégalités de sexe pour ce qui est de l'octroi de mesures professionnelles.

11. Par « travail pénible » Walzer entend le type de travail que les personnes ne recherchent pas et auquel sont associés une série de biens négatifs comme l'insécurité, la pauvreté, la dégradation, le déshonneur, la mauvaise santé et le danger physique. Comme il le fait remarquer, ces travaux pénibles sont pourtant socialement nécessaires et il faut bien de la main d'œuvre pour les accomplir. La solution traditionnelle consiste à faire correspondre ces biens négatifs aux personnes qui ont – en raison de leur sexe, de leur race, de leur intelligence supposée ou de leur statut social – un statut négatif.



- Astier, I. (2007), *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF.
- Bourdieu, P. (1990), « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°81-82, pp. 86-96.
- Chauder I., Regamey C., Rosende Haver B., Tabin J.-P. (2003), « Les réponses aux problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère ». In: Wicker H.-R., Fibbi, R., Werner H. (dir), *Les migrations et la Suisse*, Zurich, Seismo, pp. 357-374.
- De la Rosa, D. (2002), « Situation des femmes et des hommes en matière de prestations professionnelles de réadaptation et de rentes dans l'Assurance-invalidité ». In: *Revue Suisse de Sociologie*, n°28 (3), pp. 475-503.
- Fassin D. et Rechtman R. (2007), *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.
- Fassin, D. (1997), « La santé en souffrance ». In: Fassin D., Morice Alain et Quiminal Catherine (dir), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte/ Essais, pp. 107-124.
- Ferreira, C., Lanza D. et Dupanloup A. (2008), « La contribution des statistiques publiques à l'invisibilité sociale : le cas de l'invalidité psychique en Suisse ». In: *Revue suisse de sociologie*, n° 34(01), pp. 9-29.
- Fibbi, R. (1999), « Trois dimensions de la citoyenneté : appartenance, participation, droits sociaux ». In: Bolzman, C., Tabin, J.-P. (dir), *Populations immigrées : quelle réinsertion ? Quel travail social ?*, Genève, Editions IES, pp. 15-30.
- Fibbi, R., Bolzman, C., Vial, M. (1999), « La précarité : un aller-retour pour les migrants âgés ? ». In: Bolzman, C., Tabin, J.-P. (dir), *Populations immigrées : quelle réinsertion ? Quel travail social ?*, Genève, Editions IES, pp. 57-76.
- Flückiger, Y. et Ramirez, J. (2003), « Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse ». In: Wicker H.-R., Fibbi, R., Werner H. (dir), *Les migrations et la Suisse*, Zurich, Seismo, pp. 290-307.
- Fougère D., (2007), « L'emploi et le droit des immigrés ». In: Paugam S. (dir), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 531-548.
- Office fédéral de la statistique (2007), *Enquête suisse sur la population active en 2007. Les personnes de nationalité étrangère sur le marché du travail*, OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la santé publique (2007), « Qu'est-ce qu'on sait de l'état de santé des populations migrantes ? Les principaux résultats du « Monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse », OFSP, Berne.
- Office fédéral des migrations (ODM), (2006/2), *Statistique des étrangers et de l'asile. Volume 2 : résultats rétrospectifs*, Berne, Département fédéral de justice et police.
- Ott, W., Bade, S. et Wapf B. (2007), *Nicht zielkonforme Leistungen in der Invalidenversicherung : Bedeutung und Grössenordnung*, Rapport de recherche n°4/07, Aspects de la sécurité sociale, Département fédéral de l'Intérieur, Berne.
- Sayad, A. (1999), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Staerklé, C., Delay, C., Gianettoni, L. et Roux, P. (2007), *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Tabin, J.-P., Probst I. et Waardenburg G. (2008), « Accidents du travail : la régularité de l'improbable ». In: *Interrogations*, n°6, pp. 131-149.
- Tack, S. (1999), « La réadaptation professionnelle des invalides, pour quels objectifs ? ». In: Darioli, R. (dir), *L'invalidité en souffrance. Défis et enjeux de la crise*, Genève, Editions Médecine et Hygiène, pp. 87-92.
- Walzer M., (1997), *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil.
- Wanner, P. (2004), « Intégration professionnelle des populations d'origine et de nationalité étrangères en Suisse ». In : *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°1, pp 33-45.

**Résumé :** *En réponse aux critères restrictifs imposés par le gouvernement, qui réaffirment paradoxalement une norme d'emploi standard au moment même où se poursuit la politique néolibérale de fragilisation des salariés sur le marché du travail, les grèves de travailleurs sans papiers se sont d'abord appuyées sur les salariés les plus intégrés présentant les propriétés les plus « légitimes ». L'extension du mouvement à des travailleurs plus précaires a impliqué pour les syndicats une double stratégie : une tentative de sortie de la forme d'emploi atypique par la pression sur les employeurs ; une tentative de reconnaissance de la forme d'emploi atypique comme voie d'accès possible et « normale » à la régularisation par la pression sur les pouvoirs publics.*

## Introduction

Le 15 avril 2008, un mouvement concerté de grèves de salariés sans papiers est lancé en région parisienne, principalement dans des entreprises de nettoyage et de restauration. De manière inédite, ce mouvement reprend la revendication centrale de la lutte des sans-papiers, la régularisation, en l'associant au mode d'action traditionnel du mouvement ouvrier, la grève du travail. Ce faisant, il contribue à la construction d'une nouvelle figure, le « travailleur sans papiers », qui se loge dans les contradictions d'une politique migratoire promouvant de nouveau l'immigration dite « économique » (Tourette, Jounin, Chauvin 2008). Sur les plans légal et administratif, cette politique se traduit par un retour de la carte de séjour temporaire mention « salarié » et, symétriquement, par des restrictions croissantes autour de la carte « vie privée et familiale ». En revendiquant en tant que salariés, les sans-papiers révèlent un nouvel aspect concret de leur existence, peu après la « découverte » de la scolarisation de leurs enfants autour du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF). Ce faisant, ils se placent sous la protection du droit du travail. Ils ménagent aussi la possibilité d'un point d'accord apparent entre l'utilitarisme de la politique migratoire du gouvernement et le discours syndical et associatif : les sans-papiers sont des travailleurs.

Par leur statut, les travailleurs étrangers sans titre de séjour appartiennent, dans l'ensemble, au « salariat bridé » (Moulier-Boutang, 1998) : leurs possibilités de contestation ou de fuite face à l'employeur sont limitées. Toutefois, venant compliquer l'image de sans-papiers uniformément « sans droits, écrasés par la loi », les grèves ont fait apparaître des situations diversifiées, tant du point de vue des formes d'emploi que du contenu du travail. Tous les sans-papiers ne sont pas insérés dans des formes d'emploi illégales ou dites « atypiques ». Beaucoup occupent des emplois salariés formels dans des entreprises ayant pignon sur rue.

1. ASPLAN est un collectif engagé depuis début 2008 dans un travail de recherche sur le mouvement des salariés sans-papiers (P. Barron, A. Bory, S. Chauvin, N. A. Fall, N. Jounin, L. Tourette).

Les conditions d'emploi et de travail avaient plutôt été mises en sourdine au sein des mobilisations de sans-papiers des années 1990 (Siméant 1998), notamment de peur que la mise en avant d'une activité salariée non autorisée ne joue au détriment des personnes concernées. Durant les prémisses du mouvement de 2008, aussi bien syndicats que pouvoirs publics ont d'abord eux aussi hésité sur le sens à donner aux signes d'intégration de beaucoup de sans-papiers aux cadres d'emploi formels (fiches de paie, numéro de sécurité sociale, avis d'imposition, etc.). Ce n'est qu'à l'issue d'affrontements et de tâtonnements que ces signes ont fini par être institués en condition nécessaire à l'obtention de titres de séjour<sup>2</sup>. Sur le plan politique, les fiches de paie sont désormais des sources de fierté civique parfois brandies en symboles devant les caméras de télévision.

Ainsi, le mouvement s'est d'abord appuyé sur les salariés les plus intégrés présentant les propriétés les plus « légitimes » : déclarés et cotisants ; en contrat à durée indéterminée ; à temps plein ; embauchés directement par l'entreprise qui les utilise. Cette réaffirmation d'une norme d'emploi « standard » découle du filtre progressivement mis en place par le gouvernement à l'action des grévistes et de leurs syndicats. Elle peut sembler paradoxale alors que les étrangers pris dans leur ensemble sont prioritairement touchés par l'éclatement du droit du travail engendré par les réformes des trente-cinq dernières années (Morice 1997). Les travailleurs, et singulièrement les travailleuses, en contrat à durée déterminée et a fortiori en intérim, à temps partiel et/ou au noir, se sont ainsi retrouvés en position marginale.

L'article analyse ce paradoxe à partir d'une étude des luttes qui l'ont nourri et révélé, explorant les stratégies, les confrontations et les arbitrages des grévistes, des syndicats et associations, des pouvoirs publics et des employeurs qui ont été parties prenantes du mouvement. Il repose sur une recherche collective en cours portant sur plusieurs entreprises appartenant aux secteurs du nettoyage, de la restauration, et du bâtiment, et présentant des types de contrats, d'horaires et de modes de rémunération qui permettent de prendre la mesure de la diversité des situations des travailleurs et des travailleuses sans papiers, le sexe ayant ici un lien notable avec les statuts d'emploi et les formes de mobilisation. L'enquête de terrain comprend en particulier une campagne d'entretiens auprès de salariés sans papiers, de militants syndicaux et d'employeurs ; la participation, depuis début 2008, à divers groupes de travail associatifs et syndicaux impliqués dans le déroulement et la coordination du mouvement ; l'observation participante de plusieurs grèves en région parisienne notamment à travers leurs comités de soutien lorsqu'ils existent ; enfin, un travail hebdomadaire de vérification des dossiers de régularisation à l'Union Départementale CGT de Paris, à l'occasion duquel est effectué un traitement statistique des « carrières bridées » des salariés avant régularisation, mais aussi une analyse plus qualitative de la transformation des modes de légitimation de la force de travail sans papier dans le cadre de la nouvelle politique migratoire française.

2. Le travail d'Alexis Spire montre à quel point les critères de régularisation appliqués aux guichets de l'immigration sont le produit d'ajustements informels et sujets à l'arbitraire (Spire, 2008).

## I. Genèse d'une figure de revendication : le sans-papiers en CDI à temps plein

### **Le verrouillage législatif et réglementaire des voies de régularisation**

À partir du retour de la droite au pouvoir en 2002, les possibilités de régularisation s'épuisent. L'admission régulière au séjour sur la base d'une présence de dix ans sur le territoire est abolie. Entre 2003 et 2007, trois lois successives durcissent les conditions de regroupement familial. Les conjoints étrangers voient leur situation se précariser. Alors que le nombre d'expulsions s'élevait à 10 000 en 2003, il atteint près de 24 000 en 2007. À partir de juin 2004, le Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) tente d'impulser une nouvelle vague de régularisations par des cartes « vie privée, vie familiale » en mettant sur le devant de la scène les sans-papiers en tant que parents d'enfants scolarisés, insérés dans un tissu social local. Mais à l'été 2006, sur 30 000 dossiers déposés, seules 6000 personnes sont régularisées : la déception est grande. La porte semble ensuite être définitivement refermée pour de nouvelles demandes.

Ces mesures s'accompagnent d'un nouveau discours sur l'« immigration choisie », privilégiant le pouvoir discrétionnaire de l'État au détriment de la liberté individuelle des migrants (Rodier, Terray, 2008). Dans le même temps, la loi du 24 juillet 2006 remet au goût du jour la carte « salarié », qui était tombée en désuétude à la fin des années 1970. Le décret du 11 mai 2007, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, oblige désormais les employeurs, pour toute embauche d'un étranger, à communiquer préalablement les papiers de ce dernier à la préfecture afin de les authentifier. Dans les mois qui suivent, les sans-papiers trouvent plus difficilement à s'embaucher. Les employeurs procèdent également à davantage de vérifications des papiers des salariés déjà présents dans leur entreprise.

### **Vers la prise en compte de la condition salariée dans les procédures de régularisation**

Le 2 octobre 2006 a lieu la première grève de travailleurs sans papiers à Massy dans l'Essonne. Suite à leur licenciement, 22 salariés de la blanchisserie industrielle Modelux occupent leur entreprise avec l'union locale de la CGT. Sur le site, 55 salariés sur 150 sont des étrangers sans titre de séjour. La CGT fait déposer des dossiers de demande de régularisation en préfecture. Ils contiennent les éléments habituellement fournis pour les dossiers « vie privée et familiale » : factures, certificat de résidence, etc., mais pas de fiches de paie. À l'époque, ces preuves indéniables d'« intégration » sont encore perçues de manière ambivalente : les syndicalistes peinent à déterminer si les mettre en avant sera à l'avantage ou au détriment des salariés. En réalité, les dossiers Modelux ne sont pas étudiés de près par la préfecture : ils sont surtout là pour certifier l'identité de chaque salarié. Mais le sort des grévistes a déjà été réglé par la lutte collective. La grève n'a duré qu'une semaine : les 22 salariés obtiennent un titre de séjour « vie privée et familiale ». Même si les licenciements sont maintenus, cette première étape

permet à tous de constater qu'une grève peut aboutir à des régularisations sur la base du travail.

Suite à la grève de Modelux, plusieurs sans-papiers travaillant chez Buffalo Grill contactent l'union locale CGT de Massy. Au même moment, un autre salarié sans papiers, licencié pour défaut de titre de séjour, demande l'aide du syndicat. Ces démarches aboutissent à la grève et à l'occupation du restaurant Buffalo Grill de Viry-Châtillon à partir du 29 mai 2007. Dans toute la France, la CGT et ses soutiens font signer des pétitions en faveur des grévistes devant les restaurants de la chaîne. La préfecture décide alors de régulariser uniquement les salariés que l'entreprise aura accepté de maintenir dans leur emploi, soit 22 sur 63. Pas plus qu'à Modelux, il n'est question de critères, et notamment ni ancienneté de présence en France, ni contrat à temps plein.

Cette deuxième grève bénéficie d'une couverture médiatique d'ampleur nationale<sup>3</sup>. Les grévistes mettent en avant leurs feuilles de paie et leurs avis d'imposition, preuves tangibles de leur statut de salariés. Même si les 22 obtiennent finalement une carte « vie privée et familiale », la préfecture a, de fait, entériné une régularisation par le travail. Un cap a été franchi par rapport à Modelux : en effet, dans le cas de Buffalo Grill, c'est explicitement sur la base du parrainage par l'employeur que les 22 salariés régularisés ont été sélectionnés parmi les 63 grévistes. La préfecture a ainsi anticipé l'article 40 de la future loi Hortefeux du 20 novembre 2007 qui institutionnalise cette possibilité.

### **L'article 40 de la loi du 20 novembre 2007 : une brèche pour la régularisation par le travail**

L'article 40 permet une « admission exceptionnelle au séjour » pour certains étrangers salariés parrainés par leur employeur. Deux circulaires en indiquent les conditions. D'une part, celle du 20 décembre 2007 facilite l'accès à 150 métiers dits « en tension » pour les seuls ressortissants des nouveaux États de l'Union Européenne, et n'ouvre aux non communautaires qu'une liste de 30 métiers hautement qualifiés, spécifiés selon les régions. Or, ces derniers (« informaticien expert », « attaché commercial », etc.) sont bien loin des emplois aujourd'hui effectivement occupés par les sans-papiers. D'autre part, la circulaire du 7 janvier 2008 ajoute la condition d'un engagement ferme de la part de l'employeur. En dépit de leur caractère limité, ces nouvelles dispositions rendent d'autant plus concrète la perspective d'une régularisation par le travail, et encouragent sans-papiers et CGT à venir les tester sur le terrain.

Le mercredi 13 février à 11h du matin, neuf cuisiniers du restaurant de la Grande Armée près de l'Arc de Triomphe cessent le travail, avec le soutien des unions départementales CGT 75 et 91, la fédération CGT du commerce, et l'association *Droits Devant !!* Le test réussit : sept salariés sont régularisés immédiatement, les deux autres le seront dans les mois suivants. Tous obtiennent des cartes de séjour d'un an. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement, il ne s'agit pas de titres « vie privée et familiale »,

3. Deux autres grèves moins médiatisées ont lieu dans la même période dans le Val-de-Marne : à Métal Couleur Système dans la zone industrielle de Bonneuil, à partir de mars 2007 ; et à l'entreprise Paris Store à Rungis à partir de juin 2007.

mais de cartes portant la mention « salariés ». Ce changement valide donc la stratégie d'une « régularisation par le travail », mais il ajoute dans le même temps de nouvelles limites au séjour régulier. Les personnes concernées pourront certes circuler et vivre un peu plus sereinement, mais si elles changent d'employeur, de branche ou de région, si elles démissionnent, si elles sont licenciées et épuisent leurs droits aux indemnités chômage, elles risquent de se voir refuser un renouvellement de leur droit au séjour dans un an et ainsi redevenir sans papiers. Cette carte est donc moins protectrice que la carte « vie privée et familiale » pour son détenteur, tandis qu'elle prémunit l'employeur de ce dernier contre des emportements salariaux intempestifs.

## 2. La grève des sans-papiers en CDI, socle du mouvement

Au cours de l'occupation de la Grande Armée et dans les semaines qui suivent, les militants CGT investis sont contactés par de nombreux travailleurs sans papiers. Très rapidement, le projet de lancer un mouvement de grèves simultanées prend forme. Des entreprises sont choisies, à la fois en fonction du nombre de grévistes potentiels et de leur situation géographique et économique. La CGT décide de faire reposer son action sur des situations incontestables. Les grévistes sont des salariés possédant à la fois des feuilles de paie et beaucoup ont une preuve que leur employeur était au courant de leur situation. Les grèves sont préparées par petits groupes eux-mêmes suivis par des syndicalistes des unions locales et départementales, mais aussi des branches professionnelles. Ces derniers expliquent aux salariés la nature et le déroulement d'une grève, les réactions que l'on peut attendre des employeurs, les risques encourus et les résultats attendus. Il s'agit dès lors de dépasser le règlement des situations individuelles, pour porter collectivement une revendication de régularisation par le travail. La préparation des grèves est marquée par le souci de protéger les travailleurs sans papiers : autant que possible, les dates de déclenchement et les lieux d'occupation sont tenus secrets.

Deux vagues de grèves se succèdent : le 15 avril 2008, les salariés de 16 entreprises franciliennes se lancent dans des grèves avec occupation ; le 20 mai, les salariés de 25 nouveaux sites participent à la « deuxième vague ». Dans d'autres entreprises, la grève est lancée quelques jours après chacune de ces dates. Au total, près de 2000 travailleurs sans-papiers vont entrer en grève au cours du second trimestre 2008, auxquels il faut ajouter 1500 salariés isolés dont les dossiers seront déposés mais qui ne participeront pas au mouvement de grève.

Ces grèves s'accompagnent de nombreuses occupations : restaurants, sièges sociaux, ou encore lieux symboliques comme la maison de la propreté, à Villejuif, siège de la fédération des employeurs du nettoyage. Lors du déclenchement des grèves du 15 avril, des militants syndicaux sont systématiquement présents sur les sites de grève au moment où les salariés se déclarent grévistes. Mais le 20 mai, l'expérience aidant, certains travailleurs se rendent seuls sur leur lieu de travail, se déclarent en grève, et établissent l'occupation. Des militants syndicaux viennent seulement ensuite en renfort, ce qui s'avère particulièrement nécessaire afin d'exposer aux employeurs

la nature du mouvement, d'expliquer ce qui est attendu d'eux, voire de négocier les conditions de l'occupation.

L'occupation des lieux de production vise à obliger les employeurs à participer, avec plus ou moins de bonne volonté, aux démarches de régularisation de leurs salariés. En effet, pour pouvoir présenter un dossier de régularisation auprès d'une préfecture, il est indispensable de fournir deux formulaires remplis par l'employeur : dans l'un, celui-ci s'engage à payer la taxe ANAEM<sup>4</sup> ; dans l'autre, il doit mentionner les caractéristiques du contrat de travail du salarié concerné, en termes de durée hebdomadaire du travail, de type de contrat et de rémunération<sup>5</sup>. Si la revendication intermédiaire des grèves et des occupations concerne bien l'employeur, la revendication finale s'adresse à l'État, ce qui a amené certains employeurs à contester la licéité des occupations et le fait qu'il s'agisse d'un conflit du travail. Néanmoins, les rares tribunaux saisis semblent n'avoir jamais requis l'expulsion de grévistes, incitant plutôt à la négociation.

Il s'agit dans un premier temps d'obtenir des employeurs qu'ils remplissent ces deux formulaires, et qu'ils reconnaissent par là-même employer des travailleurs sans-papiers, ce que beaucoup commencent par nier. Ces dénégations sont souvent rapidement démenties par les salariés et par les militants syndicaux, qui s'appuient sur des cas de salariés licenciés pour défaut de papiers en règle, et réembauchés sous une autre identité, ou sur des plannings prouvant que des salariés étaient connus sous plusieurs identités successives, ou encore sur des courriers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie informant l'employeur de la situation du salarié. Lorsque les personnes ont travaillé dans l'entreprise sous une ou plusieurs autres identités – en utilisant des faux papiers ou en empruntant les papiers d'autres personnes – l'employeur doit également établir un certificat de concordance prouvant que le salarié concerné est bien celui auquel correspondent les feuilles de paie et les contrats joints au dossier de régularisation.

Une fois les dossiers constitués, les occupations d'entreprises continuent, jusqu'à ce que tous les salariés grévistes, ou du moins une grande majorité d'entre eux, aient reçu des titres de séjour. Le pari des syndicats est non seulement de continuer à faire pression sur le gouvernement mais aussi de contraindre les employeurs à exercer eux-mêmes cette pression. Des protocoles de sortie de grève sont ensuite signés. Le contenu de ceux-ci varie d'une entreprise à l'autre, selon l'état des rapports de force entre grévistes et employeurs, et la façon dont les occupations se sont déroulées. Il s'agit au moins, pour les militants syndicaux qui négocient ces protocoles, de protéger les salariés de toute sanction pour faits de grève. Mais dans certains cas, le paiement de jours de grève est un élément de négociation, tout comme la requalification de l'ensemble des contrats conformément aux conventions collectives en vigueur. Il est également des cas de salariés licenciés parce que notoirement sans papiers qui ont été réintégrés dans l'entreprise et régularisés par la préfecture après qu'ils eurent occupé leur ancien lieu de travail.

L'ensemble de ces négociations et la constitution des dossiers mobilisent de nombreux militants syndicaux, d'autant que les unions locales et départementales reçoivent quotidiennement de nombreux travailleurs sans-papiers, ainsi que certains de leurs employeurs souhaitant s'associer au mouvement en cours. La gestion des occupations de sites nécessite en

4. L'ANAEM (agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations) est née en 2005 de la fusion du Service Social d'Accueil des Étrangers et de l'Office des Migrations Internationales. Pour employer un travailleur étranger, l'employeur doit payer une taxe à l'État, qui détient le monopole de l'introduction de travailleurs étrangers sur le territoire.

5. Au sein du mouvement, on se réfère fréquemment à ce document en disant simplement « le cerfa ».

outre de nombreux soutiens. Il faut tout d'abord assurer une présence auprès des grévistes en cas d'intervention policière, y compris la nuit. Les repas, le couchage et l'ensemble de l'intendance liée à l'occupation nécessitent également des moyens humains et matériels. Enfin, il faut faire vivre la lutte : des manifestations locales et des diffusions de tracts sont organisées, des caisses de solidarité se mettent rapidement en place, des pétitions sont signées. Toutes ces dimensions du conflit demandent des forces militantes que la CGT peine à fournir seule. Sur certains sites, des comités de soutien se mettent en place, essentiellement dans des arrondissements et des localités où des réseaux militants préexistaient, particulièrement autour du Réseau Education Sans Frontières et des questions de mal logement. Ces comités de soutien vont rassembler des organisations politiques et associatives, parmi lesquelles le Parti Communiste Français, la Ligue Communiste Révolutionnaire, la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples sont particulièrement actives.

### **3. Le mouvement rattrapé par la précarité : entre conversion en CDI et reconnaissance des contrats « atypiques »**

Si l'afflux de sans-papiers toujours plus nombreux amplifie le mouvement, il accroît aussi les risques que se fissure son homogénéité. Les cas d'espèce se multiplient, qui posent de nouvelles questions, s'affrontent à des règles spécifiques. Progressivement, les pouvoirs publics ont eu pour politique de freiner ou d'empêcher les régularisations de travailleurs sans papiers en jouant de la faible reconnaissance institutionnelle de leurs formes d'emploi « atypiques ». Face à ce filtre, la stratégie des grévistes et des syndicats connaît souvent deux moments : une tentative de sortie de la forme d'emploi atypique par la pression sur les employeurs ; une tentative de reconnaissance de la forme d'emploi atypique comme voie d'accès possible et « normale » à la régularisation par la pression sur les pouvoirs publics.

#### **Temps partiel et CDD : entre requalification et ajustements préfectoraux et patronaux**

De nombreux travailleurs du nettoyage, plus rarement de la restauration, ont des contrats à temps partiel (Angeloff, 2000 ; Bué, 2002 ; Puech, 2004). Or, lors de la régularisation, conçue juridiquement comme une « introduction » de travailleur salarié, les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) s'assurent non seulement de la légalité des contrats, mais vérifient aussi qu'ils remplissent un certain nombre de conditions. Si le temps de travail n'en fait pas formellement partie, il apparaît indirectement dans l'exigence de percevoir un SMIC mensuel, puisque les salariés concernés sont le plus souvent embauchés au SMIC horaire. Une augmentation drastique des salaires paraissant alors difficile à négocier, l'objectif des grévistes et des syndicats est d'obtenir un passage à temps plein. Cet objectif rencontre la résistance des employeurs, pour deux raisons différentes suivant les cas : soit ceux-ci n'ont pas une charge de travail suffisante pour occuper un temps plein ; soit les temps partiels masquent en réalité des temps pleins ou quasi-temps pleins (par



exemple, pour les femmes de chambre en hôtel, l'imposition d'un quota infaisable de chambres dans une heure) – le passage au temps plein amènerait donc les employeurs à rémunérer bien plus leurs salariés pour une charge de travail qui ne serait pas proportionnellement augmentée. La revendication de la CGT, non encore exaucée à ce jour, est que l'exigence en matière de durée du travail soit abaissée et adaptée à une sorte de moyenne des contrats se situant autour de 28 ou 29 heures hebdomadaires.

L'obtention d'une carte de séjour mention « salarié » n'interdit pas le CDD, mais exige que sa durée soit égale ou supérieure à douze mois. Cette exigence se trouve au croisement de deux logiques : celle qui pose que le séjour autorisé doit être tout entier occupé par (et subordonné à) l'occupation d'un emploi ; et celle qui, comme pour le temps partiel, et de manière analogue aux conditions du regroupement familial, réclame à l'immigré qu'il dispose d'un revenu minimal afin de ne pas être une « charge » pour le pays d'accueil. Or, si le CDD sert différents objectifs patronaux (tester le salarié, ajuster les effectifs de main-d'œuvre aux variations de l'activité, insécuriser les salariés), ces objectifs requièrent rarement des CDD de plus d'un an. Ce serait peu pratique pour l'employeur : pendant la « durée déterminée » par le contrat, il est plus difficile de licencier le salarié que s'il était en CDI. Sur les sites de grève où les salariés se trouvent en CDD, la négociation débouche selon les cas sur des promesses de CDD de douze mois ou de CDI. Les négociations sont souvent ralenties par ce point, car il ne s'agit pas seulement de faire écho à un contrat déjà existant par une promesse d'embauche formelle adressée à la préfecture, mais bien de transformer, dans un sens défavorable à l'employeur, les conditions d'emploi du salarié.

### **Des questions toujours en suspens : intérim, travail au noir et multiplicité d'employeurs**

Le 3 Juillet 2008 à 8h, des travailleurs sans papiers intérimaires du bâtiment déclenchent une grève-occupation au siège social de l'agence Man-BTP dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris<sup>6</sup>. Cette entreprise de travail temporaire les emploie depuis des années, leur fournissant notamment des fiches de paie. Dans le cadre du mouvement déclenché le 15 avril, ils s'adressent à elle pour demander leur régularisation. La grève est soutenue par le syndicat Solidaires et l'association *Droits devant!!*. Sous la pression de l'occupation, la direction cède assez rapidement en signant le 13 août un protocole d'accord dans lequel elle s'engage à fournir des contrats de mission de trois mois aux 88 grévistes, ainsi qu'à payer la taxe ANAEM. Comme tous les autres dossiers de sans-papiers intérimaires, ceux des grévistes Man-BTP sont rejetés par la préfecture aussitôt après leur dépôt.

Tout en maintenant la grève à Man-BTP, la stratégie des grévistes et de leurs soutiens est alors de se tourner directement vers les entreprises donneuses d'ordre afin d'obtenir les contrats d'embauche en CDI ou CDD de 12 mois requis pour espérer une régularisation. De grands groupes comme Vinci, Eiffage et Rabot Dutilleul utilisent en effet ces sans-papiers intérimaires depuis des années sur leurs chantiers (Jounin, 2008). Ciblées par plusieurs actions (comme l'occupation temporaire du chantier CNIL de Vinci à la Défense à la fin du mois d'août), sollicités de diverses manières entre août et septembre, ils finissent par accorder un certain nombre de

6. Ils suivent de peu d'autres grévistes occupant l'agence Perfect intérim quelques dizaines de mètres plus loin

CDI. Vinci s'engage ainsi à 26 embauches à durée indéterminée (après une formation d'un an), Rabot Dutilleul à quatre, et Eiffage à une. Pour les 52 salariés restant<sup>7</sup>, le mouvement décide de se recentrer sur l'entreprise de travail temporaire en s'attaquant au syndicat patronal des Professionnels de l'Intérim, Services et Métiers de l'Emploi (Prisme). Celui-ci entame des négociations avec le ministère, qui publie, le 2 décembre, les premiers critères de régularisation pour les travailleurs intérimaires : avoir été employé 12 mois au cours des 18 derniers mois<sup>8</sup> et apporter les garanties de maintenir ce taux d'activité au cours des prochaines années. Man-BTP s'engage alors à fournir 12 mois de travail au cours des 18 prochains mois. Le 23 décembre 2008, la préfecture de Paris accepte finalement d'examiner les dossiers des grévistes intérimaires.

Le travail entièrement non déclaré (on exclut ici les multiples formes de sous-déclaration de salariés par ailleurs cotisants) et le fait d'avoir plusieurs employeurs sont deux choses distinctes : on peut avoir plusieurs employeurs et être déclaré, ou travailler au noir pour un seul employeur. Néanmoins, au cours du mouvement, ces deux situations ont été progressivement mêlées dans la question souvent nommée, par commodité, « des femmes ». En réalité, il s'agit des métiers de l'aide à la personne (garde d'enfants ou de personnes âgées, travaux ménagers...), tenus en majorité mais pas exclusivement par des femmes, et dont l'identification à un sexe est sortie renforcée à l'issue du mouvement.

Dès le lancement des grèves du 15 avril, une association, Femmes-Égalité, intervient pour défendre le cas de femmes sans papiers qui travaillent pour la plupart chez des particuliers et au noir. Il est impossible à ces dernières de faire grève et d'occuper leurs lieux de travail puisqu'elles sont isolées et qu'il s'agit de domiciles privés. De plus, l'absence de déclaration (déclaration à l'URSSAF, fiches de paie ou chèques emplois service) les empêche d'attester d'un lien salarial. « Vous ne pouvez pas faire grève, le seul rapport de forces, c'est l'opinion publique », leur explique ainsi la présidente de Femmes-Égalité. L'objectif premier, à partir d'avril, est de gagner l'opinion des grévistes, qui sont presque tous des hommes, pour qu'ils incluent dans leur combat et dans leurs revendications la régularisation de ces femmes qui ne peuvent faire grève.

Pour espérer une régularisation, il leur faut ensuite obtenir des promesses d'embauche formelles, ce qui implique de contester auprès des employeurs l'informalité de leur emploi mais aussi de lever le tabou de l'irrégularité de leur situation administrative, alors même que ces deux éléments facilitent pour les employeurs un licenciement sans dommage. Certaines reculent d'ailleurs devant cette perspective. D'autres obtiennent de leurs employeurs des promesses d'embauche, mais pas à temps plein. Dans leur cas, la difficulté ne peut se résoudre en demandant au même employeur un passage à temps plein : il s'agit en effet de particuliers aux besoins le plus souvent limités à quelques heures par semaine. La salariée doit donc compléter elle-même le temps partiel initial en cherchant d'autres employeurs particuliers, présentant dans son dossier autant de promesses d'embauche qu'elle a d'employeurs.

Les associations Femmes-Égalité et *Droits Devant!!* présentent ainsi les dossiers de 90 femmes. La teneur de ces dossiers, les modalités de leur

7. Il devait rester 57 salariés sans papiers mais 5 d'entre eux ont été régularisés suite à des démarches individuelles, d'où le nombre final de 52 sans papiers.

8. Dont 6 mois (ou 910h) dans l'entreprise de travail temporaire qui a signé les Cerfas.

régularisation sont spécifiques et négociées à un niveau national. Aucune fiche de paie, aucune preuve de présence ne sont demandées : suffisent une preuve d'entrée sur le territoire et une addition de promesses d'embauche atteignant le temps plein. Une première promesse d'embauche à temps partiel permet d'obtenir une autorisation provisoire de séjour de trois mois, assortie d'une autorisation de travail, renouvelable une fois. A l'issue de ces six mois, la salariée doit impérativement avoir trouvé assez de promesses d'embauche pour atteindre le temps plein.

Cet arrangement est circonscrit aux 90 dossiers négociés et n'ouvre pas de nouveau critère formel. Il est lié à une négociation ponctuelle, et limité au secteur de l'aide à la personne. Le ministère de l'immigration autorise en effet ces régularisations spécifiques en arguant qu'elles permettent d'alimenter un secteur qui a fortement besoin de main-d'œuvre. Les femmes régularisées dans ce cadre n'ont donc le droit de l'être que dans l'aide à la personne. Aussi plusieurs femmes aux métiers et qualifications bien éloignées de ce domaine doivent-elles rechercher des promesses d'embauche exclusivement dans le secteur : l'accès à une carte « salarié », alors que font défaut les formes canoniques du salariat, se paie d'une assignation des femmes à un métier conçu comme féminin (Maruani, 2006). En dehors de ces exceptions, les travailleurs et travailleuses sans papiers au noir n'ont pas connu de régularisations.

## Conclusion

Dans leur affrontement, aussi bien initiateurs du mouvement que pouvoirs publics semblent avoir agi de manière pragmatique : le résultat final et paradoxal est imprévu pour les deux parties. Du côté des pouvoirs publics, la mise en avant d'une norme d'emploi comme filtre de la régularisation s'interprète d'abord et classiquement comme une stratégie de division du mouvement<sup>9</sup>. Mais elle va à rebours de nombre de mesures politiques prises depuis les années 1970 attaquant l'hégémonie du CDI à temps plein (stabilisé par la loi de 1973 sur le licenciement) au moyen d'une diversification des contrats. Comment les pouvoirs publics accueilleraient-ils au contraire une demande de régularisation sur la base précaire d'un contrat de chantier (créé en 1978) ou d'un contrat à objet défini (créé en 2008) ? L'utilitarisme migratoire, en subordonnant le séjour au travail, réclame pour l'instant quelques garanties sur la durée de l'emploi. Il ne peut en être autrement, sauf si l'on décide que toute cessation de contrat entraîne automatiquement la fin du droit au séjour, ce qui, contradiction inévitable, produirait de nouveaux bataillons de sans-papiers.

Du côté syndical, le paradoxe est symétrique. Prenant acte du fait que les grèves en faveur des régularisations, grèves déjà très dures et accompagnées pour beaucoup de lourdes pertes de salaire, ne pouvaient pas aisément s'aventurer sur la question plus générale de la précarité des contrats, les syndicats ont dû demander aux pouvoirs publics de réviser à la baisse les exigences en matière de qualité de l'emploi auxquelles ils conditionnaient la délivrance des titres de séjour.

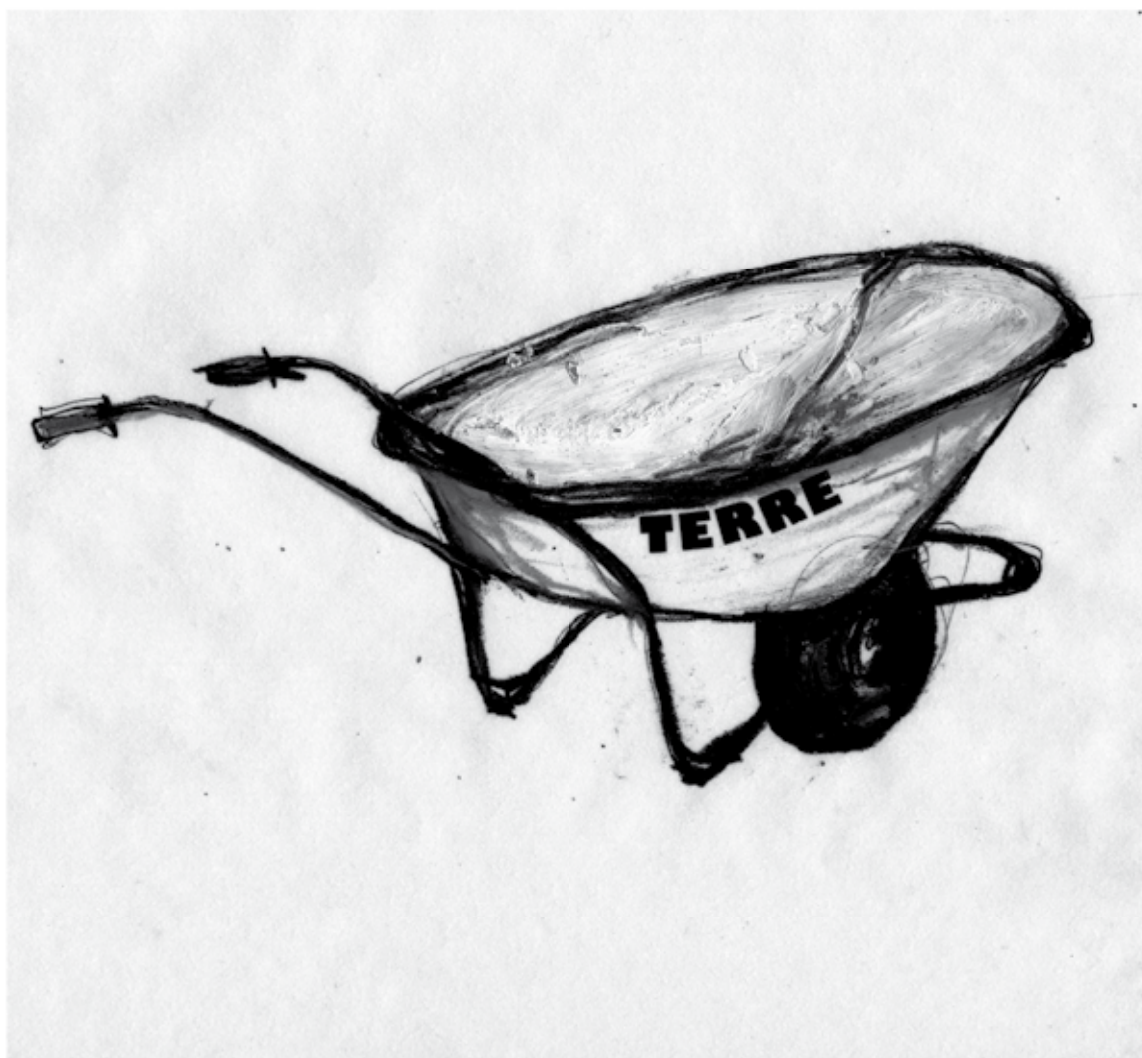
Ce paradoxe n'est pas né avec la grève de travailleurs sans papiers. Certes, la plupart des autres conflits salariaux portent sur l'amélioration des

9. De la même manière, à l'exception de quelques cas peu publicisés, les Tunisiens et Algériens ont été exclus des régularisations au prétexte formel que leur cas est régi par des accords bilatéraux. Bien que rien ne fasse juridiquement obstacle à ce que leur soient reconnus des droits plus favorables que ceux prévus dans ces accords, dans l'état du rapport de forces la référence aux textes a été suffisante pour empêcher des régularisations et susciter ainsi des tensions au sein du mouvement.

conditions d'emploi et de travail. À ce titre, ils tendent à contester l'existence même de certaines formes d'emploi précaires. Mais ils visent aussi à augmenter les marges de lutte elles-mêmes et cherchent à faire reconnaître ceux qui sont touchés par les formes d'emploi précaires comme d'authentiques salariés fondés à lutter. En se situant au croisement de ces deux chemins tactiques, le mouvement des salariés sans papiers a hérité des tensions qui les traversent.

#### RÉFÉRENCES

- Angeloff T. (2000), *Le temps partiel : un marché de dupes ?*, Syros, Paris.
- Bué J. (2002), « Temps partiel des femmes : entre « choix » et contraintes », *DARES – Premières synthèses*, n°08.2.
- Jounin, N. (2008), *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, La Découverte, Paris.
- Maruani M. (2006), *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.
- Moulier Boutang Y (1998) *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*, PUF, Paris.
- Morice, Alain (1997), « Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale », in Fassin D., Morice A., Quiminal. C., *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, Paris, p. 177-196.
- Puech Isabelle (2004), « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail des femmes de chambre ». *Sociologie du travail*, avril-juin 2004, 46, n° 2, p. 150-167.
- Rodier C., Terray E. (coord.) (2008) *Immigration : fantasmes et réalités, Pour une alternative à la fermeture des frontières*, La Découverte, Paris.
- Spire A (2008) *Accueillir ou reconduire, enquête sur les guichets de l'immigration*, Raison d'Agir, Paris.
- Siméant, J. (1998), *La Cause des sans-papiers*, Presses de Science Po, Paris.
- Tourette L., Jounin N., Chauvin S. (2008), « Retour du travailleur immigré », *Mouvements info*. : <http://www.mouvements.info/spip.php?article323>



# Travail invisible dans un secteur de relégation : la double condition des nettoyeurs de bureaux.

Fabienne Scandella \*

**Résumé :** *L'observation participante que nous avons effectuée dans les bureaux du quartier européen de Bruxelles montre comment les processus d'invisibilisation des salarié-e-s du nettoyage vont de pair avec les dynamiques de ségrégation et de discrimination les reléguant au « bas de l'échelle » du marché du travail. La nature du travail (dirty work) comme les conditions de travail (temps partiel, flexibilité) contribuent à positionner les emplois dans le nettoyage parmi les moins valorisés et les moins attractifs. Simultanément, ces emplois aussi mal payés qu'ils soient, assurent encore une protection sociale minimale que le travail informel de nettoyage auprès des particuliers ne procure que très rarement.*

\*Doctorante en sociologie  
Institut de sociologie  
Université Libre de  
Bruxelles  
METICES-GERME  
Av. Jeanne, 44  
1050 Bruxelles – Belgique  
Mail : fascande@ulb.ac.be

## I. Le nettoyage : essor d'un secteur de relégation

1. Le nettoyage dit « classique » regroupe le nettoyage de bureaux, de surfaces commerciales, d'hôtels et d'hôpitaux. Il n'inclut pas le nettoyage sur les sites industriels.

2. Ce chiffre correspond à la part du nettoyage effectuée par des entreprises spécialisées, par opposition à la part du nettoyage qui continue d'être effectuée en interne. European Federation of the Cleaning Industries, December 2007. *The Cleaning Industry in Europe. An EFCI Survey*, Edition 2007 (Data 2005), Brussels, p. 6.

3. Entre 2002 et 2003, le secteur belge du nettoyage a enregistré une création d'emploi de 22,9 %. Sur ce point, il est le plus dynamique d'Europe. European Federation of the Cleaning Industries, September 2006. *The Cleaning Industry in Europe. An EFCI Survey*, Edition 2006 (Data 2003), Brussels, p. 15.

4 European Federation of the Cleaning Industries, *Op. cit.*, 2007, p. 14 et p. 22.

Le secteur du nettoyage classique<sup>1</sup> connaît un essor qui semble bien ne pas devoir se démentir dans les années à venir (Aguilar et Herod 2006 : 2). Bien que le taux de pénétration du marché du nettoyage se soit stabilisé en Belgique autour des 55 % depuis 1994<sup>2</sup>, les perspectives d'expansion de la sous-traitance des activités de nettoyage sont évidentes et les quelque 1758 entreprises du secteur se livrent une concurrence effrénée pour la conquête du marché. Consommateur de main-d'œuvre grandissant<sup>3</sup>, le secteur du nettoyage emploie quelques 55 000 personnes<sup>4</sup>. En outre, sans doute parce que l'activité du nettoyage classique présente de nombreuses similarités avec le travail domestique, connoté de longue date comme un « savoir-faire » féminin, subséquemment réservé aux seules femmes<sup>5</sup>, le secteur du nettoyage emploie principalement une main-d'œuvre féminine (89,5 %) <sup>6</sup>. Le « préjugé sexiste » (Cours-Salies 2006 : 24) qui sous-tend cette division est corroboré, dans les faits, par une répartition différenciée des tâches et des échelons hiérarchiques entre la majorité des femmes et la minorité des hommes. Ainsi, sur le « chantier de l'étoile », les postes d'inspecteur de chantier et de chef d'équipe étaient exclusivement occupés par des hommes. En revanche, pour les tâches d'exécution, le secteur du nettoyage est sur-féminisé. En bas de l'échelle professionnelle, faiblement attractif tant par la nature des tâches que par les conditions de travail, le secteur recourt essentiellement à une main-d'œuvre issue de l'immigration, tant au niveau des postes d'exécution que d'encadrement. Sur le chantier de l'étoile, la plupart des salarié-e-s viennent du Maroc ou de Turquie. Mokhtar, 44 ans, Marocain, inspecteur de Clean-Office<sup>7</sup> explique :

*Chez nous [les nettoyeurs] c'est 90 % [d'étrangers], même plus, 95 %, si je ne dis pas 100 %. Les européens ne vont jamais accepter de faire ce que nous on est en train de faire.*

Il s'applique au nettoyage comme aux autres secteurs du « bas de l'échelle », ne requérant pas de qualification préalable, une logique de « file d'attente ethnique » (*ethnic queue*) (Waldinger, 1996 : 18-21). Ce type d'emploi échoue aux nouveaux venus même si ceux-ci avaient associé leur projet migratoire à une ascension sociale immédiate. Bakhar, 27 ans, chef d'équipe, est issu de la classe moyenne marocaine. Il est venu en Belgique dans l'espoir de poursuivre les études de droit qu'il avait commencées au Maroc. Le coût des études en Belgique pour les non-ressortissants de l'Union européenne et l'évolution de sa situation familiale l'ont amené à arrêter sa scolarité prématurément et à chercher un travail. Bakhar est amer et révolté par rapport à son travail, au secteur du nettoyage, au « sort » que la Belgique réserve aux étrangers.

*Pour nous [les Marocains], c'est soit le nettoyage, soit la STIB [Société des transports intercommunaux de Bruxelles], soit le bâtiment, soit la restauration, soit le ramassage des poubelles.*

Et de poursuivre que cette assignation au « bas de l'échelle » n'a pas les mêmes conséquences pour tous :

*Il y a deux sortes de personnes dans la communauté marocaine. Ceux qui n'ont pas étudié et pour qui le nettoyage est une aubaine et ceux qui ont étudié, pour qui le nettoyage est une obligation pour vivre.*

En tout état de cause, la main-d'œuvre du secteur est peu qualifiée ou catégorisée comme telle. Les certifications scolaires dont disposent certains salarié-e-s sont neutralisées, et ce avec d'autant plus de facilité que celles-ci ont généralement été acquises dans le pays d'origine. Pour ceux-là, la non-reconnaissance de l'équivalence des formations et donc des compétences, ajoute du ressentiment à l'amertume du déclassement. Aux yeux de la société, ils ne sont « plus que » des nettoyeurs, confondus avec les tâches qu'ils effectuent. Mokhtar s'emporte :

*Ils nous prennent pour des gens qui n'ont pas fait des études et pourtant, crois-moi, j'ai des ouvriers qui travaillent ici qui sont diplômés en sciences économiques ; j'en avais un qui avait un doctorat en maths, et même comme ça, on te prend toujours pour un... j'sais pas, j'sais pas...*

À n'en pas douter, le secteur du nettoyage a mauvaise presse. À grand renforts de campagnes de valorisation et d'incitation à la professionnalisation du secteur, l'Union générale belge du nettoyage (UGBN) cherche à améliorer l'image d'un secteur en manque de candidats. Il faut dire qu'il rencontre de façon récurrente d'importantes difficultés de recrutement (Demonty 2007 : 23). Face à cette pénurie de main-d'œuvre, les sociétés de nettoyage tendent à recourir au recrutement par des voies informelles notamment en passant par le réseau social des inspecteurs, des chefs d'équipe et du personnel d'exécution. Ces techniques d'embauches ont bien sûr pour avantage de décharger les sociétés de la fastidieuse recherche de main-d'œuvre dans un secteur où le *turn over* est important. Mais elles leur permettent également d'accéder à des franges de la population immi-

5. En 2003, en Belgique, la profession de « femme de ménage » demeure à 99,8 % féminine. Source : Direction générale Statistiques et Information économique – Enquêtes sur les forces de travail (1990, 2000, 2002 et 2003) et Recensements (1961, 1970, 1981, 1991), *Métiers principalement féminins et masculins (1961-2003)*. Voir également : Direction générale Statistique et Information économique, « Les matelots viennent de Mars, les femmes de ménage viennent de Vénus », Info Flash, n°17, 19 mars 2002.

6. Depuis 1961, ce pourcentage n'a guère évolué. Source : Direction générale Statistiques et Information économique, *Métiers principalement féminins et masculins (1961-2003)* : catégorie « nettoyeuse ».

7. Le nom de l'entreprise ainsi que les noms des personnes ont été modifiés.

grée « demandeuse d'emploi » qui, parce qu'elles ne maîtrisent pas ou ne se sentent pas à l'aise dans l'une des langues nationales, n'entrent pas en contact avec les circuits plus formels de recrutement (services du personnel, agences d'intérim).

Naïma, Marocaine, 32 ans, est arrivée en Belgique il y a cinq ans pour y rejoindre son mari. À l'époque, ce dernier travaillait de manière non déclarée dans le « snack » de son oncle et son seul salaire était insuffisant pour faire vivre le ménage. Naïma a d'abord travaillé dans un hôtel de la périphérie bruxelloise pendant huit mois, qu'elle a quitté à cause d'un différend avec un membre du personnel. Elle est ensuite restée sans emploi pendant cinq mois. Finalement, c'est par le réseau familial de son mari qu'elle a été introduite chez Clean-Office, où elle travaille jusqu'à ce jour. Son explication indique que l'usage du canal de recrutement informel n'a rien d'exceptionnel :

Hassiba, je la connais depuis que je suis rentrée chez Clean-Office, parce qu'on est rentrées le même jour. C'est la cousine de mon mari qui nous a fait rentrer toutes les deux là-bas. Elle, elle ne savait pas que je connaissais la cousine de mon mari. Elle m'a demandé : « *qui t'a fait rentrer ici ?* », alors j'ai dit « une femme, la cousine de mon mari ». Et je lui ai demandé « Et toi, qui t'a fait rentrer ici ? ». Elle m'a dit « Une femme qui s'appelle Sajida ». J'ai dit « Sajida Berrada ? ». Elle m'a dit oui. J'ai dit « Mais c'est la cousine de mon mari ! Tu la connais ? Moi aussi je la connais ! ». Et comme ça, on est devenues copines. Ça fait maintenant deux ans et quatre mois qu'on travaille ensemble.

8. Cette « fidélisation » indirecte de la main-d'œuvre au travers du recrutement par les réseaux des migrants a déjà été mise en évidence par Waldinger dans le secteur de la construction à New-York (1996 : 286).

9. Nous empruntons ce concept à la sociologie des médias, où il est tour à tour traduit par 'douanier', 'sélectionneur', 'portier'. Nous notons que Waldinger en fait un usage similaire à propos de la constitution des « niches ethniques » (1996 : 303).

10. Les syndicats belges assurent à leurs affiliés un certain nombre de services. Ainsi, ce sont eux qui prennent en charge le paiement des allocations de chômage de leurs membres. Sur ce sujet, voir Krzeslo E., « Les relations collectives du travail en Belgique : acteurs et institutions », Dossier TEF, n°16, Juin 1996, p. 43.

Dans le secteur, il n'est pas rare de voir se créer de véritables « niches ethniques » (Waldinger 1994 et 1996, Mitra 2003). Pour l'employeur, les salariés ainsi engagés présentent l'avantage d'être en quelque sorte « fidélisés » d'emblée à l'entreprise parce qu'ils tendent à se sentir redevables à l'égard du collègue (ami, parent) qui les y a introduit<sup>8</sup>. La satisfaction du personnel engagé par ces canaux de recrutement informels pourra quant à elle varier selon les tâches qui leur seront dévolues, les avantages qui leurs seront *de facto* octroyés ou refusés, et qui seront souvent fonction du niveau hiérarchique de leur *gatekeeper*<sup>9</sup> respectif et leur degré d'interconnaissance avec lui (elle).

De manière générale, les différentes caractéristiques du travail et des salariés dans le nettoyage s'additionnent et rendent la main-d'œuvre particulièrement vulnérable. Il faut préciser à ce sujet que le taux élevé de syndicalisation dans le secteur (les estimations des syndicats avoisinent les 90 %) ne reflète en rien une forme aigüe de militantisme, mais s'explique plutôt par l'assise sociale et institutionnelle très large du syndicalisme belge, renforcé qui plus est dans ce secteur par le fait que bon nombre de chefs d'équipe cumulent leur fonction avec celle de délégué syndical de la confédération syndicale chrétienne ou socialiste<sup>10</sup>.

## 2. Conditions de travail et dispositifs d'invisibilisation

Une étude centrée sur les risques rencontrés par les ouvrier(e)s du nettoyage révèle que le secteur du nettoyage présente un taux de fréquence



d'accidents qui le situe en troisième position des secteurs les plus à risque (Munard Suard, Lebeer 2006 : 16). Dans l'ensemble, les conditions de travail du secteur s'apparentent aux conditions de travail dévolues aux emplois peu qualifiés (Gadrey, Jany-Catrice et Pernod-Lemattre 2004). On peut le situer, en suivant Castles, dans les « 3-D jobs » (*dirty, demanding and dangerous*) (Castles 2002 in Rea et Tripier 2008 : 37).

### Une ségrégation temporelle fonctionnelle ?

Le quartier européen est encore désert lorsqu'à six heures moins le quart du matin les femmes et hommes du nettoyage affluent vers le « chantier de l'étoile ». Seuls quelques agents de sécurité sont présents sur le site à cette heure. Durant la journée, les nettoyeurs s'éclipseront et certains reviendront en soirée, lorsque les bureaux seront vides de leurs occupants diurnes. La plage de travail s'étend de six à neuf heures du matin avec ensuite une minorité qui travaille quelques heures en soirée (de seize/dix-sept heures à vingt/vingt et une heures). Dans le secteur du nettoyage de bureaux, seuls 15 % des activités s'effectuent durant la journée ; le reste se partage entre les heures prestées tôt le matin (30 %), tard le soir (49 %) et, plus rarement, la nuit (6 %)¹¹.

Différentes raisons sont invoquées pour expliquer les horaires décalés et scindés auxquels est assujéti le personnel de nettoyage des bureaux : outre la facilité qui leur est faite de nettoyer des locaux déserts, il s'agit aussi d'éviter de gêner les occupants durant leurs heures de travail. C'est ce qu'exprime bien Naïma, qui prolonge parfois sa prestation au-delà des heures habituelles :

Pourquoi le nettoyage se fait le matin très tôt ou le soir ?

*Parce que les gens des bureaux commencent toujours à neuf heures. Alors [comme] les gens des bureaux ne veulent pas que tu rentres chez eux quand ils sont en train de travailler, c'est pour ça qu'ils ont fait six heures-neuf heures. Comme ça, quand les gens rentrent dans leurs bureaux ils trouvent leur bureau nettoyé, leur poubelle ramassée. (...) S'il y a quelqu'un [un(e) collègue] qui ne vient pas et que je le remplace, quand je rentre, ils ne me voient pas comme 'normale'.*

En tout état de cause, la logique qui détermine les horaires est celle qui se trouve au principe du contrat de sous-traitance, qui lie la société prestataire et les structures administratives. Ces dernières, dans le contexte particulièrement concurrentiel qui définit le secteur du nettoyage, dictent leurs exigences. Dans leur ouvrage, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Boltanski et Chiapello soulignent que le temps partiel, « outil essentiel de flexibilité [...]», permet d'accroître la présence du personnel aux heures de forte activité et est donc particulièrement fréquent dans les activités de services qui ne sont pas stockables » (1999 : 302). Le recours quasi-systématique au temps partiel dans le nettoyage¹² s'appuie sur une logique similaire mais inversée, en ce sens que le nettoyage se fait *a contrario* en dehors des heures d'affluence.

Pour gagner le marché, la société de nettoyage effectue une équation *a minima* entre la charge de travail et la main-d'œuvre nécessaire. Ainsi, les salarié-e-s du nettoyage ont en général un volume d'heures à prester

11. European Federation of the Cleaning Industries, *Op. cit.*, 2006, p. 17.

12. Selon la Fédération européenne des entreprises de nettoyage, en 2005, en Belgique, 81 % de la main d'œuvre du nettoyage travaillait à temps partiel, prestant en moyenne 21 heures par semaine. European Federation of the Cleaning Industries, *op. cit.*, 2007, pp. 19-20.

inférieur à un mi-temps (quinze heures par semaine). Cette situation de sous-emploi, et la précarité qui l'accompagne (Maruani 1996 : 57), sont tellement contraignantes en termes de revenus et de disponibilité temporelle que seules les strates en « bas de l'échelle » accepteront de s'y plier. Ainsi se trouve sélectionné un personnel aux caractéristiques sociographiques singulières et portant de surcroît un marqueur ethnique.

Le temps partiel est également une ressource de flexibilité car nombreuses sont celles qui désirent obtenir une ou deux heures de travail supplémentaires. En d'autres termes, en donnant un nombre d'heures minimal aux salarié-e-s, les sociétés de nettoyage créent un besoin chez ces dernier-e-s, ce qui lui permet d'ajuster au plus près la disponibilité de main-d'œuvre auprès de clients. La situation de Naïma est très représentative. Dès qu'elle en a la possibilité, elle prolonge son travail d'une ou deux heures, au noir.

*Ils savent que nous n'avons pas beaucoup d'heures, nous avons seulement un temps partiel, et nous avons besoin des heures [supplémentaires] pour compléter. Toi tu voudrais avoir un temps plein ? Bien sûr, bien sûr. Pas seulement moi, il y a beaucoup de femmes qui ont besoin d'heures mais ils ne vont pas compléter les heures des femmes, je ne sais pas pourquoi. Et quand tu fais des heures supplémentaires, qu'on te dit voilà, tu peux faire trois heures, ce sont des heures que tu vois bien apparaître dans tes fiches de paie ? Non, non. C'est payé différemment ? Oui, c'est payé différemment. Mais eux, ils ne veulent pas qu'on parle de ça. Quand ils nous donnent les enveloppes, ils nous les donnent discrètement. Ils nous donnent l'enveloppe et alors ils disent « il ne faut pas les montrer, cachez-les, cachez-les ». Pour eux quand on travaille au noir, c'est plus avantageux. Mais pour nous, [pour] beaucoup de travail, c'est quoi six euros vingt ?*

La flexibilité horaire est maximale. La crainte de perdre son emploi, aussi précaire soit-il, constitue une pression de tous les instants. Les horaires atypiques des ouvrier(e)s du nettoyage sont incompatibles avec une vie familiale et sociale puisqu'ils sont « déphasés par rapport aux rythmes généraux de la vie sociale » (Quéinnec *et al.* 1995 in Gollac et Volkoff 2000 : 48). C'est ce qu'explique Joséphine, 46 ans, d'origine congolaise, qui travaille pour la même société depuis qu'elle a été régularisée en 2002. Elle explique son organisation quotidienne :

*De six heures à neuf heures, ce n'est pas suffisant pour mes revenus. Alors je fais quatre heures le soir, dans un autre bureau. Par rapport à ces horaires, comment ça se passe pour la vie familiale ? Le matin, il faut commencer à 6h00, donc tu te lèves à 4h30 du matin pour te préparer, pour quitter la maison à 5h00. Tu vois déjà que c'est difficile de se lever à 4h30. Et le soir, tu pars au travail, tu commences à 17h30 jusqu'à 21h30, tu arrives à la maison vers 22 heures... Alors, le temps de prendre le bain, manger et tout, tu es au lit vers 23h00, 23h30. Et il faut se lever à 4h30. Tu vois que c'est pas facile. Mais on n'a pas le choix, on doit le faire, hein.*

Pour le confort de travail des uns, la vie hors travail des autres est mise entre parenthèses. En bas de l'échelle, comme le dit Joséphine, « on n'a pas le choix ». Les horaires asociaux auxquels sont contraints les salarié-e-s du nettoyage instituent *ipso facto* une ségrégation temporelle des groupes

professionnels. Dès lors que les nettoyeurs sont contraints d'effectuer leur travail dans les « coulisses » du temps des fonctionnaires, les zones de recrutement pour ces emplois se limiteront aux segments les plus vulnérables du marché du travail. La vigueur avec laquelle cette contrainte temporelle agit se mesure aussi à l'aune du choc que cela produit au sein des couples, percutant de plein fouet la division sexuelle du travail domestique.

Le cas de Naïma l'illustre bien : cherchant depuis plusieurs mois à compléter son temps partiel, elle ne trouve que des prestations qui empiètent sur la soirée et qui risquent de l'empêcher dans son rôle de « bonne épouse ». Naïma a donc convaincu son mari, qui s'y opposait jusqu'alors, qu'elle pourrait combiner quelques heures de nettoyage en soirée avec ce qui ressemble bien à une autre journée de travail.

*Moi je veux travailler avec Clean-Office, mais je veux qu'ils me complètent mes heures. C'est tout ce que je demande. Dernièrement, [mon mari] a accepté que je travaille le soir, parce que j'ai dit « jamais je vais trouver des heures au milieu de la journée. C'est ou le matin ou le soir ». Il m'a dit : « moi je n'aime pas les femmes qui travaillent le soir. Moi quand je rentre du travail, je veux retrouver ma femme, je veux trouver de la nourriture... ». Mais dernièrement, je lui ai fait accepter qu'il n'y a pas de travail au milieu de la journée. Il n'y a que le soir. Je lui ai dit : « pour que je complète mes heures, il faut que tu acceptes que je travaille le soir, jusqu'à huit heures. À huit heures, toi tu rentres. À huit heures et demi, on va se rencontrer. Et moi, j'essaie de faire tout, de préparer le repas, de faire le ménage, de faire tout entre neuf heures et quatre heures. Comme ça, quand je rentre, je réchauffe et je vais rester avec toi. Je vais me programmer pour rester un peu avec toi, parler, et c'est la vie ». Mais la première fois, il n'acceptait pas. Il m'avait dit : « ne viens plus jamais me parler de travail du soir ».*

### Quand la ségrégation spatiale organise l'invisibilité

Quelques jours avant de commencer mon observation participante, je m'étais rendue sur le « chantier de l'étoile » pour assister à l'une des réunions du Dialogue social européen du secteur du nettoyage. À l'occasion de cette visite, j'avais pu apprécier les lieux, la sobriété des matériaux nobles, l'agencement des espaces, la propreté. C'est que le « chantier de l'étoile » a fait l'objet d'une longue rénovation et, il n'y avait pas de doute, le résultat était convaincant. Le bâtiment dispose à présent des dernières nouveautés technologiques et assure à ses 2 700 occupants un confort quasi inégalé<sup>13</sup>.

Le lundi matin qui suivit, je commençais mon terrain. J'avais été informée qu'il me faudrait cette fois rentrer par l'accès réservé au personnel de nettoyage (un portillon battant intégré dans une porte de garage sur laquelle un document indique qu'il s'agit d'une « entrée réservée au personnel de la société de nettoyage Clean-Office »), situé à l'arrière du bâtiment, à proximité de l'entrée des parkings et des décompacteurs d'ordures. La pièce à laquelle j'accédais était blanche, aseptisée, fonctionnelle. Il y avait là un grand tapis roulant d'un équipement radioscopique et un bureau, avec un agent de sécurité, en charge de vérifier le contenu des sacs, d'échanger la carte d'identité contre le badge d'accès (limité aux zones jugées non sensibles) et de noter les heures d'arrivée et de sortie. Il

13. Sans vouloir rentrer dans des détails techniques, mais afin de donner un aperçu du standard de confort du bâtiment, on notera l'usage de technologies dernier cri telles que : les volets vitrés électriques dont l'inclinaison est gérée par un ordinateur en fonction de l'ensoleillement et des conditions atmosphériques afin d'optimiser la lumière naturelle dans les bureaux, le réglage de la lumière artificielle dans ces derniers par détecteurs de présence et sondes de lumière, les plafonds rayonnants doublés de dispositifs de réglage autonomes, etc.

fallait ensuite passer dans un portique de sécurité. J'appris plus tard que les modalités de ces contrôles à l'entrée étaient particulières aux salarié-e-s du nettoyage :

*Je vais te dire un simple truc : de toutes les entreprises qui sont ici [sur le chantier de l'étoile], toutes les entreprises extérieures, aucune personne ne dépose sa carte d'identité à la réception, ni n'inscrit à quelle heure ils sont rentrés ou ils sont sortis, à part nous ! Nous, on doit avoir la carte d'identité, la déposer à la réception. Si tu n'as pas ta carte d'identité tu ne rentres pas, on est les seuls. Pourtant, on a les badges, on est inscrits, on a apporté un certificat de bonne vie et mœurs, on a tout... mais, même comme ça, il y a toujours de la méfiance. Et puis, presque chaque année, on change les badges, chaque année on doit aller chercher le certificat de bonne vie et mœurs, et beaucoup de choses.*

Le portique donnait sur une porte qui débouchait sur une petite pièce, blanche, dépourvue d'indication et de décoration, sur les côtés de laquelle se trouvaient deux portes d'ascenseurs métalliques. Il fallait prendre l'ascenseur de gauche, dont la seule option est de descendre au niveau - 1. C'était le début du parcours dans le labyrinthe des sous-sols que je mis un temps certain à retenir. Je calculais le nombre de portes à ouvrir, de sas à passer, d'escaliers à prendre, tout semblait identique, et je m'y perdis en de nombreuses occasions à mes débuts, avant d'arriver sans erreurs à la salle multifonctions réservée, au niveau - 2, au personnel de nettoyage. Dans la salle, sans lumière naturelle, l'inspecteur et les trois chefs d'équipe disposaient chacun d'un petit bureau et d'une armoire métallique. Les chefs d'équipe y constituaient les listes du personnel présent, donnaient les premières consignes avant de monter eux-mêmes dans les étages, distribuaient les clés pour les zones sécurisées aux salarié-e-s concernées et faisaient le point sur les réclamations pour lesquelles l'usage de produits spécifiques pouvait s'avérer nécessaire. À d'autres heures, plus tard dans la matinée, les chefs d'équipe y partageaient un café en discutant des difficultés et des tensions liées aux réclamations des clients, dont l'intermédiaire, l'adjoint du chef d'immeuble, surnommé « Satan », constituait le sujet de prédilection. Ici encore, l'espace des nettoyeurs était différencié de celui octroyé aux autres sociétés sous-traitées, comme l'explique à nouveau l'inspecteur :

*Chaque société a ses bureaux dans les étages, ils ont leurs locaux, leurs téléphones, ils ont leurs ordis, ils ont tout. [...] Nous, voyez le bazar où on est...*

Outre la longueur du parcours et le contraste flagrant avec le reste du bâtiment, la localisation de la salle réservée aux salarié-e-s du nettoyage m'interpellait également quant à la procédure d'évacuation du bâtiment en cas d'urgence. Je n'avais pas vu d'indication de sortie de secours ni de parcours permettant le seul usage des escaliers. Plusieurs membres des équipes me confirmèrent, résignés, qu'il n'y en avait pas, à moins d'avoir un badge d'accès étendu, ce dont disposaient uniquement l'inspecteur et les chefs d'équipe. Pour nettoyer les quelques 130 000 mètres carrés du « chantier de l'étoile », le personnel de nettoyage est soumis à des restrictions que la « raison sécuritaire » ne suffit pas toujours à expliquer. Ainsi, par exemple, ils ne sont pas autorisés à emprunter les nombreux ascenseurs centraux, qui

sont réservés aux seuls fonctionnaires. Par conséquent, à la fin du service, tous s'entassaient dans le monte-charge, avec les cageots à poubelles, qui devaient être emmenés au décompacteur. En fait, les procédures de sécurité spécifiques et les restrictions d'usage des facilités montrent combien l'activité de nettoyage est reléguée, tenue à l'abri du regard et s'exécute dans un espace spatio-temporel distinct. Le traitement différencié auquel sont soumis les salarié-e-s du nettoyage dessine les contours pratiques de la mise à distance des nettoyeurs (et garantit leur invisibilité). Cette ségrégation spatiale est perçue comme plus violente que la ségrégation temporelle car les nettoyeurs ne parviennent pas à lui appliquer une justification équivalente aux principes de la « raison pratique » qui prévaut à la différenciation des horaires.

### 3. La complicité des bénéficiaires

L'invisibilisation du travail de nettoyage, l'« évitement » pour reprendre le concept de Goffman (1973), qui résulte tant de la gestion différenciée de l'espace que des horaires asociaux (et atypiques) dévolus aux ouvrier(e)s, pourrait se suffire d'une explication de type organisationnelle et institutionnelle, sans que les prescriptions de mise à distance n'impliquent les bénéficiaires réels de l'activité de nettoyage. Pourtant, au travers des récits sur les « interactions par accident », c'est une réalité distincte qui semble se dessiner, une réalité dans laquelle les « cols blancs » ne sont, pour ainsi dire, pas « tout blanc » étant donné les réactions latentes de racisme que certains peuvent exprimer.

Lorsqu'il y a des absences dans l'équipe, et que celles-ci n'ont pu être anticipées, le travail est redistribué entre les salarié-e-s présent-e-s et dans ces circonstances, le nettoyage de certaines parties du chantier s'effectue au-delà de l'heure d'arrivée des fonctionnaires. L'interaction qui s'en suit prend souvent les allures d'un rapport de force, ou plutôt d'une « démonstration » de force, tant est extrême l'asymétrie des positions du personnel de nettoyage et des « cols blancs » comme l'illustre le récit suivant :

*Ils nous traitent comme des esclaves, je te jure. Parfois, ils trouvent les chariots [les chariots de matériel sont utilisés pour bloquer la porte des toilettes et garder celle-ci ouverte lors du nettoyage], ou ils te trouvent en train de torchonner les toilettes, ils poussent comme ça les chariots... Un jour une femme, je suis en train de torchonner, j'étais en train de faire les toilettes, [la femme] a poussé le chariot et tu sais ce qu'elle a dit ? « Quand tu m'as vue, pourquoi tu n'as pas ouvert la porte et tu n'as pas poussé le chariot pour que je passe ? ». J'te jure. Moi quand j'ai entendu ça... Tu te sens, tu te sens comme un esclave !*

Dans le rapport de force qui s'établit lors de ces « interactions accidentelles », que ne désirent finalement ni les uns ni les autres, les salarié-e-s paraissent bien démunis. Bien souvent, ils ne peuvent que faire le constat de la domination que les bénéficiaires de leur travail exercent sur eux.

*Tu ne peux pas parler, parce que si tu parles, ils vont dire des mensonges sur toi, tu vas être virée, et c'est ce dont on a peur. On peut pas leur répondre, on peut pas se fâcher,*

*on peut pas... C'est pour ça qu'on baisse la tête, qu'on travaille et qu'on supporte tout. On supporte la fatigue, on supporte les paroles des gens, les comportements des gens, on supporte tout pour garder le travail.*

La nature même de l'activité du nettoyage peut pour une part expliquer la violence du « rapport serviciel » qui se donne à voir. Le nettoyage, en tant qu'activité impliquant un contact avec la saleté, correspond à ce que Hugues a défini par le concept de *dirty work* (1951: 319 in Ashforth et Kreiner 1999 : 414). Ce type d'activités tend à conférer aux individus qui les exercent un stigmate (de nature physique, sociale ou morale). En retour, le porteur du stigmate, perçu comme « personnifiant la saleté », peut faire l'objet de manquements au respect et à la déférence usuels (Ashforth et Kreiner 1999 : 417).

La nature de l'activité du nettoyage peut certes être envisagée comme ingrate, dégradante, avilissante par les bénéficiaires – après tout, elle est perçue comme telle par certain(e)s ouvrier(e)s qui l'effectuent au quotidien. Pour autant, cette perception du nettoyage et l'éventuelle « personnification » à laquelle peuvent se prêter certains bénéficiaires semblent bien insuffisantes pour rendre compte de la nature des « interactions accidentelles ». Ces dernières semblent en effet ne pas se borner à de simples défauts de civilité (dénî de salutation, etc.) de la part des bénéficiaires, d'après nos observations et les récits que nous ont livrés les nettoyeurs. En réalité au travers de ces interactions, c'est la violence des rapports sociaux, ethniques et sexuels, qui trouve à s'exprimer. Parmi d'autres exemples, Mokhtar rend compte d'une « interaction accidentelle » en ces termes :

*Il y a aussi des gens qui sont racistes, des fonctionnaires, qui n'aiment pas voir un étranger. J'ai déjà eu le coup : un type qui a cogné une fois quelqu'un [un nettoyeur] qui est rentré dans son bureau, je l'ai entendu de mes propres oreilles, il ne voulait pas le laisser rentrer, il a dit à sa collègue comme ça : « mais il pue ! » Comme ça ! Et une fois qu'il [le nettoyeur] est parti, le type il a pris le téléphone, il a téléphoné au chef d'immeuble comme quoi que son bureau n'a pas été fait, que c'était pas nettoyé !*

Dans ce récit, différents registres de justification de la violence du rapport son évoquées : la « personnification de la saleté » aurait été mobilisée par le fonctionnaire, le préjugé raciste est déduit par Mokhtar. Toujours est-il que l'interaction, puis à sa suite le coup de fil à la hiérarchie du « chantier », révèlent une violence que les désagréments éventuels de la co-présence peinent à expliquer. En fait, comme l'a bien montré Jeantet dans son étude sur les guichetiers de la poste, « à l'intérieur des rapports serviciels, les rapports de classe et les rapports de sexe, transversaux à tout rapport social, opèrent et trouvent [...] un terrain tout à fait propice pour s'exercer. Les différents types de domination (sociale, culturelle, économique, masculine) redoublent – ou atténuent – celui que peut manifester le client, en tant que client, à l'encontre du prestataire de service » (2003 : 203).

Sur le « chantier de l'étoile », ces différentes dominations s'expriment lorsque, contrariant les dispositifs de mise à distance, les groupes professionnels, polarisés sous différents rapports, sont mis en co-présence. Face à cette situation, aux rapports de domination qui se surajoutent aux rapports

d'exploitation (De Rudder et Vourc'h 2006 : 184), les ouvrier(e)s du nettoyage paraissent bien démunis. Même l'inspecteur, Mokhtar, admet que le rapport de force est inévitablement défavorable aux nettoyeurs :

*J'avais pas dire qu'ils [les clients] font ce qu'ils veulent mais malheureusement il y a des gens qui profitent de la situation, donc c'est vraiment de l'esclavage, l'idée de discrimination...*

*Quand tu dis discrimination, tu veux dire discrimination par rapport au fait que ce sont des nettoyeurs...*

*Des nettoyeurs... Et souvent, c'est les gens, allez, je vais pas dire les immigrés, mais ce sont les gens défavorisés qui font ça [le nettoyage]. Alors, tout le monde a facile à crier sur ces gens-là, à demander des trucs que c'est même pas dans notre travail... Si tu ne le fais pas tu es mal vu. Un jour ou l'autre tu vas sauter.*

Dans ces circonstances, il n'est pas si surprenant que les salarié-e-s exécutants s'accommodent des dispositifs de leur propre mise à distance, de leur invisibilisation. Finalement, la violence (potentielle) des « interactions accidentelles » les incite à considérer la ségrégation spatio-temporelle qui leur est imposée comme la garantie d'un confort minimal dans la pratique de leur activité professionnelle.

*Pour nous aussi c'est mieux de travailler le matin et c'est mieux de trouver le bureau vide. Parce que moi je ne peux pas accepter, supporter, la vue [le regard] des gens de bureaux.*

Ceci indique que pour s'accepter dans une situation de travail indigne, peu valorisée et peu rémunérée, les salarié-e-s préfèrent l'exercer dans l'ombre, à l'écart du contact avec les usagers/bénéficiaires, dont les attitudes renvoient d'eux-mêmes une image fondée sur ce qu'ils et elles font, à savoir un *dirty job*.

## Conclusion

L'enquête de terrain que nous avons menée sur le « chantier de l'étoile » a permis de voir comment la ségrégation spatio-temporelle des salarié-e-s du nettoyage se fabriquait au jour le jour. Rappelons qu'il s'agit d'une « mise à distance » qui leur est spécifique en ce sens qu'elle ne s'applique pas à d'autres groupes professionnels (service technique, *catering*, etc.) sous-traités dans le même immeuble. Par les horaires, les espaces et circuits de déplacement distincts, l'institution, sous couvert de la raison pratique et de la raison sécuritaire, assure en fait l'invisibilisation du travail de nettoyage. Parfois, il arrive que l'invisibilité ne soit plus assurée. Les « interactions accidentelles » qui découlent de ces situations charrient avec force les différents rapports de domination défavorables au personnel effectuant ce qui est perçu comme une forme de *dirty work*. Acculé-e-s à la subordination, les salarié-e-s du nettoyage finissent par souscrire de leur plein gré aux dispositifs de leur invisibilisation, qui assure *a minima* et à défaut de mieux, le « confort » d'une pratique professionnelle dans laquelle ils/elles se trouvent

reléguées. Mais ce faisant, leur condition laborieuse se dédouble. D'une part, elle restera invisible et tout aussi peu reconnue que le travail domestique ; d'autre part, elle devient l'apanage de femmes (issues) de l'immigration, d'origine maghrébine et turque.

Dans un texte célèbre sur la double condition de travailleur immigré et d'OS, Abdelmalek Sayad (1999) montrait combien avait été sous-estimée l'importance d'une identification presque totale entre la condition d'immigré et la position d'OS (ouvrier spécialisé, *i.e.* non qualifié) ; une identification qui permettait de comprendre comment les hiérarchisations sociales pouvaient être ethnicisées et légitimer par la même occasion des discriminations politiques. Dans le cas présent, celui des salarié-e-s du nettoyage, la condition laborieuse coïncide toujours avec une identification ethnique, ce qui représente un élément de continuité avec la situation analysée par Sayad. Toutefois, cette condition correspond aussi à celle d'« invisible » ce qui représente une spécificité par rapport à la figure d'OS et d'immigré et qui procède à notre avis d'un dédoublement de la domination sexiste et domestique dans le champ professionnel.

### **Note méthodologique**

Notre analyse se base sur une observation participante effectuée « à découvert » sur une période de trois mois et demi (de la mi-mars 2006 à la fin du mois de juin de la même année) avec une équipe de nettoyage de la société Clean-Office. C'est avec cette dernière que nous avons négocié notre accès au prestigieux « chantier de l'étoile », situé au cœur du quartier européen de Bruxelles, duquel elle avait remporté le contrat de sous-traitance trisannuel du nettoyage. Moyennant quelques documents officiels, dont un « certificat de bonne vie et mœurs », nous avons pu obtenir le badge nécessaire pour accéder au « chantier », au demeurant particulièrement sécurisé, qui occupe principalement des hauts fonctionnaires internationaux. Rassemblant dans un même espace géographique des emplois de services foncièrement polarisés, tant du point de vue des qualifications requises que du point de vue des rémunérations perçues, le « chantier de l'étoile » nous est rapidement apparu comme un condensé emblématique de la « ville globale » telle que l'a décrite Sassen (1997).

Durant les quatre mois de notre enquête de terrain, nous avons participé au « shift » du matin (de six heures à neuf heures), à raison de quatre jours par semaine en moyenne. Selon les circonstances, nous prolongions le « shift », avec le personnel prestant des heures supplémentaires ou avec les chefs d'équipes qui faisaient, informellement, le bilan de la matinée. À la suite de notre enquête, nous avons mené des entretiens approfondis avec les ouvrier(e)s du nettoyage, les chefs d'équipe, l'inspecteur du chantier, la représentante de la Fédération des employeurs du secteur du nettoyage ainsi qu'avec les permanents syndicaux en charge du secteur.



- AGUIAR L.L.M., HEROD A. (eds.) (2006), *The Dirty Work of Neoliberalism. Cleaners in the Global Economy*, Oxford, Blackwell Publishing.
- ANDERSON B. (2000), *Doing the Dirty Work ? The Global Politics of Domestic Labour*, Londres/New York, Zed Books.
- ASHFORTH B.E., KREINER G.E. (1999), « " How Can You Do It ? " : Dirty Work and the Challenge of Constructing a Positive Identity », *The Academy of Management Review*, 24 (3), pp. 413-434.
- CERF M. ET FALZON P. (2005), *Situations de service : travailler dans l'interaction*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le travail humain ».
- COURS-SALIES P., LE LAY S. (s.l.d.) (2006), *Le bas de l'échelle. La construction sociale des situations subalternes*, Toulouse, OBVIÉS/Éditions Érès, coll. « Questions vives sur la banlieue ».
- DEMONTY B. (2007), « Le nettoyage à sec : il manque cruellement d'hommes et de femmes de ménage », *Le Soir*, 28 septembre 2007, p. 23.
- DE RUYTER V., VOURCH F. (2006), « Les discriminations racistes dans le monde du travail », in FASSIN D., FASSIN É. (s.l.d.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, pp. 175-194.
- DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUES ET INFORMATION ÉCONOMIQUE – Enquêtes sur les forces de travail (1990, 2000, 2002 et 2003) et Recensements (1961, 1970, 1981, 1991), *Métiers principalement féminins et masculins (1961-2003)*, Bruxelles.
- DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (2002), « Les matelots viennent de Mars, les femmes de ménage viennent de Vénus », *Info Flash*, n°17, 19 mars 2002.
- EUROPEAN FEDERATION OF THE CLEANING INDUSTRIES (2006), *The Cleaning Industry in Europe. An EFCI Survey*, Edition 2006 (Data 2003), Brussels.
- EUROPEAN FEDERATION OF THE CLEANING INDUSTRIES (2007), *The Cleaning Industry in Europe. An EFCI Survey*, Edition 2007 (Data 2005), Brussels.
- GADREY N., JANY-CATRICE F., PERNOD-LEMATRE M. (2004), « Les conditions de travail des employés non qualifiés: une délimitation raisonnée du champ d'observation », in MÉDA D., VENINAT F. (s.l.d.), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », pp. 182-196.
- GOLLAC M., VOLKOFF S. (2000), *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, coll. 'Repères'.
- HONNETH A. (2004), « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la " reconnaissance " », *Revue du MAUSS*, 23, pp. 136-150.
- JEANTET A. (2003), « " À votre service ! " La relation de service comme rapport social », *Sociologie du travail*, 45 (2), pp. 191-209.
- KRZESLO E. (1996), « Les relations collectives du travail en Belgique : acteurs et institutions », *Dossier TEF*, 16, 1996, pp. 1-89.
- MARUANI M., REYNAUD E. (1993), *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, coll. Repères.
- MARUANI M. (1996), « L'emploi féminin à l'ombre du chômage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 115 (1), pp. 48-57.
- MITRA D. (2003), « Driving Taxis in New York City : Who Wants to Do It ? », *Working USA*, 7 (2), pp. 76-99.
- MUNARD SUARD L., LEBEER G. (2006), « Nature et contenus de la relation de sous-traitance dans le secteur du nettoyage », *Travail-Emploi-Formation*, 6, pp. 6-31.
- REA A., TRIPIER M. (2008), *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- SASSEN S. (1997), *Global Cities*, New York, Princeton University Press.
- SAYAD A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, 438 p. Coll. « Liber ».
- VASSELIN K. (2001), « Femme de ménage : le passage d'une condition à un métier », in ALALUF M., ROLLE P., SCHOETTER P. (coord.), *Division du travail et du social*, Toulouse, Octarès, coll. Colloques, pp. 185-191.
- WALDINGER R. (1994), « The Making of an Immigrant Niche », *International Migration Review*, 28 (1), pp. 3-30.
- WALDINGER R. (1996), *Still the Promised City? Africans-Americans and New Immigrants in Postindustrial New York*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

## Le racisme au travail à Bruxelles et à Londres : un effet de la précarisation

Nouria OUALI \*

**Résumé** *L'article propose une analyse des relations de travail dans le secteur du transport et de la grande distribution sous l'angle du racisme. Basée sur des entretiens approfondis menés avec des représentants syndicaux et des travailleurs à Bruxelles et à Londres, l'étude établit un lien entre la dégradation des conditions de travail, l'ethnisation des emplois et le développement de comportements racistes dans un contexte de précarisation et de criminalisation des migrant-es et des groupes minoritaires. L'article retrace d'abord l'évolution des emplois les deux secteurs et leur ethnisation. Ensuite, il présente les principales formes que revêt le racisme sur le lieu du travail. Enfin, il examine les réponses apportées voire l'attentisme des organisations syndicales tiraillées entre la priorité à donner à la lutte pour l'égalité de traitement et l'amélioration des conditions de travail, d'une part, et le combat contre le racisme, d'autre part. L'article conclut que ces deux combats ne sont pas opposables mais qu'ils sont, au contraire, consubstantiels.*

Le racisme dans le monde du travail n'est pas un phénomène récent. L'histoire de l'immigration passée et récente est jalonnée d'actes racistes individuels et collectifs plus ou moins violents (Alaluf, 2007 ; Macedo & Gounari, 2006; Bare 2004 ; Bataille, 1997 ; Noiriel, 1984) dont l'ampleur et les populations cibles n'ont cessé de varier au cours du temps. En Belgique, par exemple, durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les Italiens étaient une des principales victimes du racisme (Morelli, 2004) avec les Polonais alors qu'aujourd'hui ce sont les Maghrébins et les Africains subsahariens.

Si le racisme a fréquemment caractérisé les relations entre les travailleurs nationaux et les travailleurs immigrés provisoirement installés avant l'arrêt de l'immigration au milieu des années soixante-dix, il était généralement perçu comme indissociable de leur « condition » d'ouvriers étrangers (Sayad, 2006). L'installation définitive des migrants avec leur famille après 1974 n'améliore cependant pas les relations de travail pour les générations suivantes. Leur intégration s'effectue dans un contexte de crise de l'emploi, de précarisation et de développement de politiques sécuritaires renforcées après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont manifestement accentué les tensions et les actes de racisme à l'égard des musulman-es ou des personnes perçues comme telles (Jefferys, Ouali, 2007 ; EUCM, 2006).

Bien que né-es, socialisé-es et devenu-es citoyen-nes du pays d'accueil, les jeunes issu-es de cette immigration d'après guerre (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations) restent, selon l'expression de Abdelmalek Sayad, des « étrangers de l'intérieur »

\* Nouria OUALI,  
docteure en sociologie  
Université Libre de  
Bruxelles. Chargée de  
recherche au Centre  
de sociologie du travail,  
de l'emploi et de la  
formation –  
Laboratoire METICES  
nouali@ulb.ac.be

et, comme groupe minorisé, subissent à une échelle non négligeable la discrimination dans l'emploi (OCDE, 2007 ; Chichah, 2007 ; Martens, Ouali, 2005 ; BIT, 2003) mais aussi le racisme au travail.

Sous l'effet de la législation et des campagnes de lutte contre le racisme, les comportements racistes directs et souvent brutaux qui sévissaient jusqu'aux années 1980 se sont transformés en un racisme plus insidieux et difficile à identifier. L'enquête européenne RITU réalisée entre 2003 et 2005 dans cinq pays européens (Belgique, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Italie) a précisément permis d'identifier les attitudes et comportements racistes dans les relations de travail à partir de l'expérience de travailleurs, de délégués et de permanents syndicaux. De manière surprenante, l'analyse a montré que, malgré des contextes nationaux différents, les formes de racisme revêtaient des traits communs dans les différents secteurs investigués<sup>1</sup>.

Les incidents les plus souvent rapportés signalent les processus répétés de discriminations dans l'accès à l'emploi ou à la promotion, les comportements d'infériorisation, de disqualification professionnelle, les pratiques de «favoritisme» (horaires, postes), le dénigrement d'une personne ou d'un groupe en raison d'une culture ou d'une religion, l'interdiction de parler sa langue d'origine avec les clients, les attitudes de suspicion, les insultes racistes et agressions verbales, le harcèlement et, dans les cas plus graves des «cabales» (faux témoignages, fausses consignes de travail) visant à provoquer la faute grave et le licenciement de la victime.

La plupart de ces incidents n'ont eu aucune suite judiciaire dès lors que les victimes refusaient d'en faire état craignant la stigmatisation et l'isolement. D'autres ont écarté cette voie, a priori convaincu du déni de leur problème par les représentants syndicaux ou de l'inefficacité de la voie juridique. Les actions de sensibilisation, la (re)construction du lien social et le traitement politique des difficultés sociales sous-jacentes à ces comportements leur paraissaient davantage appropriées. À Bruxelles, par exemple, bien que soutenues par leur organisation syndicale et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, les rares victimes qui ont intenté une action judiciaire contre des salariés ouvertement racistes ont connu une immense déception après une longue procédure de huit ans qui a abouti à un acquittement (Ouali, 2004 : 26-30).

Le présent article propose d'examiner les principales formes du racisme qui se manifestent sur le lieu du travail dans les secteurs des transports publics et des grands magasins de Bruxelles et de Londres et les réponses que les organisations syndicales ont tenté d'y apporter. L'étude, réalisée dans le cadre de la recherche RITU, se base sur 118 interviews approfondies de travailleurs et de délégués des transports publics (61) et des grands magasins (57). Après une analyse succincte de l'évolution économique et de l'emploi des secteurs retenus et le constat d'une coïncidence étroite entre la détérioration de l'emploi et l'ethnisation de la main d'œuvre, l'article propose d'examiner les réactions des délégués syndicaux face au racisme exacerbé par la mise en concurrence des travailleurs.

1. RITU (HPSE – CT – 2002 – 00129) financée par la DG Recherche dans le cadre du V<sup>e</sup> programme cadre de l'Union Européenne. Elle a concerné près de 500 employés travaillant dans 7 secteurs d'activité (transports publics, grande distribution, hôpitaux publics, chantiers navals, tabac, textile, industrie du métal, la construction) et dans plusieurs centres urbains (Bruxelles, Londres, Paris, Nice, Rome, Venise et Sofia).

## I. L'évolution de la grande distribution et du transport public

Les secteurs des transports publics et de la grande distribution en Belgique et en Grande-Bretagne présentent des évolutions assez similaires ces trente dernières années. Elles s'inscrivent dans le cadre des politiques néo-libérales adoptées à différentes échelles dans ces deux pays qui se caractérisent dans les transports publics par le démantèlement progressif des entreprises publiques, une compétitivité et une libre concurrence accrues, une décentralisation des services et des centres de décision et de gestion, et le développement de la sous-traitance et des technologies de l'information.

Sur le plan de l'emploi, les organisations syndicales sont confrontées aux mêmes défis : elles se battent contre l'accélération des cadences, l'augmentation du stress, la dégradation continue des salaires et des contrats de travail et les licenciements individuels et collectifs. Dans les transports publics, par exemple, les chauffeurs doivent désormais s'occuper à la fois de la vente des tickets et du contrôle de la clientèle tout en veillant au strict respect des horaires et à la satisfaction d'une clientèle de plus en plus exigeante. L'usage des technologies de l'information permet désormais le contrôle en temps réel des parcours et des horaires des chauffeurs comme de la productivité des caissières. L'étiquetage électronique des marchandises dans les grands magasins a, en quelques années à peine, divisé par quatre le temps consacré à cette tâche. Les nouvelles technologies ont ainsi permis des gains substantiels de productivité et des baisses importantes des coûts salariaux dans les deux secteurs.

L'accent mis sur les droits et la satisfaction de la clientèle pour atteindre la norme de qualité dans les transports publics ou pour faire face à la concurrence effrénée entre les grandes surfaces, ont augmenté la pression et le stress des travailleurs de plus en plus confrontés à la violence des clients.

### **La grande distribution**

En Belgique et en Grande-Bretagne, le secteur du commerce a connu des transformations économiques majeures après la seconde guerre mondiale et, en particulier, à partir des années 60. La croissance des centres urbains et l'avènement de la société de consommation ont provoqué le développement des grandes surfaces, toujours plus grandes et plus nombreuses, qui ont progressivement détrôné les petits commerces traditionnels de vente au détail. Dans les deux pays, le secteur s'est fortement complexifié du fait de la diversification des denrées, des modes de commercialisation, d'approvisionnement, de gestion des stocks et de vente des produits, des activités multiples, de l'introduction des technologies informatiques, mais aussi de l'internationalisation des groupes de distribution comme Carrefour ou Delhaize le Lion. Une internationalisation qui a été favorisée par les lois « cadenas » promulguée notamment en Belgique en 1975 (ou en France en 1973) afin de protéger le commerce de détails traditionnels contre l'envahissement des grandes surfaces. L'ouverture du grand marché européen à la libre circulation notamment des marchandises a également amplifié le processus.

Le bilan économique des groupes de la grande distribution affiche une augmentation importante du chiffre d'affaires ces dix dernières années

(avec un ralentissement depuis 2002) et du nombre de surfaces de vente, sans que ces résultats aient nécessairement augmenté l'offre de travail. En Belgique, Carrefour, Colruyt et Delhaize sont les chaînes leader sur le marché et le secteur du commerce de détail est l'un des plus gros employeurs privé du pays. En Grande-Bretagne, le groupe TESCO domine le commerce alimentaire.

Les caractéristiques des emplois du secteur sont très semblables dans les deux pays : généralement peu qualifiés, des salaires bas et des contrats précaires et à temps partiels. La main-d'oeuvre y est majoritairement féminine (entre 50 et 67%) et connaît un turn-over assez important. Le salaire mensuel brut varie selon la catégorie et se situe entre 1 146 € et 2 290 € selon la fonction. Le secteur a aussi connu des changements significatifs sur le plan des conditions de travail ces 20 dernières années (Dhaliwal, Thanki, 2005).

La concentration des groupes et la concurrence féroce qu'ils se livrent pour l'acquisition de parts de marché ont notamment renforcé les stratégies de réduction des coûts, de flexibilisation des horaires de travail et d'allongement des heures d'ouverture des magasins. Selon Margaret Maruani, la grande distribution est un secteur « *très emblématique d'une dégradation du salariat* », parce qu'il a fonctionné comme « *laboratoire des nouvelles formes d'emplois précaires. (...) On parlait au début du siècle des cadences infernales des ouvriers. On peut parler aujourd'hui des cadences infernales des caissières. Avec les mêmes caractéristiques que sont le contrôle social et la non-maîtrise du temps de travail. Avec aussi la même image, très négative. Aux petites filles, on continue de dire : si tu ne travailles pas à l'école, tu finiras caissière* » (cité in Funès, 2005).

Ainsi, l'informatique a permis des gains de temps considérables entraînant des restrictions du personnel et un fractionnement de plus en plus important du temps de travail. Les caisses informatisées reliées à un ordinateur central par des mini-ordinateurs, le scanning des produits avec le code barre, la gestion des stocks et le paiement électronique ont ainsi été généralisés. L'informatisation permet désormais d'estimer au plus juste les heures de travail et le personnel nécessaires en fonction de l'affluence des clients grâce au calcul horaire du nombre de clients par caisse. Ces calculs ont renforcé le morcellement de la durée du travail (minimum 3h par jour en Belgique) et la multiplication des contrats de travail précaires (CDD, contrats intérim et d'étudiants). L'informatisation a entraîné des gains énormes de productivité et la suppression de centaines d'emplois. Le témoignage d'un délégué syndical sur l'étiquetage des produits donne la mesure de l'économie qui a pu être réalisée au niveau de l'ensemble du secteur :

*Les étiquettes électroniques, ça nous coûte des heures. Avant j'avais un paquet énorme d'étiquettes et je passais environ deux fois huit heures pour mon rayon, l'épicerie. A l'époque les prix changeaient toutes les semaines, aujourd'hui vous avez des hausses et des baisses de prix tous les jours voir plusieurs fois par jour. Avant un bonhomme passait son temps à étiqueter, maintenant avec le scanning, aujourd'hui tout ça est balayé ».*

Alors que ce secteur a connu une croissance économique constante au cours des 25 dernières années, le nombre d'emplois salariés est en diminu-

tion notamment en raison de la stratégie de filialisation et de franchise des magasins qui ont multiplié le nombre d'emplois d'indépendants. Les études épidémiologiques relatives à l'impact des conditions de travail sur la santé des travailleurs du commerce (Mahiou, 2002 ; Dousson *et al.*, 2002) pointent, entre autres, la prévalence des troubles mentaux : anxiété, dépression, stress, ainsi que les plaintes ostéo-articulaires, les douleurs dorsales et les lombalgies. Le racisme n'est pas reconnu comme souffrance au travail alors que les témoignages attestent de ses conséquences physiques et mentales parfois très lourdes sur les victimes (démotivation au travail, mutisme, dévalorisation et perte de confiance en soi, stress, maladie, violence, dépression voire attitudes suicidaires).

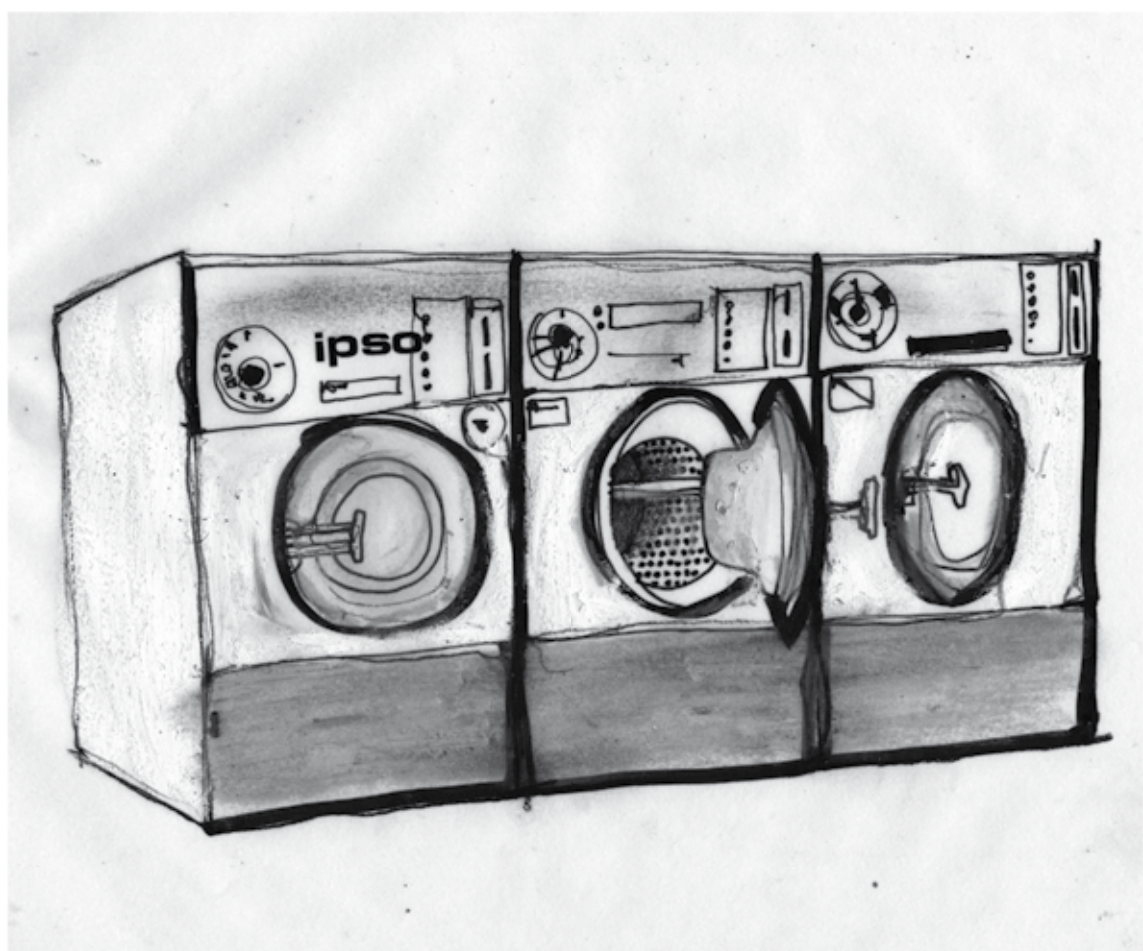
### **Les transports publics**

Les importantes transformations du secteur public ont touché la plupart des pays de l'Union européenne au cours des vingt dernières années. Le rôle croissant des marchés et les privatisations ont modifié en profondeur les structures et les modes de gestion des entreprises et administrations publiques qui sont davantage soumises à la compétition et à la dérégulation des conditions de travail. Si bien que, comme dans le secteur privé, les objectifs des gains de productivité et de réduction des coûts de production provoquent aussi dans ce secteur des augmentations de la charge de travail, des cadences et du stress.

Les transports publics à Bruxelles et à Londres ont connu des évolutions analogues significatives en termes d'organisation des services, du renforcement du contrôle de gestion et des ressources humaines et financières des services et du rapport à la clientèle. A Bruxelles, par exemple, la société de transport a adopté en 2001 une approche centrée sur les « clients, les produits et les résultats ». Elle a fractionné ses services de bus, de métro et de tramway et a segmenté les budgets des services qui fonctionnent dans les limites budgétaires imparties par les pouvoirs publics. Ces transformations ont été dénoncées par les organisations syndicales qui y ont vu la première étape d'une privatisation à terme de la société. Celle-ci a déjà débuté avec l'externalisation des coûts de maintenance des tramways et de l'imprimerie.

Pour améliorer le rendement horaire, la société a introduit non seulement un programme d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics de surface, mais aussi un logiciel calculant les temps de parcours des chauffeurs en temps réel. En 2003, la montée à l'avant des clients sur toutes les lignes de bus et de tram a été imposée. En termes de conditions de travail, cela s'est traduit par une charge de travail et un stress très importants qui suscitent des mouvements de grève récurrents. Les travailleurs se plaignent en effet des temps de parcours trop serrés, des temps de poses abrégés ou supprimés, et du manque de personnel. Un chauffeur de tram Belgo-Marocain depuis 12 ans témoigne:

*« Avant on avait 15 minutes pour changer de poste de conduite, vérifier l'état de marche du tram, et fumer une cigarette. Aujourd'hui, c'est cinq minutes ou rien. En dix ans, j'ai vu l'évolution, parfois nous devons rouler six heures non-stop ».*



Un autre chauffeur de bus explique que les retards entraînent un stress important dû, notamment, aux tensions avec la clientèle :

*« Certains jours, je suis fatigué par le stress. Quand il y a des problèmes, on est en première ligne. Les voyageurs sont énervés et vous agressent. Mais on n'y peut rien ».*

La modernisation de la gestion du personnel s'est accompagnée d'une culture d'entreprise qui célèbre l'enthousiasme, la responsabilité et l'engagement, l'ouverture d'esprit, la transparence et l'esprit d'équipe. Et pour obtenir la norme de qualité ISO 9000 la société de transport mène deux fois par an des enquêtes auprès de la clientèle pour établir un baromètre de satisfaction qui contribue à augmenter la pression sur les chauffeurs dont ceux qui sont issus des groupes minoritaires lesquels, selon les témoignages, font l'objet d'une attention plus soutenue de la part de la clientèle.

Dans la société de bus à Londres, un des changements majeurs dans l'organisation du travail ces dernières années a consisté dans la suppression d'un des deux postes à bord (chauffeur et receveur) et la montée des clients à l'avant où le chauffeur est chargé de la vente et des contrôles des billets. La conséquence a été une homogénéisation de la main-d'oeuvre, dont la grande majorité occupe le même grade de conducteur. Comme à Bruxelles, l'introduction de l'informatique a permis une nouvelle organisation des horaires des bus qui sont équipés d'un système de contrôle électronique permettant de connaître à tout moment leur position exacte sur leur itinéraire. Les contrôleurs sont également en contact radio permanent avec les chauffeurs et peuvent à tout moment vérifier leur position. Ces deux éléments ont fortement limité l'autonomie des conducteurs dans un contexte où le renouvellement du contrat commercial de chaque compagnie dépend du temps d'attente moyen des clients, ce qui accroît les risques d'augmentation de la vitesse de roulage entre les arrêts. L'introduction de l'informatique a été présentée comme un facteur d'amélioration de la sécurité des chauffeurs en réponse au nombre croissant d'agressions<sup>2</sup>.

## 2. L'ethnisation de la main d'œuvre

Les conditions de travail dégradées tant dans les grandes surfaces que dans les transports publics ont provoqué un désintérêt croissant pour ces emplois réputés difficiles. Les deux secteurs ont, à des moments différents, été confrontés à des pénuries de main d'œuvre permettant ainsi l'accès des travailleurs minoritaires à ces emplois. Ce qu'un permanent syndical n'hésite pas à formuler : *« Plus il y a d'immigrés, moins il y a d'avantages »*. L'ethnisation de la main d'œuvre, ces cinq dernières années, est clairement associée à la dégradation des conditions de travail dans le secteur. Ajoutons que le recrutement du personnel étranger ou d'origine étrangère résulte aussi des nouvelles stratégies de développement des commerces de proximité dans les quartiers "immigrés" qui se doivent de mieux refléter les caractéristiques des populations locales.

Comme le montre le tableau ci-dessous la répartition des travailleurs selon l'origine ethnique dans la grande distribution à Londres, la répartition des emplois selon l'ethnicité entre 1993 et 2000 indique une augmentation de 118% des travailleurs minoritaires alors que la proportion des Blancs a

2. Pratiquement toutes les cabines des chauffeurs sont des espaces sécurisés des éventuelles attaques les plus violentes des clients et les chauffeurs disposent d'alarmes directement reliées à la police.



baissé de 11%. Les travailleurs asiatiques sont surreprésentés comparés à leur part dans la population active: ils sont 23,1% dans le commerce contre 10,2% pour l'ensemble des travailleurs de Londres.

### Répartition selon l'ethnicité dans la grande distribution à Londres (%)

Ethnicité*	Secteur de la grande distribution	Total Londres
Blancs	62.7	75.1
Métis	2.5	1.7
Asiatiques	23.1	10.2
Noirs	8.0	8.6
Chinois	1.0	1.1
Autres groupes	2.7	3.3

\* Le terme « ethnicité » et les catégories correspondantes sont une traduction littérale des vocables anglais « Ethnicity », « White », « Mixed », « Asian », « Black », « Chinese » et « Other ethnic group » utilisés dans les statistiques officielles en Grande-Bretagne.

Source: Labour Force Survey, Autumn 2004 in Dhaliwal and Thanki, 2005 : 8

L'ethnicisation des emplois se reflète à travers l'accès aux emplois au bas de l'échelle professionnelle (emploi peu ou non qualifiés), à bas salaires, aux contrats précaires et à temps partiel les emplois de caissière ou de la sécurité des clients. Des délégué-es en Belgique ont rapporté l'existence dans certains magasins d'une hiérarchisation ethnique des emplois visant à affecter les minoritaires « non européens », en particulier les travailleur-es noir-es, à des postes sans contact avec le public. Ainsi, les minoritaires occupent des emplois dans les entrepôts ou sont contraint-es à des horaires très matinaux avant l'ouverture des magasins ou sont relégué-es dans les cuisines plutôt qu'aux caisses des restaurants des supermarchés. Par ailleurs, à Londres comme à Bruxelles, plusieurs délégués ont signalé l'existence d'un « plafond de verre » a dans les deux secteurs et relevé des situations d'exploitation (des heures supplémentaires non payées) ou de non respect des règles d'hygiène et sécurité du travail.

### 3. L'expérience du racisme sur le lieu du travail

Le racisme est défini comme un rapport social qui, comme pour le genre et la classe, s'incarne dans une relation de pouvoir à la fois de domination et de subordination. Cette relation s'accompagne d'une essentialisation de traits physiques et psychiques supposés héréditaires et d'une volonté de stigmatiser l'« Autre inférieur » à travers son ethnie, sa culture ou son origine (De Rudder *et al.* 2000). Le racisme se manifeste non seulement dans le système politique et social (incarné dans la loi, les institutions et les relations de pouvoir) mais aussi dans les pratiques individuelles ; il varie dans le temps et dans l'espace. On distingue deux formes : le *racisme direct et manifeste* où la volonté de nuire est clairement identifiable par une injure,

une agression ou le refus d'être servi, par exemple, par un chauffeur ou une caissière noirs. Le *racisme indirect ou institutionnel* qui, s'il n'a aucune intention délibérée de discriminer, produit néanmoins une situation systématiquement désavantageuse pour les minoritaires à travers les règles, les procédures et les pratiques quotidiennes.

Sur le lieu du travail, des délégués syndicaux établissent une distinction entre deux catégories de racisme qui pour eux requièrent des réponses adaptées. Le racisme « soft » qui est le fruit de l'ignorance et doit être combattu par la formation et la sensibilisation. Le racisme « hard » venant de militants d'extrême droite, qui exige une attitude ferme et des sanctions comme leur exclusion de l'organisation syndicale.

Le racisme au travail a été analysé dans le cadre, d'une part, des relations professionnelles avec les collègues et le management et, d'autre part, des rapports à la clientèle qui se retrouvent tant dans le transport public que dans les grands magasins. Il s'est manifesté à travers des formes variées et assez similaires à Bruxelles et à Londres, y compris dans des contextes de bonnes relations de travail.

### **Expériences avec les collègues**

Parmi les expressions les plus caractéristiques du racisme avec les collègues, l'usage d'amalgames et de stéréotypes véhiculés à travers les blagues racistes, d'images négatives sur les Noirs, les Arabes ou les Musulmans, d'injures racistes, ou de soutien visible aux partis d'extrême droite et à leur discours sur les immigrés.

Une caissière d'origine marocaine à Bruxelles rapporte les propos qu'elle a entendu de la part de ses collègues :

*« On a dit à un travailleur Noir Africain que «les Noirs ça pue, vous servez à rien, vous êtes sales ». A moi on m'a dit « il faut exterminer les Arabes, cette racaille-là. Cette mafia d'Arabes si on les liquide on sera tranquille».*

Le dénigrement de son travail, des quartiers immigrés ou des groupes ethniques (Arabes, Noirs) en citant la presse populiste est aussi une forme de racisme qui vise à humilier et à rabaisser les victimes. Des comportements d'indifférence ou le refus de saluer les noir-es sont monnaies courantes.

Des témoignages des travailleurs d'origine marocaine ont fait mention d'un racisme anti-musulman qui s'est exacerbé après les attentats du 11 septembre 2001 puis s'est atténué au fil du temps. Il s'est exprimé à travers les changements parfois significatifs de comportements des collègues à leur égard : amalgames, mise à distance, méfiance, soupçons, agressions verbales, interpellations et obligation à se justifier des actes terroristes etc. Les jeunes ont plus souvent pointé ce type d'attitudes qui s'apparentaient, par moment, à un véritable harcèlement. Un jeune fils de migrant-es, chauffeur de bus de 26 ans se plaignait d'être constamment humilié par ses collègues :

*C'est vraiment au boulot que je me suis senti vraiment étranger. Parfois, ils sont en groupe, ils te regardent, ils critiquent ton origine et ton manque d'expérience. Et parfois ils viennent te dire: "Oui mais c'est des hypocrites les Arabes"... Et puis ils viennent te parler de politique, que ça soit en Irak ou en Palestine, ou de Ben Laden. Et ils généralisent...*

À Londres comme à Bruxelles, des remarques sur l'odeur désagréable qu'auraient les Noirs ou les Asiatiques, le dégoût face à la nourriture traditionnelle, l'exaspération à l'écoute de conversation en langue étrangère a conduit des travailleurs à exiger des cantines séparées. Des femmes et des hommes ont signalé des commentaires désobligeants sur leur apparence physique (vêtements trop chics ou ridicules) ou sur la connotation religieuse d'une barbe ou d'un foulard qui, pour eux, n'en avait pas. À Bruxelles, des collègues ont, dans leur bureau, clairement arboré le drapeau du Vlaams Belang ou du Front national.

### **L'expérience avec le management**

Les mêmes stéréotypes et amalgames se retrouvent dans le discours des superviseurs ou les managers qui sont parfois à l'origine d'incidents racistes. La relation de travail avec le management, à la différence de celle des collègues, s'inscrit dans une relation d'autorité avec les travailleurs. Ce qui rend périlleuse toute réaction à l'agression des victimes qui craignent leur licenciement, une évaluation défavorable pour une promotion ou l'octroi d'horaires de travail plus défavorables.

Dans la grande distribution, les managers et les chefs de rayon ont souvent été incriminés. L'un de ces derniers, par exemple, humiliait systématiquement un collègue d'origine congolaise devant les clients. A Londres, les délégués ont davantage pointé le niveau d'exigence plus important du management en termes de respect des consignes de travail et du contrôle accrus des tâches.

### **L'expérience avec les clients**

Le racisme des client-es a été identifié à partir des courriers adressés à la direction pour réclamer un licenciement sur base d'un comportement peu aimable, de l'usage du téléphone portable durant le service, un échange en langue étrangère avec un-e autre client-e ou de la conduite d'un bus un peu trop brusque. Il se manifeste aussi par l'accroissement significatif des violences envers surtout les chauffeur-es, les guichetier-es et les caissier-es. Les deux formes les plus fréquentes de cette violence sont les injures racistes ou le refus d'être servi par un-e noir-e.

Dans les transports publics, les conducteurs noirs ou d'origine maghrébine ont souligné l'attention accrue dont ils étaient l'objet de la part des clients, ce qui ajoute à leur stress quotidien. À Bruxelles, une décision de renvoi d'un chauffeur minoritaire, contestée par le syndicat, avait été prise par la direction sur base de la plainte d'une cliente. A Londres, une conductrice noire décrivait le comportement des clients similaire à leurs homologues bruxellois :

*Ils ne vous regardent même pas, ils veulent juste vous claquer l'argent, qui tombe parfois à côté du comptoir là. Et parfois ils déchirent le billet et ils marchent d'une manière agressive en vous regardant, comme si, vous ne devriez pas être là !*

Dans le commerce, les syndicats du secteur en Grande-Bretagne, en 2002, signalaient que la violence au travail avait touché 16 000 travailleuses et que 48 600 avaient été menacés d'agression (Dhaliwal, Thanki, 2005 : 35). Des représentants syndicaux relevaient que les caissières « immigrées » étaient plus souvent agressées. A Bruxelles, plusieurs actes de violence contre ces caissières ont donné lieu à des arrêts du travail ou à des grèves.

#### 4. Les réponses syndicales

Au niveau des fédérations syndicales britannique et belge, le racisme et la discrimination sont condamnés sans aucune ambiguïté dans les statuts, les résolutions de congrès ou les commissions immigrées. En Belgique, par exemple, les affiliés et délégués ouvertement raciste ou affiliés à un parti d'extrême droite sont, depuis 1994, passibles d'exclusion de l'organisation<sup>3</sup>.

Sur le plan des actions, il est plus difficile de percevoir une stratégie syndicale en la matière. Des efforts de formation et de sensibilisation ont été développés dans les fédérations régionales au niveau interprofessionnel, mais les Centrales ont rarement initié des actions.

Au niveau de l'entreprise, les réactions syndicales face au racisme ont été classées en trois catégories : le déni, la tolérance et la résistance.

Le *déni* du racisme des représentants syndicaux consiste dans le refus de reconnaître l'existence du problème. Il s'incarne dans l'affirmation de n'y avoir jamais été confrontés, dans la réinterprétation de la situation conflictuelle sur un critère autre que le racisme ou dans la conviction qu'il s'agit d'un phénomène du passé ne concernant plus les descendant-es d'immigré-es.

Les délégués et les travailleurs minoritaires de Bruxelles et de Londres jugeaient, en grande majorité, que le racisme était ignoré ou pas pris au sérieux par leur syndicat. La réponse était souvent l'esquive ou le refus de mener toute campagne de sensibilisation au racisme sur le lieu du travail au prétexte de créer le problème, comme le déclarait le responsable d'une centrale syndicale :

*Ne cherchons pas à créer un problème là où ce n'est pas nécessaire. Parce que en faisant des campagnes trop agressives aujourd'hui sur des choses qui n'existent pas, pour faire plaisir à deux ou trois, le risque est de réveiller quelque chose qui n'a pas besoin d'être réveillé, si, à la limite, ça existe ?*

Les délégué-es et travailleur-es minoritaires ont souvent rapporté des comportements d'indifférence et face à l'agression raciste et de *tolérance* du racisme des collègues voire des client-es noir-es ou d'origine musulmane.

3. Depuis les élections communales d'octobre 1994, l'extrême droite gagne du terrain et investit clairement le monde du travail. En réaction, les trois organisations syndicales belges (FGTB, CSC et CGSLB) décident l'exclusion des mandats et de l'organisation syndicale. Cette position sera ensuite formalisée dans un protocole d'accord entre les trois principales organisations syndicales dans lequel elles s'engagent à appliquer cette règle et à refuser le transfert des exclus vers une autre organisation syndicale. Dans la pratique le refus du transfert vers une autre organisation syndicale n'est pas nécessairement respecté. Cependant, la nouvelle inscription est réalisée après un certain laps de temps après l'exclusion. La centrale bruxelloise des employés (SETCa) exclus une première fois 21 de ses membres inscrits sur les listes du Front national et du Vlaams Blok puis aux élections sociales de 1999, elle en exclu à nouveau 7. La FGTB vient de gagner le procès que lui avaient intenté des militants du Vlaams Belang de l'usine Ford à Genk pour leur exclusion du syndicat.

*Il n'y en a que quelques-uns qui osent lutter contre le racisme, mais tout le reste accepte le système tel quel. Je n'en ai vu qu'une seule dans l'équipe qui a osé dire «Monsieur ça ne se fait pas».*

Il n'y a pas de déni du problème, mais un immobilisme ou une difficulté à le traiter comme le reconnaît un représentant syndical des services publics :

*Comme centrale, on n'a jamais fait d'activités spécifiques, car je crois que c'est un thème qui est encore difficile à aborder. On en est conscients, mais on n'a pas encore pris le temps d'en discuter.*

Face au malaise créé par le racisme, des réponses inappropriées sont alors proposées au regard du problème posé. Elles se traduisent notamment par des attitudes qui visent à « euphémiser » le problème (les méditerranéens se plaignent tout le temps, les Noirs et les étrangers sont paranoïaques), à l'accepter (l'agressivité des clients fait partie du job), ou à déplacer la raison du conflit sur l'état de la victime (surmenage, dépression) impliquant un traitement individuel psychologique ou le déplacement de la victime vers un autre service.

Des militants syndicaux en revanche organisent délibérément *la résistance* contre le racisme comme un axe important de leur action syndicale et développent une lutte sans relâche sur le lieu du travail. Dans les situations manifestes de dérapages racistes ou xénophobes, des délégué-es ont immédiatement condamné l'attitude des collègues et réaffirmé les valeurs de solidarité incompatibles avec le racisme. Ils/elles ont ainsi contribué à éviter l'escalade et à recadrer les relations de travail en rassurant à la fois les victimes et une majorité silencieuse mal à l'aise mais tétanisée face à ces comportements.

Un délégué dans les grands magasins a arrêté le travail et convoqué une réunion syndicale après une agression raciste perpétrée par un employé du magasin contre un salarié noir d'une société sous-traitante de nettoyage. Prenant le problème au sérieux, il observe que certains travailleurs intimidaient la majorité silencieuse avec leurs propos xénophobes ou racistes qu'ils répandaient lors des pauses. Il décide alors de faire un effort de formation et d'information pour démentir les stéréotypes et d'impliquer son employeur en réclamant des sanctions contre ceux qui persistaient dans leur attitude hostile. Au bout d'un an, ce délégué a réussi à stopper la diffusion d'idées racistes et à instaurer un climat de travail plus serein.

À Bruxelles, lorsque des délégués ont été confrontés à une extrême droite agissante sur le lieu du travail, les Fédérations ont décidé une mesure d'exclusion du délégué ou de l'affilié de l'organisation pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. En 2004, 14 personnes avaient été jusque-là exclues.

Cette réponse syndicale extrême ne fait cependant pas l'unanimité parmi les militants syndicaux. Le responsable d'une centrale s'oppose à l'exclusion car pour lui elle serait en contradiction avec les valeurs syndicales. Des délégués prônent le maintien des personnes incriminées et le développement d'un travail de sensibilisation. Les travailleurs minoritaires,

en revanche, y sont généralement favorables comme moyen radical de faire cesser les agressions répétées et pénibles qu'ils/elles doivent supporter. D'autant que la procédure d'exclusion garantit les droits à la défense du travailleur incriminé et la décision s'appuie sur des éléments objectifs et indiscutables (inscription sur des listes électorales ou des partis, affiches électorales etc.).

## 5. Le racisme : un traitement singulier?

Dans un contexte de dégradation générale des conditions de travail, de précarisation des emplois, de chômage et de criminalisation de l'immigration et de certains groupes (Musulman-es), le racisme constitue un des modes d'expression des tensions qui traverse le monde du travail. Les représentant-es syndicaux/ales sont souvent en première ligne pour constater l'évolution de ces tensions qui provoquent un véritable malaise dans les entreprises publiques et privées. En Belgique, la montée de l'extrême droite est un élément de contexte important qui a fédéré les organisations syndicales dans un combat soutenu contre ces partis, ce qui n'a pas empêché l'expression de plus en plus ouverte de comportements racistes et xénophobes.

Par ailleurs, depuis la fin des années 1990, les discours condamnant le racisme et la discrimination et la création d'institutions et d'instruments juridiques de plus en plus élaborés ont, à tout le moins, rendu plus visible et intolérable le problème du racisme. Si la Grande-Bretagne et la Belgique disposaient déjà de moyens de lutte contre le racisme bien avant les directives européennes, leurs limites et leur inefficacité avaient été régulièrement soulevées, en particulier dans le monde du travail (Spinnoy, 1994).

Les salarié-es victimes du racisme ont, de leur côté, développé une attitude plus combative et réclament plus de soutien, d'espaces et de moyens pour dénoncer et lutter contre les violences racistes et les discriminations qu'ils rencontrent au quotidien, sans devoir subir en retour, l'isolement et la stigmatisation.

Mais une des difficultés majeures du combat contre le racisme provient de la perception contingente et individuelle de l'expérience du racisme. Sur le plan juridique, par exemple, le racisme est réduit à la confrontation entre deux individus : la victime et la personne incriminée. Traiter le racisme uniquement dans sa dimension individuelle masque le caractère structurant de ce phénomène au sein de la société et son rôle dans la reproduction d'un ordre social inégalitaire (Poiret, 2003). Autrement dit, c'est à l'ensemble des pratiques de racisme ancrées dans le fonctionnement quotidien et ordinaire de nos institutions que le combat doit aussi s'attaquer.

Le malaise des représentant-es syndicaux/ales face au racisme au travail les conduit souvent aussi à proposer des solutions individuelles qui ne peuvent suffire à les combattre. Le défi est de parvenir à collectiviser la lutte contre le racisme, comme l'ont remarquablement prouvé les

militants syndicaux d'une importante entreprise sidérurgique de Wallonie aujourd'hui disparue.

Ainsi, en 1990, des militants syndicaux des Forges de Clabecq avaient compris que le racisme était un enjeu essentiel du combat syndical et que les organisations devaient clairement y faire face. Ils ont ainsi créé «*l'entreprise sans racisme*» et sciemment intégré la lutte contre le racisme comme préalable à toute action syndicale (Martin, 1997). Le racisme ne pouvait être séparé des autres dimensions de la société et du monde du travail: pour eux, l'inégalité, la précarisation du travail, les délocalisations, l'exploitation des travailleurs et des clandestins était parties intégrantes d'une même logique. Il était identifié comme une stratégie de mise en concurrence des travailleurs belges et étrangers et comme une manœuvre de division du mouvement ouvrier.

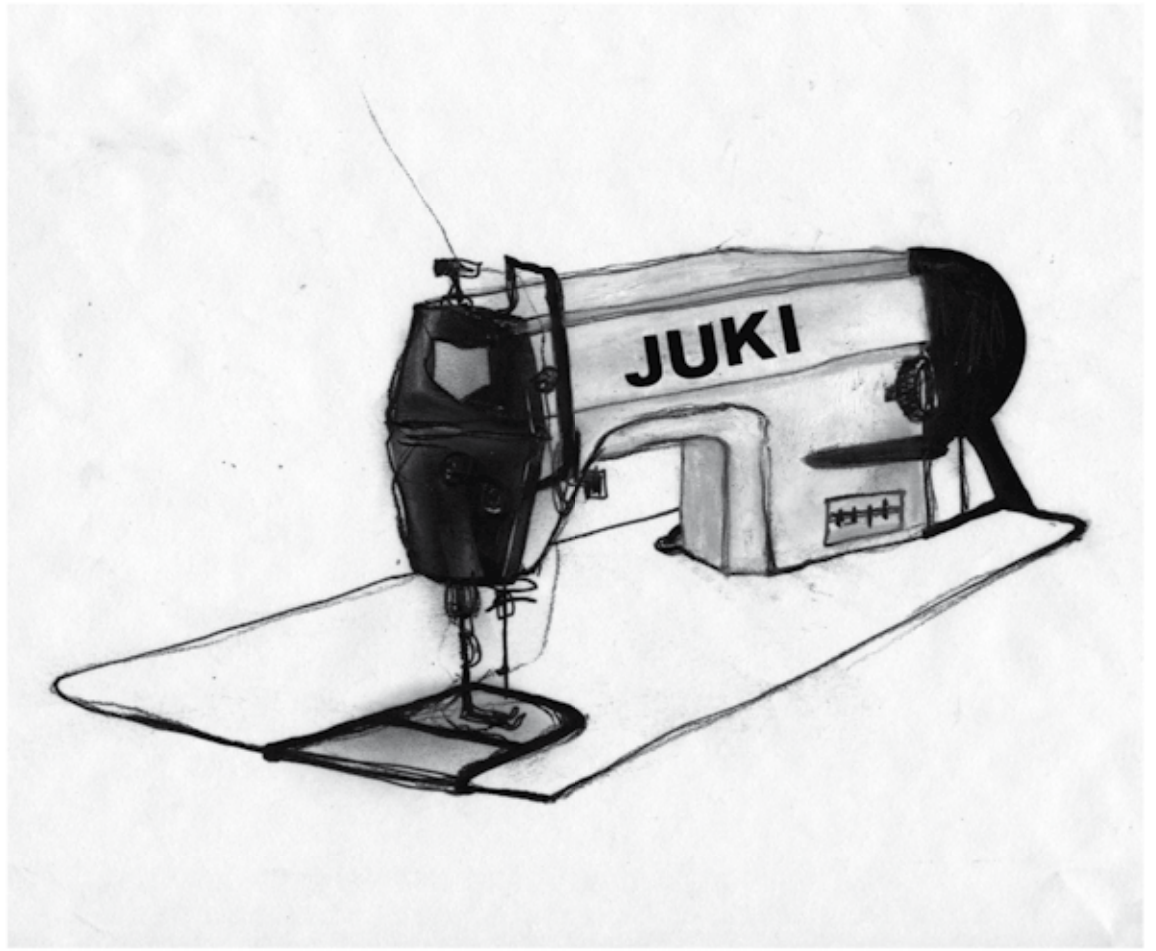
Pour ces militants, il est donc vite apparu que ce n'était pas débattre du racisme dans les organisations syndicales qui constituait un risque de fragmentation du mouvement ouvrier, mais c'était, au contraire, l'absence de prise en compte de cette dimension qui mettait en danger leur cohésion. La pédagogie et la détermination des représentants syndicaux a créé une véritable mobilisation contre le racisme des travailleurs de l'usine, qui s'est ensuite prolongée dans la société civile lorsque la délégation syndicale a initié une plainte collective contre le Front national en 1994 avec les habitants et les élus communaux où l'entreprise était implantée (Liebmann 1994). Cette action judiciaire a abouti à la première condamnation pour racisme d'un parti d'extrême droite en Belgique et a concrètement illustré une des voies possibles de lutte syndicale contre le racisme.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alaluf M. (2007) «*Syndicats et immigration*», in Martiniello M., Rea A., Dassetto F. (eds), *Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs*, Louvain-la-Neuve Bruylant-Academia, pp. 237-252.
- Bare D. (2004) «*Les Marocains dans les charbonnages belges dans l'entre-deux-guerres*» in N. Ouali (Éd.) *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-La-Neuve :Academia-Bruylant, pp. 169-211.
- Bataille P. (1997) *Le racisme au travail*, Paris, La découverte.
- BIT (2003) *L'heure de l'égalité au travail*, Conférence internationale du travail, 91<sup>e</sup> session, Genève.
- Chichah S. (2007) Diplôme du supérieur : vecteur d'exclusion des personnes d'origine extra-européenne, *TEF-Travail, Emploi, Formation*, n°7, pp. 31-63.
- Dhaliwal S., Thanki A. (2005) *Racial and ethnic minorities, immigration and the role of the trade unions in combating racism and xenophobia. Retailing sector*, RITU national report, Working Livers Research Institute, London Metropolitan University, UK.
- De Rudder V., Poiret C., Vourc'h F. (2000), *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- Dousson C., Ferrand C., Grossetête A., Biermé J., Amar M., Galland E., Barbin M.C., Lambert R., Guth B., Royer X., Hours M. (2002), «*État de santé des salariés de la grande distribution : Epigrandis, une étude descriptive dans le département du Rhône*», INRS, *Documents pour le Médecin du Travail*, n° 89, 1<sup>er</sup> trimestre, pp. 29-49.
- EUCM (European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia) (2006) Les Musulmans au sein de l'Union européenne. Discrimination et islamophobie, <http://www.halde.fr/IMG/alexandrie/2264.PDF>

- Funès N. (2005) 'Salaires en solde chez Carrefour', *Le Nouvel Observateur*, 23-29 juin, pp. 72-73.
- Jefferys S., Ouali N. (2007) « Trade unions and racism in London, Brussels and Paris public transport », *Industrial Relations Journal*, vol 38, n°5, September, pp. 406-422.
- Liebmann D. (1994) « Tous touchés, tous concernés. Le procès contre le PFN à Mons », *L'Année sociale*, Bruxelles, pp. 262-266.
- Martens A., Ouali N. (Dir.) (2005) Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, Rapport de synthèse, ULB-KUL, janvier.
- Martin G. (1997) *Ceux de Clabecq*, Bruxelles, EPO.
- Morelli A. (2004) *L'histoire des étrangers en Belgique*, Bruxelles, EPO.
- Macedo D., Gounari P. (ed.) (2006) *The globalization of racism*, Boulder London, Paradigm Publishers.
- Mahiou I. (2002) « Santé soldée en grande surface », *Santé et Travail*, n° 39, Avril, pp. 17-19.
- Ouali N. (2004) *Racial and ethnic minorities, immigration and the role of the trade unions in combating racism and xenophobia. Belgian Public transport report*, Université Libre de Bruxelles.
- OCDE (2007) *International Migration Outlook*, SOPEMI.
- Poiret C. (2003) « Criminalisation de l'immigration et sociologie des relations interethniques », in *Hommes et Migrations*, janvier-février, 1241, pp. 6-19.
- Sayad A. (2006) « Qu'est-ce qu'un immigré ? » in Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, pp. 31-79.
- Spinnoy P. (1994) « L'antiracisme instrumentalisé : la loi Erdman modifiant la loi du 30 juillet 1981 », *L'Année Sociale*, pp. 267-269.





# 3 archives

## Retour sur l'enquête ouvrière et les origines de l'*operaismo*

Document

### L'*operaismo*\* et l'enquête ouvrière

En 1989, lors d'une conférence sur « l'américanisme et le fordisme de Gramsci », Sergio Bologna commença par une description de la gauche italienne. Il raconta comment dans les années 1969-73, en Italie plus que dans aucun autre pays au monde, « l'usine, en tant que lieu de l'auto-organisation de la classe ouvrière et du développement de nouveaux modes de comportements, et également comme laboratoire de la nouvelle subjectivité », avait exercé une « hégémonie » sur l'ensemble de la société et sur le système des partis.

Par contraste, disait-il, le travail aujourd'hui est exclu de façon caricaturale de la sphère politique, la classe ouvrière étant décrite comme hostile et peu coopérative aux questions environnementales et comme un obstacle à l'innovation sociale et technologique. « Plus personne ne parle des ouvriers comme d'un collectif, on ne parle plus que de groupes d'individus ». Pour Bologna, cela équivalait à une « crise culturelle ».

D'un côté le racisme se répand dans de larges secteurs de la population. De l'autre, on voit apparaître une nouvelle forme d'anti-racisme : « à mesure que la gauche s'éloigne de sa base traditionnelle, elle semble possédée par un activisme philanthropique à l'égard des nouveaux immigrants. Du coup, la population ouvrière de souche italienne se sent encore plus exclue et peut avoir des comportements xénophobes (...) De leur côté, les nouveaux 'amis de l'environnement' et une partie des Verts contribuent largement à l'exclusion politique et culturelle de la classe ouvrière avec leur façon de considérer celle-ci comme un obstacle aux innovations en

\* Nous conservons ici le terme italien « *operaismo* » (ouvriérisme) parce qu'il se réfère à un courant politique spécifique

faveur de l'environnement. Ils oublient délibérément que dans les années 1970 les ouvriers eux-mêmes ont mené des luttes contre les effets néfastes des usines sur l'environnement. »

Voilà ce que disait de la gauche italienne, et non sans amertume, un « malheureux *operaïste* »<sup>1</sup>. Cette gauche qui a brutalement tourné le dos à son passé, renoncé à ses instruments d'analyse et laisse apparaître avec force toute la haine de la classe moyenne pour les ouvriers<sup>2</sup>.

Cinq ans plus tard, en novembre 1994, lors d'une conférence organisée par les journaux *Collegamenti*, *Wobbly* et *Per il 69*, on pouvait observer une évolution : l'enquête ouvrière était remise à l'ordre du jour et l'on reprenait le fil d'un débat qui avait été violemment interrompu par la répression à partir de 1979. C'est à ce moment que l'on vit circuler un certain nombre de publications qui présentaient les initiatives du moment, avec toutes leurs contradictions et leur caractère expérimental. Lors de la conférence, des camarades qui avaient été actifs dans les années 1950 devaient raconter aux plus jeunes comment ils avaient pratiqué l'enquête ouvrière dans les usines textiles, automobiles et électriques. Un des intervenants fit une comparaison entre la situation qui prévalait dans les années 1960 et celle d'aujourd'hui, notant au passage quelques similitudes :

- Le socialisme est mort deux fois : à Budapest en 1956 et avec la chute du mur de Berlin en 1989.
- Au début des années 1960, le développement du marché européen a connu un saut qualitatif ; aujourd'hui, c'est le marché mondial qui fait un bond spectaculaire.
- Les usines ont été le siège de restructurations brutales lorsqu'on est passé à la production en série. Aujourd'hui, on observe à nouveau une restructuration d'envergure avec le juste à temps.
- L'immigration des travailleurs a fait un saut quantitatif : dans les années 1960, des millions de prolétaires du Sud de l'Italie ont migré vers le Nord du pays ; aujourd'hui, les immigrés viennent d'Europe de l'Est et de l'Afrique du Nord.
- Les syndicats traversent une crise similaire à celle qu'ils ont connue au début des années 1960.

Pour le petit groupe de socialistes et de communistes qui manquaient d'assise théorique, mais qui ne se satisfaisaient pas des idéologies toutes faites, les changements radicaux qui s'opérèrent à la fin des années 1950 servirent de catalyseur au lancement de l'enquête ouvrière. Mais l'histoire ne se répète jamais ! S'il est vrai que chaque reprise économique laisse entrevoir l'espoir d'un renouveau du pouvoir ouvrier, cela ne se traduit pas nécessairement par des luttes. À notre avis, il est temps que l'on relance l'action entreprise par les militants de l'enquête ouvrière entre la fin des années 1950 et le début des années 1960. C'est par ce moyen seulement que nous pourrions saisir l'ampleur de l'exploitation sur les lieux de travail et trouver les moyens d'y faire face.

### Qu'est-ce que l'enquête ouvrière ?

L'enquête est quelque chose de concret que tous les sociologues critiques devraient pratiquer. Il s'agit, par opposition à l'idéologie positiviste

1. C'est ainsi que Sergio Bologna se décrit dans le titre d'un article du journal 1999.

2. Citation de Sergio Bologna, « Zur Analyse der Modernisierungsprozesse » (Une analyse du processus de modernisation). Introduction à la conférence sur Antonio Gramsci « Americanismo e Fordismo », 29-30 avril 1989, Institut d'Histoire sociale du 20<sup>ème</sup> siècle de Hambourg (Hamburger Institut für Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts), document de travail n° 5, Hambourg 1989. Sur la 'médecine des ouvriers', voir l'article de Sergio Bologna dans *Wildcat* 56 (en allemand seulement).

bourgeoise et au carcan du marxisme orthodoxe, d'étudier à la racine les rapports sociaux comme des rapports de force, tout comme le fit Marx en son temps. Et pour ce faire, nous devons traiter l'idéologie marxiste de la même manière que Marx a traité la science bourgeoise.

Faire une enquête, c'est rompre avec les mythes officiels, c'est entrer en relation avec des personnes réelles, c'est leur poser des questions sans en connaître au préalable la réponse. Mais cela veut dire aussi faire un travail politique et théorique. Pour savoir quelles questions poser, il faut avoir formulé des hypothèses au préalable.

Nous proposons de prendre comme point de départ d'une telle enquête aujourd'hui un texte de Karl Heinz Roth<sup>3</sup> dans lequel il fait l'hypothèse qu'un nouveau prolétariat est en train de se développer à travers le monde. Six mois après sa publication, ce texte fut, fort à propos, démolé dans de nombreux cercles de discussion pour ses faiblesses théoriques et analytiques. Néanmoins, si l'on veut arriver à comprendre en quoi consiste cette 'résurgence' du prolétariat, il nous semble essentiel de relancer l'enquête collective. Ce qui demande au préalable un examen des hypothèses de travail au travers de discussions approfondies avec les ouvriers salariés, les travailleurs précaires, les travailleurs temporaires, les immigrés, ceux qu'on appelle les travailleurs indépendants, etc. Il faudra ensuite élaborer un concept plus précis que celui de prolétariat. Enfin, il est tout aussi indispensable d'intervenir activement en initiant des luttes et faisant de l'agitation syndicale afin d'accélérer la prise de conscience collective antisystème qui sommeille dans le mouvement ouvrier. Les nouvelles formes de lutte ne seront pas de simples répétitions des anciennes.

### **Les débuts de l'enquête ouvrière en Italie**

Nous proposons pour cela de s'inspirer des enquêtes qui se sont déroulées au début des années 1960 en Italie. Au préalable, il est important de se débarrasser de quelques mythes concernant ces Operaistes italiens. L'enquête ouvrière n'est pas une invention italienne qui ne pourrait avoir lieu que dans ce pays. Ce n'est pas non plus un levier capable de créer des luttes là où il n'y en a pas. L'enquête n'est donc pas le 'point d'Archimède' pour sortir le système de ses gonds comme on le disait à l'époque. Cependant, grâce à leur travail de recherche, les Operaistes avaient analysé les problèmes à l'intérieur des usines, ils avaient suivi les discussions des travailleurs et ils étaient capables de rédiger leurs revendications dans des tracts et de leur donner les orientations politiques qui leur permettent de prendre la parole dans les meetings. Ils avaient appris que « la lutte est déjà là avant même qu'elle n'éclate au grand jour »<sup>4</sup>.

La reconstitution de la naissance de la théorie 'operaiste' et de ce que furent les luttes ouvrières du début des années 1960 est d'autant plus difficile que cette histoire n'a commencé à être écrite qu'à la fin de cette période, c'est-à-dire lors de 'l'automne chaud' de 1969. Si bien que les débuts du mouvement ont rétrospectivement été simplifiés, ainsi que le démontre Dario Lanzardo à propos des événements qui se déroulèrent sur la Piazza Statuto de Turin en 1962. Il reproche notamment aux textes qui ont été écrits sur cette période de donner l'impression que « des masses de travailleurs » défilèrent comme un seul bloc des usines au centre ville et

3. Karl Heinz Roth (Hrsg.), « Die Wiederkehr der Proletarität. Dokumentation einer Debatte », Cologne, 1994. (Le retour du prolétaire, Cologne, 1994)

4. Guido Bianchini, interview, novembre 1994, Padoue.

cela en défiant les syndicats. En réalité, dans l'usine de Fiat d'où partit la manifestation, il n'y avait pas de travailleurs immigrés du Sud. La plupart des manifestants étaient des ouvriers qualifiés du Piémont (la région de Turin, ndlt). Six cents travailleurs prirent part à la manifestation. Lorsque, vers la fin, les choses dégénérent, ceux qui prirent part aux émeutes étaient essentiellement des jeunes et des habitants des quartiers populaires adjacents. Quant à savoir qui ils étaient vraiment, les opinions divergent. Si l'on en juge par les procès-verbaux de l'époque, un certain nombre de jeunes membres du Parti communiste étaient présents et eurent par la suite des problèmes avec leur hiérarchie pour leur participation à ces événements<sup>5</sup>.

Les années 1950 furent un tournant pour l'Italie. Avec le développement de l'industrie et l'amélioration de l'économie, des millions de travailleurs affluèrent des régions pauvres du Sud vers les villes du Nord où ils furent généralement mal accueillis. On les disait stupides, rustres, apolitiques, des imbéciles prêts à tout accepter et qui tiraient les salaires vers le bas. Il était fréquent de voir sur les maisons à louer des pancartes où l'on pouvait lire : « pas d'Italiens du Sud ».

L'avènement d'une consommation de masse jusqu'ici inconnue était le résultat d'une accélération des cadences, de hausses de productivité avec des bas salaires et d'une gestion autoritaire de l'organisation du travail dans les usines. Chez Fiat, les membres du Parti communiste (PCI) étaient interdits ou mis à l'écart, loin des chaînes de montage. Le syndicat CGIL avait renoncé à y être représenté et concentrait son action dans de plus petites entreprises. Sur le plan politique, le « parti de la classe ouvrière » s'était cantonné à prendre part à la « reconstruction nationale » tout en assurant une gestion municipale en essayant de garantir la paix sociale en échange de créations d'emplois.

À la fin des années 1950, la gauche italienne se trouvait dans la situation suivante : la 'mère patrie' soviétique avait tiré sur des ouvriers lors des soulèvements de Berlin en 1953 et de Budapest en 1956 et sa crédibilité en avait été fortement ébranlée dans l'Europe de l'Ouest. Le Parti socialiste (PSI), dans lequel de nombreux anti-staliniens avaient trouvé refuge, s'acheminait vers la social-démocratie. Ce processus culmina avec son entrée dans le gouvernement et la scission qui en résultait à l'intérieur de ses rangs. En 1959, les ouvriers de l'industrie lainière de la région de Biella lancèrent les premières grèves sauvages, suivis par quelques usines chimiques et métallurgiques de la vallée du Pô.

On appelait 'néo-capitalisme' la nouvelle économie mixte construite avec l'argent du plan Marshall après la Deuxième Guerre mondiale. Pour la gauche institutionnelle, c'était la possibilité d'arriver pacifiquement au socialisme à travers l'expansion et le contrôle des secteurs nationalisés (une « alliance anti-monopoliste »). Pour les communistes, le pouvoir révolutionnaire de la classe ouvrière touchait à sa fin puisque celle-ci était intégrée au système.

Le néo-capitalisme, c'était une sorte de capitalisme planifié, notamment à travers l'offre de biens de consommation. Ce néo-capitalisme était devenu l'idéologie dominante des années 1950, tout comme la sociologie était devenue la science sociale dominante (dans les années 1970, ce fut le tour de la psychologie avec l'emphase mise sur le développement

5. Dario Lanzardo, « La Rivolta di Piazza Satuto », Turin, 1962, Milan, 1979.

de l'individu, et aujourd'hui, c'est l'économie politique qui ne dit pas son nom). Pour le courant dominant de la sociologie du travail américaine, le néo-capitalisme signifiait la disparition de la classe ouvrière en tant que telle, l'intégration du 'travailleur aisé', son assimilation à la classe moyenne, tandis que la production était assimilée au secteur des services, la tertiarisation.

Parallèlement, on vit se développer une sociologie de gauche qui étudiait les conditions de travail dans les usines et réclamait leur humanisation. La frange éclairée du patronat reprit à son compte des mots-clés comme 'participation' et 'l'être humain dans sa totalité'. L'entreprise Olivetti, que l'on considérait comme un employeur 'social', introduisit dans ses usines des psychologues et des sociologues afin d'améliorer les relations humaines. « L'influent parti des sociologues fit la politique », devait écrire Alquati<sup>6</sup>.

Les sociologues du travail s'intéressaient essentiellement au 'nouveau travailleur', à la 'nouvelle classe ouvrière' évoquée par le français Serge Mallet. Ils entendaient par là l'ouvrier qualifié, instruit, employé dans les secteurs de haute technologie et dans les secteurs automatisés de la production (les industries de process ou de flux), très différent de l'image de l'ouvrier traditionnel. Cette nouvelle figure du travailleur-technicien devait, disait-on à l'époque, jouer très prochainement un rôle central dans le processus de production. On supposait aussi que la forme des conflits à l'intérieur de l'entreprise allait changer. De très nombreuses études sur ce sujet, réalisées aux États-Unis et en France, furent traduites en italien au début des années 1960 et proposées par des gens comme Montaldi et Panzieri aux maisons d'édition de gauche Feltrinelli et Einaudi.

La gauche socialiste (non-marxiste) devait soutenir ces travaux, tandis que le Parti communiste que dirigeait alors Togliatti s'opposait farouchement à toute espèce de sociologie, tout comme les groupes communistes de gauche traditionnels. Il faut rappeler que depuis des années le Parti communiste italien n'avait joué aucun rôle dans les entreprises. Les sociologues étaient les seuls à se rendre dans les usines et à étudier les changements dans l'organisation du travail et les nouveaux modes de comportement. Pendant que le reste de la gauche se cantonnait à produire de l'idéologie et répétait comme un perroquet les idées sur la fin de la production en série et l'avènement du travail en équipe, le travailleur qualifié polyvalent connaissait un surplus d'exploitation et de stress dans son travail. On peut dire que de nos jours, les salariés ne sont pas moins seuls face à leur labeur.

La véritable classe laborieuse n'avait pas grand-chose à voir avec 'la classe ouvrière idéale' ou avec 'l'idée de la classe comme entité'. Quelques jeunes dissidents s'emparèrent avec empressement des instruments d'enquête de terrain que les sociologues avaient mis au point pour étudier les récentes transformations du travail. « C'était essentiellement les différentes facettes d'une exploration d'un terrain auquel nous étions tout autant 'extérieurs' que le mouvement ouvrier lui-même et qu'il n'était pas facile de pénétrer. Il va sans dire que ce terrain était tout aussi étranger à la gauche italienne et que, tant qu'on demeurait à l'extérieur, les sociologues du travail (français, anglais et américains) avaient des idées à nous proposer »<sup>7</sup>. Lancer une enquête ouvrière, c'était aller contre les marxistes orthodoxes et leur façon de discourir sur le développement de la classe ouvrière à partir d'une analyse du développement du capitalisme.

6. Romano Alquati, « Camminato per realizzare un sogno comune », Turin, 1994 (*Velleità Alternative*), page 161.

7. Romano Alquati, « Sulla Fiat », *Vorwort, Mailand*, 1974. Traduit en allemand dans *Thekla* 6.

En France, l'enquête ouvrière est une veille tradition de la gauche anti-stalinienne. Déjà au temps du Front populaire on parlait des transformations historiques dans la composition de la classe ouvrière avec l'introduction des machines-outils semi-automatiques. À l'époque, les travailleurs qualifiés polyvalents commençaient à être remplacés par des ouvriers spécialisés dans la conduite d'une seule machine. Plutôt que de faire découler le développement de la classe ouvrière de ces développements techniques, le sociologue et militant trotskyste Pierre Naville étudia les conflits nés de ces nouveaux rapports de production. Il étudia par exemple la question du temps de travail et montra qu'il ne diminuait pas avec l'introduction des machines, mais au contraire qu'il augmentait fortement. Pour lui, la réduction du temps de travail ne résultait que de la lutte de la « coalition des travailleurs ». Une partie de ces travaux de Pierre Naville furent publiés dans sa revue *Les Cahiers rouges*.

Le groupe *Socialisme ou Barbarie*, animé par des gens comme Claude Lefort, Cornélius Castoriadis et Daniel Mothé, reprit la tradition conseilliste. Au début des années 1950, ils anticipèrent sur ce qui deviendrait plus tard 'l'autonomie ouvrière' en Italie. S'inspirant des thèses de Marx (« De tous les instruments de production, le plus grand pouvoir productif c'est la classe révolutionnaire elle-même ») Lefort<sup>8</sup> prit le prolétariat non pas comme une masse physique, ce que faisait l'orthodoxie marxiste, mais comme le sujet actif de l'histoire. Pour travailler à l'émancipation des travailleurs « il fallait une approche spécifique qui permette d'en atteindre le développement subjectif comme force d'opposition à l'exploitation au travers de l'expérience prolétarienne ». Et cela ne peut se faire ni en sermonnant les travailleurs, ni en s'en remettant au Parti comme à une sorte de *Deus ex machina*. Lefort proposa de mener une enquête afin de comprendre de l'intérieur le pouvoir d'organisation et de coopération du prolétariat et sa capacité à renverser le mode capitaliste de production. Il s'intéressa particulièrement au caractère spécifique de « l'expérience prolétarienne » à partir de laquelle la classe devait se constituer.

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire des luttes de classes ». Cette phrase tirée du *Manifeste communiste* n'a rien perdu de son caractère explosif, écrivait Claude Lefort. Le pseudo-marxisme convertit la théorie de la lutte des classes en une science purement économique et réduit le prolétaire à un simple acteur de sa fonction économique. Mais à travers l'histoire, le prolétariat ne s'est pas borné à réagir, il a milité, il est intervenu, non pas selon des schémas prédéterminés par une situation objective, mais sur la base de sa propre expérience dans sa totalité. Il serait absurde d'interpréter le mouvement ouvrier sans s'en référer à la structure économique de la société. Mais ne le réduire qu'à cela, c'est laisser de côté les trois-quarts du comportement des classes.

La bourgeoisie, tout comme la classe ouvrière, se rassemble autour de ses intérêts communs. Toutefois, l'intérêt commun du travailleur est très différent de celui du bourgeois : son intérêt est de cesser d'être un travailleur. C'est-à-dire que loin d'accomplir sa fonction économique, il la nie radicalement. Les conditions actuelles des travailleurs exigent une lutte constante pour le changement, pour le libérer de son état. Les progrès de cette lutte et le développement de son contenu idéologique qui permet

8. Claude Lefort, « L'expérience prolétarienne », dans *Socialisme ou Barbarie*, N° 11, 1952.

cette libération constituent l'expérience par laquelle la classe ouvrière va parvenir à se constituer.

Claude Lefort a cherché à appliquer à la situation de son temps cette question que pose Marx dans *L'idéologie allemande* : comment les gens peuvent-ils s'appropriier leur travail dans le contexte du travail industriel ? Comment peuvent-ils concrètement construire leurs relations avec le reste de la société ? Comment peuvent-ils bâtir une expérience commune qui fasse d'eux une puissance historique ? Claude Lefort prend ses distances par rapport au point de vue de Lénine pour qui le prolétariat constitue une unité dont la tâche historique est définie une fois pour toutes, qui est créée par les relations de pouvoir et où seules les relations de pouvoir présentent un intérêt. Lefort a étudié les activités du prolétariat dans toutes leurs contradictions : « L'action du prolétariat n'a pas seulement la forme d'une résistance (contraignant constamment le patronat à améliorer ses méthodes d'exploitation), mais aussi celle d'une assimilation continue du progrès et d'avantage encore d'une collaboration active à celui-ci. C'est en apportant eux-mêmes des réponses aux mille problèmes que pose la production dans son détail, qu'ils rendent possible l'apparition de cette réponse systématique explicite qu'on nomme l'invention technique ». Si bien que la rationalisation reprend à son compte, interprète et intègre à une perspective de classe les innovations multiples, dispersées et anonymes des hommes engagés dans le processus concret de production.

Jusqu'alors, les enquêtes sur le monde ouvrier avaient porté sur trois aspects : l'économie, l'idéologie et l'histoire. Lefort devait proposer une quatrième dimension : il voulait aborder les rapports des ouvriers au travail et à la société à partir de la réalité même du prolétariat. Il voulait montrer comment leur forte capacité d'invention et d'organisation sociale se traduisait dans leur vie quotidienne. Lefort fut le premier à lancer une enquête sur ces bases. Cela n'avait jamais été fait auparavant, ni par Marx, ni par les 'sociologues ouvriers' américains qui, selon lui, travaillaient du côté du management. Les capitalistes éclairés avaient compris que la rationalisation matérielle avait ses limites ; que l'objet-homme réagissait de façon spécifique ; qu'il fallait prêter attention aux ouvriers si on voulait les exploiter efficacement. Mais du fait de leur perspective de classe, ces sociologues ne pouvaient comprendre le caractère du prolétariat, parce qu'ils l'abordaient de l'extérieur et qu'ils ne pouvaient voir dans l'ouvrier autre chose qu'un producteur, un simple acteur irrémédiablement lié à l'exploitations capitaliste.

L'enquête sur la vie sociale des ouvriers ne devait pas être faite de l'extérieur mais au contraire répondre aux questions précises que posait explicitement l'avant-garde du mouvement ouvrier et, implicitement, l'ensemble de la classe laborieuse. Lefort réunit des témoignages d'ouvriers, des récits de vie, des expériences individuelles sur leur rapport au travail, sur leurs relations avec les autres travailleurs, sur la vie sociale en dehors de l'usine et sur leurs liens avec une tradition et une histoire proprement prolétariennes. Selon lui, les perspectives pouvaient changer. Elles sont souvent porteuses de mystifications, disait-il, mais « tous les travailleurs partagent l'expérience de l'exploitation, l'expérience de l'aliénation, tous les travailleurs savent cela. Chaque bourgeois le remarque immédiatement lorsqu'il met le pied dans un quartier ouvrier ». C'est tout cela que veut mettre à jour l'enquête ouvrière. Existe-t-il « une mentalité de classe ? »



En posant cette question, Lefort ne cherche en aucune manière à tomber dans un 'ouvriérisme' qui rejetterait la nécessité d'une théorie et il s'est toujours dissocié de cette attitude : « cette enquête sur la vie sociale du prolétariat aura l'intérêt de montrer, d'un point de vue révolutionnaire, de quelle manière un ouvrier fait corps avec sa classe, et si son appartenance à son groupe est ou non différente de celle d'un petit-bourgeois ou d'un bourgeois à son propre groupe. Le prolétaire lie-t-il son sort à tous les niveaux de son existence, qu'il en soit conscient ou non conscient, au sort de sa classe ? Peut-on vérifier concrètement les expressions classiques mais trop souvent abstraites de conscience de classe ou d'attitude de classe et cette idée de Marx que le prolétaire, à la différence du bourgeois, n'est pas seulement un membre de sa classe, mais individu d'une communauté et conscient de ne pouvoir s'affranchir que collectivement ? »

### **En Italie : Danilo Montaldi**

Après avoir été exclu du Parti communiste, le militant et intellectuel Danilo Montaldi constitua un petit groupe à Crémone et se mit à écrire pour divers journaux de la gauche. Il découvrit la théorie et la pratique de l'enquête ouvrière après être entré en contact avec *Socialisme ou Barbarie*. Il traduisit quelques biographies d'ouvriers du français en italien et participa à des projets du même type. En 1960, il publia une enquête sur la vie des travailleurs du Sud de l'Italie immigrés à Milan sous le titre *Milan, Corée*. Montaldi semble avoir eu recours à différentes méthodes : il a travaillé de façon interdisciplinaire, il a utilisé des formes littéraires, comme par exemple inciter les gens à écrire leur histoire en utilisant leurs mots à eux. Et il eut recours à la sociologie, une discipline qu'il connaissait bien. Les travaux de Montaldi sont une quête incessante du subjectif comme moyen de comprendre l'histoire et la nature de la classe laborieuse. Dans ses enquêtes sur les immigrés du Sud, sur la vie du sous-prolétariat pendant la période fasciste, sur les militants de base dans les entreprises, il était toujours à la recherche du « communisme comme besoin structurel », de la subjectivité de la classe, de « la classe pour elle-même ». Il souhaitait reconstruire un « parti de classe » qui serait formé de « camarades encartés dans différents partis ».

Montaldi a enquêté sur des situations concrètes. Son travail était explicitement dirigé contre le mythe de « l'homme primitif véritable » qui servait, à la fin des années 1950, à évacuer toute analyse du présent. Sa critique de ce type de recherche fait curieusement écho à l'absence de contexte qui caractérise la façon dont l'histoire orale est pratiquée depuis le début des années 1980, c'est-à-dire depuis qu'on a renoncé à prendre en compte les oppositions de classe. « Tandis que l'industrie subit une concentration de plus en plus forte, depuis que le monde agricole va de crise en crise (...) on regrette de plus en plus les modes de vie d'antan. L'enthousiasme, la recherche et l'analyse de ce qui est passé, de ce qui est marginal ne fait que croître. Dans cette quête constante, il y a quelque chose de rétrograde, une fausse conscience de la société dans laquelle nous vivons, un repli. Tandis qu'en Italie la dictature des monopoles se fait de plus en plus sentir, on s'intéresse plus que jamais à ces aspects de la vie sociale qui sont en passe de disparaître. Ce n'est pas une si mauvaise chose s'il s'agit de mettre en lumière la totalité de la vie quotidienne du Sud au Nord du pays. Mais dans les efforts

d'interprétation de ces styles de vie surannés, on oublie généralement le fait que ce phénomène est lié au système actuel. Cette tendance encourage un certain réformisme culturel qui est lui-même l'expression d'une crise (...) Nous pouvons voir les effets que cela a au niveau culturel (...) La chronique des us et coutumes des descendants des Liguriens qui s'établirent en Sardaigne il y a 400 ans est plus intéressante que la situation qui règne dans les usines Fiat ; le dialecte des contremaîtres est certainement plus beau que le silence voulu de l'ouvrier de base. Il ne s'agit pas ici de tomber dans l'aspect folklorique de tout cela, mais bien de voir comment cette idée d'un personnage a-historique est venue se camper entre nous. Quelqu'un qui aurait pour ennemis le destin et la nature. »<sup>9</sup>

### Quaderni rossi

L'*operaismo* a pris forme dans les cercles de discussion qui s'étaient formés autour de la revue *Quaderni rossi* dont les premiers numéros apparurent à Turin en 1961. (*Quaderni rossi* signifie 'cahiers rouges' en italien, et l'appellation n'est pas sans évoquer ceux qui furent rédigés par le journaliste Maxime Vuillaume pendant la Commune de Paris). Ceux qui se rassemblaient autour de la revue étaient surtout des jeunes camarades du PSI et du PCI (certains avaient quitté leurs partis, d'autres en étaient toujours membres), des militants syndicaux et des étudiants qui tous étaient en quête de nouvelles formes d'engagement politique et de discussions théoriques. Pour la majorité d'entre eux, *operaismo* était un gros mot avec lequel ils prenaient leurs distances, de même qu'avec l'appellation d'« anarcho-syndicalistes ». Ils ne se considéraient pas comme des extrémistes, mais comme les représentants d'un courant majoritaire dans la classe laborieuse. *Operaismo* ne fut intégré à la culture politique que lorsque la situation en Italie fut totalement bouleversée par plusieurs années de luttes ouvrières, à partir de 1969.

La revue *Quaderni rossi* était le centre autour duquel se retrouvèrent les différents mouvements politiques qui étaient alors considérés, et se considéraient eux-mêmes, comme en opposition avec le syndicalisme officiel. Ils faisaient la critique des théories dont on discutait à travers le monde, s'inspiraient des expériences anti-staliniennes et firent une relecture de Marx. Ils s'intéressaient tout particulièrement aux antagonismes de classe. Raniero Panzieri, un intellectuel romain débordant d'idées et d'inspiration, est considéré comme le fondateur du projet. En tant que cadre du PSI, il avait participé à l'organisation des luttes des paysans ouvriers en Sicile dans les années 1950. Il était également l'auteur d'une traduction italienne du deuxième tome du *Capital*. Son premier objectif fut de remettre le Parti socialiste sur une trajectoire marxiste, c'est-à-dire de lutter contre son orientation de plus en plus social-démocrate et son désir de siéger au sein du gouvernement. Plutôt que de trouver des appuis au Parlement, il souhaitait que le Parti se tourne d'avantage vers la base ouvrière et paysanne. Il se servit du journal du Parti, *Mondo operaio* (le monde des ouvriers), pour faire passer ses idées, ce qui était d'autant plus facile qu'il en était le rédacteur en chef. Ses thèses sur « le contrôle ouvrier », écrites avec Libertini, étaient une violente critique du socialisme d'État et donnèrent lieu à de nombreuses discussions. Lorsqu'il réalisa qu'il ne pouvait changer le Parti de l'intérieur, il partit pour Turin et alla trouver les ouvriers dans leurs

9. Danilo Montaldi, « La mistica del 'selvaggio » (1959), in *Bisogna sognare. Scritti, 1952-1975*, Mailand 1994, page 364.

usines. En 1961, après des années de conflits internes, il quittait le comité central du PSI.

En 1960, Panzieri posait au dirigeant socialiste Lilio Basso la question de savoir « si l'on devait militer dans le parti historique du mouvement ouvrier ou dans des groupes d'intervention politique autonomes ». Pour Panzieri, dans la mesure où le Parti socialiste traversait une crise, il ne fallait pas « mettre du vin nouveau dans de vieilles bouteilles » et il convenait plutôt de chercher une ligne politique « dans la base elle-même » ; il ne fallait plus se borner à protéger un héritage devenu redondant, mais commencer par « un examen que le mouvement permet heureusement aujourd'hui »<sup>10</sup>. Après une réunion dans les bureaux du PSI à Mestre, à laquelle prirent part de nombreux ouvriers, il écrivait à Danilo Montaldi :

« C'était d'autant plus regrettable quand on voit que tant d'énergies se perdent dans les corridors étroits, les goulots d'étranglement, les mystifications du PSI (et aussi du PCI). Je suis de plus en plus persuadé que nous devons créer un mouvement totalement indépendant de la structure du Parti et de sa hiérarchie, un mouvement auquel la classe ouvrière puisse faire entièrement confiance, cette classe qui est consciente des mensonges proférés par les dirigeants du Parti mais qui ne veut pas rompre tout lien avec lui. Des liens qui ne s'expliquent pas par une confiance dans les 'autorités', mais par une conscience et une solidarité de classe et qui représentent en conséquence une force concrète contre les patrons, une volonté révolutionnaire. Nous avons à gérer un problème tactique : comment pouvons-nous créer une connexion entre nos propres groupes à l'intérieur comme à l'extérieur des partis d'une part, et un mouvement plus large d'autre part, étant entendu que nous devons éviter d'apparaître comme une petite secte, ce qui est la pire erreur que tous les groupuscules ouvriers de gauche ont jusqu'ici commise. »<sup>11</sup>

Pour Panzieri, la revue *Quaderni rossi* était un instrument politique dont l'objectif était de créer un mouvement révolutionnaire uni et rassembleur de la classe ouvrière, un mouvement qui n'était pas scindé en de multiples partis. Le groupe constitué autour de la revue vit ses espoirs d'un renouveau du mouvement ouvrier consolidés avec les grèves de 1959 dans l'industrie textile et métallurgique et surtout avec les manifestations contre la « Journée du Parti » du MSI (le parti fasciste) en 1960 à Gênes, la ville où la résistance communiste était la mieux organisée. Pour la première fois, un grand nombre de jeunes travailleurs descendit dans la rue. *Quaderni rossi* vit dans l'émergence de ces « forces nouvelles » qui n'avaient plus rien à voir avec la Résistance, la possibilité de renverser la situation dans les usines Fiat qui étaient au cœur du développement capitaliste en Italie.<sup>12</sup>

« Nous avons participé à la grève des ouvriers métallurgiques à No'1 1959. Un petit groupe de camarades avaient commencé à enquêter chez Marelli, Pirelli, etc. De 1958 à 1961, nous avons mené un travail d'analyse et de militantisme et noué des contacts avec les travailleurs de ces usines. Si bien que la révolte des travailleurs contre les fascistes à Gênes en juillet 1960 a eu pour nous une grande signification. Dans le mouvement contre le gouvernement Tambroni qui s'est déclenché à travers le pays, nous avons vu les germes d'un mouvement de masse. Cela a motivé les camarades à poursuivre leur travail d'enquête et de syndicalisation. À mes yeux, 1960 a été une date de la plus haute importance : pour plusieurs camarades et pour moi-même,

10. Raniero Panzieri, « Spontaneità e organizzazione . Gli anni dei 'Quaderni rossi' », 1959-1964. Textes choisis édités par Stefano Merli, Pise, 1994, page 40.

11. Raniero Panzieri, « Lettere », Venise, 1987, page 256 et suivantes.

12. Alquati : « Die neuen Kräfte bei Fiat » (les nouvelles forces chez Fiat)], in Alquati (1974).

c'était la première fois que nous nous trouvions avec une fonction précise à l'intérieur d'un mouvement de masse. Pour la première fois, nous nous sommes rendu compte de sa puissance extraordinaire et de sa capacité à inverser les relations de pouvoir grâce à l'engagement des travailleurs.»<sup>13</sup>

L'enquête fut le moyen d'approcher la « classe ouvrière » réellement existante. À l'époque, en Italie, quelques petits groupes étaient déjà engagés dans cette démarche et débattaient des conséquences politiques qu'elle pouvait avoir. Les 'enquêtes' étaient le plus souvent faites de l'extérieur, même si les tracts et les journaux étaient écrits conjointement avec les ouvriers qui assistaient aux réunions. Les plus connues, comme celles qui portèrent sur les conditions de travail aux usines Fiat ou Olivetti, furent menées par des individus mais n'en permirent pas moins de formuler des hypothèses qui servirent de base au travail politique.

Des entretiens menés auprès de jeunes militants syndicalistes chez Fiat émerge une nouvelle image de la classe ouvrière : des jeunes ouvriers qualifiés, formés dans les collèges techniques, mécontents du travail qu'ils devaient fournir chez Fiat et convaincus qu'ils étaient capables de diriger la production alors qu'on les cantonnait à des tâches sans intérêt. Pour Alquati, la contradiction entre les revendications des ouvriers (contrôler la production) et la réalité du travail était explosive.

### La pratique de l'enquête

'Approche biographique' ou entretiens de vie, 'entretiens non directifs'... Aujourd'hui, tout le monde, des féministes aux sociologues critiques, utilise ces méthodes d'enquête. La différence avec les enquêtes ouvrières est que celles-ci avaient une dimension collective : il s'agissait de détecter le « communisme latent » dans le mouvement de la classe ouvrière elle-même. « Porto Marghera (le complexe pétrochimique situé en face de Venise) fut le laboratoire où l'on analysa la situation avec des méthodes scientifiques. Ces enquêtes ouvrières étaient essentielles si l'on voulait faire une analyse politique de la situation. Il fallait vérifier une nouvelle fois ce qu'était réellement le point de vue des travailleurs, parce que c'était à partir d'eux que pouvait s'amorcer une nouvelle conflictualité.»<sup>14</sup>

On débattit sérieusement à l'intérieur du groupe sur la question fondamentale de savoir si les méthodes sociologiques pouvaient être appliquées de manière critique. Les uns tendaient à réduire le marxisme à rien de plus que de la sociologie, les autres souhaitaient utiliser de façon critique les instruments de la sociologie, d'autres préconisaient d'abolir la différence entre enquêteur et enquêté pour aboutir à une « auto-enquête ouvrière ». Les deux dernières tendances prirent le nom de « conricerca » (mot à mot : avec-enquête). Liliana Lanzardo devait expliquer en 1994 à Turin comment il était désormais beaucoup plus facile de voir la différence entre ceux qui voulaient faire une enquête de type universitaire et ceux pour qui c'était un projet politique mais à l'époque, il n'y avait simplement pas de terminologie adéquate. Quelques-uns de ceux qui se lancèrent dans l'enquête ouvrière sont aujourd'hui reconnus comme des sociologues du travail de la pire espèce.<sup>15</sup>

Dès 1975, Alquati avait déjà démystifié l'aura héroïque qui entourait à l'époque la pratique de l'enquête. Le slogan 'enquête ouvrière' était censé

13. Toni Negri, « Dall'operaio massa all'operaio sociale », 1979, page 48 et suivantes

14. Guido Bianchini, interview avec Gabriele Massaro, Mars 1991.

15. Discours à Turin, 1994.

être provocateur, écrivait-il, parce que le mouvement ouvrier institutionnel était tout aussi 'anti-ouvrier' que ses éléments ouvriéristes de gauche. « Lorsque nous parlions d'«enquête de classe» au début des années 1960, c'était pour nous la même chose que 'révolution' ou 'processus révolutionnaire'. » En réalité, il n'y a pas eu une 'enquête ouvrière' au sens d'une enquête menée par les travailleurs eux-mêmes, mais une enquête sociologique sur la classe ouvrière. Les quelques travailleurs qui y participèrent constituaient la source d'information et de connaissance à partir de laquelle le groupe préparait, en dehors de l'usine, la deuxième phase du projet. Mais il ne parvint jamais à cette seconde étape qui supposait un rapport au collectif ouvrier et devait mettre l'accent sur la subjectivité du mouvement. Parce que le collectif ouvrier n'est pas la même chose qu'une poignée d'ouvriers, mais qu'il implique l'organisation politique des travailleurs et que celle-ci n'existait pas. Il n'y avait que le précurseur du collectif, c'est-à-dire l'autonomie ouvrière. C'est ce qui explique qu'une partie du groupe avait d'abord, « à titre provisoire » fait une enquête sociologique et une autre partie avait vu dans l'organisation politique de la classe ouvrière la manière de réaliser l'enquête sociologique.<sup>16</sup>

Les étudiants en sociologie qui faisaient partie du groupe menèrent les premières enquêtes. Le reste du groupe s'inquiétait des difficultés et ne se sentait pas suffisamment préparé. Il s'agissait d'étudier les restructurations au sein des entreprises, d'analyser la répartition des tâches et, d'une manière générale, l'organisation du travail avec toutes ses contradictions et ses risques d'explosion. Le groupe ne fit que quelques entretiens, mais tous de manière très approfondie. « Tout était nouveau et intéressant », devait dire Liliana Lanzardo avec enthousiasme. Mais ce n'était pas à proprement parler la *conricerca*. Enquêteurs et enquêtés n'étaient pas sur le même pied d'égalité, à l'exception peut-être des petites entreprises où le groupe participait avec les travailleurs à la fabrication des journaux. Les contacts avec les ouvriers se nouèrent dans la majorité des cas par le truchement des syndicats de la métallurgie FIM et FIOM qui, à Turin, étaient très favorables au projet à ses débuts.<sup>17</sup>

La sociologie du travail institutionnelle elle aussi reconnaissait l'existence de conflits à l'intérieur de l'entreprise. Mais elle les analysait comme des problèmes qu'il fallait résoudre si l'on voulait garantir le bon fonctionnement des entreprises. Pour les sociologues 'critiques', les conflits étaient au contraire la preuve que l'entreprise ne fonctionnait pas parfaitement. Reprenant les thèses de Marx, les membres du groupe prirent comme point de départ de leur enquête les contradictions du procès de travail. Cela leur permit de comprendre comment les conflits peuvent aussi être utiles à la valorisation et de voir quels moyens la hiérarchie mettait en œuvre pour éviter que ces conflits ne donnent naissance à des luttes collectives.

« Il faut repenser l'usage que font les socialistes de la sociologie. Il faut diriger la recherche à partir des principales hypothèses que nous formulons et que l'on peut résumer ainsi: les conflits peuvent prendre un tour antagoniste et en conséquence cesser d'être utiles au système. Nous devons prendre en compte le fait que les conflits peuvent être utiles au système parce que c'est un système qui se développe à partir de ces conflits. » Toutefois, le rapport entre conflit et antagonisme peut être le mieux étudié dans une situation de lutte, ce que Panzieri appelle une « enquête à chaud », parce que, dit-il, « en temps normal les travailleurs respectent certaines valeurs qu'ils

16. Romano Alquati, « Sulla Fiat », introduction, Milan, 1975, page 13.

17. Ibid.

ne respectent plus en temps de lutte, et vice-versa. » Il convient également d'étudier le rapport entre la solidarité ouvrière et un rejet du système capitaliste : « ...jusqu'à quel point les travailleurs, confrontés à une société capitaliste inégalitaire, réclament-ils consciemment une société égalitaire et jusqu'à quel point sont-ils conscients que cela pourrait devenir une valeur sociale commune à tous ? »<sup>18</sup> Toutefois, il est également manifeste dans ce texte que, sur certains points, Panzieri ne pouvait s'écarter de son ancien rôle de fonctionnaire du Parti. Il parle de la possibilité d'identifier et d'« accroître » la conscience des travailleurs.

### Les antagonismes dans la production

Dans l'introduction à l'édition italienne du *Journal de Daniel Mothé, ouvrier chez Renault*, Panzieri développe la question des antagonismes dans les rapports de production. « Le livre (...) dépasse le simple témoignage sur la condition ouvrière où l'on se borne à exprimer de la sympathie pour l'ouvrier. Dans le *Journal de Daniel Mothé*, les problèmes de la classe laborieuse dans une grande usine moderne, dans toute leur complexité et leurs spécificités, sont expliqués pas à pas à travers des observations fines et réfléchies de la vie quotidienne dans un atelier. Le livre aborde les débuts de l'organisation rationnelle du travail. Il montre la contradiction entre, d'une part, les efforts à rationaliser l'organisation du travail, efforts qui isolent de plus en plus les ouvriers, et, d'autre part, les conditions dans lesquelles le travail doit s'effectuer et qui exigent que l'ouvrier enfrenne constamment la règle s'il veut que la production se déroule normalement. Le travailleur doit lutter contre la mise en œuvre de ces 'rationalisations' qui nient son expérience et ses savoir-faire, sans parler de son besoin légitime d'être en relation avec ses collègues de travail (l'indéfectible solidarité ouvrière) et de l'expérience du travail lui-même qui conduit l'ouvrier à comprendre les problèmes qu'il rencontre comme étant ceux du collectif. »<sup>19</sup>

Le texte d'Alquati sur l'entreprise Olivetti est un bon exemple de la manière dont les *Operaistes* italiens ont mobilisé les travaux précurseurs de Mothé et de quelques autres. À partir des entretiens qu'il a eus avec des travailleurs, nous allons montrer comment il s'est inspiré de Mothé lorsque celui-ci affirmait : « les règles doivent être constamment transgressées si l'on veut que la production suive son cours »<sup>20</sup>

Les travailleurs qui, dans un premier temps, avaient pris pour donné le mythe officiel de l'organisation du travail chez Olivetti sont finalement arrivés à la conclusion suivante : « Tout ici est organisé et déterminé, jusqu'aux plus infimes détails, et malgré tout, il y a beaucoup de choses importantes dans le travail qui ne marchent pas. Si l'on considère la précision méticuleuse avec laquelle on gère l'organisation et que, malgré tout, ça ne marche pas, on pourrait presque penser qu'à Olivetti on étudie la désorganisation organisée. »<sup>21</sup>

À partir de ce constat, Alquati émet l'hypothèse que le travailleur individuel est incapable de voir les contradictions fondamentales qui se cachent dans les petites tensions de la vie quotidienne, précisément parce que « dans ces micro-conflits se retrouve l'ensemble des contradictions fondamentales. »<sup>21</sup> Ces contradictions tiennent à ce que, dans le capitalisme, le procès de travail et le processus de valorisation ne font qu'un et que le

18. Raniero Panzieri, « Uso socialista dell'inchiesta operaia », in Raniero Panzieri, *Spontaneità e organizzazione*, Pise, 1994.

19. Raniero Panzieri, « Il diario di un operaio di Daniel Mothé », in Panzieri (1994), page 17.

20. Ce paragraphe est le résumé d'un texte écrit par le cercle ouvrier « enquête militante » qui a été publié en allemand dans *Thekla* 8 : « La composition organique du capital et de la force ouvrière chez Olivetti » (*Organische Zusammensetzung des Kapitals und Arbeitskraft bei Olivetti*), 1961. Nous avons découvert ce texte au début des années 80 et il a servi de base aux discussions du Karlsruhe Group (le précurseur de *Wildcat*).

21. Alquati, « Olivetti », page 109.

22. Ibid.

travailleur se retrouve au milieu. Le capitaliste est intéressé au profit qui est fondé sur la marchandise et la plus-value qu'elle contient, c'est le processus de valorisation. Mais seules les marchandises qui ont une valeur d'usage, qui ont été transformées en objets utiles par le procès de travail, peuvent être vendues. Le travailleur doit d'un côté assurer la qualité des produits (afin d'assurer leur valeur d'échange ou marchande) et de l'autre produire aussi vite et en aussi grandes quantités que possible afin d'accroître la plus-value. « Le travailleur, enfermé dans la sphère de la valeur d'usage, ne peut appréhender cette contradiction parce qu'il fait sa propre analyse de la situation et parce qu'il part du point de vue que l'on peut produire de façon plus rationnelle, avec moins de gestes, avec plus de qualité, etc. En outre, l'organisation capitaliste du travail met tout en œuvre pour que le travailleur améliore l'exploitation par sa 'critique' : il lui faut constamment trouver des espaces de respiration pour rendre sa tâche tolérable ; des espaces que le chronométréur réduit sans cesse, si bien que ces pauses arrachées à la chaîne deviennent des 'inventions'. Dans l'usine, l'ouvrier, pour survivre, développe les mécanismes qui vont l'étrangler et qu'il est libre de partager avec d'autres ouvriers. »<sup>23</sup> En d'autres termes, les travailleurs, dans leur coopération, sont constamment en train d'enfreindre des règles et de réorganiser la division du travail entre eux. Ce processus, décrit par Alquati comme « l'accumulation des tâches », est un bon point de départ pour analyser le concept moderne de travail en équipe, par exemple.

Dans ses entretiens avec les travailleurs d'Olivetti, Alquati creuse la question du collectif. L'employeur doit convaincre les travailleurs du mythe de la valeur d'usage, non seulement pour garantir la commercialisation des produits, mais aussi parce que c'est le moyen le plus efficace d'assurer politiquement la production de la plus-value (on voit ici un parallèle avec la propagande actuelle sur la 'qualité totale'). Sans ce mythe de la valeur d'usage, les entreprises perdraient la 'collaboration' des travailleurs. « Déçu dans ses espoirs dans la technologie et face au problème général du développement quantitatif de la consommation, le travailleur n'est même pas capable de démontrer si la valeur d'usage est dans un rapport dialectique décisif à d'autres objectifs déterminés dont il ignore tout car ils lui sont cachés et le freinent constamment dans la compréhension de son travail. »<sup>24</sup> Et Alquati poursuit : « Si l'on demande à l'ouvrier sur la chaîne et au 'contrôleur' pourquoi les choses sont organisées comme elles le sont, ils vous répondront la plupart du temps qu'ils ne l'ont jamais compris. Une chose toutefois est claire pour tous, c'est que le 'contrôleur' n'est absolument pas le grand prêtre de la qualité (...) et que le contrôle qualité dépend toujours en grande partie des travailleurs. »<sup>25</sup>

À partir de là, Alquati va poser un certain nombre de questions aux ouvriers : qui fait réellement le contrôle qualité ? Quel rôle jouent les 'défauts' que les contrôleurs rejettent ? Est-ce que le travailleur le sait ? Est-il par hasard à l'origine des défauts ? Que fait l'ingénieur ? Autant de questions qui débouchent sur les problèmes fondamentaux de l'exploitation, de la rationalisation, de la bureaucratie...et de la lutte de classe. Et là, les ouvriers font souvent une erreur capitale. Ils distinguent et opposent une tâche spécifique à une autre, déclenchant ainsi le mécanisme politique que la direction a initié avec ces mystifications. »<sup>26</sup> Si par exemple les travailleurs disent que « les contrôleurs sont inutiles car en réalité nous faisons

23. Ibid., page 181.

24. Ibid., page 174 et suivantes

25. Ibid., page 175.

26. Ibid., page 175 et suivantes

nous-mêmes le contrôle qualité », poursuit Romano Alquati, « alors, quel est le rôle des contrôleurs ? » Et il en conclut qu'ils ne sont pas là pour la qualité, c'est-à-dire la valeur d'usage, mais pour assurer la bonne marche de programmes destinés à assurer la valorisation. Comment ces programmes sont menés, comment ils parviennent à produire de la valeur d'usage à un moment donné, seuls les travailleurs le savent.

On voit donc comment pour Romano Alquati et *Quaderni rossi* les travailleurs n'ont pas besoin qu'on leur explique les contradictions du capitalisme. Par contre, il importe de trouver, de conserver avec eux, ce qui, dans les conflits quotidiens, peut servir une lutte commune.

L'idée que les travailleurs, loin d'être intégrés aux classes moyennes, étaient toujours capables d'être les agents d'une lutte des classes devait trouver confirmation avec les grèves de 1961 et 1962. De façon inattendue, une catégorie d'ouvriers devait jouer un rôle important dans ces grèves, une catégorie à laquelle les enquêtes ouvrières n'avaient pas jusque-là prêté beaucoup d'attention et qu'elles allaient rapidement intégrer dans leur analyse théorique : le jeune ouvrier spécialisé immigré du Sud du pays et que l'on allait désigner par la suite sous le vocable 'ouvrier de base'.

Les grèves des années 1961 et 1962 furent l'occasion de nombreuses discussions entre les ouvriers qui allaient réorienter le travail politique. En particulier, la *conricerca* signifiait désormais qu'il fallait faire en sorte que l'information sur les luttes circule largement. Les groupes de militants 'du dehors' qui travaillaient aux portes des usines comprirent qu'il leur fallait désormais assurer « la circulation horizontale des luttes », comme par exemple distribuer un tract ou un petit journal afin de faire connaître à d'autres usines d'une même région une grève qui se déroulait dans une autre ; ou encore pour informer tous les ouvriers d'une usine d'une grève qui se déroulait dans un atelier. On essayait toujours de faire participer les ouvriers à la rédaction de ces textes. Un militant de *Potere Operaio biellese* (Pouvoir aux travailleurs de la région de Biella) décrivait ainsi le rôle de ces militants 'du dehors' : « Nous étions les postiers des travailleurs ». Et Guido Bianchini, de *Potere Operaio* d'Émilie Romagne devait dire : « Nous voulions aider ces luttes à se répandre pour casser les anciennes structures.... Nous allions aux portes des usines, non pas pour prêcher, mais pour demander aux ouvriers ce qu'ils voulaient. »<sup>27</sup>

La situation politique allait faciliter le succès de cette méthode pendant cette période. Elle rassembla des militants venus d'organisations politiques diverses, si bien que les groupes n'étaient pas homogènes politiquement, mais la référence au mouvement ouvrier en lutte leur permettait de travailler ensemble.

### **Intervention et syndicalisation**

À ses débuts, *Quaderni rossi* ne devait rompre que partiellement avec le mouvement syndical officiel. Ainsi, lors d'un congrès du PSI, Alquati présenta un texte sur « les nouvelles forces sociales chez Fiat ». Il y eut des divergences d'opinion à propos du « syndicalisme de classe » et du rôle du Parti, ce qui très vite entraîna la formation de factions.

Au début, à Turin, les membres de *Quaderni rossi* coopéraient encore officiellement avec la section locale du syndicat des métallurgistes qui se

27. Guido Bianchini, interview, novembre 1994.



trouvait dans une impasse politique et cherchait des idées neuves. Dans les premiers numéros de la revue, quelques syndicalistes avaient signé leurs articles de leurs noms. Ce fut le cas de Vittorio Foa qui, peu de temps après, se démarqua clairement des 'extrémistes'. La coopération avec les syndicats fut remise en question lorsqu'une partie du comité de rédaction décida de soutenir la grève sauvage des employés chargés de l'entretien chez Fiat, à l'été 1961. La rupture avec ceux qui souhaitaient continuer à coopérer avec les syndicats fut définitive après les événements de la Piazza Statuto de Turin en juillet 1962.

En mai 1962, dans une lettre à Asor Rosa, membre du comité de rédaction, Panzieri résumait ainsi les objectifs du groupe : « Je suis convaincu que nous devons mettre la grève des ouvriers métallurgiques au-dessus des négociations collectives et que cela doit être au cœur de notre travail (...) Il nous faut nous débarrasser des dernières traces du 'complexe de la minorité' si nous voulons ouvrir la voie à une nouvelle stratégie. C'est d'autant plus essentiel pour nous que nous ne voulons pas être une secte qui posséderait seule la vérité, mais des militants qui vont apporter leur contribution à la réorganisation nécessaire de la classe ouvrière, un problème qui se pose aujourd'hui à des milliers de militants, y compris ceux qui se trouvent à l'intérieur des organisations. À mon avis, il nous faut réviser, modifier et, si nécessaire, changer nos outils d'intervention à l'aune de ces critères. (...) Nous pouvons voir l'émergence d'un nouveau mouvement ouvrier, mais l'élaboration d'une stratégie pour le soutenir n'est pas un processus spontané. La tâche qui nous incombe est totalement nouvelle. Les caractéristiques du travailleur collectif ne sont pas simplement enfouies au cœur du capital. Il ne peut prendre conscience de lui-même qu'à sa façon et collectivement. Ces caractéristiques sont déjà là en germes dans la lutte et c'est dans la lutte que l'unité et les espoirs révolutionnaires vont s'affirmer. (...) Il faut trouver des formes de médiation. Car il faut bien comprendre que lorsque le capital déforme les luttes ouvrières et les présente comme une réponse 'non médiatisée' au développement capitaliste, il ouvre la voie à de fausses stratégies. Les 'nouveaux espoirs' d'une révolution ne viennent pas d'une planification capitaliste, mais de l'anticipation et du renversement par les travailleurs eux-mêmes de ces éléments décisifs de la planification capitaliste. »<sup>28</sup>

Le groupe n'en fut pas moins surpris par la force de la colère ouvrière pendant les trois journées d'insurrection de rue en juillet 1962. Avant la grève générale des travailleurs de la métallurgie, *Quaderni rossi* avait proposé une réunion publique avec le PSI, mais elle n'eut pas lieu. Ils lancèrent alors un appel aux ouvriers de Fiat : « ouvriers de Fiat, dans votre dos et sans vous demander votre avis, les syndicats au service des patrons ont signé un accord séparé sur les salaires et les conditions de travail, ceci afin de mettre fin à la lutte des travailleurs et du pouvoir ouvrier chez Fiat... » (Voir l'encadré pour le texte complet de cet appel). Le fait que, dans ce texte, les syndicats étaient attaqués sans distinction, en d'autres termes qu'il ne faisait pas de distinction entre le syndicat-maison et le syndicat 'de gauche', posa de graves problèmes aux syndicalistes qui se trouvaient dans le groupe. Raniero Panzieri, personnellement accusé d'être un provocateur extrémiste par la presse communiste, fit marche arrière et condamna les combats de rue comme « dommageables pour l'action de la classe laborieuse. » Mais ceci ne reflétait pas l'opinion du groupe.

28. Raniero Panzieri, « Lettre à Asor Rosa », 10 Mai 1962, in *Lettere*, 1987, page 330 et suivantes.

Pour ceux qui, dans le groupe, s'étaient rassemblés autour de Toni Negri, les événements de la Piazza Statuto furent interprétés comme étant l'expression d'une classe ouvrière en rupture avec le mouvement ouvrier traditionnel (syndicats et patrons) et affirmant son autonomie. L'éditorial du premier numéro du journal *Gatto selvaggio* (Grève sauvage) avait pour titre : « Dans le sabotage, la lutte continue et organise l'unité ». Panzieri devait sévèrement critiquer cette position. Il reprocha à *Gatto selvaggio* de soutenir les événements de la Piazza Statuto et son « idéologie du sabotage » et parla de la « philosophie de la classe ouvrière ». La position de Panzieri devait osciller pendant les années qui précédèrent sa mort en 1964. Malgré toute sa rhétorique, il ne souhaitait pas une confrontation directe avec les organisations historiques de la classe ouvrière. Pour lui, le nouveau rôle de *Quaderni rossi* devait être de former sur le long terme les cadres révolutionnaires et il était opposé à tout projet élaboré dans la précipitation.

### Un parti politique de la classe ouvrière ?

Au sein de *Quaderni rossi* coexistaient trois tendances qui, dans leur enthousiasme, étaient parvenues à travailler ensemble sur les deux premiers numéros. Mais dès le troisième numéro, on avait deux editoriaux. Face au développement de la lutte, il était important de prendre une décision sur l'intervention politique qu'on voulait envisager. Et c'est là-dessus que s'opéra la scission du groupe. Après la scission, le groupe des 'politiques' (qui devinrent par la suite les théoriciens de l'« autonomie du politique »), les 'enragés' (représentants de *Gatto selvaggio*) et le groupe autour de Toni Negri se réunirent pour lancer *Classe operaia* (Classe ouvrière), un journal destiné aux ouvriers eux-mêmes plutôt qu'aux intellectuels et aux cadres du Parti et du syndicat.<sup>29</sup> Dans le premier numéro de ce journal, l'article de Mario Tronti, « Lénine en Angleterre »<sup>30</sup>, mit en avant la nécessité d'organiser politiquement la classe ouvrière. Il s'agissait pour Tronti de se distinguer tactiquement des orthodoxes :

*« En ce moment, le capital est mieux organisé que la classe ouvrière. Les décisions que la classe ouvrière oblige le capital à prendre risquent de le renforcer (...) La classe ouvrière a laissé tous les problèmes pratiques aux mains de ses organisations traditionnelles afin de garder pour elle une vision d'une stratégie autonome, libre de toute entrave et sans compromis (...) L'histoire des expériences passées doit nous libérer de cela. Nous devons confier l'ensemble de nos problèmes à une analyse scientifique. Nous savons que le processus de développement dans son ensemble est incarné dans les nouvelles étapes de la lutte des classes. En conséquence, le point de départ se trouve dans la découverte de formes spécifiques de lutte qui dénotent un type spécifique de développement capitaliste et vont dans la direction de la révolution (...) Mais le travail pratique dans les usines exige une évaluation et une communication constantes à un niveau politique afin de généraliser cette action (...) Dans la phase actuelle de la lutte des classes, il est nécessaire de prendre comme point de départ la découverte d'une organisation politique, non pas d'une avant-garde fluctuante, mais de la masse sociale compacte que devient la classe ouvrière lorsqu'elle atteint sa maturité historique. C'est justement à cause de cette caractéristique que la classe ouvrière est la seule force révolutionnaire qui menace l'ordre dominant (...) C'est par la lutte permanente dans les usines, dans des formes toujours plus nouvelles qui ne*

29. Dans *Thekla* 6, qui malheureusement n'est plus disponible depuis des années, nous avons publié en allemand plusieurs articles de *Classe Operaia* de Romano Alquati.

30. *Classe Operaia* n° 1, traduit en allemand dans Balestrini/Moroni, « Die goldene Horde », Berlin/G...ttingen, 1994.

*peuvent être découvertes que par l'imagination intellectuelle du travail productif que les travailleurs remplacez le vide bureaucratique par une organisation politique commune. Le processus révolutionnaire ne peut commencer avant que l'organisation politique non médiatisée des ouvriers soit généralisée. Les travailleurs le savent. C'est pourquoi vous ne les trouverez pas dans les églises du Parti en train de chanter des litanies démocratiques à la gloire de la révolution. La réalité de la classe ouvrière est liée une fois pour toutes au nom de Marx. La nécessité de leur organisation politique est tout aussi liée à celui de Lénine. »<sup>31</sup>*

Un an plus tard, il était devenu clair, du moins pour la faction romaine animée par Mario Tronti, que ce parti ne pouvait être que le PCI, le 'parti de classe' rénové par la 'syndicalisation' et les 'communistes d'usine'. Ainsi, le revirement de Tronti concernant la stratégie et la tactique révolutionnaires déboucha sur un concept très traditionnel de l'organisation.

Après le départ de cette faction de *Quaderni rossi* lors de la publication de son troisième numéro, Panzieri continua de croire, avec les 'sociologues' et d'autres individus à Turin, qu'ils pourraient poursuivre leur vieux projet d'enquête ouvrière, avec toujours la crainte d'être considérés comme une secte et marginalisés. Les discussions politiques se déroulèrent essentiellement avec les syndicats et le PSIUP, la branche du PSI qui avait fait scission en 1964 sur la question de la participation au gouvernement et qu'un certain nombre de membres du comité de rédaction avaient rejoint.

Les groupes qui avaient quitté *Quaderni rossi* devaient se dissoudre deux ans plus tard, avant que les luttes des mouvements ouvriers et étudiants des années 1968-69 modifient complètement la situation sociale et politique en Italie. Ils continuèrent néanmoins à avoir un effet durable et revigorant sur les discussions politiques à venir. Beaucoup de leurs idées furent reprises plus tard et l'on se rendit compte alors combien elles étaient précieuses. Mais beaucoup aussi a été perdu qui aujourd'hui serait d'une grande utilité.

31. Balestrini/Moroni (1994), pages 93-100.

Cet article est paru dans Wildcat n°64/65, mars 1995

## APPEL

### Travailleurs de Fiat

Derrière votre dos et sans vous demander votre avis, les syndicats, au service des patrons, ont signé un accord séparé sur les salaires et les conditions de travail afin de liquider la lutte des travailleurs et le pouvoir des travailleurs chez Fiat. C'est maintenant à votre tour de décider et d'expliquer ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas. Nous devons clarifier ce qu'est la manœuvre des patrons et ce que la réponse des travailleurs doit être.

Les positions de la Cofindustria\* et des entreprises nationalisées sont claires : les patrons italiens sont prêts à faire des concessions minimales et demandent en retour qu'il n'y ait pas de grève ouvrière réelle dans les trois ou quatre années à venir.

La lutte des ouvriers ces derniers jours a mis en lumière cette volonté des patrons. Elle a montré que cette lutte allait se poursuivre dans les années à venir. En Italie, l'économie se développe très rapidement, apportant aux patrons

\* Confédération générale de l'industrie italienne

de gigantesques profits et donc un énorme accroissement de l'accumulation. Valletta a indiqué clairement, il y a quelques jours, que le capitalisme veut mettre la stabilisation du développement économique sous son contrôle à l'intérieur comme à l'extérieur des usines. Dans la lutte actuelle, le mouvement ouvrier se trouve à la croisée des chemins : soit le pouvoir capitaliste se consolide avec ses sautes d'humeur et son despotisme, soit la classe ouvrière se ressaisit et s'organise contre le capital. Les conditions sont ainsi réunies pour le développement du capitalisme, jusqu'à sa défaite.

### **Travailleurs de Fiat**

Le centre de la lutte actuelle est chez Fiat, parce que le secteur métallurgique est au centre de l'expansion capitaliste et que Fiat est au centre de ce secteur.

C'est pour cette raison justement que les ouvriers de Fiat doivent prendre une décision : soit revenir à une situation d'isolement où le despotisme des patrons peut avoir libre cours avec l'accélération des cadences, les qualifications arbitraires, les mises à pied, les relocalisations, etc. ; soit devenir l'avant-garde consciente d'une classe ouvrière forte et unie.

### **Travailleurs de Fiat**

Pour les patrons italiens, le plan semble aujourd'hui être le suivant : ils veulent diviser la grande lutte des travailleurs de la métallurgie italiens en menant des négociations séparées avec les compagnies nationalisées et les compagnies privées et en forçant les ouvriers de Fiat à accepter un contrat-maison. S'ils y arrivent avant que les ouvriers de Fiat aient pris une décision, alors la lutte sera cassée, cette lutte qui a une telle importance pour l'ensemble du mouvement ouvrier. Et le capitalisme italien, mis à mal par la lutte des ouvriers, pourra aisément poursuivre son plan d'action.

### **Travailleurs de Fiat**

Vous avez aujourd'hui entre vos mains le pouvoir de faire échouer ce plan. Vous n'êtes plus isolés les uns des autres ni du reste de la classe ouvrière italienne. Votre slogan doit être le suivant : pas de recul sur la voie de l'unité dans la lutte de tous les ouvriers italiens de la métallurgie.

Vous avez déjà accompli la première décision essentielle pour vaincre le capital. Devant la puissance de votre union, le capital est plus faible que vous. Vous avez entre vos mains, non seulement la clef de la lutte actuelle mais celle de l'avenir de la lutte du prolétariat italien.

### **Travailleurs de Fiat**

Personne d'autre que vous pouvez repousser les manœuvres des patrons qui se multiplient pour vous isoler et vous rendre impuissants face au pouvoir du capital.

C'est collectivement que vous devez faire face aux manœuvres des patrons.

Vous avez commencé à devenir une organisation ouvrière en vous rassemblant spontanément pour discuter, prendre des décisions groupe par groupe, atelier par atelier.

Vous êtes allés discuter avec les conseils de travailleurs, vous avez affiché aux endroits appropriés des informations sur la grève, vous avez discuté avec les collègues hésitants et vous les avez convaincus.

C'est la première forme d'une véritable organisation ouvrière chez Fiat. Si vous continuez de la sorte, vous saurez toujours engager une lutte. Aucune manœuvre patronale ne pourra vous vaincre.

### **Travailleurs de Fiat**

Les dirigeants s'inquiètent de la puissance de ces organisations, ils voient qu'elles sont réellement capables de remettre leur pouvoir en question. C'est pourquoi ils ont accepté de signer des contrats séparés qui ne concernent en rien le problème bien réel des conditions de travail dans l'usine. Il est clair maintenant que c'est de vous que dépend la décision. Vous devez prendre votre avenir entre vos mains. La grève est une grande occasion pour faire un pas en avant dans l'organisation de la classe ouvrière. Vous sortirez de cette lutte avec la mise en place d'organisations dans chaque atelier, dans chaque usine Fiat et avec une discipline telle que vous serez capables de faire face, à tout moment, au despotisme des patrons et de leurs laquais.

# 4 contrechamp

## D'une crise à l'autre : le retour de l'économie politique

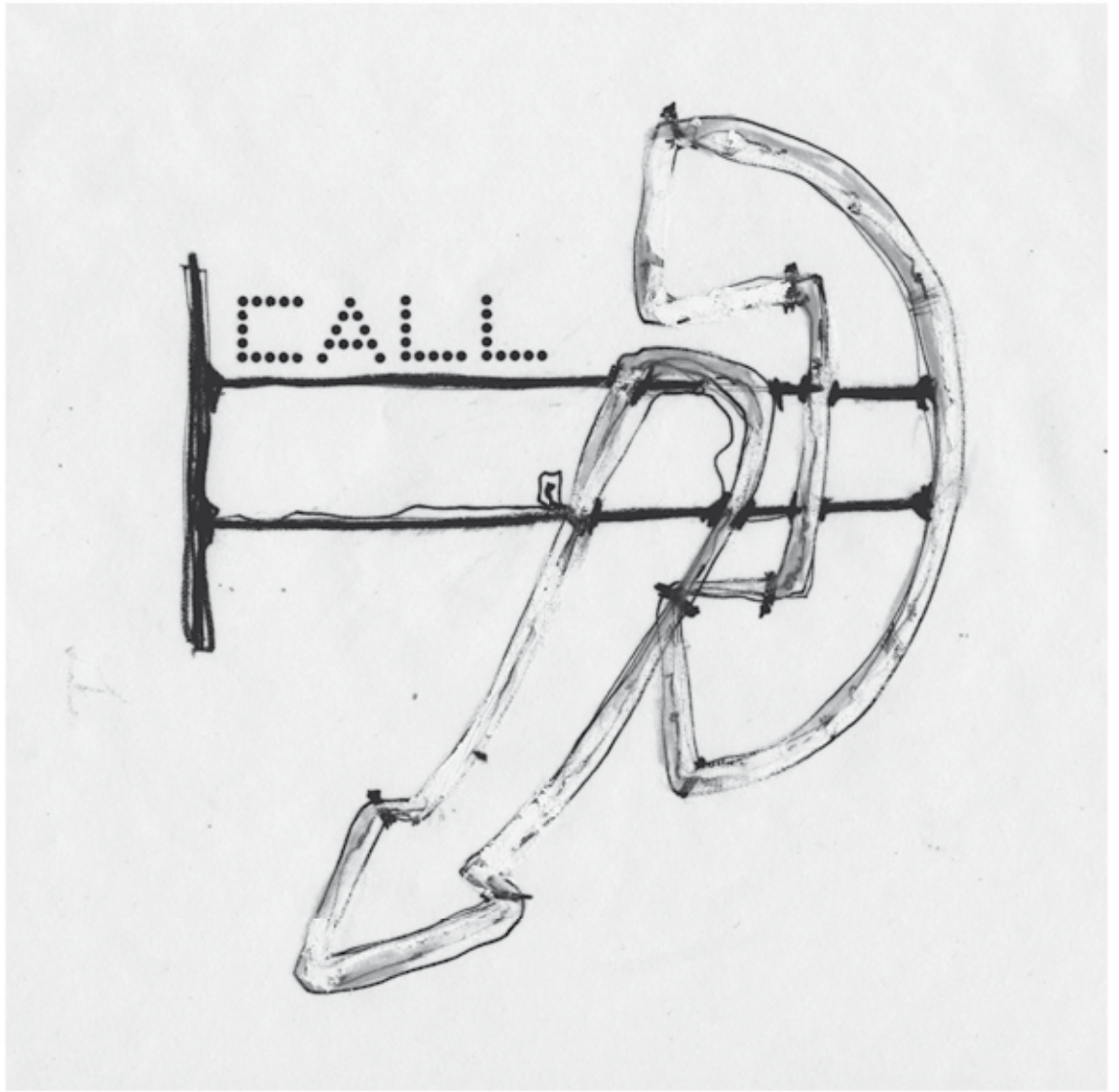
Stephen Bouquin<sup>1\*</sup>

Moins de dix ans nous séparent des discours officiels annonçant le retour d'un plein emploi grâce à l'économie de la connaissance (Bourlès, 2002 : 167-181). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication étaient en passe de conquérir la société et confortaient l'idée que le capitalisme cognitif coïnciderait avec une nouvelle onde longue et expansive. Cette représentation de l'avenir devait rassurer le dernier des anxieux ; oui la crise était derrière nous et l'horizon se dégagait à nouveau. Selon les doxosophes de l'époque, la pauvreté et les inégalités sociales n'étaient plus que des problèmes secondaires, à résoudre à l'aide d'une politique d'égalité des chances et d'une formation tout au long de la vie. Le chômage de masse était en passe de se résorber, d'abord grâce aux créations d'emploi, ensuite sous l'effet de la courbe démographique et du *papy-boom* des années 2010-2030.

Il fallait bien s'y résoudre, la crise était derrière nous. La « nouvelle question sociale » signifiait que la solidarité pouvait devenir conditionnelle ; les politiques sociales devaient se concentrer sur la remise au travail d'une *underclass* de surnuméraires et l'aide sociale n'avait plus qu'à prendre en charge les naufragés de la compétition globale. L'État social, au lieu d'être passif, était en passe de devenir « actif » afin que les plus fragilisés ne se complaisent pas dans leur condition de chômage involontaire (Rosanvallon, 1995). Tel était en substance le discours dominant à la fin des années 1990, à l'aube de l'économie de la connaissance.

Aujourd'hui, plus d'un an après l'effondrement du marché immobilier états-unien, la crise financière et bancaire se prolonge tandis que l'écono-

1. sociologue et historien,  
Université de Picardie  
Jules-Verne.



mie mondiale connaît la plus sévère récession depuis la Seconde Guerre mondiale.

Pendant que la crise fait rage, les explications s'échafaudent. Pour les uns, nous ne connaissons rien de plus qu'un cycle récessif amplifié par la crise financière qui serait due quant à elle au manque de régulation, à « l'avidité » des spéculateurs. D'autres analyses, plus hétérodoxes, vont jusqu'à mettre en rapport la libéralisation des marchés, la financiarisation de l'économie et la stagnation des revenus salariaux. Mais les commentateurs inspirés expliquent que la crise est une opportunité à saisir puisqu'elle permet d'agir sur les structures économiques et sociales. Pour eux, il faut d'abord laisser la destruction créatrice faire son œuvre...

La tentation est grande d'annoncer qu'une nouvelle époque se présente à nous. La crise annoncerait alors la fin de néo-libéralisme et le renouveau de la social-démocratie ; ou encore la fin du populisme de marché et l'avènement d'une nouvelle période d'interventionnisme d'État. Le monétarisme de Milton Friedman serait caduc et le keynésianisme pourrait connaître un nouveau départ.

Ces cadres interprétatifs nous proposent de penser la « crise » et orientent notre regard vers ce qui permettrait de la résorber. Quatre schémas politico-discursifs peuvent être distingués ici. Le premier relève d'une volonté de retourner le plus vite possible au *status quo ante*. Dans cette optique, il faudrait stabiliser au plus vite le secteur bancaire, assainir le marché immobilier, stimuler l'économie et peut-être aussi relancer l'économie par des stimuli fiscaux (terme générique qui renvoie au *deficit spending* keynésien). Le deuxième schéma exprime la même chose tout en rajoutant un blâme aux banquiers. Il faudrait sortir les « pommes pourries » des actifs des banques, les isoler dans un fonds assumant la dépréciation des actifs (la mauvaise banque ou *bad bank*) pour ensuite les remettre en circulation au moment opportun, c'est-à-dire lorsque les marchés dérivés connaîtront une reprise. Une variante consiste à accepter la nationalisation des banques qui frôlent la cessation de paiement, et au pire, favoriser leur consolidation par des prises de participation (avec des actions qui ne donnent pas de droit de vote). Le troisième schéma interprétatif développe une critique acerbe de la mondialisation. Considérant que l'économie a été déroutée par le « néo-libéralisme », les tenants de ce discours estiment que la résolution de la crise ne peut avoir de sens qu'à condition de refonder l'économie. À la mondialisation et au néo-libéralisme débridé devraient donc succéder des formes d'échanges locaux, de proximité ou nationaux, permettant de restaurer une souveraineté économique. Sachant que les pays qui souffrent le moins de la crise ne sont certainement pas le Tigre Celtique (Irlande), le Royaume-Uni, l'Islande ou les pays de l'Est, ce schéma défend une sorte de nouveau modèle social-démocrate mais plus austère que celui des années 1960-1970 puisque le développement devra être soutenable du point de vue de l'écosystème.

Dans la mesure où ces trois schémas risquent de connaître quelques difficultés de réalisation, il est fort probable qu'un quatrième, aujourd'hui encore peu audible, émerge d'ici peu. Ce schéma est celui du conservatisme autoritaire et du repli fiscal, proposant une sorte de « capitalisme 2.0 » à partir d'un discours du type « cessons de sauver les canards boiteux, cessons de vouloir relancer l'économie ; vive la destruction créatrice ». Ce schéma parie sur les révoltes fiscales des catégories aisées ou moyennes



qui préféreront des mesures de réduction drastique des dépenses (sociales) pour le remboursement d'une dette publique en forte augmentation plutôt qu'une augmentation de la charge fiscale sur les hauts revenus.

Nous pensons que ces quatre schémas discursifs sont à manier avec précaution. Leur présence médiatique ne garantit nullement leur pertinence, faut-il le rappeler. Savoir tenir à distance les interprétations hâtives et souvent mystificatrices exige d'abord de prendre un certain recul, à la fois historique et conceptuel. C'est du moins notre conviction et c'est l'objectif que nous assignons à ce texte.

## Tentatives de crisologie

En grec, le mot *krisis* signifie dessein contenant deux choix possibles. Dans la pratique, la notion de crise est d'une polysémie infinie : sanitaire, alimentaire, elle peut être politique ou sociale et affecter l'ensemble des champs sociaux. La notion de crise est alors associée à l'idée de troubles, de situations de déséquilibre profond, de désordre graves. Ceci montre que la « crise » est d'abord un moment qui s'insère dans le processus de changement perpétuel de la société, que ce soit au niveau micro ou macro social. La crise peut donc se penser comme moment d'un processus de transformation, ouvert sur plusieurs possibles.

Edgar Morin, dans un texte intitulé « Pour une crisologie » (1976) propose une analyse de la crise à partir de ses formes de manifestation. Pour lui, la crise traverse trois séquences que sont le déferlement, le dérèglement et la divergence. La première séquence initie une situation d'urgence qui déborde les capacités de traitements routinisées ; elle met en panne les régulations générales du système. Le système connaît alors un dérèglement où les modes opératoires habituels ne fonctionnent plus. Les effets pervers viennent contrecarrer les actions lancées en vue de stabiliser la situation, les dispositifs de réponse se grippent et tout écart tend à s'aggraver au lieu de déclencher des phénomènes d'autocorrection. Suit alors la séquence de dérèglement. Les antagonismes virtuels deviennent manifestes, les conflits s'aggravent et les exigences contradictoires à satisfaire simultanément se multiplient ce qui déclenche la troisième séquence dite de divergence. Celle-ci se caractérise par une désagrégation des éléments structurants et structurels qui appelle des hommes et des recettes miracles. Les deux premières séquences – le déferlement et le dérèglement – conduisent à la fragilisation et l'impuissance. Mais la situation de divergence se caractérise par une remise en question fondamentale qui déstabilise le système.

La combinaison de tous ces phénomènes entraîne un risque d'effondrement très difficile à maîtriser, surtout si les organisations sont peu ou pas préparées par une réelle pratique d'anticipation à affronter des changements brusques. Dans la crise, « tout s'enchevêtre, s'entre-croise, s'entre-combat, s'entre-combine », écrit Edgar Morin qui souligne : « le développement, l'issue [de la crise] sont aléatoires non seulement parce qu'il y a progression du désordre, mais parce que toutes ces forces, ces processus, ces phénomènes extrêmement riches s'entre-influencent et s'entre-détruisent dans le désordre » (Morin, 1976 :160).

## La crise comme mal nécessaire ?

Si cette description abstraite du déroulement d'une crise est riche d'enseignements, elle laisse néanmoins hors du champ d'analyse les causalités d'occurrence et de récurrence. Celles-ci sont bien sûr spécifiques à chaque crise. Lorsqu'il s'agit de crises économiques, la définition communément utilisée de la crise renvoie à une baisse substantielle de l'activité (croissance négative), à la chute des investissements, à une interruption du cycle d'accumulation ou de création de richesses pour utiliser une terminologie non-marxiste.

Il est difficile de ne pas recourir à Marx lorsqu'il s'agit de comprendre et expliquer la ou les crise(s) économique(s). Il existe une boutade disant des marxistes qu'ils ont su prévoir l'avènement de cinq des trois dernières crises... Il faut admettre que cette boutade n'est pas totalement insensée car bon nombre d'analyses marxistes sont à la fois focalisées sur l'objet de la crise et catastrophistes dans l'analyse de cette dernière. Cela étant, il faut aussi admettre (comme le fait le *Financial Times* de manière quasi hebdomadaire) qu'il n'existe pas beaucoup d'autres paradigmes scientifiques qui arrivent à appréhender aussi pertinemment cette question. Mais il existe aussi d'autres approches, essentiellement keynésiennes et néoclassiques. Rappelons brièvement quelques-uns de leurs fondements avant de revenir à l'analyse marxiste de la crise.

Le keynésianisme et les approches néoclassiques ont en commun de chercher à éliminer la récurrence de la crise, chacun à leur manière et à de partir de contextes socio-historiques distincts. Ces paradigmes traitent donc de la crise mais non de sa récurrence. John Maynard Keynes a basé son analyse sur les limites du laissez faire du 19<sup>ème</sup> siècle, sur le caractère erroné de la Loi de Say (selon laquelle chaque offre crée sa demande) et surtout, sur la dépression des années trente. Keynes défend l'intervention publique, nécessaire au rétablissement sinon au maintien de l'équilibre macro-économique. Pour lui, une action contra-cyclique était pensable moyennant la création suffisante de liquidités monétaires (par le crédit), via la mobilisation de dépenses publiques et un soutien à la consommation.

La période consécutive à la Seconde Guerre mondiale voyait triompher les idées keynésiennes dans le champ académique comme au niveau des politiques gouvernementales. Après la période de reconstruction de l'appareil de production (1945-1958) suit une période d'expansion fondée sur la consommation de masse. Fin des années 1960, les phénomènes de crise se manifestent à nouveau : d'abord par une chute de la profitabilité des entreprises, puis, peu de temps après, par une inflation galopante des prix. Au cours des années 1970, de profondes récessions finissent par décrédibiliser le paradigme keynésien car les politiques de relance ne semblent plus avoir l'effet escompté. En conséquence, le paradigme néoclassique connaît un écho croissant dans les milieux universitaires comme politiques (Brenner, 1998 ; Harvey, 2005). D'une certaine manière, ce paradigme n'est qu'une réplique du malthusianisme : il observe une érosion de la productivité et une raréfaction des ressources énergétiques (choc pétrolier). Il en déduit que l'économie a besoin de se débarrasser des structures de régulation ou d'encadrement du marché, à l'origine de la rigidité salariale, du gâchis et source des multiples dysfonctionnement du marché. Les causes

de la crise étaient donc exogènes au marché et il fallait aider l'économie à retrouver son état naturel, auto-régulé.

Parallèlement au néolibéralisme émergent des explications alternatives à la crise, en particulier l'école de la régulation ou encore l'école de Social Structure of Accumulation de Samuel Bowles et Herbert Gintis (1987). Pour eux, la crise des années 1970 était d'abord l'expression des limites du keynésianisme. Certaines de ces critiques prolongaient l'idée de Michael Kalecki (1939, 1954) selon lequel il n'y avait pas de limites économiques au pilotage par la demande mais seulement des limites politiques comme par exemple un déficit de consensus autour du choix des dépenses. Pour d'autres, les ressorts de croissance s'épuisaient et ce qui avait fait le succès de l'économie de l'après-guerre était en train de devenir problématique. Dans cette optique, les formes institutionnelles créées par le compromis entre capital et travail (le régime d'accumulation et le cercle vertueux du compromis fordiste) avaient atteint leurs limites, tant au niveau du rapport salarial, de la forme de l'État, de la monnaie. Il fallait dès lors chercher un nouveau moteur de croissance autour d'un nouveau compromis entre les agents sociaux (représentant des employeurs et des salariés) et l'État.

## La contre-réforme libérale ou la gouvernance par la crise du travail

L'explication de la crise chez Marx propose quant à elle de saisir les racines de celle-ci dans les contradictions inhérentes au mode de production capitaliste, à savoir la production de marchandises par des compétiteurs. De cette modalité de production résulte la tendance à produire toujours plus de marchandises alors que la demande solvable n'est pas illimitée. Lorsqu'il y a un excédent de production, le cycle de reproduction augmentée du capital par la transformation des marchandises et la vente de celles-ci se bloque. Les installations sont à l'arrêt, les matières premières sont inemployées, les salariés licenciés et les prix baissent. Il se produit une destruction de capitaux jusqu'au moment où la dynamique d'accumulation peut repartir. Marx distingue les crises de surproduction et de valorisation tout en reconnaissant que celles-ci ne sont au final que les deux faces d'une même réalité. Dans le cas de la première, les marchandises n'arrivent plus à être écoulées et la survalueur extraite du travail n'est pas réalisée faute d'acheteurs ; dans le cas de la seconde, les coûts de production sont trop élevés et il se produit une érosion de la profitabilité du capital mobilisé. Dans les deux cas, le processus d'accumulation du capital s'épuise pour finir par s'interrompre lorsqu'une récession advient. Pendant la crise, les structures de production devenues caduques vont soit périr et disparaître, soit s'adapter et s'ajuster. C'est ici que l'on retrouve la « destruction créatrice »<sup>2</sup> qui désigne en règle générale le processus de disparition de secteurs d'activité conjointement à la création de nouvelles activités économiques mais qui peut aussi s'appliquer aux guerres commerciales qui se transforment en guerres tout court. Pendant cette phase de purification se rassemblent les coordonnées de l'essor à venir : concentration et centralisation de la production (économies d'échelle oblige), réorganisation et réorientation vers les secteurs à forte profitabilité. Le cycle de croissance peut alors recommencer jusqu'à la prochaine récession.

2. Cette expression prosaïque proposée par l'économiste Werner Sombart puis employée par Joseph Schumpeter dans un ouvrage célèbre de 1942, *Capitalisme, socialisme et démocratie*.

Il est important de souligner que chez Marx la théorisation des crises périodiques ne se dissocie nullement de l'analyse générale du système capitaliste mais qu'elle est un de ses éléments constitutifs. On peut en faire la démonstration à partir de la présentation que Marx a faite des mesures visant à « contrecarrer la baisse tendancielle du taux de profit », publiée dans le Livre I du troisième volume du *Capital*<sup>3</sup>. Dans ce chapitre, il présente de façon succincte les six mesures qui doivent aider à restaurer la profitabilité des entreprises.

- La première des mesures consiste à augmenter le degré d'exploitation du travail vivant en prolongeant la journée de travail sans augmenter les salaires sinon en procédant à une intensification du travail.
- La deuxième consiste à baisser le prix du capital constant, notamment à l'aide d'innovations technologiques, d'une rationalisation de leur usage notamment via l'allongement du « temps machine » (les installations tournant sept jours sur sept).
- Le troisième levier consiste à favoriser l'accroissement du chômage en tant qu'armée de réserve. La (re)constitution d'une surpopulation relative permet d'agir en faveur d'une baisse des salaires réels car le chômage et les réserves de recrutement réduisent à la fois le salaire de réserve (montant à partir duquel on accepte l'embauche) et du salaire d'efficience (montant à partir duquel on augmente le rendement de son travail).
- La dévalorisation des salaires est un quatrième objectif plus général car il permet de réduire la part des salaires dans la valeur ajoutée, et libère donc une plus grande marge pour la rémunération du capital. On obtient cette dévalorisation en substituant le travail vivant par le travail mort (les machines), en agissant sur la formation des salaires (conventions collectives) comme sur les libertés syndicales.
- En cinquième lieu, nous retrouvons l'éventail de mesures promouvant le commerce extérieur (ouverture des frontières, établissement de comptoirs commerciaux, investissements à l'étranger), permettant l'extension des débouchés et par voie de conséquence, l'élargissement de l'échelle de la production et de sa distribution.
- En sixième et dernier lieu, il y a l'augmentation du capital par actions qui favorise une consolidation des capitaux investis dans la production, l'organisation de leur rémunération et une plus grande (meilleure) péréquation des taux de profits entre les fragments de capitaux (entreprises) et les secteurs d'activité.

Le raisonnement de Marx peut sembler un peu trop fonctionnaliste, il n'en demeure pas moins que les similitudes entre la mondialisation néo-libérale et ces six mesures est frappante. Indirectement, il permet de reconsidérer le programme néolibéral, mis en place dès les années 1970 sous l'impulsion de Milton Friedman, comme étant une sorte de contre-réforme sociale et politique dont l'objectif inavoué était de restaurer la profitabilité.

Les étapes de cette contre-réforme méritent d'être rappelées brièvement : en 1978, les États-unis initient une politique de renchérissement de la monnaie avec des taux directeurs élevés comme moyen de combattre

3. Nous laissons de côté ici les discussions concernant la pertinence de la « loi de la baisse tendancielle du taux de profit », en soulignant que celle-ci ne doit pas être interprétée de manière formelle, i.e. baisse linéaire mais le fait que la profitabilité soit tendanciellement insuffisante eu égard à la composition organique du capital, le capital mobilisé pour la production. L'automatisation (et auparavant la mécanisation) sont coûteuses et ne se justifient que lorsque la production augmente en volume.

à la fois l'inflation et la chute du dollar. Les investissements s'arrêtent net tandis que les restructurations massives poussent le chômage à la hausse. Début des années 1980, des réductions d'impôts vont de pair avec un programme de réduction des dépenses en matière sociale. Mais les mesures monétaristes approfondissent la récession à un tel point que la puissance publique doit quand même intervenir. Les taux d'intérêts sont revus à la baisse et l'administration Reagan applique une politique de relance par la guerre froide (le bouclier anti-missiles). Le complexe militaro-industriel joue un rôle moteur au prix, il faut le préciser, d'un endettement public important. En Grande-Bretagne, sous la direction de la « dame de fer » Margaret Thatcher, les conservateurs Britanniques s'attaquent aux libertés syndicales (après la défaite des mineurs en grève pendant près d'un an) et appliquent un programme de privatisations, d'allègement de la fiscalité sur les entreprises et une réduction des ressources financières disponibles pour les collectivités locales.

Même si elle est inégale selon les pays, la contre-réforme libérale s'attaque partout aux équilibres institutionnels et socio-économiques de l'après-guerre (Harvey, 2005). Mais l'État providence a encore des beaux restes, grâce à l'amortisseur que représente la protection sociale avec l'assurance-chômage, l'assurance maladie et les retraites. Lorsque la croissance repart à la hausse à la fin des années 1980, une nouvelle séquence s'ouvre, celle d'une libéralisation des échanges d'une part (la construction européenne, la mondialisation), d'une libéralisation du marché de l'emploi d'autre part via la flexibilité salariale, temporelle et contractuelle. Après l'abrogation de l'échelle mobile des salaires, les gouvernements et les « partenaires sociaux » s'accordent pour dissocier l'évolution de la productivité et des rémunérations. Les années 1990 seront celles d'un retour de la croissance mais modelée par une inégalité des revenus, une montée de la pauvreté laborieuse et donc une segmentation croissante de la consommation. Mais l'impact de celle-ci est contrebalancé par l'ouverture tous azimuts des frontières. Les marchés dans les pays de l'OCDE demeurent des marchés de renouvellement tandis que les marchés émergents restent de taille réduite. Dans le monde entier, on assiste à une exacerbation de la concurrence avec une guerre des prix qui se finance par une réduction constante des coûts de production (d'où la montée de la *lean production*, de la sous-traitance, des délocalisations et du *global sourcing*).

Marx nous aide donc (un peu) à comprendre le « néolibéralisme » et les « trente douloureuses ». L'apport de Rosa Luxembourgeois n'est pas négligeable non plus et garde toujours une certaine actualité. Ainsi, elle explique dans l'ouvrage *L'accumulation du capital* (1913) comment le mouvement perpétuel d'accumulation doit toujours recycler des formes d'accumulation « primitive ». Cette dernière porte ce nom parce qu'elle viole la loi de la valeur (selon laquelle il y aurait un échange entre équivalents), qu'elle implique l'échange inégal et qu'elle ne se soucie nullement de la reproduction sociale élargie, ou pour le dire autrement, des « externalités » de son action : lorsque le Capital occidental trouve les moyens d'extraire une survalueur de travail du tiers-monde alors qu'il ne contribue que marginalement à financer sa reproduction sociale (scolarisation, infrastructures, habitat) ; lorsque le Capital pille l'environnement naturel et ne paie pas les coûts de la pollution ou lorsque des usines et des infrastructures sont

épuisées sans renouvellement ni modernisation ; et surtout lorsque les salaires ne permettent pas la reproduction de la force de travail (trop bas pour produire une nouvelle génération de travailleurs), dans tous ces cas, nous avons affaire à une « accumulation primitive ».

Dans l'ensemble, si on fait l'addition des six mesures de Marx visant à contrecarrer la baisse du taux de profit, avec les traits distinctifs de l'accumulation primitive au 19<sup>ème</sup> siècle, on retrouve, mutatis mutandis, un tableau qui ressemble pas mal au monde présent.

## Les racines de la crise économique et financière présente

Tout d'abord, il me semble nécessaire de porter l'analyse de l'actuelle crise du système financier au-delà de ses manifestations immédiates que sont le manque de liquidité, la faible solvabilité de certains débiteurs ou encore l'instabilité des marchés et la vulnérabilité des institutions financières. Dit autrement, il s'agit aussi et surtout d'une crise du capital. Pour mieux comprendre ce que cela signifie, il faut d'abord cesser d'appréhender uniquement le capital comme un stock de biens immobilisés, de l'argent, des titres de créance voire des ressources humaines exploitées pour le considérer aussi et surtout comme un rapport social. Dès lors que l'on appréhende le capital non pas comme une chose mais comme un rapport social, il devient possible de lire la crise présente comme l'accident qui attendait d'advenir, non pas à cause d'un manque de régulation mais pour des raisons plus profondes, liées à la logique intime qui préside à ce rapport social, à savoir la nécessité immanente de valorisation.

Certes, la crise éclate par l'assèchement de crédit – le manque de liquidités pour les prêts interbancaires – mais cet assèchement n'en est nullement la cause. Le crédit avait justement permis de surmonter – pendant un certain temps – des déséquilibres de plus en plus profonds qui se situent à trois niveaux distincts : 1). le déséquilibre entre les revenus disponibles pour la consommation et les capacités de production à l'échelle mondiale ; 2). le déséquilibre entre la valeur réelle des richesses produites (le PIB mondial) et le volume de transactions sur les marchés financiers ; 3). le déséquilibre entre la valeur de la monnaie de référence (le dollar) et le taux d'endettement des États-unis (dit autrement la balance commerciale négative contrebalancée par la puissance militaire américaine et financée par des fonds souverains disposants de réserves grâce à la hausse des matières premières ou à leur exportation massive comme par exemple la Chine).

Ces déséquilibres ne sont pas des épiphénomènes ni des dérives, mais sont au contraire indissociables de la logique de valorisation qui préside au fonctionnement de l'économie telle qu'elle est aujourd'hui. Pour preuve, ces déséquilibres résultent de l'application des mesures qui ont permis le retour de la profitabilité dans les années 1980-1990. Ainsi, la transformation des pays d'Asie en ateliers de main-d'œuvre bon marché était une des conditions pour que les multinationales retrouvent une profitabilité suffisante et en même temps, la réussite de cette réorganisation de la division internationale du travail n'a fait que nourrir un déséquilibre planétaire où ceux qui produisaient ne pouvaient jamais acheter ce qu'ils fabriquaient.

Simultanément, la stagnation des salaires dans les pays de l'OCDE réduisait les possibilités pour continuer à vendre ce qui était produit ailleurs dans le monde sinon ici même. La restauration de la profitabilité qui forme le cœur de la contre-réforme libérale allait donc saper les bases de son succès, créant les conditions de ce qui donne l'actuelle crise en ciseaux avec d'une part l'assèchement du crédit et d'autre part la saturation des débouchés.

## La socio-genèse de la spéculation

Dans l'économie de marché, la valeur d'échange domine la valeur d'usage et l'offre ne reconnaît que la demande solvable. Nonobstant la mondialisation des échanges, la demande solvable à l'échelle planétaire n'a pas suivi l'augmentation des capacités de production, parce que la formation des prix s'établissait de plus en plus à l'échelle du globe et que l'évolution des salaires s'est dissociée de l'évolution de la productivité. Au final, là où existe une demande solvable, les marchés sont devenus des marchés de renouvellement<sup>4</sup>. Une fois réalisés les investissements onéreux de la troisième révolution technologique (les années 1980-1995), l'augmentation du capital en actions des firmes répondait surtout à la politique de rationalisation, de rachats et de fusions tandis que les investissements productifs commençaient à stagner (Husson, 2008 : 11-68). L'excédent de capitaux ne pouvant être absorbé uniquement par la consommation de luxe, il devait être utilisé autrement et s'est alors orienté vers la spéculation sur des profits futurs. Les années 1997-2000 furent les années des « licenciements boursiers » et du « downsizing » avec des fonds spéculatifs qui pariaient sur la hausse des actions à partir des restructurations et attendent un retour sur investissement de 12 ou 15% et cela parfois sur une base trimestrielle<sup>5</sup>.

Mais au début des années 2000, la bulle spéculative qui s'était formée autour de la nouvelle économie et de son indice Nasdaq (regroupant les entreprises liées au NTIC) éclate. La masse des actifs se déplace alors vers le secteur immobilier et y favorise l'éclosion d'une nouvelle bulle, encore plus grande. Les marchés obligataires puis les marchés dérivés liés à la titrisation en tout genre deviennent le centre des placements financiers. Les modélisations mathématiques se perfectionnent et favorisent une sorte de sécurisation objectivée par la création d'une multitude d'indices, y compris des indices de risque. Les capitaux n'affluent que vers les fonds promettant les rémunérations les plus élevées et les agences de notation jouent le jeu en banalisant les AAA\*. La technologie financière se complexifie lorsque sont créés les « véhicules » (avec la bénédiction d'Alan Greenspan<sup>6</sup>) combinant des titres de créance à forte probabilité de défaillance de paiement avec des titres beaucoup plus robustes. Grâce à cette mutualisation marchande du risque, le marché immobilier peut continuer à se gonfler tout comme les marchés dérivés. La « pompe à phynance »<sup>7</sup> est actionnée et tout le monde (ou presque) tend à oublier que ces marchés dérivés flottent sur un océan de dettes. En près d'une décennie, nous sommes passés d'une spéculation sur le cours des actions d'entreprises avec les futurs profits de ces dernières comme élément moteur à une spéculation sur la hausse de titres fondés sur le remboursement du crédit hypothécaire, du crédit à la consommation ou pour financer les études. La spéculation financière est devenue de moins en

4. Ces marchés sont centrés sur le renouvellement du stock de biens de consommation et de biens d'équipement et connaissent une croissance lente, au rythme de la croissance démographique.

5. Les restructurations visaient aussi à maintenir à la hausse le cours des actions et une fraction croissante des revenus des entreprises était dérivée de l'activité financière.

6. L'homme a sans doute écrit sa biographie un peu trop tôt. Voir [http://www.nytimes.com/2008/10/09/business/economy/09greenspan.html?\\_r=1&th&emc=th](http://www.nytimes.com/2008/10/09/business/economy/09greenspan.html?_r=1&th&emc=th)

7. Voir à ce propos le blog de Frédéric Lordon, qui porte ce nom et qui se trouve sur le site du Monde Diplomatique

moins une façon d'anticiper sur la création de richesses et de plus en plus une activité qui s'autonomise de l'économie « réelle ».

En quelques années, les marchés boursiers interconnectés deviennent le théâtre d'un immense « schème Ponzi »<sup>8</sup>. Sous couvert de promesse d'une rémunération à hauteur de 8 à 15% des montants mis en jeu, ce schème a commencé à siphonner l'épargne des classes moyennes de l'OCDE, voire le patrimoine immobilier public ou encore les fonds de capitalisation de retraites. D'une soirée au casino qui s'éternise nous sommes passés à un schéma Ponzi qui ne devait plus s'arrêter jusqu'au moment où, en s'arrêtant, la pyramide s'écroule. Or, la valeur totale des actifs « en jeu » sur les marchés dérivés au moment où la crise financière a commencé à se développer (début 2008), atteignait la somme astronomique de 538 000 milliards de dollars, ce qui représente près de dix fois le PIB mondial<sup>9</sup>. Aujourd'hui, grâce aux injections massives d'argent public (de l'ordre de 5000 milliards de dollars, la moitié du PIB des États-Unis), la crise semble jugulée. Sauf que la dépréciation des « actifs pourris » (*bad assets*) n'a pas réellement commencé à ce jour. En effet, la dépréciation se rapproche des 2000 milliards de dollars au mois de mai 2009 alors que les évaluations les plus optimistes situent ces actifs pourris à une hauteur équivalente à celle du PIB mondial (sic), ce qui indique qu'il reste encore à sortir beaucoup de « pommes pourries » des actifs des banques et des fonds spéculatifs.

8. Peu de temps avant la crise de 1929, Charles Ponzi avait mis en place un système frauduleux où l'apport d'argent frais rémunérait de façon démesurée les premiers créditeurs et ce jusqu'à l'écroulement de la pyramide. Bernard Madoff a répliqué exactement le même système frauduleux à une échelle de 50 milliards de dollars. Pour connaître le poids de Charles Ponzi dans la dépression de 1929, voir JK. Galbraith (1955), *La Crise économique de 1929*, réédité chez Payot, 2008.

9. Contrairement au marché des actions ou au marché des obligations, le marché des produits dérivés n'est pas un marché d'actifs. Quand vous achetez une action, vous détenez une partie du capital de l'entreprise et une partie des droits de vote. Si l'on suppose que vous détenez non pas une action XYZ mais une option d'achat XYZ (type de produits dérivés), vous n'avez pas le droit au dividende, ni au droit de vote. Il vous sera par contre possible d'acheter à un cours déterminé pendant une période déterminée une action XYZ. Ainsi au lieu d'immobiliser une grande quantité de capitaux, vous n'investissez que peu de capitaux, ce qui conduit à un effet de levier nettement supérieur.

10. Emprunté aux économistes classiques et aux banquiers, le capital fictif signifie chez Marx les différents instruments de crédit – lettres de change, bons, actions – donnant à ses possesseurs un droit au revenu futur anticipé et considéré comme

## Quelques mots sur le rôle du crédit et sur le capital fictif

Le crédit est un élément fondamental pour les transactions économiques. D'un point de vue global, le crédit est non seulement un facilitateur mais aussi un élément qui prolonge le cycle de croissance, sans rien changer aux contradictions fondamentales à l'œuvre. Au crédit s'ajoute le capital fictif qui n'est autre que l'ombre du capital fondé sur des richesses réelles et qui est investi, immobilisé ou circule sous forme de marchandises. À son apogée, cette ombre se porte en avant, le capital fictif devient le gage d'un profit futur, d'une plus-value encore à réaliser. Puis, la spéculation se développe et à sa phase crépusculaire, l'ombre du capital fictif se déforme, devient disproportionnée. Jusqu'au moment où s'opère le retour à la réalité.

Nous sommes arrivés à ce moment-là. Il faut désormais extraire du système tout ce capital fictif<sup>10</sup>. Mais ceci est un processus douloureux qui n'est pas sans danger. Comme le crédit s'assèche, les créanciers exigent des remboursements à plus courte échéance et ceux qui ne peuvent pas payer courent à la faillite. Le chômage augmente en conséquence, ce qui à son tour contracte la demande. Cela provoque de nouvelles faillites et de nouvelles dettes qui ne peuvent être remboursés. Ainsi, tous les facteurs qui avaient fait croître l'économie au cours de la dernière période, la poussent désormais vers le bas. On ne sait pas combien de temps cela va durer. Le cas du Japon est intéressant car il met en évidence que les milliards de yens injectés de 1994 à 1997 dans le système financier n'ont pas sauvé les PME, ni l'épargne salariale mais ont criblé de dettes les finances publiques (164% du PIB). Aujourd'hui, l'endettement global (particuliers, dette publique, entreprises et institution financières) atteint 240% au Royaume-Uni et 220% aux États-unis... L'addition des plans de Brown, Paulson et autres



revient à créer massivement encore plus de capital fictif. En effet, l'émission de titres de dettes publique ne sont que des gages sur la croissance future dont rien ni personne ne sait dire quand elle va réapparaître ni surtout comment et de quel côté de la planète. Les fonds souverains ont déjà acheté pour plusieurs milliers de dollars de Bons du Trésor des États-Unis et ne peuvent désormais plus faire marche arrière même s'ils seront contraints à un moment donné de le faire car la baisse des prix des matières premières va aussi assécher leur réserves.

Ceci indique que la crise financière, tout comme la manière de la résoudre, risquent fort d'alimenter l'instabilité géopolitique et que les tensions entre options libre-échangistes et protectionnistes vont s'accroître. La logique du sauve-qui-peut va prendre de l'ampleur et l'internationalisme se fera rare du côté du capital... Mais peut-être que tout ceci est trop catastrophiste. Il faut toutefois se rappeler que la véritable catastrophe, ce n'est pas le Krach, mais le fait que la dévalorisation massive de capitaux soit amortie par la société (la fameuse « socialisation des pertes »), répercutée sur les classes laborieuses, les peuples des pays périphériques et *in fine*, sur l'écosystème. C'est du moins l'objectif de ceux qui tentent de sauver le système sans s'attaquer aux causes profondes de sa crise.

Ceci invite à inscrire l'analyse de la crise dans un cadre de réflexion plus large qui intègre la dimension systémique et par conséquent la nécessité de trouver des solutions à cette échelle-là. La crise systémique nous oblige à penser les questions sociales et politiques de manière décloisonnée, de manière transversale et globale. Faire ce travail requiert de penser également une « autre économie » et de remettre à l'ordre du jour une réflexion sur les modes de production et d'allocation démocratique de ressources, compatibles avec un développement humain universel et durable du point de vue de l'écosystème global et qui inclut autant la vie humaine que l'environnement. D'une certaine manière, l'âge des extrêmes ne fait que commencer...

capital, mais pour une grande partie sans aucun lien nécessaire avec le processus réel de production de capital. Donnant un exemple privilégié du CF Marx parle de la dette publique où l'état doit payer chaque année à ses créanciers une somme d'intérêts pour le capital emprunté. Mais c'est un capital fictif car la somme prêtée à l'état non seulement n'existe plus mais elle n'a jamais été destinée à être dépensée comme capital. Contrairement à la dette publique, les titres de propriété sur les affaires des sociétés, chemins de fer, mines, etc., sont des titres sur du capital réel. Mais en tant que duplicata, négociables eux-mêmes comme marchandises et pouvant circuler comme valeurs-capital, ils n'ont qu'une valeur fictive dont la hausse ou la baisse est absolument indépendante du mouvement du capital réel qui est leur objet. Leur valeur marchande est déterminée autrement que leur valeur nominale sans qu'il y ait changement dans la valeur du capital réel. Cette valeur marchande est une partie spéculative, étant déterminée non seulement par le revenu réel de l'entreprise mais aussi par le revenu calculé anticipé.

## RÉFÉRENCES

- Bourlès J. (2002), « La société de la connaissance. L'Europe face au défi mondial », in Dockès P. (2002), *Ordre et désordres dans l'économie monde*, PUF, Paris.
- Bowles, S. et Gintis, H. (1987), *Democracy and Capitalism: Property, Community, and the Contradictions of Modern Social Thought*, Basic Books, N.Y.
- Bowles, S., David M. Gordon, and Thomas E. Weisskopf. 1989. « Business Ascendancy and economic Impasse: A Structural Retrospective on Conservative Economics, 1979-87 », *Journal of Economic Perspectives* 3(1):107-134.
- Brenner R. (1998), « The economics of Global Turbulence. A special report on the world economy, 1950-1998 », in *New Left Review*, n° 229.
- Froud J., Johal S. et Williams K. (2002), « Financialisation and the coupon pool », in *Capital and Class*, n°78, pp. 119-151.
- Galbraith J.K. (1955), *La Crise économique de 1929*, réédité chez Payot, 2008
- Harvey, D. (2005), *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford University Press.
- Husson, M. (2008), *Un pur capitalisme*, Cahiers libres, éditions Page deux.
- Kalecki M. (1939), *Essays in the Theory of Economic Fluctuations*, 1939.
- Kalecki M. (1954), *Theory of Economic Dynamics: An essay on cyclical and long-run changes in capitalist economy*, 1954.
- Luxemburg, R. (1913), *L'Accumulation du capital, contribution à l'explication économique de l'impérialisme* (1913).
- Marx K., (1977), *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Livre troisième, Tome I, éditions sociales.
- Morin, E. (1976), « Pour une crisologie », in *Communications*, n° 25, 1976, p. 149-163.
- Rosanvallon, P. (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Le Seuil.
- Schumpeter, J. (1943 Traduction française 1951), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.



# notes de lecture

## 5

### Jean Magniadas, **Migrations et mondialisation,**

Espere et Le Temps Des Cerises, Pantin, 2007.

Alors que les discours et les actes politiques en matière d'immigration tendent à se durcir de toute part, renvoyant à la clandestinité des dizaines de milliers de personnes et encourageant les comportements racistes et nationalistes, l'évolution structurelle de l'économie et de la démographie mondiale impliquent des déplacements de population de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, l'ouvrage de Jean Magniadas permet une lecture salutaire des problématiques liées aux migrations en nous offrant une vision tant historique, économique que politique. Ainsi, l'analyse que nous expose l'auteur nous permet de décaler notre regard du débat présentiste, accusateur et sécuritaire, pour explorer l'imbrication des différents enjeux qui se nouent autour de ce phénomène. Pour rendre compte des multiples entrées de son étude, Jean Magniadas utilise de vastes enquêtes statistiques dont il prend soin de relever les limites et les dangers. Utilisés avec parcimonie, les tableaux commentés se conjuguent à des analyses économiques et politiques plus théoriques.

Bien que l'essentiel de son propos se concentre sur la période contemporaine et la situation française, cet essai intègre des va-et-vient réguliers

dans le passé et visite, en premier lieu, les modalités de déplacements des populations à travers les cinq continents (Asie, Afrique, Amérique, Australie, Europe). Ce panorama mettant en relief l'amplitude des déplacements et les similitudes des positionnements politiques est rarement mis en avant dans les travaux portant sur l'immigration, puisque le propos se réduit trop souvent au cadre strictement national. Nous en avons donc particulièrement apprécié cette approche comparative et globalisante.

Au regard des multiples situations qui se nouent entre les cinq continents, l'auteur relève le caractère systémique du phénomène migratoire en tant que paramètre d'ajustement démographique, aux soldes d'accroissement d'une population donnée d'une part, aux cycles économiques d'autre part (croissance ou crise). Contrairement à ce que les politiques ont réussi à faire croire à une grande partie de leur public, Jean Magniadas construit pièce par pièce une analyse qui démontre que ce sont bien les gouvernants qui ont, de tout temps, géré (voire organisé) les flux de migrant-e-s en fonction des besoins patronaux et avec leur collaboration.

Un autre point fort de cette première partie d'étude réside dans le souci de définir rigoureusement les différents statuts de migrants

en fonction des causes de départ mais également des politiques de fermeture ou d'ouverture des territoires. Ces précisions tendent ainsi à démontrer l'inadéquation et la rigidité voire l'hypocrisie des catégories de pensée d'États face à des réalités mouvantes et à des situations complexes. La distinction trop souvent accréditée par les discours politiques et médiatiques mettant en opposition l'immigration économique, politique ou familiale est ainsi mise à mal par une analyse fine des contradictions et des adaptations dont elles relèvent. Les modifications de la législation française en la matière et ses conséquences sur les flux d'entrée et la régularité de la situation des étrangers en est un exemple parlant : la décision de fermer les frontières à l'immigration de travail a eu pour conséquence l'augmentation des demandes d'entrée au titre du regroupement familial, des études, du droit d'asile ou du tourisme. Dans le même temps, l'auteur décrit l'arsenal juridique et policier mis en œuvre dans tous les pays développés, et plus particulièrement en Europe, multiplie les situations de clandestinité et aggrave la précarité des conditions de vie des étrangers.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, l'auteur explicite les caractéristiques et les évolutions de l'immigration en France. Il détaille, phase par phase, la manière dont la politique migratoire de l'État s'est profilée au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles et étudie les répercussions que cette dernière a occasionnées sur les conditions matérielles et morales d'existence des immigrés, et, subséquemment, sur leur insertion au sein de la société. Ce chapitre donne au lecteur un aperçu condensé des logiques à l'œuvre au cours des périodes historiques, politiques et économiques successives.

Il rappelle ainsi les deux intentions politiques qui s'affrontent : la première cherchant à privilégier une immigration de peuplement (en mettant l'accent sur la nécessaire proximité de l'origine et favorisant, de fait, les souches européennes), l'autre mettant en avant les besoins de main d'œuvre (« importation » directement organisée par le patronat de travailleurs issus des colonies). Il en conclut que les tenants

de la seconde préoccupation gagneront la bataille, mais qu'une préférence administrative pour les migrant-e-s européen-ne-s s'instituera sans être officiellement formalisée (se traduisant, entre autres, par un accès facilité à la naturalisation). L'auteur observe alors que les ménages immigrés (et plus particulièrement ceux d'origine sus- et sub-saharienne) cumulent les discriminations : les plus bas salaires, une protection maladie quasi inexistante, une exposition plus sévère aux accidents professionnels, de très faibles retraites, un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale. Ces difficultés s'ajoutant à des conditions de logement souvent précaires et isolationnistes, aboutissent à des résultats de scolarisation laborieuse pour leurs enfants. Ces handicaps juridiques et socio-économiques forment donc un système inégalitaire qui pèse sur une réelle possibilité d'insertion sociale des migrants.

Dans une dernière partie, l'auteur expose les dangers que représente la politique de Sarkozy pour l'égalité et la démocratie républicaines. Ses critiques majeures visent le fondement ultra libéral, l'idéologie réactionnaire et la portée populiste d'une « immigration choisie » et d'une gouvernance de « discrimination positive » inspirées des pratiques communautaristes outre-Atlantique.

Dans cette logique, Magniadas s'attarde sur la période récente, au cours de laquelle Nicolas Sarkozy promulguera une série de lois fragilisant notamment le statut des migrant-e-s. Ainsi, contrairement à la volonté affichée de lutter contre la clandestinité, la politique gouvernementale aboutira à son intensification. Dans le même temps, l'ancien ministre de l'Intérieur attaque de front le « modèle social français » hérité de la Révolution française. L'égalité, la laïcité, l'universalité et toutes les réformes de justice sociale acquises de haute lutte sont mises à mal au nom de la faillite des politiques d'intégration. Dégageant ainsi de toute responsabilité le système économique basé sur les inégalités et la surexploitation ainsi que les gouvernements qui les ont encouragées, Nicolas Sarkozy mène une bataille idéologique pour substituer au modèle républicain un système basé sur la

reconnaissance de communautés de culte et d'identité. En promouvant des porte-paroles et des administrateurs musulmans, il contribue à ethniciser les problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels sont confrontés les descendants d'immigrants et à créer une élite illusoirement représentative. Loin de résoudre les inégalités, la « discrimination positive » (mise en place de quotas d'admission aux grandes écoles par exemple) apparaît alors comme un leurre politico-administratif qui ne servira qu'à former une « fraction dominante de la classe dominée ».

En période de crise économique, les discours sécuritaires et autoritaires, confortent et aggravent les réactions racistes et xénophobes. Selon l'auteur, par ses actes et ses paroles, Nicolas Sarkozy parviendra ainsi à rallier un large pan de l'électorat frontiste et accèdera à la Présidence de la République sous le signe de la radicalité et de l'autoritarisme.

L'auteur observe par ailleurs que les partis et les syndicats de gauche ont eu une attitude ambivalente quant à la défense des migrant-e-s. Les prises de position variant avec les positionnements plus ou moins radicaux de leurs responsables. Enfin, Jean Magniadas s'interroge quant à la possibilité d'apporter une réponse constructive et démocratique aux déplacements de population : l'émigration constitue en effet un problème majeur pour les pays en voie de développement qui voient sans cesse leurs territoires se vider de leur jeunesse, perpétuant ainsi le cycle de l'appauvrissement. Car, même si les émigrants alimentent financièrement leurs familles restées sur place, cette aide ne permet pas de construire une alternative économique et productive viable à longue échéance. En dernière analyse, il propose que les pays riches annulent la dette du Tiers Monde qui étouffe toute possibilité de croissance et fige des systèmes dictatoriaux et belliqueux.

La lutte contre le racisme et la xénophobie dans les pays d'immigration constitue pour l'auteur une nécessité, et pour les intellectuels, un devoir. Son étude s'inscrit dans l'esprit de cette démarche, franchement militante. Accumulant

des données macro-économiques, proposant des éclairages historiques et analysant la portée des discours et des pratiques politiques, l'auteur propose un éclairage scientifique à la fois global et synthétique ce qui est une qualité assez rare pour être remarquée.

Carla HOBEIKA

Doctorante en sociologie

**Gérard Noiriel,  
Immigration, antisémitisme et  
racisme en France (XIX<sup>e</sup> siècle  
– XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics,  
humiliations privées,** Paris, Fayard,

2007, 717 p. [Nouvelle édition Poche,  
Hachette Littératures, col. Pluriel, 2009.]

L'antisémitisme et le racisme sont des idéologies et des programmes politiques apparus à la fin du 19<sup>e</sup> siècle avec le développement de l'immigration et de la colonisation. Gérard Noiriel ne propose pas une histoire des idées et des politiques antisémites et racistes. Son approche relève d'une « socio-histoire » dont il a résumé ailleurs les orientations générales<sup>1</sup>. Il s'intéresse donc aux relations entre les idées et les publics, aux matrices discursives. À partir de ses recherches sur les immigrations, l'État-nation, les ouvriers et les intellectuels en France, il s'efforce de mettre au jour les configurations socio-historiques qui ont rendu possible les différentes formes d'antisémitisme et de racisme dans l'espace public, depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il insiste aussi sur les effets de ce type de discours stigmatisant dans la vie privée : les humiliations que ressentent tous ceux qui en sont la cible. L'agent principal par lequel se forment et circulent les stéréotypes raciaux sont les « discours publics » fabriqués par les « professionnels de la parole publique ». Ceux-ci appartiennent à trois milieux sociaux pris dans

« un jeu de complémentarités et de concurrentes » : les journalistes, les hommes politiques et les universitaires. On privilégiera ici les chapitres consacrés au 19<sup>e</sup> siècle.

Les discours publics à caractère xénophobe et raciste ont été récurrents depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mais ils ont pris des tournures spécifiques à chaque tournant historique. Il importe en effet d'historiciser les perceptions ethnocentriques entre « eux » et « nous », nationaux et étrangers ainsi que les formes de stigmatisation qu'ont toujours subies les groupes les plus exploités. En effet, au début du 19<sup>e</sup> siècle, les paysans passent pour des « sauvages », les ouvriers déracinés de leur province pour des « barbares ». Mais à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la figure du barbare est incarnée par l'« étranger » et celle du sauvage par l'« indigène » des colonies. Noiriel rappelle comment la nationalisation de la société française participe d'un double mouvement d'universalisation et de particularisation : l'État national en formation sort les individus de leur ancrage provincial et les réenracine dans un territoire plus vaste, néanmoins délimité par de nouvelles frontières. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, on stigmatise les immigrants de l'intérieur, venus de province à Paris trouver du travail. Mais quand ces classes dites dangereuses obtiennent une certaine reconnaissance (voir les prolétaires de 1848), quand l'État devient de plus en plus national et parlementaire, accorde des droits politiques et sociaux aux ouvriers sur des critères nationaux, moyennant de leur part une loyauté patriotique, notamment en temps de guerre, c'est l'immigrant de l'extérieur, l'étranger, qui est désormais criminalisé.

Les vingt dernières années du 19<sup>e</sup> siècle représentent de ce point de vue une période charnière. La formation d'un cadre législatif national, le développement de l'industrie qui nécessite un premier recours massif à une main-d'œuvre immigrée, l'essor du mouvement ouvrier, la formation d'un espace public républicain créent un nouveau rapport entre Français et étrangers, variable selon les classes sociales, les mondes politiques et intellectuels. Pour Noiriel, les manifestations d'hostilité aux étrangers que l'on observe chez les ouvriers à partir des années 1880 ne sont pas seulement dues à la concurrence sur le marché du travail

qu'exacerbe la crise. C'est aussi le résultat du processus d'intégration de la classe ouvrière dans la nation : « Les ouvriers reprennent à leur compte les slogans hostiles aux étrangers, pensant que c'est la meilleure façon de convaincre le pouvoir républicain du bien-fondé de leurs revendications » (p. 150). L'affaire dite des « Vêpres marseillaises », relatives aux violences commises contre des Italiens en 1881, qui eut un grand écho dans la presse, est considérée comme le moment fondateur. Les affrontements entre mineurs français et belges dans le Nord, durant les années 1890, les émeutes aux salines d'Aigues-Mortes contre des ouvriers italiens en 1893 (8 morts et 50 blessés) sont revisités dans ce sens. Parallèlement, le mouvement socialiste des années 1880, pétri de républicanisme, se montre sensible au thème de la protection du travail national. L'antisémitisme prospère plutôt chez les notables conservateurs qui n'acceptaient pas l'installation des républicains dans l'appareil d'État et encore moins, parmi eux, des protestants et des Juifs. Des milieux de la petite bourgeoisie du commerce et de l'artisanat, hostiles au capitalisme, mais rétifs au discours anti-patronal du mouvement ouvrier, manifestent un antisémitisme virulent qui est alors identifié comme « socialisme de droite ». L'aristocratie ne pouvait se retrouver dans ce mouvement aux allures révolutionnaires mais s'alliait à cette petite bourgeoisie nationaliste au Parlement, comme en 1895, pour réclamer que les Français d'origine étrangère soient écartés des fonctions publiques.

Gérard Noiriel parcourt la galerie des théoriciens de l'antisémitisme et du racisme en s'intéressant surtout à la façon dont une partie de leurs thèses, de leur vocabulaire a pris corps puis s'est propagée dans l'espace public pour devenir une « opinion collective », notion qui faisait alors l'objet des premières études de psychologie sociale d'un Gabriel de Tarde. Il insiste sur les positions de ces auteurs dans le champ universitaire, leur rapport avec le journalisme. Ce dernier, tout comme la politique, se libéralise et se professionnalise. Il représente un nouveau marché linguistique qu'il faut alimenter en permanence. Les discours publics qui ont répandu les stéréotypes de l'antisémitisme et du racisme sont l'œuvre d'une presse populaire

qui étend son audience dans une république où les classes laborieuses se mettent à lire de plus en plus et où des interrelations de toutes sortes se multiplient sur le territoire national. L'auteur insiste par exemple sur ce qu'il nomme la « fait-diversisation » de l'actualité, qui selon lui joua un rôle moteur dans la propagation de la xénophobie et du racisme. Cheval de Troie s'immisçant dans les milieux populaires, les rubriques « faits divers » sont des sources d'identification et de fantasmes qui touchent les personnes les plus socialement fragiles ; elles entretiennent, orientent les ressentiments et rendent réceptifs les discours sécuritaires.

Le livre d'Édouard Drumont publié en 1886, *La France juive*, joua un rôle central dans les campagnes antisémites. Il existait jusqu'alors des écrits antisémites dans la littérature chrétienne. On en trouvait aussi chez de nombreux auteurs socialistes des décennies précédentes, essentiellement tournés contre les familles juives capitalistes (comme les Rothschild). *La France Juive* innove par sa manière de présenter les arguments. Drumont « a inventé un type de récit qui permet à son auteur d'avoir toujours raison, parce que la seule réalité qu'il convoque est empruntée aux faits divers » (p. 224). Cette rhétorique est parfaitement adaptée à celle de la presse, laquelle cherche dans des faits disparates relatifs à l'immigration juive, dans la vie politique et sociale, à valider l'idée factice d'une évidence d'un « problème juif » en France. L'affaire Dreyfus, sur lequel l'auteur revient, exprimera le succès de cette inculcation par la presse conservatrice des stéréotypes lancés par Drumont et ses conclusions (« La France aux Français », etc.). Elle atteste aussi les différenciations qui s'opèrent alors dans le champ intellectuel.

Les doctrines sur l'inégalité des races se multiplient dans les années 1890. Certaines ont été l'œuvre de républicains devenus de plus en plus conservateurs. Gérard Noiriel pense que cela est en partie due au fait qu'ils ont été marginalisés par les professeurs agrégés, les universitaires dreyfusards (comme Durkheim) qui supplantent alors les professions libérales dans l'édification des sciences sociales françaises. Fréquentant la Société d'anthropologie de Paris, ces savants ratés entendent fonder de nouvelles

disciplines, à partir de critères physiques et biologiques. En 1896, Vacher de Lapouge propose une « anthroposociologie » et lance le mot « ethnologie » (1896) ; en 1895, Gustave Le Bon sort *La psychologie des foules*, promeut la notion de « mentalité » (héréditaire). Gérard Noiriel émet une hypothèse, au passage, pour d'autres recherches : les théories raciales, mais aussi natalistes et hygiénistes, n'ont-ils pas infusé au-delà de ces courants conservateurs ? Jusque par exemple chez des républicains dreyfusards, « centristes », comme Alfred Fouillée ?

C'est donc dans cette période que se forme durablement un « pôle social-humanitaire » et un « pôle national-sécuritaire ». La Première Guerre mondiale entraîne une militarisation de l'économie et des politiques de sélection de la main-d'œuvre étrangère : l'immigration « choisie » est inventée. C'est la fin d'un certain libéralisme. On distingue les « désirables » des « indésirables ». Au début des années 1920, le terme « immigration » s'impose dans les discours publics et le mot « problème » lui est souvent associé. Des experts universitaires, plutôt de centre gauche, utilisent abondamment des classifications raciales, mais, écrit Noiriel, « les différences que nous établissons aujourd'hui entre " raciste " et " antiraciste " n'avaient pas de sens à cette époque car la question des races n'était pas encore un enjeu dans l'espace public » (pp. 330-331). C'est à la fin des années 1930 que la question du racisme commence à être vraiment posée. C'est l'époque où Marc Bloch constate un « véritable sentiment d'inégalité retournée » au sein de la bourgeoisie française.

Après la Seconde Guerre mondiale, les experts changent progressivement de vocabulaire (voir le cas des démographes). Les discours sur l'immigration ne sont plus racialisés mais ethnicisés. Dans le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle, les moyens de communication audio-visuels deviennent omnipotents dans une société où la « démocratie de partis » est submergée par une « démocratie du public » (expressions de Bernard Manin). La « fait-diversisation » prend la forme de l'« infotainment ». Les contre-discours du mouvement ouvrier qui mettaient en avant l'appartenance de classe (cf. la locution « travailleurs immigrés ») sont remplacés par le langage moralisateur et compassionnel de l'antiracisme...



Noiriel nous met donc en garde contre la « nouvelle matrice discursive » apparue dans les années 1980 : les discours publics actuels sur l'immigration sont de plus en plus ethnicisés.

Signalons enfin deux critiques formulées par Gérard Noiriel et destinées à infléchir cette tendance (l'auteur l'espère tout en restant sceptique). Il est trop facile d'attribuer le racisme aux classes populaires et à leur niveau d'études (La faute au peuple !). Les sondages d'opinion sur le racisme ignorent les différences de situation sociale et de langage entre les sondeurs et les sondés. Les individus confrontés au déclassement, au chômage, ont tendance à répondre par provocation, en *Neinsager* (ceux qui disent non) : ils déclarent adhérer aux positions qui choqueront le plus les élites médiatiques et politiques. Celles-ci oublient que ce sont elles qui présentent doctement, à longueur de colonnes et d'antennes, l'immigration comme « un problème », remplacent le langage de classe par le langage ethnique... C'est donc la « responsabilité des élites » qui est posée (voir l'entretien de l'auteur avec Bertrand Richard, publié parallèlement<sup>2</sup>). Quant à la stigmatisation des musulmans dans la France actuelle, elle ne doit pas être imputée à l'« imaginaire colonial », comme le font les mouvances « postcoloniales », mais aux discours publics sur le terrorisme islamiste : « l'immigration et la colonisation sont des aspects de la politique républicaine apparus à peu près au même moment (au cours des années 1880), mais qui relèvent de logiques très différentes. Confondre le statut juridique de l'immigré étranger et celui de l'indigène, c'est se priver des moyens de comprendre des modes de domination étatiques qui n'ont pas grand-chose à voir l'un avec l'autre. Cette confusion contribue aussi à alimenter le stéréotype de l'« indigène » qui, comme tous les stéréotypes, masque les personnes réelles et la diversité des éléments qui entrent dans l'identité de chacun. Elle empêche de voir que des immigrants venus d'horizons différents ont souvent partagé les mêmes expériences, les mêmes souffrances, les mêmes espérances » (p. 693). Cette dernière critique me paraît moins convaincante : l'islamophobie existait avant Al-Qaïda et même avant la révolution iranienne. Certains stéréotypes présents dans les discours contre les po-

pulations d'origine africaine ou asiatique viennent de l'imaginaire colonial. On peut à juste titre souligner les limites de l'approche postcoloniale des faits migratoires et refuser l'usage communautariste qui en a été tiré dans certains mouvements antiracistes. Mais pourquoi l'explication d'ensemble des rapports entre immigration et racisme dans l'histoire française, proposée dans ce livre, devrait-elle exclure cette dimension postcoloniale ?

Alain Maillard

Sociologue, Université de Picardie-Jules Verne

1. Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, col. Repères, 2006.
2. Gérard Noiriel, *Racisme : la responsabilité des élites*, entretien mené par Bertrand Richard, Paris, Textuel, 2007.

**Rachel Beaujolin-Bellet  
et Géraldine Schmidt (coord.),  
Restructurations d'entreprises.  
Des recherches pour l'action,**

Vuibert, Paris, 2008, 178 p.

L'ouvrage collectif coordonné par Rachel Beaujolin-Bellet et Géraldine Schmidt est consacré à ces objets « chauds » et souvent cachés que constituent les restructurations d'entreprises donnant lieu à des suppressions d'emploi.

L'ouvrage débute sur un questionnement : comment expliquer la rareté des travaux sur ces événements dont l'acuité n'est pourtant aujourd'hui plus à démontrer ? Les auteurs entendent combler ce vide relatif en proposant des lectures pluridisciplinaires, afin de dessiner les « points d'ancrage d'une réflexion commune » (p. 3). Trois axes importants guident leur démarche : il convient en premier lieu de considérer ces phénomènes comme un prisme d'analyse des transformations socio-productives actuelles ; en second lieu, ces objets nécessitent un

regard multi-acteurs ; enfin, ces démarches de recherche entendent donner des outils pour les différents acteurs impliqués dans la gestion et la négociation des restructurations (les « connaissances actionnables » comme les désignent les auteurs, p. 5). C'est bien la spécificité de cet ouvrage d'articuler des analyses théoriques d'une part et des pistes d'actions directement mobilisables par les acteurs et les praticiens d'autre part.

L'ouvrage se compose de trois parties : la première concerne plusieurs catégories de salariés concernés par le licenciement (les licenciés pour motif personnel, les seniors et les « rescapés » des plans sociaux). La seconde partie aborde plusieurs aspects du système de régulation sociale français des restructurations, en en soulignant les intérêts et les limites ; la troisième partie traite enfin des possibilités de mobilisations pratiques de ces démarches de recherche, en matière de pilotage des restructurations.

L'ambition principale de l'ouvrage – qui constitue aussi son originalité – est d'être à la fois une source d'analyses sur les restructurations actuelles, en même temps que – et peut-être davantage encore – un ouvrage optant résolument pour « une perspective réflexive sur [les] pratiques de recherche » (p. 70). C'est pourquoi les dimensions méthodologiques, les réflexions sur le statut du chercheur et les relations complexes que ce dernier entretient avec les pratiques concrètes de pilotage des restructurations sont très présentes dans chacun des neuf articles qui composent l'ouvrage de ces vingt contributeurs.

Une première partie est consacrée à une réflexion sur la « place des individus » (p. 13) touchés par les licenciements. Au-delà des spécificités propres à chacune de ces trois analyses, les auteurs entendent considérer les modes de gestion du licenciement comme un révélateur pertinent du fonctionnement actuel des firmes mondialisées : c'est ainsi que les évolutions récentes en matière de modalités de congédiement (explosion des licenciements pour motif personnel) est analysé comme le signe d'un nouveau credo dominant, le « management par le marché » (p. 29). Le vécu du licenciement est également appréhendé comme symptomatique

de l'évolution du rapport au travail et à l'emploi des catégories de salariés concernés – qu'il s'agisse des transformations de la catégorie « cadres », traditionnellement épargnés de ces mouvements de l'économie, ou bien des difficultés rencontrées par les salariés seniors, cible privilégiée des pratiques d'éviction que certains employeurs et gestionnaires des ressources humaines cherchent à banaliser. Un autre axe commun à ces analyses concerne la volonté de déconstruire les raisonnements présentés comme rationnels par les entreprises, et qui répondent plus volontiers selon les auteurs à des exigences de gestion de la part des entreprises : les auteurs soulignent ces objectifs stratégiques et mettent en lumière les enjeux sous-jacents à ces décisions (il en est ainsi avec les stratégies d'éviction des seniors, la gestion de l'emploi par le biais des licenciements pour motif personnel, ou encore les effets induits des restructurations sur les travailleurs « survivants », au-delà des victimes "directes" des licenciements). Plusieurs directions sont préconisées pour l'action : les contributions invitent à développer d'autres lectures et d'autres représentations. Les thèmes de la formation tout au long de la vie et de la prise en compte des parcours professionnels sont évoqués dans ce sens. Globalement, ces contributions mettent en avant l'idée que les restructurations ne sauraient être considérées dans leur seule dimension individuelle mais qu'il convient au contraire d'en souligner les dimensions collectives et contextuelles. Les aspects méthodologiques de ces recherches font l'objet d'une analyse systématique, pour expliciter les modalités d'études de ces différents objets.

La seconde partie porte sur « l'évaluation des dispositifs de régulation sociale à l'œuvre » (p. 67). Les dispositifs d'accompagnement des restructurations en France sont analysés dans leurs aspects processuels, multidimensionnels et multi-acteurs. Les faiblesses de leurs évaluations sont soulignées, en même temps que l'existence de certains « îlots de réussite » (p. 77). Ces derniers constituent autant de laboratoires à explorer pour dessiner les contours de recommandations, selon une démarche de recherche-intervention chère aux auteurs. Une réflexion est menée sur le rôle de telles enquêtes auprès des praticiens et autres acteurs de la régulation sociale. Autre

dispositif étudié, les accords de méthode constituent une nouvelle forme de négociation et de dialogue social. Les auteurs exposent les enseignements à tirer de cette nouvelle pratique, qui ouvre selon eux le champ de stratégies coopératives. Enfin, le troisième outil de régulation analysé aborde la « théorie des parties prenantes » et le thème de la responsabilité sociale, en situation de restructuration.

La troisième partie entend présenter des propositions d'actions concrètes visant à « produire et diffuser des innovations » (p. 119). L'exemple des restructurations du milieu hospitalier invite à interroger la place de la GRH et du chercheur, pour proposer des solutions innovantes à ces recompositions qui restent insuffisamment accompagnées. La GRH y est présentée comme un levier de pilotage du changement à l'hôpital, visant tout à la fois à limiter le coût pour le personnel, à optimiser des opérations des restructurations et à éviter les restructurations indésirables. Le projet MIRE (*Monitoring Innovative Restructuring in Europe*) est le second chantier présenté, fruit de l'observation des pratiques d'accompagnement de restructurations dans plusieurs pays d'Europe. Il s'inscrit tout à fait dans cette perspective d'élaboration de « connaissances actionnables ». Enfin, l'ouvrage se clôt avec le point de vue d'un responsable de terrain ayant travaillé sur les restructurations. Ce dernier invite à surmonter les difficultés inhérentes au recueil nécessairement contingent des données de terrain, afin d'accéder à « un véritable statut de connaissance » (p. 161), qui constituerait la traduction de ces recherches en nouvelles pratiques de gestion des entreprises en mutation.

Ces différentes contributions offrent un large panorama des problématiques et des terrains de recherches en sciences de gestion sur le thème des restructurations d'entreprises. Même si l'objectif de définir une démarche commune est souligné et le souci réflexif omniprésent, de fortes différenciations sont perceptibles entre les articles, aussi bien en termes d'optiques d'analyses qu'en termes de recommandations. Certaines lignes de convergence se dégagent : la nécessaire coordination des acteurs, une réflexion "en amont" des restructurations proprement dites pour éviter une gestion "à chaud", et la priorité

accordée au dialogue social en sont les principaux aspects. En revanche, de fortes divergences sont perceptibles dans les contributions, offrant des appréhensions différentes – voire sur certains points opposées – du phénomène des restructurations : alors que certaines mettent l'accent sur la poursuite et l'approfondissement des expérimentations mises en place dans le cadre des récentes politiques publiques relatives à l'emploi, d'autres proposent au contraire des directions très différentes et invitent à une remise en cause plus globale des enjeux sous-jacents à ces restructurations (en termes de management, de fonctionnement des entreprises, voire du système économique global). De sorte qu'il n'est pas aisé, au terme de la lecture, de définir un axe politique de recommandations. La volonté est néanmoins appuyée de chercher à déterminer, par-delà les faiblesses actuelles dans la gestion des restructurations, des solutions innovantes et locales qui constitueraient des laboratoires pour des politiques qui restent à construire.

Mélanie GUYONVARCH

Docteure en sociologie, Centre Pierre Naville-TEPP  
CNRS (Evry) & Genre, Travail et Mobilité  
(Université Paris Ouest-Nanterre La Défense – CNRS).

**Gilles Biassette et Lysiane J. Baudu,**  
**Travailler plus pour gagner**  
**moins. La menace Wal-Mart,**

Paris, Buchet-Chastel, 2008.

**lain Levison, Tribulations d'un**  
**précaire,** Paris, Liana Levi, 2007.

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » Avec cette phrase à la clarté remarquable, Laurence Parisot, président du Medef – l'organisation des patrons français – illustre parfaitement une des évolutions du monde du travail. Plus encore, elle démontre bien que derrière des évolutions « économiques » se cachent un discours idéologique clair et cohérent qui, loin d'être celui du progrès, est au contraire celui de la régression à une époque où les combats du mouvement ouvrier n'avaient pas encore permis de conquérir une série d'améliorations sociales.

Nombreux sont les textes qui analysent la réalité du travail précaire et démonte la pseudo évidence du « travailler plus pour gagner plus ». Nous avons récemment été amené à lire deux livres, interpellé pour l'un par son titre et pour l'autre par un bandeau titre ajouté. Tous deux disaient : « Travailler plus pour gagner moins ». Le second est un livre témoignage intitulé sobrement *Tribulations d'un précaire* dont le pessimisme du propos ne le rend malheureusement que plus réaliste. Son auteur, universitaire américain au chômage, se voit accepter des conditions de travail de plus en plus déplorables, attiré par des promesses de salaire qui se révèlent au final (lorsqu'il a déduit les frais engagés comme le transport, le logement et la nourriture) toujours trompeuses et le tirant finalement vers le bas. « Sans m'en rendre compte, je suis devenu un travailleur itinérant, une version moderne du Tom Joad des *Raisins de la colère*. A deux différences près. Si vous demandiez à Tom Joad de quoi il vivait, il vous répondait : « je suis ouvrier agricole ». Moi je n'en sais rien. L'autre différence, c'est que Tom Joad n'avait pas fichu quarante mille dollars en l'air pour obtenir une licence de lettres. »<sup>3</sup>

**La « Wal-martisation » du monde**

Le premier livre est plus conséquent et plus analytique. Il s'agit d'un travail de deux journalistes français sur le géant de la distribution Wal-Mart. Précisons tout de suite que ce livre, dans son style comme dans son propos, n'est pas une étude universitaire. Ce n'est pas non plus un pamphlet militant. Les auteurs ont voulu étudier le groupe Wal-Mart dans la foulée du débat ouvert par la « commission Attali » sur le Hard Discount et ses conséquences possibles en France, d'autant plus que le principal concurrent mondial de Wal-Mart est le géant français Carrefour. Ces caractéristiques, et une certaine fascination latente des auteurs envers le parcours du fondateur de Wal-Mart, font de ce livre un bel exemple d'un questionnement grandissant sur la forme actuelle du capitalisme qui menace le niveau de vie de plus en plus de gens. Dès les premières pages, les auteurs globalisent bien leur propos : « La crise du crédit que nous connaissons depuis l'été 2007, si elle n'était guère prévisible dans sa forme (crise des *subprimes*), a été néanmoins le débouché attendu de déséquilibres économiques globaux qui n'avaient cessé de s'aggraver depuis dix ans. L'augmentation exponentielle des liquidités mondiales avait permis en effet la formation d'une bulle du crédit et de la consommation. La croissance américaine des dernières années avait ceci de singulier qu'elle était tirée par la consommation et non par les gains de productivité ou par l'innovation. Elle était financée par l'endettement des ménages et non par la hausse de leurs revenus issus du travail, et elle a été rendue possible par des techniques financières permettant la transformation de richesses virtuelles liées à l'appréciation de l'immobilier en crédits de consommation. »<sup>4</sup>. Leur réflexion s'inscrit donc plus largement dans le cadre d'une interrogation sur le modèle économique actuel. Pour eux, on assisterait à la fin du fordisme, qu'il définisse comme l'amélioration des conditions de travail et des salaires permettant de faire tourner la machine économique. Ce système était symbolisé par le géant General-Motors, dont on connaît les dernières évolutions qui l'ont mené à la faillite. La « wal-martisation » du monde serait au contraire un

système économique basé sur le rendement à court terme tirant l'ensemble vers le bas.

L'histoire de Wal-Mart est une success-story américaine typique. Son fondateur, Sam Walton, était un WASP de l'Arkansas. Représentant typique de cette Amérique chrétienne aux valeurs traditionnelles, il est parti d'une petite épicerie en 1962 pour se retrouver à la tête d'un empire de la distribution de 2 millions de salariés dans le monde. L'obsession de la chaîne est de pratiquer constamment des prix toujours plus bas. Pour cela, elle rationalise à l'extrême le fonctionnement de l'entreprise, limite les dépenses inutiles et surtout presse les salariés (quasi exclusivement des temps partiel dont 50% ne tiennent pas plus d'un an) et les fournisseurs. Ce qui au premier abord pourrait apparaître comme favorisant la « hausse du pouvoir d'achat » pose en fait la question sur la pertinence de cette notion. Car, vu sa puissance les dégâts sociaux que provoquent Wal-Mart sont énormes. « Les experts en concluent que, chaque Etat comptant une cinquantaine de supermarchés en moyenne, c'est une baisse de salaire de 10% et des avantages liés à la couverture santé de 5% qu'on peut imputer à la seule présence de Wal-Mart. »<sup>5</sup>. Et le phénomène est mondial, Wal-Mart étant présent sur tous les continents : « Du coup, ces chômeurs reconvertis dans les services n'ont plus qu'un seul choix pour faire leurs courses : aller là où les prix sont imbattables. Chez Wal-Mart en particulier. La boucle est donc bouclée. « C'est bien de faire la chasse aux bonnes affaires, mais en achetant les produits les moins chers, ceux qui viennent de Chine, nous détruisons nos propres emplois », conclut Steve Dobbins, le PDG de Carolina Mills. Importer de Chine signifie donc exporter les emplois locaux. Une ronde infernale, qui tire les prix et les salaires toujours un peu plus vers le bas, aux Etats-Unis comme dans d'autres pays industrialisés. »<sup>6</sup>. La logique est tellement poussée qu'un des chapitres du livre est intitulé « Mais au fait, pourquoi payer les salariés ? », question beaucoup moins absurde qu'il n'y paraît lorsque l'on constate les dégradations sociales de ces vingt dernières années mais surtout si l'on réfléchit aux conditions de travail de la majorité des travailleurs de la planète ou que l'on repense aux conditions

des travailleurs des pays occidentaux il y a à peine un siècle.

Les dégâts du modèle Wal-Mart ont été de plus en plus visibles, y compris aux Etats-Unis, entraînant les premières réactions citoyennes. Des organisations, notamment syndicale, ont démontrées que la balance de l'emploi était au final souvent négative lors de l'implantation d'un magasin de la chaîne, contrairement aux chiffres que celle-ci avance et que les autorités locales croient trop souvent. « Outre-Atlantique, le cauchemar des décideurs locaux a même un nom : Nowata. Cette petite ville de l'Oklahoma de 4000 habitants a été dévastée par l'arrivée d'un Wal-Mart en banlieue en 1982. D'abord, ce sont les magasins du *downtown* qui ont été balayés. Puis est venu le tour des fournisseurs locaux (...) Enfin, les services, dans la foulée des banques, ont également jeté l'éponge. Douze ans plus tard, la boucle était bouclée : à son tour, Wal-Mart quittait les lieux, laissant derrière lui ce qui s'apparentait alors à une ville fantôme. »<sup>7</sup>

### **Menace sur la démocratie ?**

Plus qu'une interrogation sur l'économie, sur le travail, il s'agit avec ces livres de s'interroger sur la démocratie. Wal-Mart est bien entendu contre les syndicats et veille à ce qu'aucune action collective de ses « associés » ne soit possible. Mais les questions que son modèle posent sont plus larges et touchent au cœur du fonctionnement de la démocratie. Le groupe subventionne bien entendu allégrement les deux partis américains. Ainsi a-t-il eu dans son Conseil d'Administration, comme avocate, Hillary Clinton. Plus fort encore, Wal-Mart crée et finance abondamment des « comités de citoyens » qui défendent sa présence face aux collectifs d'opposants. « La situation est telle qu'en 2007, l'organisation américaine de défense des droits de l'homme Human Right Watch publie un rapport de plus de 200 pages sur Wal-Mart, avec pour titre : « droits au rabais. Wal-Mart bafoue le droit des travailleurs américains à la liberté syndicale ». Du jamais vu. »<sup>8</sup>

La journaliste américaine Barbara Ehrenreich avait déjà dans une de ses enquêtes de terrain analysé la situation au sein du géant de

la distribution et tiré les conclusions suivantes : « Si donc les employés à bas salaire ne se comportent pas toujours conformément à la rationalité économique, c'est-à-dire comme des agents libres dans une démocratie capitaliste, c'est parce qu'ils travaillent dans un environnement qui n'est ni libre ni démocratique. Quand vous entrez dans l'univers des bas salaires – et des salaires moyens dans de nombreux cas – vous abandonnez vos libertés civiles à la porte, vous laissez derrière vous l'Amérique et tout ce qu'elle est censée représenter, et vous apprenez à ne pas desserrer les lèvres pendant votre journée de travail. Les conséquences de cette reddition vont bien au-delà des questions de salaire et de pauvreté. Il nous est difficile de prétendre être la première démocratie du monde, lorsqu'un grand nombre de nos concitoyens passent la moitié de leur temps de veille dans un environnement qui est l'équivalent, pour le dire en termes simples, d'une dictature. »<sup>9</sup> De quoi mettre en perspective une autre déclaration de Laurence Parisot, bouclant ainsi la boucle de cet article : « La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail ». Et rappeler que la démocratie n'est complète que si son volet politique (incarné par le droit de vote) est complétée par son volet économique et social.

Julien Dohet  
Historien

3. Iain Levison, *Tribulations d'un précaire*, Paris, Liana Levi, 2007, p.13.
4. Biassette, Gilles et J. Baudu, Lysiane, *Travailler plus pour gagner moins. La menace Wal-Mart*, Paris, Buchet-Chastel, 2008, pp.7-8
5. *Ibidem*, p.53
6. p.99
7. *Ibidem*, p. 205
8. *Ibid.*, p. 188.
9. Barbara Ehrenreich, *L'Amérique pauvre. Comment ne pas survivre en travaillant*. Collection « Fait et cause », Paris, Grasset 10-18 (n°3797), 2004, p.318. L'auteure montre clairement dans ce livre la dégradation rapide de son niveau de (sur) vie et l'impossibilité de s'en sortir lorsque l'on travaille dans des boulots non-qualifiés.



---

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Pays : .....

	Numéro 7 + frais d'envois		Abonnement annuel	
	France	UE 25	France	Reste monde
individus	15 €	17,50 € €	30 € €	30 € + frais postaux
institutions	30 € €	35 € €	60 € €	60 € + frais postaux

*Chèques à l'ordre de « Les Mondes du Travail »*

[www.lesmondesdutravail.net](http://www.lesmondesdutravail.net)

[info@lesmondesdutravail.net](mailto:info@lesmondesdutravail.net)

Adresse de correspondance :

Les Mondes du Travail  
Faculté de Philosophie, Sciences Humaines et Sociales, Chemin du Thil  
80025 Amiens cedex  
France



